



Revue de l'OCDE sur le développement

# Coopération pour le développement Rapport 2007



Par Richard Manning,  
Président du Comité d'aide au développement (CAD)



*Efforts et politiques  
des membres  
du Comité d'aide  
au développement*

# **Coopération pour le développement Rapport 2007**

Rapport de Richard Manning  
Président du **C**omité d'**A**ide au **D**éveloppement



# ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- À réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.
- À contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique.
- À contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

*Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.*

*Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.*

Publié en anglais sous le titre :

**Development Co-operation Report 2007**

© OCDE 2008

---

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org) ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com) ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com).

---

## Préface du Secrétaire général de l'OCDE

**E**n 2007, des changements d'importance sont intervenus dans les relations de l'Organisation avec un certain nombre de pays qui n'appartiennent actuellement pas à la zone de l'OCDE. À sa réunion annuelle au niveau des ministres, le Conseil a invité le Chili, l'Estonie, Israël, la Fédération de Russie et la Slovénie à ouvrir des discussions en vue de leur adhésion et adopté une stratégie « d'engagement renforcé » avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie dans la perspective d'une éventuelle adhésion. Au Sommet de Heiligendamm, l'OCDE a par ailleurs été investie d'un rôle de « plaque tournante » pour le dialogue entre le G8 et le tout nouveau G5 (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Mexique) sur diverses questions importantes, parmi lesquelles le développement, une attention particulière devant être accordée à l'Afrique. De nombreuses directions, de même que le Centre de développement, ont également resserré la collaboration avec les pays non membres.

La scène de la coopération pour le développement connaît, elle aussi, des évolutions rapides. Les apports d'aide des pays qui ne sont membres ni du CAD ni de l'OCDE sont en voie d'augmentation. Les fondations et autres organismes caritatifs deviennent des acteurs avec lesquels il faut de plus en plus compter. Les envois de fonds des émigrés, les investissements privés et les fluctuations des prix des produits de base modifient la situation sur le terrain. Grâce à ces nouvelles tendances, l'Afrique parvient à afficher un taux de croissance qu'on pensait jusque là impossible. Malgré cela, les objectifs du Millénaire pour le développement demeurent hors de portée pour nombre de pays et de régions. C'est pourquoi il convient de redoubler d'efforts.

Depuis 2003, l'aide publique au développement (APD) consentie par les membres de l'OCDE aux pays les moins avancés, autres pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure s'inscrit sur une tendance à la hausse. Par contre, celle qui prend le chemin de quelques-unes des économies les plus solides de la dernière catégorie, dont les recettes d'APD sont minimales, a sensiblement diminué. Les apports à l'Afghanistan et à l'Irak se sont fortement accrus ces dernières années, de même que l'aide programmable en faveur de l'Afrique – qui est passée de 22 milliards USD en 2004 à 29 milliards USD en 2006, chiffre toutefois encore fort éloigné des 50 milliards USD requis en 2010 pour que soit tenu l'engagement pris à Gleneagles de doubler l'aide à l'Afrique.

Dans le même temps, les donateurs et les pays partenaires ont déployé des efforts considérables pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'APD. La progression notable de l'APD destinée aux secteurs de la santé et de l'éducation de base a produit quelques résultats qui méritent d'être soulignés. Grâce à un ciblage judicieux de l'aide, le nombre d'enfants décédant avant leur cinquième anniversaire est pour la première fois tombé à moins de 10 millions par an et les décès imputables à la rougeole en Afrique ont fléchi de 91 % depuis 2000. Les travaux sur l'efficacité de l'aide menés sous les auspices du Comité d'aide au développement ont contribué à améliorer le dialogue entre donateurs et pays partenaires sur l'affectation et le mode d'acheminement de l'aide. Ils ont permis d'établir des données de référence au regard desquelles mesurer les améliorations observées dans la manière dont les donateurs distribuent leur aide et ils encouragent les fonds mondiaux œuvrant dans le domaine de la santé et les organismes d'aide à repenser leurs méthodes de travail.

Dans ce contexte, les informations et analyses fournies dans le présent rapport viennent à point nommé et prennent toute leur importance. Elles mettent en évidence les résultats positifs évoqués ci-dessus mais montrent aussi qu'il reste beaucoup à faire, pour honorer à la fois les promesses d'accroissement substantiel du volume de l'aide et les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Elles appellent aussi l'attention sur l'ampleur des inégalités qui prévalent encore dans le monde et sur divers problèmes, dont le changement climatique, qui font peser des menaces croissantes sur la planète. Au vu des éléments fournis dans le présent Rapport, la conclusion s'impose : une aide plus généreuse, mieux ciblée, mieux gérée et acheminée de manière efficace, ne peut que produire de meilleurs résultats.

Angel Gurría  
Secrétaire général



## Avant-propos

*C'est la dernière fois que m'échoit l'honneur, en qualité de Président du Comité d'aide au développement (CAD), de préfacer le Rapport sur la coopération pour le développement. Comme à l'accoutumée, l'édition de cette année fournit le tableau statistique le plus complet au monde de la coopération pour le développement au cours des douze mois écoulés. Elle s'inscrit en cela dans la tradition de transparence qui sous-tend les travaux du Comité depuis sa création et qui revêt d'autant plus d'importance dans la perspective des grandes manifestations internationales prévues en 2008 avec, notamment, le Forum d'ECOSOC sur la coopération pour le développement en juillet, le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide en septembre et la Conférence de Doha sur le financement du développement à la fin de l'année.*

*Le Rapport s'applique aussi à fournir une analyse de ce que signifient ces données statistiques. Le premier chapitre se veut une sorte de « fiche récapitulative » des évolutions de ces dernières années telles que je les perçois. Le deuxième présente les grands enseignements à dégager des examens par les pairs pour une gestion efficace de l'aide. Le troisième replace dans leur contexte les travaux du CAD sur l'efficacité de l'aide. Il montre aussi comment les concepts relatifs à l'efficacité de l'aide sont appliqués dans le secteur de la santé et comment des questions importantes comme le respect des droits de l'homme, l'égalité homme-femme et la préservation de l'environnement peuvent être traitées dans le cadre d'une approche du développement que les acteurs locaux fassent leur. Le contenu de ces trois chapitres devrait aider à mieux comprendre la manière dont l'aide est acheminée et l'orientation que prend le dialogue international sur l'efficacité de l'aide.*

*Le dernier chapitre présente succinctement les programmes d'aide et les performances des différents membres du CAD, et aussi d'autres pays de l'OCDE et d'acteurs importants extérieurs à la zone de l'OCDE pour lesquels il existe des données comparables. Une priorité majeure pour la communauté internationale est de parvenir à un recensement, sur des bases identiques, de tous les apports de ressources à des conditions libérales, quelle qu'en soit la provenance, pourquoi pas en collaboration avec les Nations Unies.*

*Le Rapport contient en outre un bref tour d'horizon des travaux du CAD et de ses divers organes subsidiaires. Son annexe statistique, enfin, présente les données les plus récentes et les plus détaillées qu'on puisse trouver sur l'aide.*

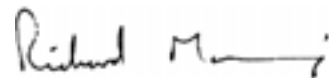
*La rédaction du Rapport sur la coopération pour le développement doit beaucoup à de nombreux agents de la Direction de la coopération pour le développement, à commencer par ceux dont les noms sont mentionnés dans l'encadré qui suit. Cette dernière, qui assure le secrétariat du CAD, constitue pour la communauté du développement un précieux atout grâce à la diversité d'horizons, d'âges et de bagages, avec l'émulation qui en résulte, des personnes qui la composent et qui partagent toutes le désir de faire du développement une réalité. Cela a été pour moi un réel plaisir, et un honneur, de travailler avec une telle équipe au cours de ces cinq dernières années et de constater la manière dont, sous la houlette d'Angel Gurría, l'OCDE dans son ensemble a su s'adapter aux évolutions rapides qui ont marqué, au cours de cette période, la scène mondiale du développement.*

*De même, collaborer avec les membres du Comité lui-même a été pour moi un privilège, et une grande source de satisfaction. Ces personnes constituent, elles aussi, un groupe hétérogène, mais uni*

dans sa quête de moyens constructifs de trouver des terrains d'entente et de faire avancer les choses. J'adresse des remerciements tout particuliers à ceux et celles qui ont contribué à la bonne marche du CAD pendant ma mandature en acceptant d'être membres du Bureau, de jouer le rôle d'examineurs lors des examens par les pairs ou d'assumer la direction de groupes ad hoc. Je tiens aussi à souligner combien j'ai apprécié les efforts des groupes de travail et réseaux du CAD, qui s'acquittent d'une grande part des travaux, ainsi que ceux de leurs présidents et bureaux. Parmi ces groupes de travail, celui sur l'efficacité de l'aide mérite une mention spéciale du fait de sa composition très large, s'étendant à des pays en développement et des organisations multilatérales. En assurer la présidence est donc une tâche particulièrement lourde, et je tiens à louer ici publiquement le travail qu'ont effectué Michel Reveyrand (ancien président) et Jan Cedergren à ce poste.

La récente évaluation du CAD met incontestablement en évidence la pertinence des travaux du Comité et offre à la communauté des donateurs une bonne occasion de s'interroger sur le devenir de celui-ci compte tenu de l'évolution rapide des sources de financement du développement. Je présente tous mes vœux de réussite à mon successeur, Eckhard Deutscher, douzième président du CAD depuis la création du Comité, à ce poste si passionnant, à une période où les défis ne manqueront pas mais les opportunités non plus.

Richard Manning  
Président du CAD



### Remerciements

Yasmin Ahmad, Sebastian Bartsch, Christine Graves, James Hradsky, Karen Jorgensen, Brenda Killen, Frans Lammersen, Patti O'Neill, Rémi Paris, Neil Patrick, Elisabeth Sandor, Simon Scott, Jens Sedemund, Elisabeth Thioleron et Chantal Verger ont contribué à la rédaction du Rapport sur la coopération pour le développement 2007. Elena Bernaldo, Aimée Nichols et Ann Zimmerman ont assuré la collecte et le traitement des données statistiques. Kjerstin Andreasen, Jeanette Dargaville, Jean McDonald, Madeleine Paris, Meria Puhakka and Nigel Wilkie ont apporté un soutien technique ou autre. Stephanie Coic s'est occupée de la conception graphique. Carola Miras a géré le processus dans son ensemble et assuré les vérifications éditoriales.

### Ce livre contient des...



**StatLinks** 

**Accédez aux fichiers Excel®  
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



## Table des matières

<b>Préface du Secrétaire général de l'OCDE</b> .....	3
<b>Avant-propos</b> .....	5
<b>Remerciements</b> .....	6
<b>Liste des abréviations</b> .....	11
<b>1. Vue d'ensemble du président</b> .....	13
Introduction .....	14
La mesure des progrès .....	15
Volume de l'aide (indicateurs 1 et 2) .....	16
Répartition de l'aide (indicateurs 3 à 5) .....	20
Situations précaires (indicateur 6) .....	24
Efficacité de l'aide (indicateurs 7 à 10) .....	24
Efforts déployés par les pays bénéficiaires (indicateur 11) .....	28
Des résultats sont-ils visibles? (indicateur 12) .....	29
Notes .....	37
<b>2. Pour une gestion efficace de l'aide – Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD</b> .....	39
Introduction .....	40
Stratégie .....	40
Définir l'assise juridique et politique requise .....	40
Gérer des intérêts nationaux concurrents .....	41
Renforcer la cohérence des politiques au service du développement .....	42
Sensibilisation de l'opinion publique .....	44
Gestion en matière organisationnelle .....	45
Définir une structure de direction efficace .....	45
Aide bilatérale : Gare à la dispersion institutionnelle .....	46
Gestion des contributions destinées aux organismes multilatéraux .....	48
Décentralisation de la gestion au profit du terrain .....	49
Gestion de la mise en œuvre .....	50
Gérer l'augmentation de l'aide au développement .....	50
Suivre une approche ciblée sur un certain nombre de pays et de secteurs .....	51
Gestion axée sur les résultats, évaluation et contrôle de la qualité .....	53
Priorités en matière de gestion des ressources humaines .....	55
Tirer des enseignements pour l'avenir .....	57
Notes .....	57

<b>3. Efficacité de l'aide : Mise en œuvre de la Déclaration de Paris</b> .....	59
Introduction .....	60
De l'importance de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé .....	61
Les obstacles à l'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé ..	61
Mesures prises face aux obstacles observés .....	63
Mise en œuvre de la Déclaration de Paris – Vers une approche plus soucieuse d'efficacité de l'aide au développement en faveur de la santé .....	65
Les éléments de base sont en place mais il faut maintenant produire des résultats .....	68
Le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, un vecteur d'action. . .	69
Enseignements à tirer de l'application des principes de la Déclaration de Paris dans les domaines des droits de l'homme, de la durabilité environnementale et de l'égalité des sexes .....	70
Principaux messages ressortant de l'atelier de Dublin .....	70
L'appropriation à l'échelon national est en fait une véritable prise en charge collective du développement par toute la société .....	70
Prochaines étapes .....	73
Notes .....	73
Annexe 3.A. Principes de bonnes pratiques au niveau des pays à l'intention des partenariats mondiaux pour la santé .....	74
<b>4. Point sur les efforts et politiques des donneurs bilatéraux</b> .....	77
Introduction : Performances des membres du CAD en matière d'aide en 2006 . . .	78
Les membres ont-ils atteint leurs objectifs pour 2006 ? .....	79
Perspectives d'évolution pour l'avenir .....	81
Notes relatives aux différents membres du CAD .....	81
Allemagne .....	83
Australie .....	84
Autriche .....	85
Belgique .....	86
Canada .....	87
Communauté européenne .....	89
Danemark .....	91
Espagne .....	93
États-Unis .....	95
Finlande .....	96
France .....	98
Grèce .....	99
Irlande .....	100
Italie .....	101
Japon .....	102
Luxembourg .....	103
Norvège .....	104
Nouvelle-Zélande .....	105
Pays-Bas .....	106
Portugal .....	107
Royaume-Uni .....	108

Suède .....	109
Suisse .....	110
Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE. ....	111
Corée .....	111
Hongrie .....	111
Islande .....	112
Mexique .....	112
Pologne .....	112
République slovaque .....	112
République tchèque .....	113
Turquie .....	114
Notes relatives aux donateurs non membres de l'OCDE. ....	115
<b>Le CAD et ses travaux. ....</b>	<b>119</b>
Le Comité d'aide au développement. ....	120
Composition du Comité d'aide au développement en 2007 .....	122
Quelques activités réalisées par le CAD en 2008. ....	123
Les organes subsidiaires du CAD. ....	125
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD. ....	126
La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE. ....	137
Thèmes et alias du site Internet du CAD .....	141
<b>Annexe statistique .....</b>	<b>143</b>
<b>Notes techniques .....</b>	<b>243</b>
Glossaire des principaux termes et concepts .....	244
Notes sur les définitions et questions de mesure .....	250
Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – 1 <sup>er</sup> janvier 2006 .....	253
<b>Encadrés</b>	
1.1. Action des donateurs face aux situations précaires. ....	25
1.2. Une mise en perspective de l'APD à l'Irak. ....	33
1.3. Regard sur l'aide pour le commerce. ....	34
2.1. La définition d'objectifs clairs à un niveau élevé au Royaume-Uni. ....	41
2.2. Développement et intérêt national aux États-Unis .....	42
2.3. Promotion de la cohérence des politiques au service du développement en Suède .	43
2.4. Sensibilisation de l'opinion publique en Irlande .....	45
2.5. La structure de direction des activités d'aide au développement aux Pays-Bas ...	46
2.6. Intégration institutionnelle au Japon. ....	47
2.7. Attribution des principales responsabilités afférentes à la gestion des relations avec les banques multilatérales de développement .....	49
2.8. La décision de la Commission européenne d'œuvrer à partir du terrain. ....	50
2.9. Défis posés à l'Espagne par l'augmentation de l'aide .....	51
2.10. DEREc : Diffuser les enseignements de l'expérience. ....	54
2.11. La gestion axée sur les résultats dans le cadre de l'aide canadienne. ....	55

2.12. Formation conjointe du personnel chargé des questions de développement au sein des organismes d'aide et de leurs homologues dans les pays en développement : Train4Dev .....	56
3.1. La Déclaration de Paris comme cadre d'évaluation de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé .....	66
4.1. Examen par le CAD de l'aide du Canada, 10 octobre 2007 .....	88
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Communauté européenne, 26 juin 2007 .....	90
4.3. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 8 juin 2007 .....	92
4.4. Examen par le CAD de l'aide de l'Espagne, 15 novembre 2007 .....	94
4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 27 novembre 2007 .....	97

### Tableaux

1.1. Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2006 et 2010 .....	17
1.2. Pays où l'aide au titre des projets et programmes de développement et de la coopération technique a le plus diminué entre 2002 et 2006 .....	23
1.3. Tenir la marque .....	32
2.1. Qui est responsable de la politique d'aide bilatérale et de la gestion de cette aide ? ..	47
4.1. Situation de l'APD en 2006 et objectifs fixés en 2002 à Monterrey .....	80

### Graphiques

1.1. APD nette des membres du CAD de 1990 à 2006 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2007 et 2010 .....	16
1.2. Apports nets par catégorie d'APD .....	18
1.3. Apports nets totaux d'APD aux PMA et autres PFR .....	21
1.4. Apports totaux nets d'APD par région .....	22
1.5. Enquête de référence 2006 pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Proportion de travaux analytiques réalisés conjointement par les donateurs .....	27
1.6. Évolution des recettes publiques et des versements d'APD en Afrique subsaharienne .....	29
3.1. Répartition des financements affectés par les donateurs à la santé entre les objectifs stratégiques du Rwanda .....	63
3.2. Évolution de l'aide en faveur de la santé dans sept pays .....	64

## Liste des abréviations<sup>1</sup>

<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>ASS</b>	Afrique subsaharienne
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CSLP</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>DTS</b>	Droit de tirage spécial (FMI)
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FMLSTP</b>	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
<b>UNFPA<sup>2</sup></b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>GFP</b>	Gestion des finances publiques
<b>IDA<sup>2</sup></b>	Association internationale de développement
<b>IFFIm<sup>2</sup></b>	Facilité internationale de financement pour la vaccination
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONUSIDA</b>	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
<b>PFR</b>	Pays à faible revenu
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PPTE</b>	Pays pauvre très endetté
<b>PRITI</b>	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>SLP</b>	Stratégie de lutte contre la pauvreté
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNICEF<sup>2</sup></b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>USD<sup>2</sup></b>	Dollar des États-Unis

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Voir le chapitre 4 pour les abréviations utilisées spécifiquement pour certains pays.

2. Sigle dans la langue anglaise.



## Chapitre 1

# Vue d'ensemble du président

*Ce chapitre examine les progrès accomplis au regard d'un certain nombre d'indicateurs qui avaient été proposés dans l'édition 2003 du Rapport sur la coopération pour le développement en vue de mesurer la contribution apportée par la communauté du développement à un recul durable de la pauvreté. Il montre que des avancées ont été enregistrées sur de nombreux fronts mais qu'elles demeurent relativement modestes. Les indicateurs retenus synthétisant les résultats de multiples décisions d'une multitude d'acteurs, la lenteur relative de l'évolution globale qu'ils veulent retracer n'a rien d'étonnant. Reste qu'une nette accélération des progrès s'impose si la communauté du développement souhaite réellement aider autant qu'elle le devrait les pays pauvres à se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement.*

## Introduction

Au moment où je m'apprête à céder la présidence du Comité d'aide au développement (CAD) à Eckhard Deutscher, je tiens à vous faire part de mes réflexions sur les changements considérables qui ont marqué la scène de l'aide publique au développement (APD) depuis que j'ai pris mes fonctions en juin 2003. Il est par ailleurs important de nous interroger sur le lien à faire entre ces changements et les évolutions que nous observons dans les pays les moins avancés (PMA), les autres pays à faible revenu (PFR) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), qui sont les principaux destinataires de cette APD.

Des signes manifestes de progrès vigoureux, encore qu'inégaux, sont décelables dans nombre de ces pays. Dans les PMA et autres PFR, ces progrès ont coïncidé, comme on le verra plus loin, avec un accroissement considérable des apports d'APD à la fois des membres du CAD et d'autres pays, et qu'on considère le volume global de l'APD aussi bien que le volume des ressources qui peuvent effectivement être planifiées au service des stratégies locales de développement (autrement dit de l'aide programmable au niveau des pays, sur la définition de laquelle on reviendra plus loin).

Dans certains des PRITI les plus prospères, en revanche, ces progrès sont allés de pair avec une forte contraction des apports d'APD, les donateurs estimant ces pays désormais nettement mieux à même de subvenir à leur propre développement. Dans presque tous les cas, cette contraction a toutefois été minime au regard de la taille de l'économie des pays concernés.

Ces progrès ont aussi eu pour toile de fond une intensification notable des efforts d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'APD. La date de parution du présent Rapport interdit malheureusement qu'on puisse y rendre compte des résultats de l'enquête 2008 de suivi des indicateurs énoncés dans la Déclaration de Paris et des avancées obtenues vers les objectifs-cibles qui y avaient été fixés en 2005, et plus encore des premières conclusions des travaux d'évaluation de l'impact de la Déclaration.

Ces progrès sont bien sûr à mettre pour l'essentiel au crédit des efforts qu'ont eux-mêmes déployés les pays en développement et de la conjoncture économique largement favorable qui a prévalu à l'échelon international ces dernières années. On reviendra plus loin sur le facteur clé qu'a constitué à cet égard la capacité grandissante des pays en développement, y compris ceux d'Afrique subsaharienne, de consolider leur base de recettes. Reste que, dans les secteurs comme la santé et l'éducation de base, où l'APD a fortement progressé, cette croissance s'est accompagnée d'une sensible accélération des résultats observés. Ainsi, il apparaît que le nombre de nouveau-nés et d'enfants qui meurent chaque année est enfin tombé en deçà de 10 millions. Des travaux complémentaires d'évaluation et de recherche demeurent néanmoins nécessaires afin de déterminer si la corrélation est suffisamment solide pour attester l'existence d'un lien de causalité.

D'immenses défis n'en subsistent pas moins. La misère et les inégalités flagrantes sont loin d'avoir disparu de notre monde. Sans compter divers problèmes d'envergure mondiale, comme le changement climatique. De leur côté, comme le montre le présent Rapport, les donateurs ont encore beaucoup à faire pour honorer leurs promesses et améliorer l'efficacité de leur action.



Dans l'édition 2005 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, j'avais laissé entendre que nous assistions à la naissance d'une entreprise conjointe au service du développement, s'articulant autour des objectifs définis dans la Déclaration du millénaire. J'ose espérer qu'en dépit de tous les problèmes, l'examen approfondi auquel nous allons devoir procéder des progrès accomplis depuis la Conférence sur le financement du développement organisée par les Nations Unies à Monterrey mettra en évidence une convergence de vues accrue sur le but à atteindre et une union accrue des forces au service de ce but dans la pratique.

## La mesure des progrès

Dans l'édition 2003 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, la première à la rédaction de laquelle j'ai eu le plaisir de participer, j'avais proposé une douzaine de mesures de simple bon sens, qui me paraissaient devoir améliorer la contribution de la coopération pour le développement aux progrès du développement, et formé le vœu que nous puissions faire état de réelles avancées dans ces domaines en 2006. Dans les éditions suivantes, une brève section était consacrée à l'examen synthétique des améliorations obtenues, ou non, à ces différents niveaux. Dans le présent Rapport, le dernier de cette série publiée sous l'autorité du président du CAD depuis 1960 auquel je prêterai mon concours, j'articulerai mon habituel tour d'horizon autour de ces douze mesures (tableau 1.3).

Parmi ces mesures, dix relèvent de la compétence des donateurs. En ce qui concerne trois de ces dernières (volume de l'aide, part de l'APD allant aux PMA et autres PFR, et déliement), les objectifs que j'avais proposés pour 2006 ont été atteints. S'agissant de quatre autres, dont trois renvoyant à l'efficacité de l'aide et une aux États fragiles, il est encore impossible de procéder à un chiffrage précis mais des progrès sont décelables. Sur les trois derniers fronts, les objectifs proposés pour 2006 ne se sont pas concrétisés; ces objectifs auraient voulu que l'essentiel des nouveaux apports d'APD aient donné lieu à de véritables transferts de ressources transparaisant dans la balance des paiements des pays bénéficiaires, qu'une part plus importante de l'APD ait pris le chemin de pays relativement performants comptant une forte population de pauvres, et que les secours d'urgence et l'aide humanitaire s'inscrivent sur une tendance à la baisse. Considérés dans leur ensemble, les pays en développement ont rempli leur part du marché au regard de l'indicateur d'effort que j'avais proposé, affichant des résultats impressionnants pour ce qui est de la mobilisation des ressources intérieures et des avancées plus modestes en ce qui concerne la part des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation. S'agissant du dernier indicateur, davantage de progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le tableau ne varie guère : des succès spectaculaires, à l'échelle mondiale, dans la réduction de la pauvreté absolue, des évolutions moins satisfaisantes au regard des autres objectifs, et toujours d'énormes défis, en particulier en Afrique subsaharienne et dans le Pacifique.

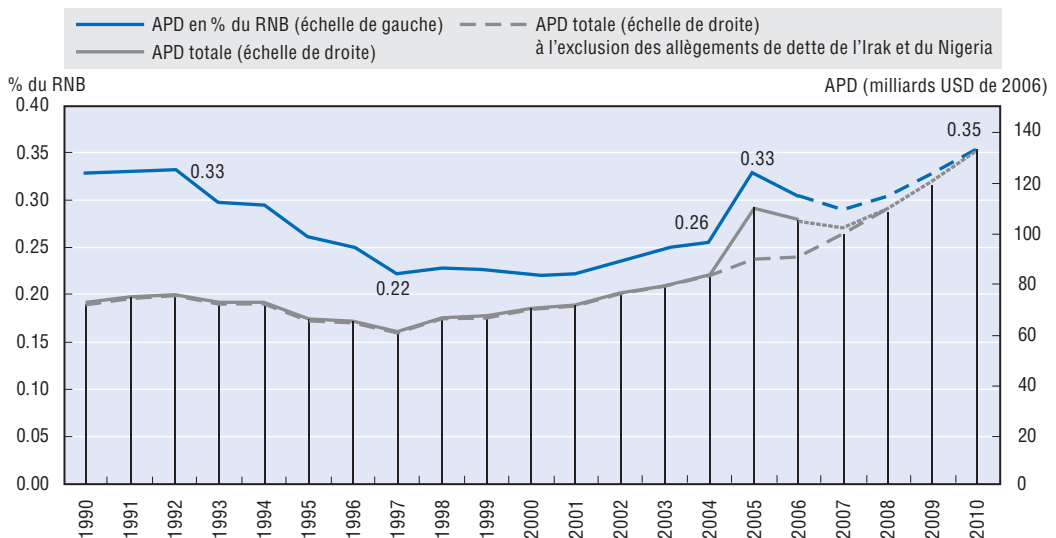
Dans mon tour d'horizon de l'utilisation qui a été faite de l'APD pendant ma mandature, il m'est impossible de ne pas faire référence à l'Irak, pays qui en 2005/06 a reçu pour près de 7 milliards USD d'APD par an, sans compter les allègements de dette. L'Irak constituant un cas à part et du fait qu'une grande partie de l'aide qui lui a été accordée, surtout celle émanant des États-Unis, présente vraisemblablement un caractère « additionnel » en ce sens que ces sommes n'auraient pas été votées si elles avaient du servir à d'autres formes d'aide, je procéderai à une double analyse de certains indicateurs, avec et sans l'Irak. On trouvera dans l'encadré 1.2, à la fin du présent chapitre, un bref récapitulatif de l'origine et de la composition


des apports d'APD à l'Irak au cours de ces quatre dernières années, où l'aide à ce pays a atteint des niveaux considérables.

## Volume de l'aide (indicateurs 1 et 2)

S'agissant du volume de l'aide, j'avais proposé en 2003 deux indicateurs à l'aune desquels mesurer les progrès. Le premier était qu'en 2006 les versements nets des membres du CAD atteignent au moins 75 milliards USD (aux prix et taux de change de 2002) au lieu des 57.5 milliards USD enregistrés pour l'année de référence, 2002. Cet objectif global a été plus que rempli, les versements nets d'APD notifiés par les donateurs pour 2006 se montant à 77.8 milliards USD aux prix et taux de change de 2002. Si l'on fait abstraction de l'Irak, ils se chiffrent à 70.7 milliards USD. De ce point de vue, l'évolution est spectaculaire sachant que les apports d'APD sont restés cantonnés pendant de nombreuses années autour de la barre des 50 millions USD. Le graphique 1.1 retrace l'évolution des versements nets des membres du CAD telle qu'elle ressort des apports d'APD effectivement recensés pour la période 1990 à 2006 et des simulations du Secrétariat à l'horizon 2010, simulations qui sont présentées plus en détail dans le tableau 1.1. Dans ce dernier, les chiffres relatifs à 2010, qui s'appuient sur les informations les plus récentes concernant les engagements, sont un peu plus faibles que ceux, fruits des simulations du Secrétariat, qui figuraient dans l'édition de l'année dernière, qu'on considère les valeurs réelles ou les pourcentages du revenu national brut des membres.

Graphique 1.1. **Évolution de l'APD nette des membres du CAD : Chiffres observés pour la période 1990 à 2006 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2007 à 2010**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/177042721634>

Le deuxième indicateur était, lui, plus exigeant; il voulait que l'essentiel des nouveaux apports se traduisent par de véritables transferts de ressources au profit de l'économie des pays en développement. La notion qui le sous-tend est malaisée à cerner et témoigne peut-être d'un excès d'ambition, aucune des bases de données existantes ne fournissant des informations suffisamment détaillées. Pour respecter l'esprit de ma proposition, le Secrétariat a établi une mesure excluant de l'APD bilatérale l'aide humanitaire, les allègements de dette, les coûts administratifs, les coûts d'entretien des réfugiés dans les

Tableau 1.1. **Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2006 et 2010**

En millions USD constants (prix et taux de change de 2006) – Les données ci-dessous ne sont pas des prévisions, mais des projections du Secrétariat basées sur les déclarations publiques faites par les pays membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD). Les chiffres-clés de ces déclarations sont montrés dans la colonne « Hypothèses ». Des projections du RNB sont nécessaires pour calculer l'APD nette et les ratios APD/RNB pour 2010. Pour 2007 et 2008, les projections de croissance réelle pour chaque pays sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 81 (juin 2007), Tableau 1 de l'annexe. Pour la période 2009-10, une croissance réelle annuelle de 2 % du RNB est supposée pour tous les pays. Les calculs ont été discutés au niveau technique avec les autorités nationales, mais **le Secrétariat du CAD est responsable de la méthodologie et des résultats finals publiés**. Il est important de noter que les niveaux de remises de dette sont exceptionnellement hauts en 2006, ce qui permet à certains donneurs d'atteindre ou de dépasser leurs objectifs pour 2006.

	2006		Hypothèses	2010			
	APD nette (2006 USD)	APD/RNB (Pour cent)		APD nette (2006 USD)	APD/RNB (Pour cent)	Variation en termes réels de l'APD par rapport à 2006	
						Mn USD	Pour cent
Allemagne	10 435	0.36	0.51 % en 2010	16 355	0.51	5 920	57
Autriche	1 498	0.47	0.51 % en 2010	1 796	0.51	297	20
Belgique	1 978	0.50	0.7 % en 2010	3 025	0.70	1 047	53
Danemark	2 236	0.80	Minimum 0.8 %	2 423	0.80	187	8
Espagne <sup>1, 2</sup>	3 814	0.32	0.5 % en 2008 et 0.7 % en 2012	7 920	0.59	4 107	108
Finlande	834	0.40	0.51 % en 2010	1 183	0.51	348	42
France <sup>1</sup>	10 601	0.47	0.42 % en 2007 et 0.7 % en 2015	12 519	0.51	1 919	18
Grèce	424	0.17	0.51 % en 2010	1 402	0.51	978	231
Irlande	1 022	0.54	0.6 % en 2010 et 0.7 % en 2012	1 294	0.60	273	27
Italie	3 641	0.20	0.51 % en 2010	10 163	0.51	6 522	179
Luxembourg	291	0.89	1 % en 2009	376	1.00	85	29
Pays-Bas	5 452	0.81	Minimum 0.8 %	5 962	0.80	510	9
Portugal	396	0.21	0.51 % en 2010	1 031	0.51	635	160
Royaume-Uni <sup>1, 2</sup>	12 459	0.51	0.37 % en 2007-08, 0.56 % en 2010 et 0.7 % en 2013	14 856	0.56	2 397	19
Suède	3 955	1.02	1 % en 2010	4 331	1.00	376	10
<b>Membres CAD de l'UE, total</b>	<b>59 035</b>	<b>0.43</b>		<b>84 636</b>	<b>0.57</b>	<b>25 600</b>	<b>43</b>
Australie <sup>3</sup>	2 123	0.30	Voir la note 3	2 913	0.36	790	37
Canada <sup>4</sup>	3 684	0.29	Voir la note 4	4 162	0.30	478	13
États-Unis <sup>8</sup>	23 532	0.18	Voir la note 8	24 705	0.17	1 173	5
Japon <sup>5</sup>	11 187	0.25	Voir la note 5	10 092	0.21	-1 095	-10
Norvège	2 954	0.89	1 % sur la période 2006-09	3 661	1.00	707	24
Nouvelle-Zélande <sup>6</sup>	259	0.27	Voir la note 6	344	0.33	85	33
Suisse <sup>7</sup>	1 646	0.39	Voir la note 7	1 828	0.40	181	11
<b>Membres du CAD, total</b>	<b>104 421</b>	<b>0.31</b>		<b>132 341</b>	<b>0.35</b>	<b>27 920</b>	<b>27</b>

1. Rapports APD/RNB obtenus par interpolation entre 2007 et/ou 2008 et l'année à laquelle l'objectif est censé être atteint.

2. L'Espagne a pour objectif d'atteindre au minimum 0.5 % d'ici 2008, puis 0.7 % d'ici 2012 ; le Royaume-Uni a annoncé 0.56 % en 2010 et 0.7 % d'ici 2013.

3. L'Australie prévoit une augmentation continue de l'APD. Des fonds ont été provisionnés dans le budget de l'Australie avec l'intention d'atteindre un volume d'APD d'environ 4.3 milliards de dollars australiens en 2010-11, équivalant à 0.36 % du RNB. L'Australie compte arriver à un ratio APD/RNB de 0.5 % en 2015-16. Les chiffres de ce tableau prennent les hypothèses d'une inflation annuelle moyenne de 2.5 %.


4. Le Canada a l'intention de doubler le niveau 2001 de son Enveloppe de l'aide internationale (EAI) d'ici 2010 en termes nominaux. Les autorités canadiennes ont estimé l'APD à 5.1 milliards de dollars canadiens en 2010. Le chiffre d'APD montré dans ce tableau a été corrigé pour un 2 % d'inflation annuel et converti en USD au taux de change de 2006.

5. Au cours des cinq années 2005-09, le Japon a l'intention d'augmenter son volume d'APD de 10 milliards USD au total par rapport à son volume d'APD nette en 2004. La projection du Secrétariat suppose que l'APD aura augmenté de 1.17 milliards USD en 2010 par rapport à 2004, sans ajustement pour l'inflation.

6. La Nouvelle-Zélande a annoncé des engagements de 0.30 % en 2007-08 et 2008-09, 0.32 % en 2009-10 et 0.35 % en 2010-11 (années fiscales). Ceci se traduit en années calendaires par un engagement de 0.33 % en 2010.

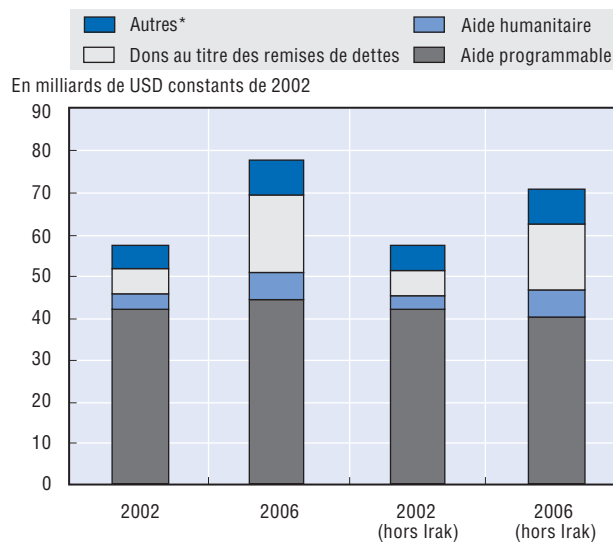
7. Les projections financières actuelles supposent que l'objectif de 0.4 % sera atteint en 2010.


8. Les États-Unis ne publient et n'approuvent pas de projections sur l'APD. Le chiffre montré dans ce tableau est purement une estimation du Secrétariat fondée sur l'APD 2004 plus 5 milliards USD nominales par an au titre des engagements pris au sommet du G8 de Gleneagles sur l'augmentation de l'aide à l'Afrique, ainsi qu'au titre du Millennium Challenge Account, et des initiatives sur le SIDA, la malaria et l'aide humanitaire.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/178414227856>

pays donateurs et les coûts imputés des étudiants. Si l'on se réfère à ce nouvel agrégat, qui correspond *grosso modo* à ce que l'on pourrait appeler « l'aide programmable », il est manifeste que si l'APD notifiée est passée de 57.5 milliards USD à 77.8 milliards USD, ce n'est **pas** sous l'effet pour l'essentiel d'un accroissement de l'aide programmable mais d'une augmentation des allègements de dette. Le graphique 1.2 fournit plus de précisions sur la composition des apports d'APD en 2002 et en 2006 suivant que l'on tient compte ou non de l'Irak. Il ne faut cependant pas nier l'importance des allègements de dette, lesquels ont permis une amélioration radicale de la cote de crédit de nombreux pays ces dernières années et ont eu des retombées directes positives sur la balance des paiements des bénéficiaires du fait qu'ils sont venus compenser les remboursements effectifs au titre du service de la dette.

Graphique 1.2. **Apports nets par catégorie d'APD**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/177065472481>

\* Y compris les coûts administratifs, les coûts des réfugiés dans les pays donateurs et les coûts imputés des étudiants.

Tout laissant supposer qu'à l'avenir les annulations de créances commerciales diminueront fortement, **il faudrait que l'aide programmable croisse désormais dans des proportions considérables pour que se concrétisent les augmentations ressortant des simulations.** Cela ressort très clairement du graphique 1.1 qui montre que, si l'on fait abstraction des allègements très considérables de dette accordés à l'Irak et au Nigeria, les apports d'APD recensés en 2006 s'inscrivent en net retrait par rapport au niveau qu'aurait impliqué un accroissement linéaire vers les montants promis pour 2010 par les membres du CAD. D'après les calculs du Secrétariat, pour que soient atteints ces montants, il faudrait que les apports d'APD (hors allègements de dette et aide humanitaire) progressent à un rythme annuel de **12 %** sur la période 2006 à 2010, à supposer qu'en 2010 les allègements de dette et l'aide humanitaire se situent à leur niveau moyen sur une longue période. Sans compter que, comme le coût des abandons de créances commerciales pour les contribuables des pays donateurs est nettement inférieur à la valeur nominale comptabilisée dans l'APD, les accroissements futurs de l'aide seront relativement plus onéreux pour ces contribuables.

La plupart des membres du CAD, mais non tous, ont souscrit des engagements à moyen terme concernant l'accroissement de leur APD, au moins jusqu'en 2010 (tableau 1.1), et tous ont promis un doublement de l'APD destinée à l'Afrique entre 2004 et 2010. Peu d'entre eux ont déjà rendu publics des plans précis indiquant comment ils entendent honorer ces

engagements même si certains ont diffusé des plans de dépenses pluriannuels. Il sera important de surveiller l'évolution des apports d'APD en 2007, première année au cours de laquelle on peut raisonnablement escompter que les engagements d'envergure pris en 2005 se refléteront dans les dépenses effectives. Étant donné que les allègements de dette auront vraisemblablement alors déjà diminué, le niveau de l'APD hors remises de dettes constituera un indicateur très instructif des suites données à ces promesses.

Un autre indicateur important des intentions des donateurs est le montant de leurs contributions à la reconstitution des ressources de trois grands organismes multilatéraux : l'Association internationale de développement (IDA), le Fonds africain de développement (FAfD) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP). Les décisions relatives à ces reconstitutions sont intervenues vers la fin de 2007 et impliquent la prise d'engagements s'étalant sur trois ans. À cet égard, il apparaît que :

- IDA : la capacité d'engagement a été augmentée de **25 %**, passant de 21.9 milliards DTS lors de la dernière reconstitution à 27.3 milliards DTS (41.6 milliards USD) pour IDA-15, soit de 7.3 milliards DTS à 9.1 milliards DTS par an. En dollars, cela représente un accroissement de 30 %. Les contributions promises par les donateurs sont en fait supérieures de **36 %**, exprimées en DTS, à celles de l'exercice précédent, la différence correspondant au coût pour l'IDA de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.
- FAfD : la capacité d'engagement a été accrue de **52 %** et portée à 5.6 milliards d'unités de compte (8.9 milliards USD), soit 1.9 milliard d'unités de compte par an.
- FMLSTP : les apports passeront de 4.7 milliards USD pour les deux années couvertes par la première reconstitution (2006-07) à au minimum 9.7 milliards USD pour les trois années couvertes par la deuxième reconstitution (2008-10), soit de 2.35 milliards USD à un peu plus de 3.2 milliards USD par an, ce qui représente une augmentation de **38 %**.

De son côté, la Commission européenne a fait savoir que ses versements devraient s'accroître de 26 % entre 2006 et 2010, pour atteindre 10.1 milliards EUR en 2010.

Ces décisions sont importantes. Elles témoignent d'une indubitable volonté des donateurs d'accroître très considérablement les fonds mis à la disposition des grandes institutions multilatérales, qu'il s'agisse de celles qui ont large mandat comme la Commission et les deux banques de développement aussi bien que de celles qui ont une mission plus spécifique comme le Fonds mondial. Cela permet d'anticiper avec une certaine confiance une intensification notable des efforts d'APD au cours des trois ans à venir, si l'on part du principe que la part de ces grandes institutions dans les apports totaux d'APD ne changera pas énormément. Ces accroissements, calculés sur la base de chiffres exprimés aux prix courants, sont toutefois insuffisants (sauf dans le cas du FAfD) pour assurer le taux de croissance annuelle de 12 % en termes réels évoqué plus haut, mais ils ont le mérite de constituer, sous réserve de ratification, des engagements fermes ayant force obligatoire.

Un point sur lequel des changements notables sont intervenus ces dernières années est l'importance des apports des donateurs non membres du CAD et des organismes caritatifs (qu'il s'agisse d'organisations bénévoles ou de fondations privées).

D'après les estimations, les versements nets des pays de l'OCDE qui ne sont pas encore membres du CAD sont en effet passés de 0.4 milliard USD en 2002 à quelque 1.9 milliard USD en 2006. Globalement, les apports des membres de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE se sont, eux aussi, considérablement accrus. Les données fiables sur les apports des pays en dehors de l'OCDE et de l'UE demeurent rares, mais il n'en est pas moins évident que la Chine, en particulier, est devenue une source importante de financements pour un nombre croissant

de pays. Il est hautement souhaitable que soit établie dès que possible une comptabilité cohérente et transparente des apports de ces pays, pourquoi pas dans le cadre du nouveau Forum pour la coopération en matière de développement mis place par le Conseil économique et social des Nations Unies. La coopération Sud-Sud mérite une reconnaissance plus complète et plus manifeste, au même titre que l'APD des membres du CAD.

Les dons émanant des organisations bénévoles et fondations privées des pays membres du CAD ont également augmenté de manière considérable, passant de 8.8 milliards USD en 2002 à 14.6 milliards USD en 2006. Ces chiffres, qui sont ceux notifiés par les membres du CAD, sont vraisemblablement sous-évalués, mais la nette tendance à la hausse ne fait aucun doute. Sachant que la Fondation Gates à elle seule déboursa probablement 3 milliards USD par an dans les deux années qui viennent, à des fins d'aide au développement pour l'essentiel, l'importance de ces bailleurs de fonds est incontestable.

Si l'APD consentie par les membres du CAD demeure la première source d'apports non commerciaux<sup>1</sup> spécifiquement axés sur le développement, l'accroissement des concours passant par d'autres canaux implique que, **pour le pays bénéficiaire moyen, les entrées de fonds assimilables à une aide ont nettement plus progressé que ne l'indiquent les chiffres se rapportant aux seuls membres du CAD**. Et l'écart ne fera vraisemblablement que s'accroître au fil du temps.

### Répartition de l'aide (indicateurs 3 à 5)

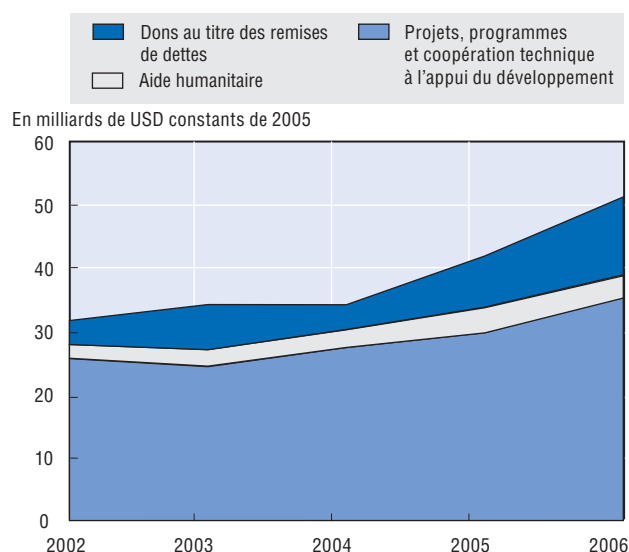
Dans ce domaine, j'avais proposé trois indicateurs des progrès, voulant respectivement que la part de l'APD allant aux pays les moins avancés (PMA) et autres pays à faible revenu (PFR) ait notablement augmenté par rapport à son niveau de 2002, qu'une fraction de l'aide plus importante qu'en 2002 prenne le chemin de pays relativement performants comptant une forte population de pauvres, et que les secours d'urgence et l'aide humanitaire s'inscrivent sur une tendance à la baisse, à tout le moins en pourcentage de l'aide totale.

S'agissant du premier de ces indicateurs, la part de l'APD bilatérale nette destinée aux PMA et autres PFR est passée de 40 % en 2002 à 46 % en 2006. L'aide multilatérale tendant à être davantage centrée sur la pauvreté, les chiffres correspondants pour l'APD totale s'établissent à 47 % et 49 %, respectivement.

Les chiffres de 2006 ont toutefois été largement influencés par deux facteurs exceptionnels, qui jouent en sens inverse :

- D'une part, le fort accroissement de l'APD consentie à l'Irak. Si l'on fait abstraction de l'Irak, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dans le dénominateur, le recentrage sur la pauvreté est encore plus prononcé, la part des PMA et autres PFR ressortant alors à 52 % pour l'APD bilatérale et à 54 % pour l'APD totale.
- D'autre part, l'annulation d'un volume important de créances commerciales sur le Nigéria, pays à faible revenu. Le surplus d'APD qui a pris le chemin des pays pauvres en 2006 est inférieur au montant de ces remises de dette exceptionnelles. Si l'on fait abstraction de ces dernières, la part de l'APD bilatérale nette qui est allée aux PMA et autres PFR a en fait légèrement diminué puisqu'elle est revenue de 40 % en 2002 à 39 % en 2006.

Plus important encore, au cours de cette période, l'APD sous forme de projets et programmes de développement et de coopération technique destinée aux PMA et autres PFR a augmenté de près de 38 % en termes réels (graphique 1.3).

Graphique 1.3. **Apports nets totaux d'APD aux PMA et autres PFR**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/177072231447>

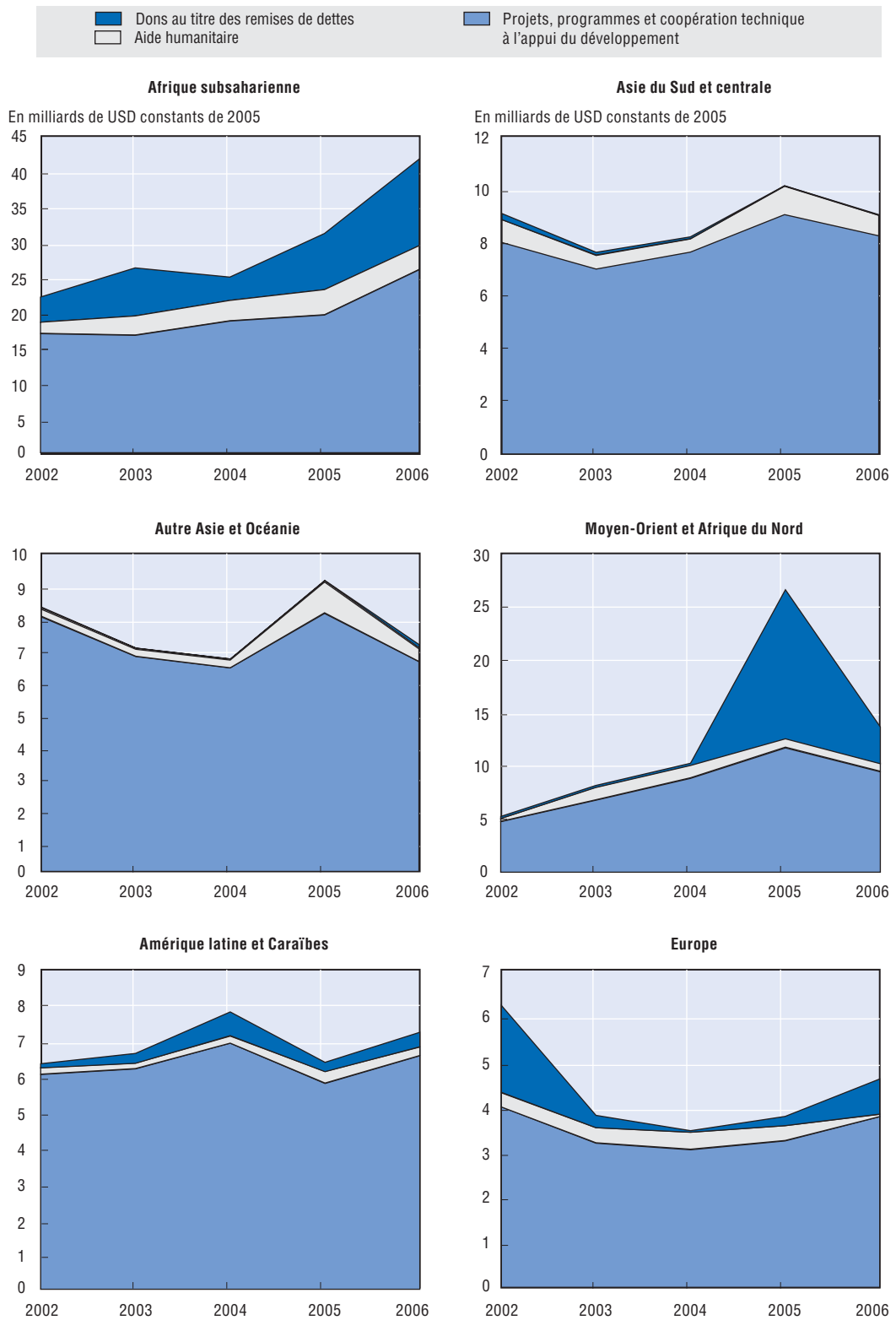
Note : Il n'est pas possible de chiffrer l'aide programmable par pays bénéficiaire car les données sur le coût imputé des étudiants, les coûts administratifs et le coût des réfugiés dans les pays donateurs ne sont pas ventilés par pays bénéficiaire.

Une analyse par région (graphique 1.4) montre que, comme on pouvait s'y attendre au vu de l'engagement qui a été pris de doubler l'aide à l'Afrique entre 2004 et 2010, la part de ce continent dans l'aide programmable est en augmentation.

Il convient donc de se demander dans quels pays l'APD a en conséquence diminué. Le tableau 1.2 recense les pays dans lesquels on a observé les reculs les plus prononcés entre 2002 et 2006. La plus grande prudence s'impose dans l'interprétation de ce genre de chiffres, qui renvoient à une seule année et peuvent donc tenir à des facteurs exceptionnels. Certaines tendances n'en sont pas moins évidentes. Les recettes d'APD de pays à revenu intermédiaire tels que le Brésil, la Chine, l'Indonésie et la Thaïlande (laquelle a en outre remboursé ses dettes d'APD en 2006) et de pays bien dotés en ressources naturelles comme l'Angola vont décroissant, les donateurs s'appliquant de plus en plus à aider des pays moins capables de financer leur propre développement. L'Inde (qui appartient toujours au groupe des PFR) n'est, à l'instar de ces autres pays, plus du tout tributaire de l'APD et a clairement fait savoir aux donateurs ce qu'elle était prête à accepter et n'accepterait pas d'eux. Ces évolutions confirment que « l'efficacité de l'APD au regard de la pauvreté » continue de s'améliorer, même s'il ne faut pas nier le rôle que peut jouer l'APD pour aider à remédier à certains problèmes fondamentaux de développement et au fléau de la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire.

L'APD qui a pris le chemin des pays les plus pauvres s'est donc incontestablement accrue, mais qu'en a-t-il été pour un autre groupe de pays, les pays performants comptant une forte population de pauvres? Les donateurs récompensent-ils la performance? Sont pris en compte dans la présente analyse les pays appartenant aux deux quintiles supérieurs sur la base de l'indice d'allocation des ressources de l'IDA (IRAI) établi par la Banque mondiale. La part de l'APD bilatérale nette allant à ce groupe, qui comprend uniquement des PMA et autres PFR, a fléchi (19 % en 2002 et 17 % en 2006). Les apports n'en ont pas moins considérablement progressé en termes réels puisque le volume global de l'APD a augmenté, mais l'importance relative accordée par les donateurs bilatéraux aux

Graphique 1.4. **Apports totaux nets d'APD par région**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/177081874815>

Note : Voir la note du graphique 1.3.



**Tableau 1.2. Pays où l'aide au titre des projets et programmes de développement et de la coopération technique a le plus diminué entre 2002 et 2006**

Millions USD constants de 2005

	2002	2006	Différence entre 2002 et 2006
Indonésie	1 491.2	725.0	-766.2
Brésil	739.8	102.6	-637.2
Inde	1 783.9	1 162.2	-621.7
Thaïlande	330.0	-253.7	-583.7
Pakistan	1 653.5	1 274.9	-378.6
Angola	365.0	24.3	-340.7
Côte d'Ivoire	564.4	270.3	-294.1
Chine	1 679.9	1 454.6	-225.3
Bosnie-Herzégovine	601.2	401.1	-200.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/178438504244>

pays performants a, elle, diminué. Dans les chiffres qui précèdent, les apports à l'Irak sont exclus du dénominateur (lorsqu'on tient compte des sommes reçues par l'Irak, la part du groupe considéré accuse un recul plus marqué encore et tombe à seulement 15 % pour 2006). Il ne fait aucun doute que cette évolution a aussi été influencée par l'importance des remises de dette consenties au Nigeria (pays à faible revenu qui ne figure pas dans les deux quintiles supérieurs de l'IRAI). Si l'on fait abstraction des annulations de dette en faveur de l'Irak et du Nigeria, la part de l'APD bilatérale nette allant aux pays performants est demeurée quasiment inchangée (19 % en 2002 et 20 % en 2006). Cette absence de renforcement de la primauté accordée aux pays performants s'explique vraisemblablement aussi par l'intérêt grandissant porté par les membres du CAD à un véritable engagement dans les États fragiles et par l'accroissement des financements alloués aux pays à faible revenu sortant d'un conflit.

Mon souhait de voir diminuer la part des secours d'urgence et de l'aide humanitaire n'était bien évidemment pas motivé par une quelconque remise en cause de l'importance qu'il y a à acheminer rapidement une assistance généreuse aux victimes de crises, mais fondé sur l'espoir que le flot des catastrophes naturelles, et surtout de celles provoquées par l'homme, pourrait être endigué. En réalité, les secours d'urgence et l'aide humanitaire ont légèrement augmenté en pourcentage de l'APD totale, passant de 5 % en 2002 à 6 % en 2006, chiffre qui ne varie guère selon qu'on tient ou non compte de l'Irak. En valeur absolue, les apports réels se sont substantiellement accrus, de 90 %, entre 2002 et 2006, l'effet des efforts considérables déployés à la suite du tsunami survenu dans l'Océan indien fin 2004 et du tremblement de terre qu'a connu le Pakistan fin 2005 continuant vraisemblablement encore de se faire sentir. Cette progression a toutefois été tempérée par un léger fléchissement des dépenses humanitaires en rapport avec des crises d'origine humaine plus anciennes qui nécessitent aujourd'hui des secours moins importants (même si nombre d'observateurs estiment que les ressources demeurent bien inférieures aux besoins). Pour ce qui est de l'avenir, il ne fait aucun doute que les coûts induits par les catastrophes naturelles iront grandissant aussi longtemps que des mesures satisfaisantes ne seront pas prises pour contrer les effets de la croissance démographique et du changement climatique. On a par contre des raisons d'espérer une désescalade des conflits et donc une baisse progressive du coût des crises d'origine humaine<sup>2</sup>. Il est donc réaliste de penser que la part de l'APD qui sera consacrée à l'aide humanitaire se maintiendra à ses niveaux de la période récente, aux alentours de 6 à 7 %, contre 5 % en moyenne sur les

quinze dernières années, avec vraisemblablement des variations considérables d'une année sur l'autre. Une gestion efficace de l'aide, conformément aux Principes et bonnes pratiques pour l'action humanitaire adoptés par le CAD en 2006, est de la plus haute importance. L'observation rigoureuse de cet aspect par le biais des examens par les pairs permet déjà de dégager des enseignements utiles à cet égard.

### Situations précaires (indicateur 6)

Si je formais le vœu que la performance soit plus manifestement récompensée, il m'était aussi apparu important que des activités soigneusement conçues soient mises en œuvre dans les pays pauvres vers lesquels des transferts efficaces étaient possibles. À l'évidence, à mesure que la situation globale s'améliore une part croissante des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et dans les pires conditions sociales et économiques risque de résider dans des pays souffrant d'une forme ou d'une autre de fragilité, ainsi que le souligne Paul Collier dans son ouvrage intitulé *The Bottom Billion*. Les donateurs ne peuvent rester indifférents face aux violations des droits de l'homme et à la violence qui est exercée à l'encontre des plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, dans ce type de situation, et en particulier en cas de conflit. En 2003, je ne proposais en l'espèce aucun objectif chiffré, mais mon désir n'en était pas moins indubitablement de voir augmenter le nombre d'interventions de ce type. Si, dans certains pays, la gestion des affaires publiques est tellement défailante que tout accroissement un tant soit peu conséquent de l'aide est à exclure, dans d'autres, il est évident que les besoins et la relative performance de la gouvernance peuvent justifier un engagement plus étroit.

Une masse de travaux conceptuels de qualité, parmi lesquels ceux du Groupe du CAD sur les États fragiles, ont été consacrés à la façon dont les donateurs doivent agir dans ces contextes difficiles, qui ont chacun leur spécificité. On constate des progrès sur le terrain, mais il faut à l'évidence faire encore bien plus. Considérons trois exemples, correspondant à trois situations caractéristiques, celle des pays sortant d'un conflit, celle des pays soumis à une forme ou une autre de « malédiction des ressources » et celle des pays qui suivent une voie dans laquelle peu d'observateurs croient. Il est indispensable de redoubler d'efforts pour optimiser l'efficacité des interventions des donateurs dans ces contextes difficiles. Les Principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires restent tout à fait d'actualité, mais ce qui compte le plus est de passer de l'accord sur les principes à l'obtention de progrès tangibles pour favoriser la coordination entre les donateurs et la mise en place d'institutions locales compétentes et responsables. Par ailleurs, la dimension infrarégionale, extrêmement importante, est trop souvent négligée.

### Efficacité de l'aide (indicateurs 7 à 10)

Cette question stratégique est bien sûr au centre des travaux du CAD. Dans ce domaine, j'avais proposé quatre critères pour mesurer les progrès réalisés à l'horizon 2006, à savoir que :

- i) la fraction de l'aide qui est déliée ait progressé ;
- ii) une proportion nettement plus grande de l'aide soit alignée sur les priorités, programmes et systèmes locaux et transite par les budgets des pays bénéficiaires ;
- iii) les indicateurs d'harmonisation fassent ressortir une amélioration radicale par rapport à la situation de la période de référence 2002/03 ;

### Encadré 1.1. Action des donateurs face aux situations précaires

#### Situations d'après-conflit

- Le **Liberia**, qui sort d'un conflit, est confronté à d'immenses difficultés. Malgré l'élection de Ellen Johnson-Sirleaf à la présidence en 2006 et la constitution d'un nouveau gouvernement investi d'une mission de réforme, le pays se trouve toujours dans une situation délicate et se heurte à de graves problèmes de capacité et de transparence. Quelques innovations intéressantes ont été expérimentées, dont un programme d'assistance pour la gouvernance et la gestion économique (GEMAP), solide dispositif d'amélioration et de supervision de la gestion des affaires publiques et de la transparence quant à l'utilisation des fonds pendant la phase de reconstruction. Le Liberia a également mis en place, avec le concours de la Banque mondiale, un fonds d'affectation spéciale multidonneurs pour l'infrastructure afin d'encourager un soutien coordonné à l'indispensable reconstruction du pays, compte tenu des capacités encore défaillantes de ce pays après le conflit qui y a fait rage. Malgré tout, la résolution de problèmes tels que la liquidation des arriérés à l'égard des institutions financières internationales et la transition de l'aide d'urgence à la remise en état effective, dont nul n'ignore la difficulté, a une fois encore pris plus de temps qu'elle aurait dû.
- En **Haïti**, autre État où perdure une situation de conflit, il est encourageant de constater que les membres du CAD à la fois recourent plus largement à des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration, sont plus enclins à rester engagés sur le long terme, ce qui induit une évolution des « anticipations rationnelles » sur le terrain, et collaborent étroitement avec des acteurs extérieurs au CAD comme le Brésil.

#### « Malédiction des ressources »

- La **République démocratique du Congo (RDC)**, qui est un des pays les plus pauvres du monde, abrite des gisements parmi les plus importants de certaines ressources naturelles, notamment de cobalt et de cuivre, et 6 % de la superficie mondiale de forêt ombrophile. Loin d'être source d'enrichissement pour le pays, les ressources naturelles ont été un catalyseur de conflits, de corruption et de mauvaise gouvernance. Les élections de 2006 ont été les premières élections libres et représentatives depuis 40 ans, mais des problèmes n'en subsistent pas moins. La communauté internationale continue d'apporter son soutien pour la réforme du secteur de la sécurité, indispensable pour permettre le développement. Concomitamment, il est encourageant de voir que les organismes donateurs collaborent avec d'autres secteurs de l'administration, à commencer par ceux de la défense et de la sécurité et le corps diplomatique, inscrivant ainsi l'action dans une démarche pangouvernementale. Il reste cependant beaucoup à faire pour assurer une réelle cohérence et une véritable coordination des efforts déployés par les donateurs pour apporter une aide efficace à ce pays important, où sont en jeu des intérêts nationaux considérables. Des signes encourageants commencent toutefois à se faire jour, comme l'accord de l'ensemble des donateurs autour d'un Cadre d'aide-pays et le large consensus, officialisé lors d'une réunion constructive du Groupe consultatif tenue en décembre 2007, unissant le gouvernement et les donateurs autour de la nécessité de poursuivre l'effort d'harmonisation et d'alignement dans un esprit de responsabilité mutuelle.

#### Problèmes fondamentaux

- Le **Myanmar** est dirigé depuis 1988 par une junte militaire qui fait régner la loi martiale, au mépris des droits de l'homme et du principe de la juste représentation de tous les courants politiques, et pratique la répression ethnique, autant d'éléments qui n'incitent pas du tout les donateurs à la confiance. Les tentatives de mainmise des dirigeants sur les programmes d'aide et la mise de Myanmar au ban des nations sous la pression internationale rendent extrêmement difficile et incertain l'environnement dans lequel doit s'opérer l'acheminement de l'aide, comme en témoigne le retrait en 2005 du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP). Face à ce genre de situation, les donateurs sont dans une large mesure impuissants.

- iv) les dépenses de coopération technique aient incontestablement gagné en efficience (grâce notamment à une utilisation accrue des compétences locales ou venant d'autres pays du Sud) et en efficacité.

Quelle a été la performance des membres du CAD sur ces différents points ?

Pour ce qui est du déliement, des avancées ont été enregistrées, dans une certaine mesure. La part de l'aide financière émanant des membres du CAD qui est notifiée comme non liée a sensiblement augmenté, passant de 42.5 % en 2002 à 53.0 % en 2006, et celle qui en est notifiée comme liée a été ramenée de 7.3 % à 3 %. Cela dit, le degré de liaison d'une importante fraction de l'aide financière n'est pas précisé dans les rapports statistiques – des États-Unis<sup>3</sup> notamment, 50.2 % en 2002 et encore 43.9 % en 2006 – de sorte qu'il est impossible de savoir si la part de l'aide financière non liée a effectivement augmenté.

Pour ce qui est des activités de coopération technique, dont le déliement ne rallie pas un consensus au sein du CAD, ce dernier ne possède **aucune** donnée comparable utilisable sur le degré de liaison de ce type d'apports.

Ce manque de données est d'autant plus regrettable qu'un certain nombre de membres du CAD ont soit délié l'intégralité de leur aide (cas de l'Australie, de l'Irlande, de la Norvège et du Royaume-Uni, notamment) soit délié la quasi-totalité de leur aide bilatérale (cas de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la Suède et de la Suisse, en particulier)<sup>4</sup>. De son côté, la Communauté européenne a adopté deux réglementations relatives à l'accès à l'aide extérieure de la CE, en vertu desquelles la totalité de l'aide aux PMA doit être déliée. En outre, tous les apports de compétences (coopération technique) et l'aide alimentaire seront déliés, et l'aide financée sur le budget de l'UE (c'est-à-dire à l'exclusion des apports provenant du Fonds européen de développement) sera ouverte aux autres donateurs sur une base de réciprocité. Des demandes dans ce sens ont déjà été déposées par l'Australie, le Canada et la Suisse, et des négociations sont en cours. Pour leur part, l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège bénéficient du même traitement que les membres de l'UE en vertu de l'accord relatif à l'Espace économique européen. Les concours de la Millennium Challenge Corporation (MCC) mise en place par les États-Unis en vue de dégager un surplus d'aide à l'appui de la croissance économique et de l'élimination de l'extrême pauvreté tout en renforçant la bonne gouvernance, le libre-échange et l'investissement dans les ressources humaines sont, eux aussi, non liés.

Le CAD a élargi la portée de sa Recommandation de 2001 engageant ses membres à délier la totalité de leur aide aux PMA, abstraction faite de l'aide alimentaire et de la coopération technique pure, en supprimant les seuils au-delà desquels ces apports devaient être non liés (2005). Il étudie actuellement les possibilités d'élargir le champ d'application de la Recommandation de 2001. Les travaux se poursuivent également sur la question corrélée, mais que la logique impose de dissocier, de la promotion du recours aux sources locales et régionales d'approvisionnement.

Les chiffres les plus récents concernant l'adjudication des contrats financés par l'aide non liée semblent indiquer que, même si plusieurs donateurs ont donné suite à la Recommandation voire sont allés au-delà, une part importante des marchés est encore attribuée à des fournisseurs nationaux. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, mais il importera d'examiner de plus près la situation en tenant compte des études menées actuellement.

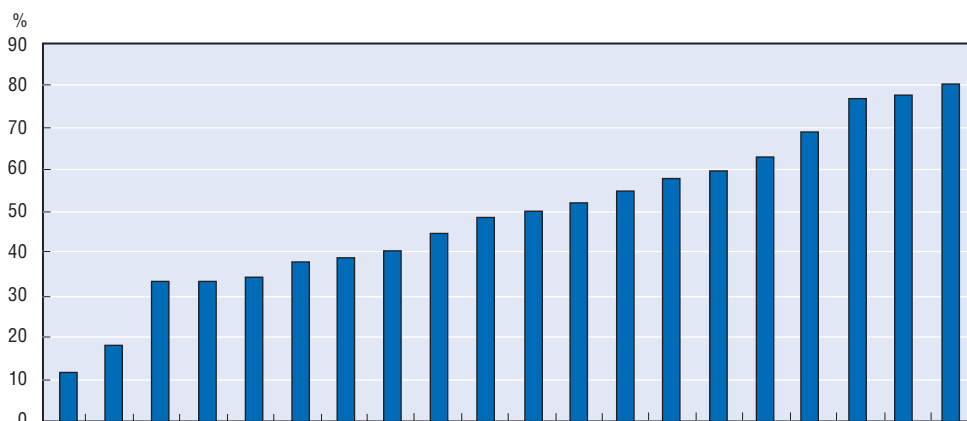
Mes deuxième et troisième indicateurs de progrès s'inscrivent dans le droit fil de la Déclaration de Paris (postérieure à mes propositions), dans le prolongement de laquelle un


vaste exercice de suivi a bien sûr été engagé. Au moment de la rédaction de ce rapport, seules sont disponibles les données recueillies pour l'année de référence 2005, dont un récapitulatif est présenté dans l'édition 2006 du RCD et qui sont accessibles dans leur intégralité à l'adresse [www.oecd.org/cad/efficacite/suivi](http://www.oecd.org/cad/efficacite/suivi), et il faudra attendre la fin de l'enquête de suivi prévue en 2008 pour obtenir des mesures chiffrées des progrès accomplis par rapport aux valeurs de référence.

Les données relatives à la période de référence corroborent ce qu'on supputait déjà, à savoir que, si elles sont assez répandues, les bonnes pratiques en matière d'alignement (dispositions destinées à accorder l'aide aux politiques et systèmes des pays bénéficiaires) et d'harmonisation (mesures visant à minimiser les coûts inutiles pour les bénéficiaires et, bien évidemment, les donateurs eux-mêmes) ne sont pas encore la règle.

À titre d'illustration, les chiffres relevés pour la part des apports au secteur public comptabilisée dans les budgets nationaux (censée rendre compte de l'alignement) oscillent entre 24 % et 87 % selon les membres du CAD et entre 32 % et 99 % selon les pays bénéficiaires (abstraction faite de quelques-uns pour lesquels les valeurs observées sont encore plus extrêmes). Quant à la proportion des travaux d'analyse réalisés conjointement, laquelle constitue un indicateur utile de l'harmonisation, elle varie dans une fourchette comprise entre 12 % et 80 % parmi les membres du CAD qui étaient en mesure de fournir des chiffres couvrant au moins dix pays bénéficiaires (graphique 1.5).

Graphique 1.5. **Enquête de référence 2006 pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Proportion de travaux analytiques réalisés conjointement par les donateurs**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/177104410187>

Note : Chaque barre verticale correspond à un donneur; seuls sont pris en compte les donateurs qui ont pu fournir des données pour au moins dix pays partenaires.

L'enquête de suivi formule six recommandations essentielles qu'il est utile de reproduire ici :

- Les pays partenaires doivent s'approprier davantage le processus de développement.
- Les donateurs doivent soutenir ces efforts en s'appliquant à mieux exploiter les budgets nationaux des pays partenaires.
- Les pays partenaires doivent assumer la responsabilité première de la définition des priorités en matière de renforcement des capacités.

- Pour favoriser l'harmonisation, les donateurs doivent engager une action déterminée pour alléger les coûts de transaction associés à l'acheminement et à la gestion de l'aide.
- Pour promouvoir une gestion axée sur les résultats, les pays partenaires et les donateurs doivent mieux exploiter les cadres d'évaluation des performances.
- Pour commencer à honorer les engagements relatifs à la responsabilité mutuelle, les pays partenaires et les donateurs devraient définir un programme d'action commun.

Les conclusions de l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris fourniront également, jusqu'à un certain point, des informations à propos de mon indicateur relatif à la coopération technique, mais essentiellement centrées sur l'adoption d'une démarche mieux coordonnée en matière de renforcement des capacités. Il ressort par ailleurs de l'enquête de référence qu'il sera nécessaire de déployer davantage d'efforts pour diffuser et évaluer les éléments d'information sur lesquels reposent les objectifs dans la Déclaration de Paris. L'enquête indique par ailleurs que donateurs et pays partenaires devraient, à la lumière de ces éléments, se pencher sur la question de savoir si les attentes qu'ils manifestent à l'égard les uns des autres et d'eux-mêmes sont suffisamment tournées vers l'avenir et ambitieuses.

La diversité des types d'assistance assimilés dans les notifications de la « coopération technique » soulève cependant toujours de gros problèmes. Le Groupe de travail du CAD sur les statistiques a utilement entrepris de dissocier les multiples activités couvertes par cette appellation générique. Le Groupe de travail continue de s'appliquer à établir une distinction entre ces différents éléments afin d'aider à mieux appréhender les divers types d'activités que recouvrent les chiffres globaux. Tant que les travaux ne seront pas plus avancés, il restera difficile de mobiliser toute l'attention que mériterait de la part des décideurs cet important investissement des donateurs.

### **Efforts déployés par les pays bénéficiaires (indicateur 11)**

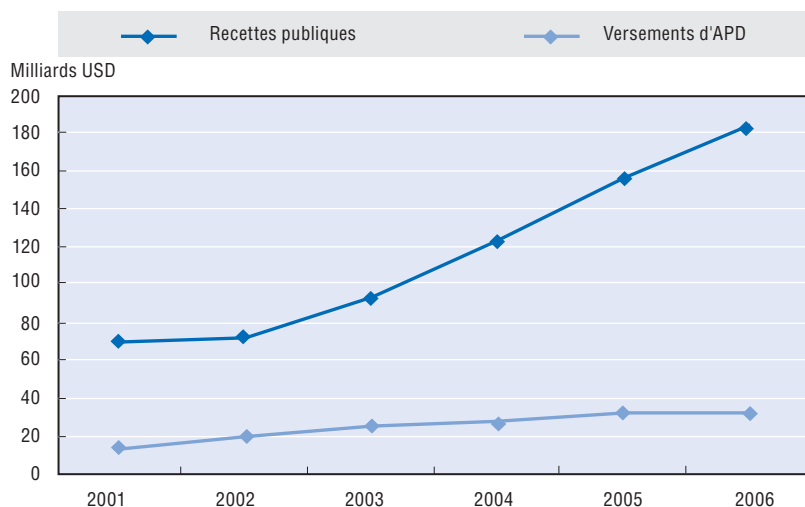
L'aide ne constitue qu'un complément aux efforts déployés par les pays partenaires eux-mêmes à l'appui de leur propre développement. C'est pourquoi parmi les objectifs que j'avais proposés j'avais inclus le fait que les pays bénéficiaires puissent avoir amélioré l'offre de services publics et accru de plusieurs points de pourcentage le degré de mobilisation de leurs ressources intérieures – moyen essentiel pour eux d'échapper à une dépendance malsaine à l'égard de l'aide.

Concrètement, pour avoir une idée des évolutions observées dans ces domaines, le Secrétariat opère un suivi de la part de leur PIB que ces pays consacrent aux dépenses publiques de santé et d'éducation et du niveau de leurs recettes courantes exprimées en pourcentage du PNB. Ces efforts ont cependant été contrecarrés, ce que je ne suis pas le seul à déplorer, par les lacunes des données existant à l'échelon international sur les recettes publiques des pays en développement et leurs dépenses d'éducation (les données concernant la santé ne sont pas non plus très complètes). Au vu des chiffres disponibles, il semble que le degré de mobilisation des ressources intérieures s'inscrive certes sur une pente ascendante (il est passé de quelque 15 % en 2000 à 18 % en 2004) mais que les pays en développement recensés dans la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD n'accroissent que de façon marginale la part de leur PIB qu'ils affectent à la santé et à l'éducation.

La progression de la mobilisation des ressources intérieures semble particulièrement encourageante en Afrique subsaharienne. Le graphique 1.6 montre que la croissance des recettes intérieures dans le sous-continent a été plus forte que l'accroissement de l'APD sur la période 2001-06, signe à mettre essentiellement au compte d'une plus grande

Graphique 1.6. **Évolution des recettes publiques et des versements d'APD en Afrique subsaharienne**

Milliards USD



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/177110227180>

Source : FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2007, et base de données CAD-OCDE.

autonomie de l'Afrique et qui pourrait contribuer à calmer les inquiétudes que suscite la dépendance à l'égard de l'aide.

### Des résultats sont-ils visibles? (indicateur 12)

Comme dernière jauge, qui me paraît aussi à de nombreux égards la plus importante, j'indiquais espérer constater en 2006 que, grâce au soutien accru et plus efficace émanant des donateurs, davantage de progrès commenceraient à être enregistrés vers les OMD, les plus difficiles à atteindre, en particulier en Afrique subsaharienne.

Pour que d'éventuelles améliorations sur ce plan revêtent une quelconque signification, encore faut-il que trois conditions soient réunies :

- **Les informations statistiques de base doivent être suffisamment fiables.** Tel n'est toujours pas le cas pour de nombreux indicateurs, dont la mortalité maternelle et la prévalence du VIH/sida constituent deux exemples parlants<sup>5</sup>. En effet, des rapports annonçant que le nombre de personnes devant vivre avec moins d'un dollar par jour était enfin tombé à moins de 1 milliard ont été remis en cause dernièrement, par suite des révisions apportées aux données économiques. Cela dit, on parvient maintenant à raccorder plus efficacement entre elles des données provenant de multiples sources, et la couverture et la fiabilité des informations relatives à certains indicateurs essentiels sont en voie d'amélioration. C'est ainsi que les estimations les plus récentes de la pauvreté s'appuient sur les résultats de plus de 500 enquêtes auprès des ménages réalisées dans une centaine de pays en développement, soit un échantillon représentant 93 % de la population du monde en développement.
- **Il faut être bien conscient que ce qui importe avant tout c'est le rythme des progrès.** Trop d'analyses partent du principe que nous nous situons plus ou moins à « mi-parcours » entre l'année de référence, où ont été fixés les OMD, et celle où ils doivent être atteints. Or l'année de référence pour tous les OMD est 1990, et la plupart d'entre eux reflètent les conclusions de sommets des Nations Unies tenus au début de

cette décennie, c'est-à-dire bien avant qu'ils ne soient regroupés, d'abord en 1996 par le CAD, puis en 2000 par l'Assemblée du millénaire, en un ensemble de cibles incontournables. Ce que nous avons donc le plus souvent sous les yeux, c'est la performance sur les 15 premières années (compte tenu du délai le plus souvent nécessaire à l'obtention de chiffres) d'une période qui en compte 25. Il est donc important de pouvoir déterminer si les progrès se sont accélérés ou ralentis au cours de ces 15 ans.

- **Un lien plausible doit pouvoir être établi entre l'aide et les résultats constatés.** Il faut se garder d'attribuer exclusivement à l'aide des résultats qui presque toujours sont à mettre pour l'essentiel au compte d'efforts locaux. Il est plus réaliste de se demander si une activité d'aide peut **faire partie** des causes probables d'un changement observé, démarche qui n'en requiert pas moins une démonstration claire et logique des raisons pour lesquelles l'aide aurait concouru audit changement.

Tout comme il y a cinq ans, le rapport sur les OMD de 2007 donne à penser que si les tendances actuellement observées se poursuivent, à l'échelle mondiale, l'objectif relatif à la pauvreté monétaire devrait être atteint en 2015. De fait, la proportion d'habitants des pays en développement qui vivent dans l'extrême pauvreté est tombée de près d'un tiers à moins d'un cinquième entre 1990 et 2004. Comme il ressortait également des précédents rapports, les avancées obtenues au regard de la plupart des autres indicateurs sont insuffisantes, voire gravement insuffisantes dans certains cas, pour assurer la concrétisation des OMD correspondants pour 2015 à l'échelle mondiale, ou dans de nombreuses régions et *a fortiori* au niveau de chaque pays, ce qui serait un objectif bien plus difficile à atteindre. L'Afrique subsaharienne demeure (avec le Pacifique) la région où le moins de progrès sont perceptibles.

Malgré tout, **des signes d'accélération des progrès ont pu être discernés dernièrement** dans de nombreux secteurs et de nombreux pays, y compris d'Afrique. À titre d'exemples :

- Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne s'est stabilisé et le taux de pauvreté a diminué de près de six points de pourcentage depuis 2000 dans cette région.
- L'essentiel des avancées obtenues sur le plan de la scolarisation des enfants dans les pays en développement (le taux de scolarisation dans le primaire est passé de 80 % en 1991 à 88 % en 2005) l'a été depuis 1999 : en Afrique subsaharienne, il a par exemple progressé de 36 % entre 1999 et 2005.
- Au niveau mondial, le nombre de décès imputables à la rougeole est revenu de 757 000 en 2000 à 242 000 en 2006, soit un recul de 68 % – et de près de 91 % en Afrique. C'est un des facteurs qui a contribué au net fléchissement, ces dernières années, de la mortalité des nouveau-nés et des enfants dans certains pays d'Afrique subsaharienne, évolution que j'avais déjà notée dans le précédent rapport.
- Dans les pays dits « en transition » du Sud-Est de l'Europe et de la Communauté des États indépendants, la pauvreté a au moins autant diminué depuis le début du siècle qu'elle avait augmenté dans nombre d'entre eux pendant les années 90.

Des signes d'accélération des progrès sont donc perceptibles au regard de plusieurs Objectifs, même si le rythme de ces améliorations n'est pas encore suffisant pour assurer que le but sera complètement atteint à l'échelle de la planète ou dans la plupart des régions.

L'aide internationale peut-elle se targuer d'avoir contribué à cette accélération? À l'évidence, elle est loin d'en être le seul facteur. Les entrées de capitaux aux conditions du marché et les envois de fonds des émigrés ont davantage augmenté que les apports totaux d'aide. Dans de nombreux pays, la croissance été stimulée par la hausse des prix de



nombreux produits de base sous l'effet du dynamisme et des besoins grandissants des grandes économies émergentes. Enfin, l'environnement économique international a été relativement favorable, surtout depuis 2002. Pour revenir aux exemples cités ci-dessus, dans de nombreux pays « en transition » le volume de l'APD est vraisemblablement trop faible pour que celle-ci ait joué plus qu'un rôle très marginal. Cela dit, une augmentation notable de l'APD en faveur de la santé et (dans une moindre mesure) de l'éducation a été observée dans de nombreux pays pauvres, et semble pouvoir avoir contribué aux améliorations relevées dans ces secteurs. Par ailleurs en Afrique, si l'envolée des prix des produits de base a été, dans de nombreux pays, un des principaux moteurs de la croissance enregistrée ces derniers temps, il paraît peu probable que la pauvreté aurait enfin reculé à un rythme digne de ce nom sans l'effet combiné des réformes, des améliorations de la gouvernance et des investissements opérés avec le soutien de l'aide au fil des ans, pour reprendre les conclusions de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et les principes qui sous-tendent le NEPAD (à cet égard, il suffit de se demander quelles retombées auraient eues, pour les producteurs de matières premières, le maintien des taux de change surévalués du passé). Des recherches consciencieuses et une soigneuse analyse des données, perpétuellement changeantes, sont comme toujours indispensables avant de titrer des conclusions définitives.

On trouvera dans le tableau 1.3 un récapitulatif des données sur lesquelles s'appuie le présent chapitre.

Dans le rapport de l'année dernière, j'avais consacré un chapitre à l'aide pour le commerce, dans lequel je soulignais la nécessité de s'assurer que la libéralisation des échanges multilatéraux pèse effectivement sur la croissance de sorte qu'elle profite aux pauvres, car l'amélioration de l'accès aux marchés n'est pas en soi le remède à tous les maux : elle doit s'assortir d'incitations politiques à améliorer l'efficacité de l'aide. L'encadré 1.3 présente le rapport conjoint OCDE/OMC intitulé « L'aide pour le commerce : panorama 2007 » et fait le point sur les tendances et évolutions des apports d'aide.

J'ai eu la chance de présider aux destinées du Comité d'aide au développement à une période riche en événements qui ont changé la donne. Le sort des pays pauvres a occupé, à juste titre, une place plus élevée dans l'échelle des priorités internationales que ce n'avait souvent été le cas dans le passé. Les perspectives de progrès étant relativement bonnes, la communauté du développement a entrepris – progressivement et peut-être, comme le donne à penser le présent exposé, encore assez timidement – d'enclencher la vitesse supérieure face aux possibilités d'amélioration de l'efficacité de l'aide offertes par le nouvel environnement mondial. Le CAD a activement contribué à encourager cette évolution, en mettant en place un système de notification transparent – la marque de l'OCDE – du volume et de la ventilation de l'APD, en concourant à de nombreuses initiatives en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide et en participant par ses travaux à l'élaboration de politiques communes. L'évaluation dont a récemment fait l'objet le Comité a fait ressortir comme très élevée la pertinence de ses travaux, comme élevée leur efficacité et leur viabilité, même si des efforts doivent être faits au regard du critère de l'efficience à certains égards, à commencer par l'établissement des priorités.

J'espère que mon successeur sera lui aussi en mesure, dans quelques années, en regardant le chemin parcouru, de déceler de nouveaux signes que, dans cet univers en rapide mutation, l'effort international de coopération pour le développement produit effectivement des résultats qui bénéficient aux pauvres du monde entier, et que le CAD apporte sa pierre à l'édifice.

Tableau 1.3. Tenir la marque

Objectif pour 2006	Indicateur	Niveau de départ en 2002	Dernier chiffre (2006, sauf indication contraire)	Résultat	
<b>Volume de l'aide</b>					
Indicateur 1	Des versements nets d'aide au moins 75 milliards USD	Recettes d'APD nette totales (aux prix et taux de change de 2002)	57.5 milliards USD	77.8 milliards USD (Hors Irak : 70.7 milliards USD)	Atteint
Indicateur 2	Essentiel des nouveaux apports destinés à financer des transferts effectifs de ressources au sens de la balance des paiements	Apports d'APD générant des ressources au service du développement (c-à-d. hors aide humanitaire, allègements de dette coûts admin., coût imputé des réfugiés dans les pays donateurs, coût imputé des étudiants ; aux prix et taux de change de 2002)	45.5 milliards USD, soit 78 % de l'APD nette totale	54.1 milliards USD, soit 67 % de l'APD nette totale	Pas atteint
<b>Répartition de l'aide</b>					
Indicateur 3	Augmentation notable de la part de l'APD allant aux PMA et autres pays à faible revenu par rapport à son niveau de 2002	APD bilatérale nette : APD totale nette :	40 % 47 %	46 % (Hors Irak : 52 %) 49 % (Hors Irak : 54 %)	Atteint
Indicateur 4	Accroissement de la part de l'APD allant aux pays affichant de relativement bonnes performances et comptant un grand nombre de pauvres	APD bilatérale nette : APD totale nette :	19 % 23 %	15 % (Hors Irak : 17 %) 19 % (Hors Irak : 21 %)	Pas atteint
Indicateur 5	Baisse tendancielle des secours d'urgence et de l'aide humanitaire, tout au moins en pourcentage de l'aide totale	Aide humanitaire en % de l'aide totale	5 %	6 % (Hors Irak : 6 %)	Pas atteint
<b>Situations précaires</b>					
Indicateur 6	Mise en œuvre d'activités soigneusement conçues dans les pays peu performants vers lesquels des transferts efficaces sont possibles	<i>Données partielles à travers les travaux du Groupe des États fragile (voir plus haut)</i>			Pas tranché
<b>Efficacité de l'aide</b>					
Indicateur 7	Proportion plus importante de l'aide non liée (Données relatives à l'aide financière uniquement; couverture limitée)	Aide non liée : Aide liée : Degré de liaison non notifié :	42.5 % 7.3 % 50.2 %	53 % 3.0 % 43.9 %	Atteint
Indicateur 8	Proportion nettement plus grande de l'aide alignée sur les priorités, programmes et systèmes locaux, et transitant par les budgets des pays bénéficiaires	<i>Les indicateurs définis dans la Déclaration de Paris concernant ces aspects. Une enquête a été réalisée en 2006, et un premier exercice de suivi aura lieu début 2008</i>			Pas tranché
Indicateur 9	Amélioration radicale des indicateurs d'harmonisation par rapport à la situation de 2002-03				Pas tranché
Indicateur 10	Gain incontestable d'efficacité (grâce notamment à une meilleure coordination, l'utilisation des systèmes nationaux et un recours accru aux compétences locales ou venant d'autres pays du Sud) et d'efficacité des dépenses de CT	<i>On ne dispose encore que de données partielles sur la valeur de référence des indicateurs définis dans la Déclaration de Paris concernant ces aspects (voir plus haut)</i>			Pas tranché
<b>Efforts déployés par les pays bénéficiaires</b>					
Indicateur 11	Accroissement de l'offre de services dans les pays bénéficiaires mais également augmentation de plusieurs points de pourcentage du degré de mobilisation des ressources intérieures	Dépenses publiques de santé en % de PIB Dépenses publiques d'éducation en % de PIB Recettes courantes en % de PIB	2000 : 2.6 % <sup>1</sup> 2000 : 3.9 % <sup>1</sup> 2000 : 15.4 % <sup>1</sup>	2004 : 2.8 % <sup>1</sup> 2003 : 4.3 % <sup>1</sup> 2004 : 18.1 % <sup>2</sup>	Atteint Atteint Atteint
<b>Résultats</b>					
Indicateur 12	Grâce à l'augmentation du volume et de l'efficacité du soutien, début d'accélération des progrès enregistrés vers les OMD les plus difficiles à atteindre, en particulier en Afrique subsaharienne	OMD retenus <sup>3</sup> Pauvreté (% < 1 USD/jour) Scolarisation dans le primaire Mortalité infantile (pour 1 000) Accès à l'assainissement	Monde en dév. ASS (1990) 27.9 % 44.6 % 79 % 106 35 %	Monde en dév. ASS (2002-04) (2002-04) 19.4 % 44.0 % 86 % 64 % 87 168 50 % 37 %	Progrès, mais encore très insuffisants par rapport à ce que nécessite la réalisation des objectifs fixés pour 2015 à l'exception de celui relatif à la pauvreté dans le monde

1. Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2003, 2004, 2005, 2006.

2. Estimations du Secrétariat de l'OCDE à partir de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

3. Source : Rapport 2006 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

### Encadré 1.2. Une mise en perspective de l'APD à l'Irak

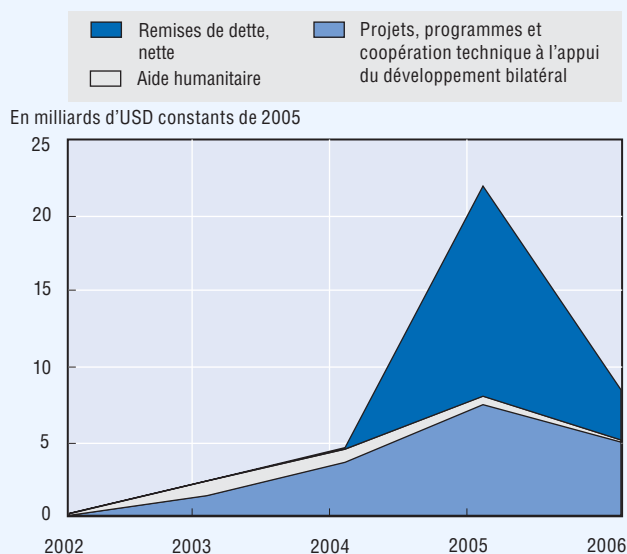
Dans les années 80, les apports d'aide à l'Irak étaient négligeables. Si les contributions des donateurs ont atteint environ 550 millions USD en 1991, à l'époque de la guerre du Golfe, leur volume est après cela retombé.

En 2003, avec le début du conflit irakien, les apports d'aide bilatérale ont considérablement augmenté, à 2 milliards USD, sous l'effet principalement des secours humanitaires et de l'aide à la reconstruction émanant, pour l'essentiel (1.5 milliard USD), des États-Unis.

En 2005, les versements net d'APD bilatérale à l'Irak ont atteint presque 22 milliards USD, chiffre le plus élevé jamais enregistré pour un seul pays. La majeure partie (14 milliards USD) correspond à des allègements de dettes résultant d'un accord conclu dans le cadre du Club de Paris en vue de décharger l'Irak de l'essentiel de ses dettes. En 2006, les donateurs ont consenti quelque 8.5 milliards USD à l'Irak, montant encore substantiel, dont 3.3 milliards USD sous forme d'allègements de dettes. Les concours dont bénéficie l'Irak demeureront importants pendant encore deux ans, à mesure de la mise en œuvre des phases successives de l'accord du Club de Paris.

Bien que les États-Unis aient été de loin le plus important pourvoyeur d'APD à l'Irak, l'Irak a été en 2005-06 le premier bénéficiaire d'APD de la part de pas moins de neuf membres du CAD et parmi les trois premiers bénéficiaires de l'APD consentie par 14 membres. Le graphique et les tableaux ci-après apportent des détails complémentaires.

#### APD bilatérale nette des pays du CAD vers l'Irak



#### Dix principaux donateurs de l'APD bilatérale brute

Moyenne 2005-06, millions de USD

1	États-Unis	8 005
2	Japon	2 168
3	Allemagne	1 204
4	Royaume-Uni	760
5	Italie	719
6	France	713
7	Autriche	521
8	Canada	202
9	Espagne	192
10	Australie	150

Encadré 1.2. **Une mise en perspective de l'APD à l'Irak (suite)****Les principaux donneurs  
pour lesquels l'Irak est parmi les cinq premiers receveurs d'aide**

Moyenne 2005-06, versements bruts

	En pourcentage de l'APD totale	Rang
Allemagne	10.2	2
Australie	7.9	3
Autriche	33.7	1
Belgique	6.2	3
Canada	5.4	1
Espagne	5.0	1
États-Unis	30.0	1
Finlande	8.9	1
France	5.9	2
Italie	15.5	1
Japon	12.1	1
Royaume-Uni	6.3	2
Suède	4.0	1
Suisse	4.8	1
Total du CAD	13.0	1

Encadré 1.3. **Regard sur l'aide pour le commerce**

Dans le monde de plus en plus interdépendant d'aujourd'hui, il apparaît clairement que le commerce constitue un puissant moteur de croissance économique, laquelle est elle-même indispensable pour faire reculer la pauvreté. Or beaucoup de pays en développement sont dépourvus des moyens essentiels – qu'il s'agisse des politiques, des institutions ou des infrastructures – pour pouvoir tirer parti des débouchés commerciaux et du resserrement des relations économiques mondiales. Afin de remédier à cette situation, la Conférence ministérielle organisée en 2005 à Hong-Kong par l'OMC a appelé à accroître l'aide pour le commerce, afin de permettre aux pays en développement (et en particulier aux moins avancés d'entre eux) de profiter des accords de l'OMC et, d'une manière plus générale, d'intensifier leur activité commerciale. En 2006, l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'aide pour le commerce a recensé un large éventail d'activités d'aide qu'il était nécessaire de relier étroitement entre elles dans le cadre d'une stratégie cohérente de promotion des échanges et du développement, pour faire en sorte que les efforts déployés en faveur du commerce soient bénéfiques à tous les pays en développement. De plus, elle a invité l'OMC et l'OCDE à exercer une fonction de suivi afin d'encourager l'accroissement et l'amélioration de l'aide pour le commerce.

Le rapport conjoint OCDE/OMC intitulé « L'aide pour le commerce : panorama 2007 » fait le point sur les tendances et les faits nouveaux concernant les apports d'aide qui ont un lien très étroit avec l'aide pour le commerce. Il présente aussi une synthèse des informations fournies par les donateurs et les pays partenaires en réponse à une enquête sur leurs stratégies en matière d'aide pour le commerce, leurs engagements dans ce domaine et la mise en œuvre de cette aide. Le rapport conjoint a été présenté par M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, lors du premier Examen global de l'aide pour le commerce effectué en novembre 2007, sous l'égide de l'OMC.

### Encadré 1.3. Regard sur l'aide pour le commerce (suite)

Selon l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'aide pour le commerce, cette dernière consiste à soutenir : i) la politique et la réglementation commerciales; ii) le développement du commerce; iii) l'infrastructure liée au commerce; iv) le renforcement de la capacité de production; et v) l'ajustement lié au commerce, s'il est défini comme une priorité de développement en rapport avec les échanges dans les stratégies de développement des pays partenaires. Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE est considéré comme la meilleure source d'informations pour suivre les apports d'aide pour le commerce au niveau mondial, bien qu'il ne puisse fournir des données qui correspondent exactement à toutes les catégories précitées. Il permet en fait de disposer de variables supplétives pour les plus importantes d'entre elles.

Entre 2002 et 2005, les engagements des donneurs bilatéraux et multilatéraux ont engagé en moyenne 21 milliards USD par an pour des activités ayant un lien étroit avec l'aide pour le commerce. Sur ce montant, 11.2 milliards USD sont allés au renforcement de l'infrastructure économique, 8.9 milliards USD à l'accroissement de la capacité de production (dont 2 milliards USD pour le développement des échanges) et 0.6 milliard USD à l'amélioration de la connaissance et de la mise en œuvre de la politique et de la réglementation commerciales. La part moyenne de l'aide pour le commerce dans le total de l'aide sectorielle a atteint en moyenne 34 % entre 2002 et 2005, période au cours de laquelle les engagements ont progressé de 22 % en termes réels. Entre le début et la fin de cette période, la part de l'aide pour le commerce a légèrement diminué, passant de 35 % à 32 %, ce qui a tenu au niveau élevé des dépenses consacrées par les donneurs aux secteurs sociaux, comme l'éducation et la santé. Le volume de l'aide destinée à permettre aux pays en développement de jouer un rôle plus dynamique dans l'économie mondiale pourrait sensiblement augmenter. À cette fin, il faudrait que les donneurs portent une attention plus grande aux échanges, aux infrastructures et à l'ensemble des priorités concernant la croissance économique. Si l'aide pour le commerce continue de progresser au rythme annuel récemment enregistré (6.8 %), un apport supplémentaire de 8 milliards USD serait effectué d'ici à 2010, ce qui porterait le total des engagements au titre de l'aide pour le commerce à 30 milliards USD.

Les donneurs bilatéraux consacrent en moyenne 31 % de leur APD ventilable par secteur à l'aide pour le commerce. On constate toutefois des différences non négligeables entre les pays, la part de cette aide s'échelonnant d'un maximum de 62 % relevé pour le Japon – niveau qui tient dans une large mesure au soutien appréciable que ce pays apporte à l'infrastructure économique – à un minimum de 8 %. Le Japon et les États-Unis occupent le premier rang en volume, ce qui n'est pas surprenant puisqu'ils figurent aussi parmi les donneurs les plus importants. Les apports bilatéraux de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni atteignent également un volume respectable. Les grandes institutions multilatérales et régionales – comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement – consacrent environ 50 % de leurs programmes sectoriels à l'aide pour le commerce. La Banque mondiale et la Commission européenne sont aussi d'importants donneurs en volume, qui apportent un soutien particulièrement notable au renforcement des infrastructures et de la capacité de production.

Entre 2002 et 2005, l'Asie a reçu 51 % du total de l'aide pour le commerce, l'Afrique 30 %, l'Amérique latine et les Caraïbes 7 %, l'Europe 5 % et l'Océanie 1 %. La place prépondérante de l'Asie tient à l'importance des apports au titre de l'infrastructure économique. La majeure partie de l'aide pour le commerce est allée aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (36 %), suivis par les pays les moins avancés (25 %). L'aide pour le commerce dispensée aux pays d'Asie a représenté en moyenne plus du double de celle qui a été affectée aux pays d'Afrique, et les autres pays à faible revenu ont obtenu en moyenne un montant d'aide pour le commerce plus de deux fois supérieur à celui qui a été accordé aux pays les moins avancés ou aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

### Encadré 1.3. **Regard sur l'aide pour le commerce** (suite)

Presque deux ans après la Déclaration ministérielle adoptée en 2005 lors de la conférence organisée par l'OMC à Hong-Kong, l'aide pour le commerce prend une place croissante dans les programmes de la plupart des donateurs. Cet intérêt plus grand qu'elle suscite ne va probablement pas se démentir, et il se peut même qu'il s'accroisse à moyen terme. Les nouvelles déclarations d'orientation qui sont faites sur l'aide pour le commerce, les diverses initiatives qui sont prises en vue de renforcer les capacités internes et le degré de priorité plus grand qui lui est accordé dans le dialogue entre donateurs et partenaires, sont autant de manifestations évidentes de cette tendance. La plupart des donateurs ont aujourd'hui défini des responsabilités institutionnelles, mis en place des structures, créé des équipes de spécialistes et élaboré des orientations pratiques expressément dans le but « d'accroître » et « d'améliorer » l'aide pour le commerce.

L'existence, à un niveau politique élevé, d'un soutien en faveur de l'octroi d'une place prioritaire au commerce dans les stratégies de développement nationales est une condition essentielle de l'aide des donateurs. Lorsque la volonté politique et l'appropriation locale font défaut, ces derniers s'efforcent de plus en plus souvent de renforcer l'intégration de la question du commerce en la soulevant à l'occasion du dialogue avec les pays partenaires. Ils apportent aussi un appui au renforcement des capacités liées au commerce et procèdent à des évaluations communes des besoins, par exemple à l'aide du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. À cet égard, donateurs et partenaires ont été invités à participer à une enquête. Si le taux de réponse des pays partenaires a été faible, ces derniers ont fourni des informations d'une qualité remarquable qui ont montré qu'en dépit de la diversité de leurs caractéristiques économiques, ils considéraient tous le commerce comme un élément essentiel de leurs stratégies de développement économique.

La quasi-totalité des pays partenaires ayant répondu à l'enquête sont ou seront bientôt dotés d'une stratégie d'aide pour le commerce définissant leurs besoins en la matière. Cette stratégie est généralement élaborée dans le cadre d'un processus auquel sont associées toutes les parties prenantes, qu'elles appartiennent au secteur public, au secteur privé ou à celui des organisations non gouvernementales. Toutefois, dans certains cas, elle ne fait pas encore partie intégrante d'une stratégie de développement globale faisant appel à toutes les sphères de l'administration. Le coût des stratégies de développement du commerce des pays partenaires est aussi de plus en plus souvent évalué. Ces derniers sont généralement capables de mettre en lumière les obstacles au développement du commerce qui ne sont actuellement pas pris en compte par l'aide. Ceux-ci vont d'une déficience des infrastructures matérielles à des insuffisances générales sur les plans de la productivité et des compétences, en passant par la nécessité de moderniser l'administration des douanes.

Tous les donateurs et les partenaires sans exception s'accordent pour penser que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement contient les principes qui doivent guider la mise en œuvre de l'aide pour le commerce. Leurs réponses laissent toutes nettement transparaître leur attachement à ces principes, qui sont le fruit de décennies d'expérience et expliquent clairement comment acheminer l'aide aussi efficacement que possible. L'application plus générale et plus systématique de ces principes requiert toutefois des efforts et une attention soutenus. Il ne semble donc guère y avoir pour le moment de résultats qui puissent être mis à profit pour améliorer les politiques. Les donateurs et les partenaires ont fait observer que les problèmes à résoudre pour assurer efficacement la mise en œuvre de l'aide pour le commerce n'étaient pas exceptionnels, mais que leur remède se trouvait en fait dans le programme d'action général à l'appui de l'efficacité de l'aide.

### Encadré 1.3. Regard sur l'aide pour le commerce (suite)

La démarche exposée dans la Déclaration de Paris, qui énonce des objectifs clairs et complémentaires les uns des autres et prévoit un suivi des progrès vers leur réalisation, pourrait donc être adaptée à l'initiative en faveur de l'aide pour le commerce. Il serait ainsi plus facile de circonscrire le volet correspondant de cette initiative. Le suivi de l'aide pour le commerce pourra être mis à profit de façon optimale s'il sert à encourager les bonnes pratiques et à en assurer la diffusion. À cette fin, les pays partenaires doivent s'investir davantage dans l'exercice de suivi. Peut-être faudra-t-il pour cela modifier les enquêtes de façon que ces pays puissent tirer directement profit des réponses qu'ils fournissent aux questions posées, et pas seulement des résultats de l'exercice dans son ensemble. Enfin, le cadre de suivi est très fortement axé sur les pays. Davantage d'efforts s'imposent pour y intégrer la dimension régionale.

Le rapport qui présentera l'an prochain le panorama de l'aide pour le commerce commencera par faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette aide et sur l'impact qu'elle produit. S'agissant de l'acheminement de l'aide, il est nécessaire de susciter un renforcement de la responsabilité mutuelle concernant les résultats que donne l'aide pour le commerce. L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'indicateurs supplémentaires s'impose pour déterminer comment évoluent les capacités commerciales au niveau des pays et des régions. Cela dit, la tâche ne sera pas aisée. D'un point de vue politique, passer de l'évaluation des moyens à celle des résultats soulève des difficultés d'importance; or les responsables de l'action gouvernementale et les autres parties prenantes se doivent d'être particulièrement attentifs à ces derniers. La tâche est également délicate sur le plan technique. L'étude d'impact est un exercice complexe. Les indicateurs doivent être reliés aux politiques. Reste que le processus de suivi peut être lui-même d'une grande utilité s'il permet de faire connaître les initiatives fructueuses et d'en tirer des enseignements, surtout au niveau des pays du Sud. La création d'un réseau d'échanges de connaissances proposée par le Secrétaire général constitue un moyen concret et prometteur de progresser dans ce sens.

### Notes

1. Les envois de fonds des émigrés sont bien sûr, eux aussi, à l'origine d'un volume extrêmement important, et en croissance rapide, de ressources, et apportent une contribution très notable à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui les reçoivent. Je les ai cependant omis de mon analyse car il s'agit de transferts de particulier à particulier.
2. Si l'on en croit le *Human Security Report 2005* et le « *Human Security Brief 2006* » qui lui fait suite, le nombre de conflits armés à l'échelle de la planète a diminué de plus de 40 % depuis le début des années 90. En dépit de l'escalade de la violence en Irak et de l'aggravation du conflit du Darfour, les données parues en 2006 indiquent qu'entre le début de 2002 et la fin de 2005 le nombre de conflits armés à l'échelle du monde a fléchi de 15 %, revenant de 66 à 56. C'est en outre en Afrique subsaharienne que ce recul a été le plus marqué, et de loin. Voir : *Human Security Report 2005* et « *Human Security Brief 2006* », publiés par le Human Security Centre, the University of British Columbia, Canada.
3. Même si les États-Unis ne fournissent pas d'information sur ce point dans le cadre des systèmes de notification statistique du CAD, ils adressent néanmoins des données au Panneau d'affichage, dont il ressort que l'aide non liée marque une progression régulière.
4. Ces pays contribuent à divers programmes multilatéraux, comme les guichets libéraux des banques régionales de développement et le Fonds européen de développement, dont les apports sont non liés pour une grande partie, mais pas dans leur intégralité.
5. Une part importante des données relatives à des paramètres clés du développement provient encore de modèles statistiques – en d'autres termes, il ne s'agit pas d'observations mais d'estimations réalisées sur la base d'une relation moyenne entre l'indicateur considéré et d'autres indicateurs.





## Chapitre 2

# Pour une gestion efficace de l'aide – Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD

*Les examens par les pairs ont permis de porter un grand nombre de questions à l'attention du Comité d'aide au développement au cours des cinq dernières années. Dans ce chapitre ont été retenues douze leçons parmi les enseignements marquants qui ont été dégagés ou confirmés durant cette période au sujet des moyens de gérer l'aide avec efficacité pour assurer l'obtention de résultats dans le domaine du développement. Ainsi, en ce qui concerne la stratégie, il apparaît important de :*

- i) déterminer l'assise juridique et politique la plus adaptée;*
- ii) gérer avec clairvoyance les intérêts nationaux concurrents;*
- iii) renforcer la cohérence des politiques au service du développement;*
- et iv) investir dans la production, la mesure et la diffusion des résultats des activités financées par l'aide.*

*S'agissant de la gestion en matière organisationnelle, il est nécessaire de :*

- v) définir une structure de direction efficace;*
- vi) remédier à la dispersion institutionnelle;*
- vii) gérer avec plus de cohérence les contributions aux organismes multilatéraux;*
- et viii) décentraliser la gestion au profit du terrain.*

*Quant à la gestion de la mise en œuvre, il est essentiel de :*

- ix) planifier judicieusement l'accroissement de l'aide au développement;*
- x) suivre une approche ciblée sur un certain nombre de pays et de secteurs;*
- xi) privilégier la gestion axée sur les résultats, l'évaluation et le contrôle de la qualité;*
- et xii) faire de la gestion des ressources humaines une priorité.*

## Introduction

En 2006, les 23 membres du CAD ont déboursé pour plus de 100 milliards USD de fonds publics pour les besoins du développement. D'après les estimations, ce montant représenterait 90 % des dépenses totales d'APD à l'échelle mondiale. Dans quelle mesure la gestion de ces fonds est-elle efficace? En ma qualité de président du CAD depuis juin 2003, j'ai participé à l'examen par les pairs du système de coopération pour le développement de 22 membres du Comité et me suis rendu dans tous ces pays<sup>1</sup>. J'ai ainsi eu une occasion unique d'en apprendre davantage sur les caractéristiques des systèmes qui fonctionnent bien.

Dans leur ensemble, ces examens couvrent tout l'éventail des problèmes de gestion de l'aide<sup>2</sup> – de la stratégie à la mise en œuvre – auxquels nos membres sont confrontés, et exploitent de façon objective la remarquable banque de données du CAD sur les apports d'APD. Ils se veulent formuler des commentaires « critiques, utiles et respectueux » sur les pratiques des membres et sont grandement enrichis par la journée entière d'échanges de vues ouverts qui les clôt entre le CAD et les responsables du système du pays considéré. Les examens par les pairs contribuent largement à favoriser l'émergence parmi les membres du CAD d'une plus grande communauté de vues sur les pratiques actuelles en matière d'aide bilatérale, ainsi qu'à les tenir régulièrement informés des innovations opérées par les donateurs dans le souci d'assurer une gestion plus efficace de l'aide, et de leurs résultats. Les pratiques des membres du CAD en matière de gestion de l'aide sont résumées dans deux rapports du Secrétariat parus respectivement en 1999 et 2005<sup>3</sup>. Une nouvelle mise à jour devrait être effectuée en 2008.

Le processus des examens par les pairs a permis de porter un grand nombre de questions à l'attention du CAD au cours de la période considérée, mais j'ai retenu ici douze leçons parmi les enseignements marquants qui ont été dégagés ou confirmés au sujet des facteurs propres à encourager une gestion efficace des fonds consacrés à l'aide pour assurer l'obtention de résultats dans le domaine du développement. Ces derniers peuvent être répartis entre les grandes catégories suivantes : i) stratégie ; ii) gestion en matière organisationnelle ; iii) gestion de la mise en œuvre.

## Stratégie

### *Définir l'assise juridique et politique requise*

**Leçon 1 : Affirmer clairement la finalité de la coopération pour le développement au niveau le plus élevé, soit dans la législation, soit dans un autre cadre qui fasse l'objet d'une large appropriation et puisse demeurer pertinent suffisamment longtemps**

Les examens par les pairs récemment effectués au CAD ont montré combien il était important d'obtenir, au niveau politique le plus élevé, une définition claire de l'objectif général du programme d'aide national. La coopération pour le développement s'inscrit le plus souvent dans un contexte politique complexe, caractérisé par de multiples interactions et la présence de nombreux acteurs dont les motivations ne se limitent pas au développement ou peuvent en être assez éloignées. Les nouveaux donateurs qui viennent

dialoguer avec le CAD affirment aussi que cet effort de clarification à un niveau élevé occupe une place essentielle parmi ceux qu'ils déploient pour définir les fondements de leur propre démarche. En ancrant sans équivoque la politique du développement dans la législation, les gouvernements très attachés à ce dernier se sont dotés d'un cadre de référence fort utile. Toutefois, si elle n'est pas régulièrement actualisée, la législation peut aussi restreindre l'efficacité du système face à l'évolution rapide du monde de la coopération pour le développement; un degré de précision trop élevé peut donc aller à l'encontre du but recherché.

À l'heure actuelle, un peu plus d'un tiers des membres du CAD possède une législation complète sur le développement. Il est plus courant qu'une forme ou une autre de politique du développement définie à un niveau élevé guide les activités dans ce domaine. Un peu plus de deux tiers des membres du CAD suivent cette approche qui, dans un certain nombre de cas, complète la législation. Si elles sont plus faciles à adopter et à modifier au fil du temps, ces déclarations de principe ne s'imposent pas nécessairement de manière impérative à l'ensemble de l'administration et ne donnent généralement pas autant le sentiment que le développement constitue une priorité nationale que peut le faire une loi. Par ailleurs, les examens par les pairs montrent qu'il est important qu'un mandat clair soit défini à un niveau élevé pour la gestion de l'aide en aval et pour la définition de stratégies de mise en œuvre qui soient efficaces sur le plan interne et puissent être adaptées aux nouvelles priorités internationales, comme celles qui concernent l'efficacité de l'aide.

#### Encadré 2.1. **La définition d'objectifs clairs à un niveau élevé au Royaume-Uni**

La Loi sur le développement international adoptée en 2002 au Royaume-Uni définit un mandat clair, axé sur la lutte contre la pauvreté, et donne à la coopération britannique pour le développement l'orientation stratégique qui est actuellement la sienne, centrée sur le développement et pas seulement sur l'aide. Pour la première fois dans ce pays, elle inscrit dans les textes la primauté de l'élimination de la pauvreté et interdit le recours à l'aide au développement à d'autres fins, notamment la liaison de l'aide bilatérale à la passation de contrats d'approvisionnement auprès d'entreprises britanniques. Le Département pour le développement international (DfID) ayant été expressément investi du rôle de chef de file pour l'exécution de la mission définie par cette loi, il n'existe aucune ambiguïté quant à ses relations avec les autres ministères, ce qui lui donne la possibilité d'influer sur la réflexion menée dans l'ensemble de l'administration au sujet de la politique du développement. Le fait que la mission du DfID soit aussi clairement définie permet aussi de gérer et d'évaluer avec davantage d'efficacité ses activités en aval. Cette loi a apporté une contribution déterminante à l'amélioration sensible observée depuis 1997 dans la démarche suivie par le Royaume-Uni en matière de développement international.

### **Gérer des intérêts nationaux concurrents**

#### **Leçon 2 : Éviter que le souci de répondre aux pressions à court terme ne compromette l'enjeu commun à long terme que représente l'instauration d'un processus de développement fructueux**

À l'heure où les membres du CAD s'efforcent d'ancrer durablement leurs programmes d'aide dans le cadre d'action national général, il est important d'avoir une idée claire de la façon dont la coopération pour le développement peut le mieux porter ses fruits compte tenu des autres intérêts nationaux susceptibles de rivaliser avec elle. Le CAD est conscient

du fait que la politique du développement ne fonctionne pas en vase clos et que tous les pays ont de vastes intérêts (concernant, par exemple, le commerce, les relations politiques ou la sécurité) qui correspondent à des priorités nationales. S'agissant des relations avec les pays en développement, si les intérêts nationaux peuvent être divergents à court terme (ce qui n'est pas obligatoire), à long terme il importe pour tous les membres du CAD (et, en fait, pour tous les pays) que les pays en développement atteignent à un développement durable à large assise. Cette communauté d'intérêt est d'ailleurs reconnue dans la Déclaration du millénaire. Aux yeux du CAD, pour légitime que soit la défense des intérêts nationaux, elle aura des effets contraires au but visé si elle rend l'aide inefficace. Ce point de vue ne tient, à l'évidence, que si les acteurs du développement apportent la preuve que des politiques cohérentes et une action bien pensée de coopération pour le développement peuvent servir – et servent effectivement – les intérêts suprêmes de la nation à long terme. Une attention plus grande doit être prêtée à la nécessité de rassembler des données suffisamment convaincantes attestant qu'il en va bien ainsi et de les faire connaître.

### Encadré 2.2. Développement et intérêt national aux États-Unis

En raison de la nature de leur système politique, les États-Unis ont toujours justifié leur action de coopération pour le développement par, tout à la fois, le souci des besoins des pays bénéficiaires et la poursuite de leurs propres objectifs de politique étrangère. C'est dans cet esprit qu'a été adopté le Plan Marshall (reconstruire l'Europe tout en repoussant le communisme et en accroissant les exportations américaines) et élaboré le Foreign Assistance Act de 1961 (aider les pays en développement tout en œuvrant à la sécurité et à la prospérité des États-Unis). Cette conception se situe au cœur de la pratique propre au Congrès consistant à « préaffecter » une grande part des crédits inscrits au budget annuel de l'aide extérieure en fonction des priorités qu'il estime devoir retenir. Avec la fin de la guerre froide en 1991, la coopération américaine pour le développement s'est trouvée privée de toute motivation politique solide. En revanche, depuis les événements du 11 septembre, l'administration américaine s'est employée avec beaucoup de succès à rehausser l'image de la coopération pour le développement aux yeux du Congrès et de l'opinion publique nationale. La National Security Strategy de 2002 a fait du développement l'un des trois piliers de la politique étrangère des États-Unis aux côtés de la diplomatie et de la défense. Si la concrétisation de cette nouvelle orientation n'est pas allée sans difficultés (on peut, par exemple, se demander si les autres priorités ne risquent pas d'amoinrir l'efficacité de certaines interventions du point de vue du développement), cette expression formelle de la nécessité d'adopter une politique nationale du développement plus harmonieuse et plus intégrée a permis aux États-Unis d'ouvrir un grand débat sur la place qui revient légitimement à la coopération pour le développement parmi les priorités politiques des États-Unis.

## **Renforcer la cohérence des politiques au service du développement**

### **Leçon 3 : Définir un mandat clair et établir des mécanismes pour garantir que les politiques seront évaluées d'après leur impact sur les pays pauvres**

Les membres du CAD sont généralement d'accord pour dire que, compte tenu du contexte mondial actuel, les donateurs doivent davantage s'attacher à faire en sorte que l'ensemble des politiques soient conformes à l'objectif du développement. Les examens par les pairs montrent régulièrement combien il est difficile de suivre durablement cette approche dans le cas de politiques nationales importantes qui peuvent soit aller dans le sens des besoins des pays pauvres (en ce qui concerne par exemple le commerce, les

migrations ou l'environnement) soit les contrarier. Il serait certes peu réaliste de penser que ce sont les intérêts de ces pays qui primeront dans tous les cas, mais les examens par les pairs attestent que, lors de l'élaboration des politiques nationales, il est important d'évaluer pleinement l'incidence que celles-ci sont susceptibles d'avoir sur le développement des pays pauvres. Ils mettent par là même aussi en évidence la nécessité pour les organismes d'aide au développement de nouer des alliances stratégiques avec d'autres parties prenantes, nationales et internationales, en vue de promouvoir, dans les domaines prioritaires, la cohérence des politiques au service du développement.

Il ressort des rapports d'examen par les pairs que, pour inscrire durablement la politique du développement au cœur d'une stratégie nationale, il faut qu'un engagement soit pris dans ce sens à un niveau élevé (Parlement, gouvernement) à travers un texte de préférence structuré de manière à faire clairement ressortir les priorités et prévoyant un suivi et une diffusion des résultats. Il faut aussi que soient expressément désignés les secteurs de l'administration qui dirigeront les efforts visant à créer des conditions propices à cette démarche dans le cadre d'une approche pangouvernementale. Le mandat défini à cet égard doit préciser les mécanismes opérationnels formels et informels à mettre en place dans toute l'administration pour cerner les progrès accomplis dans l'application du programme d'action en faveur de la cohérence des politiques, les analyser et en rendre compte. Les ressources humaines requises pour exécuter ces tâches peuvent être placées en des lieux très divers. Certains donateurs traitent les questions relatives à la cohérence des politiques principalement en s'appuyant sur un organisme public, par exemple un service spécial de l'administration, tandis que d'autres préfèrent recourir de manière ponctuelle aux compétences de spécialistes des secteurs public ou privé. En 2008, le Secrétariat de l'OCDE dégagera de la série d'examens par les pairs effectués sur la période 2003-07 un rapport de synthèse spécial qui analysera l'impact de différents mécanismes institutionnels sur la promotion de la cohérence des politiques au service du développement. Les conclusions des évaluations réalisées sur le sujet, par exemple la récente évaluation du principe des « trois C » (complémentarité, coordination et

### **Encadré 2.3. Promotion de la cohérence des politiques au service du développement en Suède**

La Suède est depuis longtemps consciente à la fois de la nécessité de définir une politique nationale qui permette de s'attaquer aux problèmes débordant les frontières, et du fait que les décisions prises à l'échelon national ont des répercussions au niveau international. Sur le plan intérieur, un ensemble de lignes directrices dénommé « Stratégie pour un développement global » a été adopté en 2003 par le Parlement suédois. Ce texte ambitieux prescrit l'adoption d'une stratégie intégrée à l'appui du développement mondial qui concernera tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics. Il appelle le gouvernement suédois à œuvrer en faveur de la cohérence des politiques dans les enceintes multilatérales, notamment au niveau de l'Union européenne ou dans le cadre d'autres manifestations consacrées au développement (par ex., Doha, Monterrey, Johannesburg), et encourage la réalisation, au niveau international, d'un examen objectif des choix stratégiques des pays industrialisés et de la manière dont ils exécutent leurs engagements à l'égard du monde en développement. Conscient des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de cette stratégie, le Parlement a demandé l'élaboration d'un rapport annuel sur son application. Ce rapport peut être utilisé par l'administration pour attirer chaque année l'attention sur telles ou telles questions relatives à la cohérence des politiques et susciter une action dans les domaines correspondants.

cohérence) prôné au niveau de l'Union européenne, apporteront un complément d'information utile pour cet exercice.

Les membres du CAD sont de plus en plus conscients de la nécessité d'agir de manière collective et de mieux cerner les bonnes pratiques en la matière afin d'éviter celles qui donnent peu de résultats. Par exemple, la Commission européenne a dressé, pour les 27 États membres de l'UE, une liste de problèmes prioritaires communs de cohérence des politiques au service du développement, pour lesquels sont actuellement expérimentées des méthodes communes de repérage, d'analyse et de notification.

### **Sensibilisation de l'opinion publique**

#### **Leçon 4 : Investir dans la production, la mesure et la diffusion des résultats des activités financées par l'aide**

Il est indispensable que l'opinion publique soit informée sur la coopération pour le développement et qu'elle lui apporte son soutien. Les examens par les pairs montrent qu'une forte adhésion de la population aux efforts déployés dans ce domaine est le meilleur moyen de garantir l'obtention d'un appui au niveau politique et législatif pour la mise en place de programmes de développement solides et dynamiques. Dans les pays du CAD où la coopération pour le développement ne rallie qu'un faible soutien de la part de l'opinion publique ou de la classe politique, les systèmes d'aide doivent fonctionner dans un contexte national beaucoup plus difficile, et peuvent notamment se trouver soumis à une surveillance excessive et à de nombreux dispositifs de contrôle externe. L'attitude de la population à l'égard de la coopération pour le développement dépend souvent des traditions inscrites dans la culture du pays (par ex., engagement de longue date des instances religieuses dans les pays pauvres, histoire du pays donneur elle-même marquée par le sous-développement, importance du principe de solidarité publique parmi les valeurs nationales) ou peut être influencée par la compassion humanitaire en cas de survenue d'une catastrophe naturelle. Entretenir la faveur du public n'en exige pas moins aussi des efforts volontaires et ciblés d'information et de sensibilisation. Depuis quelques temps, les membres du CAD s'efforcent d'articuler leurs initiatives nationales dans ce domaine avec les campagnes internationales axées sur des résultats précis (comme les objectifs du Millénaire pour le développement ou les objectifs des fonds « verticaux » spécialisés) car ils y voient un moyen efficace de mieux faire connaître au grand public leurs activités de coopération pour le développement et de mieux lui faire comprendre en quoi elles servent l'intérêt national.

Il est certes difficile pour les membres du CAD de conserver l'adhésion de l'opinion publique et du pouvoir politique aux efforts de coopération pour le développement en période de conjoncture économique défavorable, mais mobiliser la population et obtenir son soutien est toujours une gageure. Même lorsque l'opinion est consciente, comme c'est souvent le cas, du fait que la pauvreté et les inégalités atteignent dans le monde des degrés qui en font à la fois un problème humanitaire et une menace pour l'avenir de tous, nombreux sont ceux qui doutent que l'aide publique contribue efficacement à y remédier, et qu'il y ait lieu de consacrer une part plus que symbolique des fonds publics, déjà peu abondants, à des objectifs qui débordent les frontières nationales. Face à cette situation, les donateurs s'emploient de plus en plus à associer les acteurs nationaux à des débats publics réguliers sur l'efficacité de l'aide. Afin de lever les doutes dont celle-ci fait l'objet dans l'opinion publique, ils recentrent leurs efforts sur la mise en évidence des effets positifs de l'aide sur les conditions de vie des pauvres.

### Encadré 2.4. **Sensibilisation de l'opinion publique en Irlande**

Avec en moyenne 90 % d'opinions favorables, le soutien accordé par la population irlandaise à l'aide au développement est élevé et stable depuis plusieurs décennies. D'une enquête effectuée en 2004, il est ressorti que 66 % des personnes interrogées jugeaient très important, et 28 % assez important, de venir en aide aux habitants des pays pauvres. Le fait que l'Irlande ait elle-même une histoire marquée par la pauvreté contribue à susciter dans sa population un fort sentiment de solidarité avec les pauvres du monde entier. C'est notamment grâce à cet esprit de solidarité – entretenu par les actions de sensibilisation aux questions de développement des ONG irlandaises et par les efforts nationaux d'information de l'opinion – qu'un solide soutien a continué d'être apporté à l'aide lors de la crise économique des années 80 et du début des années 90. C'est aussi ce facteur qui explique l'adhésion de l'ensemble des partis politiques à une progression du budget de l'APD irlandaise qui doit le porter à 0.7 % du RNB en 2012. Il subsiste néanmoins un défi de taille : encore peu d'Irlandais savent vraiment en quoi consiste l'effort d'aide de leur pays. Remédier à cette situation pour éviter que le soutien se relâche figure toujours au premier rang des priorités des responsables de l'aide irlandaise, qui s'efforcent d'améliorer la transparence et de rendre compte aux contribuables de l'efficacité de l'aide. Le Livre blanc de 2006 sur l'aide irlandaise, qui a été élaboré en consultation avec les citoyens irlandais, souligne qu'il est essentiel d'informer la population, de la sensibiliser aux questions de développement et de s'assurer le concours des médias pour lui faire mieux connaître le programme d'aide au développement et l'inciter à se l'approprier. La volonté d'agir concrètement dans ce sens est illustrée par l'ouverture récente du Public Volunteering and Information Centre au cœur de Dublin, ainsi que par l'accroissement du soutien apporté aux actions de sensibilisation aux questions de développement et des moyens financiers qui leur sont consacrés.

## Gestion en matière organisationnelle

Les examens par les pairs montrent que les caractéristiques institutionnelles des systèmes d'aide bilatérale peuvent différer sensiblement selon le contexte politique national, les méthodes de gouvernement et les pratiques en vigueur dans l'administration publique. Au vu des récents examens par les pairs, il semble que les réformes en matière d'organisation soient de plus en plus souvent liées au programme d'action international concernant l'efficacité de l'aide. C'est ce que reflète en particulier la tendance observée aujourd'hui à réduire la « fragmentation » au niveau des services centraux, parallèlement dans bien des cas à une décentralisation des pouvoirs en matière d'exécution au profit du terrain.

### **Définir une structure de direction efficace**

**Leçon 5 : Confier sans ambiguïté à une personnalité de suffisamment haut rang et appelée à rendre des comptes à l'opinion publique la responsabilité politique de la mise en œuvre d'une coopération fructueuse pour le développement**

La structure de direction choisie par les membres du CAD pour leurs systèmes d'aide dépend le plus souvent de la place accordée au développement dans l'échelle des priorités politiques. Plus cette place est élevée, plus il y a de chances que le système national de promotion du développement international ait à sa tête un ministre ou un vice-ministre occupant une position importante au sein du gouvernement. Dans les pays donateurs où le développement ne relève pas d'un ministère indépendant (seuls deux membres du CAD ont actuellement un ministère chargé uniquement du développement, mais dans cinq autres il existe un portefeuille du développement au sein d'un ministère mixte), le niveau

le plus élevé de compétence administrative en matière de coopération pour le développement est très fréquemment attribué au ministère des Affaires étrangères, les fonctions correspondantes étant souvent exercées par un ministre adjoint ou un secrétaire d'État (mais il existe d'importantes différences). Lors des échanges de vues auxquels ont donné lieu les examens par les pairs, le CAD s'est prononcé en faveur des systèmes les mieux à même d'assurer un appui efficace pour le développement au niveau politique.

#### Encadré 2.5. **La structure de direction des activités d'aide au développement aux Pays-Bas**

Doté d'une structure « bicéphale », le ministère néerlandais des Affaires étrangères est une administration intégrée, dirigée par deux membres du Conseil des ministres respectivement chargés des Affaires étrangères et de la Coopération pour le développement. Ce mode d'organisation a été adopté à la suite d'une étude de 1994 sur la politique étrangère des Pays-Bas, dont le but était de rendre les pouvoirs publics mieux à même de « parler d'une seule voix ». À l'issue de cette étude a été décidé un « découplage » du ministère : les départements ont été restructurés de façon à être intégrés, ce qui s'est traduit par la création de départements régionaux et thématiques au service des deux ministres. Avec le nouveau système de gestion du personnel, tous les agents alternent, tous les trois ou quatre ans, les postes à caractère politique et ceux axés sur le développement, afin de renforcer l'intégration des fonctions relatives aux deux facettes des affaires étrangères.

### **Aide bilatérale : Gare à la dispersion institutionnelle**

#### **Leçon 6 : Adopter, pour l'aide bilatérale, des structures fonctionnelles afin de favoriser une action cohérente au niveau des pays**

Les structures de gestion de l'aide bilatérale diffèrent selon les membres du CAD. Comme le montre le tableau 2.1, certains regroupent l'essentiel des fonctions stratégiques et opérationnelles en un même lieu, tandis que d'autres séparent la définition des orientations générales de l'exécution. Chaque structure fonctionne dans un contexte local unique et aucun tableau ne peut rendre pleinement compte d'aspects aussi subtils que le rôle des dispositifs de coordination existant à l'échelle de l'administration, ou l'importance de la contribution que les organismes principalement chargés de l'exécution apportent dans les faits à la définition des orientations stratégiques.


Il n'existe aucune preuve incontestable que l'un ou l'autre de ces modèles garantisse une meilleure efficacité de l'aide. Les examens par les pairs montrent en fait que celle-ci peut être très variable dans des pays qui utilisent des modèles à première vue analogues. En tout état de cause, quel que soit le système retenu, son bon fonctionnement passe par une définition et une répartition claire des responsabilités, du professionnalisme et une coordination efficace.

Prenons la question de la coordination. Il ressort des examens par les pairs que la mise en œuvre de l'aide au développement peut être assurée par un grand nombre d'organismes établis tant au niveau national qu'à l'échelon régional ou municipal. Lors de ces exercices, tous les organismes bilatéraux auxquels il incombe de faire rapport sur l'APD sont considérés comme partie intégrante du système d'aide national. Compte tenu de cette définition, les systèmes importants peuvent compter jusqu'à trente acteurs publics distincts du développement. Surtout depuis que les donateurs ont officiellement reconnu



Tableau 2.1. **Qui est responsable de la politique d'aide bilatérale et de la gestion de cette aide ?**

Un seul et unique organisme	Un ministère pour l'essentiel des fonctions stratégiques et un autre organisme pour la gestion
a) Ministère des Affaires étrangères	a) Ministère des Affaires étrangères
Danemark	Autriche
Finlande	Belgique
Grèce	Luxembourg
Irlande	Portugal
Italie (réforme à l'étude)	Suède
Norvège	
Pays-Bas	
b) Ministère spécialisé	b) Ministère spécialisé
Royaume-Uni	Allemagne
c) Organisme spécialisé	c) Organisme expressément chargé de la politique d'aide bilatérale sous forme de prêts
Australie	Espagne
Canada	France
États-Unis (plusieurs organismes)	Japon
Nouvelle-Zélande	
Suisse (deux organismes)	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/178504804204>

### Encadré 2.6. **Intégration institutionnelle au Japon**

Avec des apports de 11.6 milliards USD en 2006, le Japon se classe au troisième rang des donneurs par le volume de son APD bilatérale. Les débats menés au sein de la Diète (Parlement japonais) ont mis en lumière les améliorations apportées, sur le plan structurel, à la gestion de l'important programme national de coopération pour le développement grâce à l'instauration d'un système plus intégré dans lequel les responsabilités ne sont plus partagées entre de multiples acteurs. La Diète a aussi attiré l'attention sur le fait que le Japon a toujours maintenu un cloisonnement entre les différents instruments d'APD (prêts, dons, coopération technique) en les confiant à des instances distinctes de l'administration nationale. En 2006 a donc été engagée une grande réforme de la gestion qui a comporté les mesures suivantes : i) mise en place, au niveau le plus élevé, d'un organe (le « Conseil pour la coopération économique extérieure »), placé sous la présidence du Premier ministre et chargé de donner des avis sur les questions importantes en rapport avec le développement; ii) regroupement dans un même service des fonctions relatives à l'aide bilatérale et à l'aide multilatérale au sein du ministère des Affaires étrangères; iii) transfert de la responsabilité des prêts d'APD, qui relevaient jusque là de la Banque japonaise de coopération internationale (JBIC) et de celle d'une partie des dons gérés par le ministère des Affaires étrangères à l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) dont les pouvoirs ont été renforcés. Cette réorganisation s'est immédiatement traduite par l'adoption d'une démarche plus stratégique et mieux intégrée qui permettra au système japonais d'assurer plus efficacement la mise en œuvre des politiques nationales définies par le Conseil pour la coopération économique extérieure.

l'importance de l'efficacité de l'aide (notamment lors des forums de haut niveau de Rome en 2003 et de Paris en 2005), plusieurs membres du CAD ont entrepris de procéder à l'intégration de leur système national ou étudient la possibilité de le faire. Il ressort de la réflexion actuellement menée sur le développement qu'une meilleure intégration des

systèmes nationaux de coopération pour le développement favorise l'instauration de relations complémentaires et la création d'une synergie car elle permet de regrouper les composantes du système sous une même bannière stratégique ou, du moins, de mieux les coordonner. Le CAD privilégie les approches qui facilitent la réunion de toutes les formes d'aide apportées à un même pays, par rapport à celles qui établissent une distinction entre, respectivement, les prêts, les dons et la coopération technique et les programmes à caractère « vertical ». De même, des efforts plus grands sont désormais déployés pour resserrer les liens entre les instances centrales chargées du développement et les autres organismes œuvrant dans le même domaine (groupements d'experts, universités, fondations, ONG) ou les administrations infranationales (régions, districts ou municipalités d'un même pays donneur). Ces liens plus étroits permettent d'optimiser les avantages comparatifs des divers acteurs du système national et d'éviter les doubles emplois inutiles.

### **Gestion des contributions destinées aux organismes multilatéraux**

#### **Leçon 7 : Renforcer la cohérence entre les responsables des différents volets de l'aide multilatérale**

Les membres du CAD font généralement transiter une part assez importante de leur APD nationale par les organismes multilatéraux, en particulier la Communauté européenne, la Banque mondiale et les institutions des Nations Unies. En 2005, cette part atteignait 23 % en moyenne pour l'ensemble des membres du CAD (30 % si l'on fait abstraction des opérations bilatérales d'allègement de la dette), avec cependant une fourchette de variation s'étalant de 9 % à 55 % (10 % à 83 % si l'on exclut les allègements de dette). Bon nombre d'examen par les pairs soulèvent la question de savoir dans quelle mesure il ne conviendrait pas de resserrer les liens stratégiques et opérationnels entre les composantes bilatérale et multilatérale du système d'aide nationale. Les principaux acteurs du système – d'ordinaire le ministère des Affaires étrangères associé à un organisme d'exécution de premier plan – sont en général directement responsables du portefeuille d'activités d'aide bilatérale et des relations avec les institutions des Nations Unies, lesquelles occupent le plus souvent une place minoritaire dans les contributions multilatérales. En revanche, la portion la plus importante du portefeuille multilatéral (généralement celle destinée aux banques de développement) relève, dans la majorité des pays membres du CAD, du ministère des Finances (encadré 2.7), qui s'occupe aussi habituellement de l'allègement de la dette, au niveau tant bilatéral que multilatéral. Dans certains cas, les fonds verticaux sont du ressort du ministère des Affaires étrangères, et dans d'autres, du ministère des Finances, qui jouent alors, l'un comme l'autre, un rôle moteur dans la recherche de modes novateurs de financement du développement. Dans certains pays, divers ministères sectoriels interviennent en outre eux aussi pour beaucoup dans la gestion des financements multilatéraux. Des efforts sont parfois faits pour opérer une coordination entre ces différentes parties du système, mais ils ne produisent pas toujours des résultats très efficaces. Dans les examens par les pairs réalisés par le CAD, est de plus en plus souvent préconisée une meilleure articulation entre tous les acteurs du système national impliqués dans la coopération multilatérale, afin à la fois d'accroître l'efficacité de l'architecture mondiale de l'aide et de renforcer l'impact réel de l'aide nationale et internationale sur le terrain.

### Encadré 2.7. Attribution des principales responsabilités afférentes à la gestion des relations avec les banques multilatérales de développement

Ministère des Finances/de l'Économie	Ministère/organisme jouant un rôle prépondérant pour la plupart des autres formes d'aide multilatérale (et généralement aussi pour l'aide bilatérale)
Autriche	Allemagne
Belgique	Australie
Canada	Danemark
Espagne	Finlande
États-Unis	Grèce
France	Irlande
Italie	Norvège
Japon	Pays-Bas
Luxembourg	Royaume-Uni
Nouvelle-Zélande	Suède
Portugal	
Suisse	

#### Décentralisation de la gestion au profit du terrain

**Leçon 8 : Savoir que la décentralisation des responsabilités au profit du terrain peut présenter des avantages, mais doit s'appuyer sur un système de qualité à la structure épurée**

La quasi-totalité des membres du CAD élaborent des stratégies par pays qu'ils articulent avec les plans d'action des pays partenaires, en particulier la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, lorsqu'il en existe une. La définition d'un mandat stratégique clair pour chaque pays permet aux donateurs de disposer d'une assise fiable pour la délégation de la prise de décision, et l'adoption d'une approche décentralisée offre à ceux-ci la possibilité de répondre mieux et avec plus de souplesse aux besoins qui se manifestent à l'échelon local et d'assurer plus facilement la coordination avec les autres partenaires.

Par conséquent, la plupart des membres ont transféré des compétences plus larges en matière de gestion à leurs bureaux sur le terrain. Étant donné l'attention toute particulière portée à l'exécution sur le terrain et à l'impact de l'aide sur la pauvreté, les membres du CAD s'accordent aujourd'hui largement à reconnaître qu'une approche décentralisée permet de rapprocher la prise de décision des réalités de la mise en œuvre et de la placer là où la coordination et l'harmonisation des activités des donateurs peuvent être assurées avec efficacité, tout en respectant l'impératif d'appropriation locale.

Avec la généralisation des efforts de décentralisation, il apparaît, lors des examens par les pairs, que celle-ci pose à tous les mêmes problèmes, parmi lesquels un alourdissement des frais de fonctionnement au niveau du terrain (à commencer par le coût du personnel expatrié) et la nécessité d'assurer une communication cohérente et coordonnée à la fois entre les services centraux et le terrain et entre les partenaires aux deux niveaux. Entre autres effets de la décentralisation, s'opère une prise de conscience du fait que les spécialistes du développement travaillant à l'échelon local pour le compte des différents donateurs exercent des activités qui se recoupent dans bien des cas. Cette situation incite aujourd'hui les donateurs à étudier la possibilité d'appliquer des stratégies conjointes et de

### Encadré 2.8. La décision de la Commission européenne d'œuvrer à partir du terrain

Le transfert des responsabilités en matière de gestion aux délégations sur le terrain a constitué un volet essentiel du processus de réforme mis en œuvre par la Commission européenne. Engagée en 2000, cette démarche était régie par le principe selon lequel « tout ce qui peut être mieux géré et décidé sur place, près des réalités du terrain, ne devrait pas être géré ou décidé à Bruxelles. » La Commission a fait un effort d'importance, en particulier par le biais d'EuropeAid, pour transformer son administration, jusqu'alors très centralisée, de façon à transférer des compétences substantielles aux 81 délégations sur le terrain avant 2004.

Aujourd'hui, la gestion par comité, les décisions financières et les engagements globaux relèvent de Bruxelles, tandis que les engagements individuels, les appels d'offres, les contrats et les versements sont du ressort des délégations. Ces dernières définissent les activités, en évaluent la faisabilité, les mettent en œuvre et les évaluent, tandis que Bruxelles se charge de la programmation et du soutien général, thématique et qualitatif. En 2005, EuropeAid estimait que plus de 80 % des fonds géographiques et 66 % des fonds thématiques étaient gérés principalement par les délégations. Au total, 1 559 postes ont été transférés sur le terrain au cours de cette période, ce qui a eu pour effet de modifier la structure des effectifs des délégations, qui comprend désormais des experts et des techniciens de la finance, de la gestion des contrats et des questions juridiques.

recourir à des dispositifs communs de mise en œuvre et d'évaluation, ainsi que d'améliorer la répartition des tâches entre eux.

## Gestion de la mise en œuvre

### Gérer l'augmentation de l'aide au développement

#### **Leçon 9 : Opérer une refonte en profondeur de la mise en œuvre de l'aide, les donateurs devant tout à la fois augmenter le volume d'aide acheminé par unité de ressources humaines et renforcer l'efficacité de cette aide**

Les informations que fournissent depuis 2003 les examens par les pairs sur les différents donateurs offrent un aperçu des problèmes non négligeables que leur posent dans la pratique la mise en œuvre du programme d'action international concernant l'accroissement de l'aide et le respect du calendrier résultant des engagements souscrits en la matière par leurs dirigeants politiques. Si l'APD a augmenté au cours de ces dernières années, cette progression a tenu en grande partie à une intensification temporaire des efforts d'allègement de la dette. Il est désormais évident qu'un examen plus approfondi des capacités en matière organisationnelle, notamment des instruments et des canaux d'acheminement, s'impose pour pouvoir procéder sans tarder à une augmentation de l'aide programmable et améliorer la prévisibilité à moyen terme de l'aide, comme le préconise la Déclaration de Paris. Bon nombre d'examen par les pairs ont fait ressortir la nécessité de mettre en place, au niveau national, des plans bien conçus d'accroissement de l'aide, afin qu'il soit possible de prévoir les futurs besoins du système dans le domaine de la gestion. Il semble que la plupart des membres du CAD n'aient pas encore élaboré de tels plans. Au niveau mondial, il importe de disposer d'informations prospectives sur la façon dont les organismes de développement prévoient d'utiliser leurs budgets d'aide majorés. Des prévisions relatives aux futurs apports d'aide faciliteront la mise en lumière, au niveau

de chaque pays, des domaines pour lesquels les ressources seront insuffisantes et des possibilités d'intensification des efforts d'aide.

La plupart des grands donneurs s'inquiètent actuellement de savoir comment « faire davantage avec moins ». Les membres du CAD dont le niveau de l'aide est en progression sont généralement confrontés à des problèmes semblables de limitation ou de réduction des effectifs de l'administration nationale dans son ensemble. Face à cette situation, les organismes d'aide vont devoir modifier leurs méthodes de travail afin de pouvoir prendre en charge un volume de ressources beaucoup plus grand tout en continuant d'en faire un usage efficace. Reste que, dans quelques cas au moins, une légère augmentation des effectifs pourrait être indispensable pour faire face à la charge de travail accrue induite par l'intensification des efforts d'aide.

### Encadré 2.9. Défis posés à l'Espagne par l'augmentation de l'aide

L'Espagne a entrepris d'augmenter sensiblement le volume de son APD (+20.1 % de 2005 à 2006, ou +32.2 % sans l'allègement de la dette) et nourrit l'ambition de porter à 0.7 % son rapport APD/RNB d'ici à 2012, soit au moins trois ans avant la date butoir fixée par l'Union européenne. Elle a procédé à des consultations dans l'ensemble du pays en vue d'arrêter des priorités générales pour son aide et de mobiliser le soutien de l'opinion publique. Cet exercice a abouti à l'élaboration d'un plan directeur pour 2005-08 qui prône plusieurs mesures de réforme à prendre dans le domaine de la mise en œuvre pour atteindre l'objectif de 0.7 %. Celles-ci consisteront notamment à utiliser de nouveaux instruments, à renforcer la concentration géographique et sectorielle, à faire davantage usage du canal multilatéral, à revoir l'organisation de l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI), à opérer des améliorations précises dans la gestion de l'aide et à porter une attention particulière au processus de planification stratégique par pays, notamment l'élaboration d'enveloppes financières pluriannuelles. Cependant, les ressources humaines auxquelles l'Espagne peut faire appel pour assurer la réalisation de cet objectif d'accroissement de l'aide sont limitées par les obligations légales et les règles de recrutement imposées à l'ensemble de l'administration; cela se ressentira surtout sur le renforcement à venir des capacités au niveau du terrain. La réforme de l'AECI actuellement proposée vise à remédier aux contraintes qui pèsent ainsi sur la planification des ressources humaines.

Le débat sur l'accroissement de l'aide semble stimuler de plus en plus l'esprit d'innovation chez l'ensemble des membres du CAD. Les approches mises en évidence à ce jour lors des examens par les pairs consistent notamment à adopter une démarche globale en investissant davantage dans les dispositifs multilatéraux, à porter une attention plus grande à l'utilisation des mécanismes de soutien budgétaire (général et sectoriel) et à renforcer, dans une optique à moyen terme, le recours au « partenariat délégué » pour la mise en œuvre en aval. Il reste à voir quels résultats elles vont donner.

### **Suivre une approche ciblée sur un certain nombre de pays et de secteurs**

#### **Leçon 10 : Axer l'aide sur un nombre restreint de pays, de secteurs, et en particulier d'activités**

La majorité des membres du CAD savent et admettent qu'il est à la fois plus rationnel et plus souhaitable, du point de vue du développement, de limiter le nombre de pays et de secteurs dans lesquels ils interviennent à moyen terme, tout en tenant dûment compte de l'avantage comparatif qu'ils peuvent chacun offrir. S'en tenir à cette approche ciblée dans

la pratique constitue une gageure pour les donateurs bilatéraux dont l'aide est affectée en fonction à la fois des besoins des pays et des priorités particulières qui ont été définies au niveau national ou international. Bon nombre de donateurs constatent que la répartition géographique et sectorielle de leur aide est dans bien des cas déterminée par les initiatives des dirigeants politiques nationaux ou du corps législatif, qui, souvent, privilégient le court terme et ont un caractère ponctuel. Même lorsque les donateurs arrêtent des priorités claires pour l'affectation de leur aide, ils peuvent avoir de la peine à convaincre les décideurs nationaux de l'intérêt qu'il y a à conserver une démarche rigoureuse qui s'inscrive dans le moyen terme.

De modestes progrès semblent avoir été réalisés en ce qui concerne la concentration de l'aide au niveau des pays. Certes, les statistiques du CAD indiquent qu'en 2005, en moyenne, chaque donneur a apporté une forme ou une autre d'aide à 109 pays, soit le même nombre que dix ans auparavant. Mais bon nombre de ces derniers ne bénéficient que de portefeuilles d'activités insignifiants, par exemple de quelques places de formation ou de faibles montants d'aide à caractère caritatif. Fait plus significatif, la part de l'APD allant aux dix premiers bénéficiaires est passée en moyenne de 52 % en 1995 à 66 % en 2005. Les apports très importants, si on compte les remises de dettes au profit de l'Irak, sont à l'évidence pour beaucoup dans cet accroissement qui est en conséquence moins spectaculaire qu'il n'y paraît à première vue.

En revanche, au niveau sectoriel, on n'a guère observé d'évolution dans la concentration *relative* de l'aide apportée par les donateurs à leurs secteurs de prédilection, même si ces derniers ont eux-mêmes changé au cours de la période considérée. Durant les vingt dernières années, la part de l'aide affectée aux secteurs sociaux (en particulier la gouvernance et l'aide humanitaire) a fortement augmenté, alors que celles destinées à l'agriculture, à l'aide-produits et aux infrastructures économiques a diminué.

Les membres du CAD continuent d'organiser chaque année une énorme quantité d'activités. Dans l'édition 2003 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, la première à laquelle j'ai participé en ma qualité de président, j'indiquais qu'au cours de la période 1999-2001 les membres du CAD avaient déclaré avoir effectué en moyenne quelque 35 000 opérations par an, ce qui impliquait une valeur moyenne de 1.5 million USD par opération. La comparaison avec des données plus récentes pose certes des problèmes méthodologiques, mais il est surprenant de constater que la situation ne semble pas s'être améliorée. Les données préliminaires disponibles pour 2005 indiquent que le nombre d'opérations déclarées a continué à progresser durant les quatre années écoulées depuis lors. Quel que soit précisément ce nombre, il est très important et impose des coûts de transaction aussi bien aux organismes d'aide qu'aux autorités des pays bénéficiaires.

Lors de ses examens par les pairs, le CAD encourage régulièrement ses membres à affiner davantage encore le ciblage géographique et sectoriel de leurs contributions bilatérales au développement international. Il les invite aussi à travailler toujours plus en collaboration dans le cadre de vastes structures propres à renforcer la complémentarité de leurs efforts. Une importante initiative a récemment été prise dans ce sens par la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne, qui s'efforcent maintenant d'instaurer entre eux une répartition des tâches plus rationnelle en s'appuyant sur un code de conduite et une déclaration d'orientation communs approuvés par le Conseil de l'UE en mai 2007. Il sera intéressant de connaître les prolongements concrets de cette initiative.

### **Gestion axée sur les résultats, évaluation et contrôle de la qualité**

#### **Leçon 11 : Consolider la culture de la gestion axée sur les résultats et adapter en conséquence les dispositifs d'incitation, mais selon des modalités qui promeuvent et non affaiblissent les structures locales de reddition de comptes**

Les examens par les pairs montrent que, dans la plupart des pays, les organismes donneurs sont de plus en plus poussés par le Parlement, les pouvoirs publics et la société civile à pratiquer une gestion axée sur les résultats afin d'améliorer l'efficacité du système et de renforcer l'efficacité de l'aide et la transparence dans ce domaine. Les tentatives faites à cet égard comportent souvent au départ les activités classiques d'obtention d'informations que sont le suivi, l'évaluation et la vérification, et sont généralement plus fructueuses lorsqu'elles comprennent aussi une analyse des performances des différents services et membres du personnel. Cette démarche correspond à la formule dite du « cadre de suivi interne des performances » que certains donneurs ont adoptée et que le CAD a vivement approuvée, encore que toutes les initiatives prises en ce sens à ce jour auraient besoin de faire l'objet d'un effort d'intégration et de simplification plus grand. De plus, les organismes d'aide doivent garder à l'esprit le fait que ce type de cadre est susceptible de produire des effets d'incitation pervers ou de susciter une aversion excessive pour le risque. Il peut aussi y avoir divergence entre les informations dont les dirigeants ont besoin sur les résultats pour pouvoir exercer leurs fonctions de gestion au quotidien et celles qu'il faut apporter aux auditoires politiques extérieurs ou au grand public, auxquels il peut être plus important de rendre compte de faits concrets que de fournir toute une série de données techniques.

L'évaluation fait partie des outils de gestion des performances, mais d'une manière plus générale, elle permet aussi aux organismes de développement de répondre à l'impératif de transparence et d'offrir une information indépendante sur les résultats obtenus à l'opinion publique, au Parlement et aux médias. À cet égard, les systèmes d'évaluation des activités de développement ont beaucoup évolué ces dernières années. Dans certains pays, les contraintes budgétaires persistantes et les nouvelles exigences de la programmation des activités de développement ont paradoxalement entraîné une réduction des capacités d'évaluation, tout en obligeant les services chargés de l'évaluation à s'engager dans un éventail d'activités plus large et à réaliser de nouveaux types de produits. Dans d'autres en revanche, une attention plus grande et des ressources plus importantes sont maintenant consacrées à l'évaluation, souvent à cause des pressions croissantes qui s'exercent sur les organismes d'aide pour qu'ils rendent des comptes. Les examens par les pairs mettent en évidence l'importance du rôle que l'évaluation peut jouer dans le cadre des systèmes internes de gestion axée sur les résultats, mais aussi la nécessité de préserver l'indépendance de la fonction d'évaluation afin de garantir l'objectivité et la fiabilité des conclusions dégagées. Ces observations ont suscité dans plusieurs cas la mise en place de structures indépendantes. Les évaluations et le savoir-faire qui leur est associé peuvent avoir une influence déterminante sur l'évolution générale de la gestion de l'apprentissage et des connaissances au sein du système de coopération pour le développement. De même, des évaluations conduites conjointement avec les pays bénéficiaires peuvent favoriser l'adoption par ces derniers de politiques s'appuyant davantage sur l'observation des faits : renforcer les capacités d'évaluation des pays partenaires est donc essentiel pour rehausser la transparence et instaurer une gestion véritablement axée sur les résultats. La création d'un répertoire aisément consultable des rapports d'évaluation dans le cadre du Centre de documentation du CAD sur l'évaluation (DEReC) devrait beaucoup faciliter l'apprentissage mutuel. L'encadré 2.10 donne une idée de ce que l'on peut y trouver.

### Encadré 2.10. DEReC : Diffuser les enseignements de l'expérience

#### Le saviez-vous ?

- Un des points sur lesquels ont le plus péché les interventions organisées pour porter secours aux victimes du tsunami survenu dans l'océan Indien en 2004 a été la méconnaissance du contexte local, ainsi que le manque, par choix ou par impossibilité, de consultation et de collaboration avec les populations touchées et les groupements et organismes d'intérêt local. Il est en effet apparu que l'aide humanitaire était plus efficace lorsque les populations et les responsables locaux avaient été consultés et associés à la planification et à la gestion des programmes. On trouvera des informations plus complètes sur ce sujet dans le document *Joint evaluation of the international response to the Indian Ocean tsunami: Synthesis Report* (Coalition pour l'évaluation des opérations de secours et de relèvement après le tsunami, 2006).
- Le ciblage des projets de développement sur la pauvreté consiste très souvent à acheminer des fonds vers les régions pauvres ou à organiser des activités propres à améliorer la vie des ménages pauvres. Or, cette approche repose sur des postulats simplistes : les pauvres vivent dans des régions pauvres, l'investissement public dans ces régions fait reculer la pauvreté, et les moyens de réduire la pauvreté dans ces régions résident dans ces régions elles-mêmes. On a constaté que la majeure partie des pauvres vivaient dans des régions relativement peu déshéritées, que l'implantation des projets dans les régions pauvres ne garantissait pas un recul sensible de la pauvreté, et que le remède à la pauvreté qui touche de manière persistante les zones rurales reculées et défavorisées se trouvait dans une large mesure à l'extérieur de celles-ci. On trouvera des informations plus complètes sur ce sujet dans *Pathways out of Rural Poverty and the Effectiveness of Poverty Targeting* (Banque asiatique de développement, 2006).
- Les programmes à l'appui de la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice en Afrique sont souvent définis sans analyse rigoureuse de l'environnement politique et sans que soit prévue une stratégie d'atténuation des risques. En adoptant une approche stratégique plus cohérente, les donateurs pourraient déterminer plus facilement les mesures de réforme les plus adaptées dans les contextes politiques difficiles. On trouvera des informations plus complètes sur ce sujet dans « Security and Justice Sector Reform Programming in Africa » (DfID, 2007).
- Ces rapports d'évaluation et bien d'autres peuvent être consultés sur le site du Centre de documentation du CAD sur l'évaluation (DEReC) à l'adresse [www.oecd.org/dac/evaluationnetwork/derec](http://www.oecd.org/dac/evaluationnetwork/derec).

Les réformes auxquelles les donateurs soumettent régulièrement leurs politiques et leurs activités ont amené certains d'entre eux à comprendre combien il était important de mettre en place des mécanismes de contrôle de la qualité, faisant le plus souvent appel à un processus interne d'examen par les pairs, pour améliorer la qualité des activités nouvelles (« qualité à l'entrée »). Ces mécanismes peuvent être à la fois légers et très complets afin que le surcroît de tâches administratives soit réduit au minimum et qu'il soit en même temps possible d'effectuer un examen constructif du fonctionnement du système d'aide dans son ensemble.

Les donateurs sont de plus en plus conscients du fait que les efforts de suivi et de notification des résultats qu'ils déploient de façon parallèle au niveau bilatéral reflètent un point de vue et des besoins institutionnels qui leurs sont propres, et qu'il est nécessaire d'adopter une forme ou une autre d'approche commune qui permette d'appréhender l'ensemble des résultats obtenus dans un secteur ou un pays. À cet égard, les objectifs du



Millénaire pour le développement offrent un modèle international à l'intérieur duquel peuvent être intégrés pour chaque pays des étalons reflétant les formes de développement souhaitées et les objectifs poursuivis. Certains donateurs s'emploient de manière résolue à renforcer les capacités au niveau des systèmes de suivi et de notification des pays partenaires, lesquels font généralement partie intégrante de l'administration nationale, afin de créer le socle nécessaire à un futur système commun de notification des résultats (la société civile et les organes législatifs locaux sont aussi susceptibles de jouer un rôle important à cet égard, comme l'indiquait le Rapport de l'an dernier). Bien qu'il s'agisse d'une démarche de longue haleine pour laquelle il y a encore à résoudre des problèmes considérables de capacités locales et de méthodologie, bon nombre de membres pensent qu'elle mérite une plus grande attention de la part de la communauté internationale car elle est conforme à l'esprit du programme d'action à l'appui de l'harmonisation et de l'alignement. La Table ronde de Hanoi sur la gestion au service de résultats en matière de développement qui s'est tenue en février 2007 a apporté des informations encourageantes sur les bonnes pratiques suivies par un nombre croissant de pays bénéficiaires, qui instaurent des systèmes nationaux d'élaboration des politiques à partir d'observations factuelles, multiplient les évaluations et mettent davantage l'accent sur les résultats effectifs des programmes nationaux, y compris ceux qui sont financés par l'aide. À long terme, l'existence de systèmes locaux efficaces offrira aux donateurs davantage de garanties que les dispositifs autonomes qui se sont multipliés à leur initiative au cours des quarante dernières années.

#### **Encadré 2.11. La gestion axée sur les résultats dans le cadre de l'aide canadienne**

Au sein de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les fonctions de gestion axée sur les résultats, d'évaluation, de vérification interne et de gestion des connaissances relèvent d'une même division administrative. Un cadre de gestion et de responsabilisation, axé sur les risques et les résultats, définit l'approche actuelle du suivi et sert de base pour l'évaluation et l'analyse des risques. En 2007, les autorités canadiennes ont annoncé que, dans le cadre du processus de réforme, de nouveaux changements seraient apportés à la politique en matière d'évaluation en vue de renforcer cette fonction et de la rendre indépendante des opérations.

### **Priorités en matière de gestion des ressources humaines**

**Leçon 12 : S'assurer le concours d'un personnel local et expatrié qualifié et motivé et lui permettre de perfectionner ses compétences, des conditions indispensables au bon fonctionnement de tout organisme d'aide. Constat instructif : les organismes de qualité attirent des personnels qualifiés**

Les examens par les pairs font souvent ressortir l'importance déterminante que revêt, pour l'efficacité des activités de coopération pour le développement, la présence d'un effectif suffisant d'agents compétents et expérimentés. Il est aussi reconnu, lors de ces exercices, que des facteurs de portée générale (régime de la fonction publique ou politique d'austérité budgétaire) peuvent engendrer des situations complexes sur le plan de la gestion.

Les examens par les pairs ont permis de mettre en évidence tout un éventail de problèmes et autres contraintes qui pèsent en pratique sur la gestion des ressources humaines : réduction du nombre de fonctionnaires, niveau insuffisant des effectifs, départ imminent à la retraite d'un grand nombre de hauts responsables, évolution des compétences nécessaires, rotation rapide du personnel. Lors de ces exercices, il est régulièrement recommandé d'opérer une planification préalable des ressources nécessaires aux activités de développement, afin de faire de leur évolution un processus organisé dans le temps. Il est également fait état de la nécessité pour les donneurs d'appréhender ces questions dans une optique plus vaste et de prendre en compte les possibilités de mise en commun ou de détachement, soit au sein du système national de coopération, soit entre donneurs dans le cadre de partenariats délégués ou d'un partage des tâches.

**Encadré 2.12. Formation conjointe du personnel chargé des questions de développement au sein des organismes d'aide et de leurs homologues dans les pays en développement : Train4Dev**

Le réseau de Développement de Compétence des Donateurs Communs (JDCDN, actuellement connu sous Train4Dev) fut constitué en 2003. Cette enceinte de donneurs inclut quelques 17 donateurs bilatéraux et groupes multilatéraux tels que la Commission européenne, les Nations Unies et la Banque mondiale. Ce réseau a pour but de promouvoir l'efficacité de l'aide au service de la lutte contre la pauvreté en renforçant la coopération entre donneurs dans le domaine de la formation et du perfectionnement des compétences. Dans ses documents fondamentaux, il prend comme référence les Déclarations de Rome et de Paris. Il fonctionne de manière informelle en s'appuyant sur une structure de direction légère animée par un petit « groupe de base » et se réunit une fois l'an. Une grande part des travaux de fond est effectuée par des sous-groupes de spécialistes, qui proposent pour le moment des formations sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les approches sectorielles, la gestion des finances publiques, la prévention des crises et la construction de la paix, l'éducation et la promotion d'une croissance favorable aux pauvres. Certaines activités de formation sont organisées conjointement dans les pays en développement avec la participation de fonctionnaires locaux. Le Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET) a déjà prévu un module de formation conjoint avec Train4Dev afin de faire connaître aux agents de terrain des organismes donateurs et aux fonctionnaires des pays partenaires les messages ressortant de ses travaux sur la croissance favorable aux pauvres.

Cette initiative offre la possibilité i) d'encourager les organismes d'aide à adapter leurs méthodes aux défis à relever collectivement dans le domaine du développement et de les aider à définir des pratiques communes, et ii) de mettre à la disposition des agents de ces organismes des produits élaborés en commun, y compris ceux du CAD. Elle peut être un moyen utile de diffuser les orientations et les bonnes pratiques préconisées par le CAD et d'en améliorer le respect. De ce point de vue, il convient de souligner l'importance du module expérimental de formation sur la promotion d'une croissance favorable aux pauvres organisé conjointement par Train4Dev et le POVNET en décembre 2007.

Les examens par les pairs appellent aussi l'attention sur l'intérêt qu'il y a, dans tout système, à conserver un effectif de base raisonnable dont les membres auront été recrutés avec l'espoir qu'ils consacraient une part importante de leur carrière aux questions de développement. Pour autant, les agents des organismes d'aide ne doivent pas tous être des personnes qui s'occupent uniquement de développement. Les éclairages que peuvent apporter des individus ayant travaillé dans d'autres domaines, que ce soit dans le secteur

public ou privé, sont indispensables. Il n'en reste pas moins que l'affectation de cadres connaissant peu les questions de développement à la majorité des postes de responsabilité stratégique risque d'engendrer des erreurs inutiles, de nuire à la fidélité aux objectifs et de décourager la venue de personnes compétentes très désireuses de travailler dans le domaine du développement international.

La décentralisation progressive des responsabilités et des moyens à laquelle procèdent les donateurs conduit ces derniers à s'intéresser de plus en plus à l'utilisation du savoir-faire local pour les activités menées sur le terrain. La plupart d'entre eux se sont rendu compte qu'avec la connaissance qu'ils possèdent de la culture et de la langue du pays et les compétences techniques dont ils sont pourvus, les spécialistes locaux peuvent apporter une contribution déterminante à la conception et à la réalisation de ces activités sur le terrain. Ils représentent aussi en quelque sorte un moyen de conserver la mémoire institutionnelle et d'assurer une certaine continuité dans un contexte marqué par une rotation régulière du personnel expatrié. Pour l'heure, la majorité des donateurs n'ont pas défini de règles statutaires et de lignes directrices claires pour le personnel d'origine locale, et les missions sur le terrain organisées dans le cadre des examens par les pairs montrent souvent que celui-ci a parfois le sentiment que ses compétences sont insuffisamment utilisées ou qu'il n'est pas pleinement intégré dans l'équipe locale du donneur. Corollaire du recours au savoir-faire local, il faut alors prendre garde que les donateurs dans leur ensemble ne détournent de manière excessive les spécialistes locaux de qualité du marché du travail local, en particulier dans les petits pays où les personnes qualifiées sont en nombre limité.

### Tirer des enseignements pour l'avenir

Les examens par les pairs apportent régulièrement des informations importantes sur les modalités générales de gestion des systèmes de coopération bilatérale pour le développement du monde entier. Ils attirent l'attention sur les facteurs historiques et autres particularités nationales qui peuvent influencer sur i) l'affectation de l'aide et les méthodes de gestion des divers donateurs; et ii) l'efficacité et l'efficacité des systèmes d'aide bilatérale.

Alors que les gouvernements des pays membres du CAD accordent une importance croissante, au niveau politique, à la coopération pour le développement (notamment avec les engagements officiels concernant l'accroissement de l'aide et le renforcement de son efficacité), ils s'orientent collectivement vers l'adoption dans ce domaine de concepts qui conduisent à privilégier de plus en plus la qualité et l'impact de la mise en œuvre dans les pays bénéficiaires. Les rapports relatifs aux examens par les pairs récemment effectués, dans lesquels un chapitre entier est consacré à l'efficacité de l'aide, rendent compte fort utilement de la place que font les membres du CAD dans leurs activités de développement à l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Un rapport spécial sera élaboré sur ce sujet, à partir des informations dégagées des examens par les pairs, pour le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu en septembre 2008.

### Notes

1. Finlande, Irlande, Japon (2003), France, Italie, Autriche, Norvège, Australie (2004), Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse, Belgique, Allemagne (2005), Portugal, Royaume-Uni, Pays-Bas, Grèce, États-Unis (2006), Danemark, Communauté européenne, Canada, Espagne et à nouveau

Finlande (2007). Le seul pays à ne pas avoir fait l'objet d'un examen depuis ma prise de fonctions est le Luxembourg, mais j'ai eu l'occasion de m'y rendre au début de 2007.

2. Les six chapitres qui forment actuellement l'ossature des rapports d'examen par les pairs portent respectivement sur les orientations stratégiques, la cohérence des politiques, les apports d'APD, l'organisation et la gestion, l'efficacité de l'aide et des thèmes particuliers. Voir le « Guide sur les questions à prendre en compte dans les examens par les pairs réalisés par le CAD », accessible à l'adresse [www.oecd.org/cad/examenspairs](http://www.oecd.org/cad/examenspairs).
3. OCDE, *La gestion de l'aide : Pratiques des pays membres du CAD* (2005) et « Comparaison des systèmes de gestion de la coopération au développement dans les pays de l'OCDE membres du CAD » (1999).

## Chapitre 3

# Effacité de l'aide : Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

*Le présent chapitre rend compte des efforts actuellement déployés pour mettre en pratique la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, plus particulièrement dans le domaine de la santé. Y sont également exposés les enseignements à tirer des travaux relatifs à l'efficacité de l'aide pour des priorités essentielles de l'action à l'appui du développement comme l'égalité des sexes, la viabilité environnementale et les droits humains. La santé est un secteur complexe où se rencontrent tous les défis inventoriés dans la Déclaration de Paris. Elle occupe aussi une place de choix dans le débat sur l'efficacité de l'aide, les donateurs et les pays partenaires s'appliquant à y mettre en pratique les principes énoncés dans la Déclaration de Paris. De nombreuses difficultés restent à surmonter, notamment : i) concentrer l'attention sur les résultats et mettre en place les capacités nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis; ii) veiller à l'appropriation et s'assurer que les pays, y compris les acteurs de la société civile, sont associés à la conception et à la mise en œuvre des initiatives; iii) privilégier une action collective qui mette à profit l'avantage comparatif de chaque partenaire; iv) prêter attention aux pays se trouvant dans des situations précaires, où une aide durable, harmonisée et coordonnée est essentielle.*

## Introduction

L'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide remonte à mars 2005 et déjà de nombreuses initiatives ont été lancées pour faire de ses cinq piliers (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle) une réalité sur le terrain. Ces initiatives – dont certaines sont exposées dans le présent chapitre – offrent des enseignements utiles sur les moyens de « mettre en pratique la Déclaration de Paris ». Elles contribuent aussi à montrer pourquoi un meilleur emploi de l'aide se traduit par un impact plus rapide et plus durable sur le développement, facteur important pour mobiliser un soutien international accru en faveur d'une augmentation du volume et de la qualité de l'aide.

La masse des données témoignant l'importance de l'obstacle que le manque d'efficacité de l'aide représente pour la réalisation de l'Objectif du millénaire pour le développement (OMD) relatif à la santé a incité les donateurs et les pays partenaires à modifier leur manière d'agir dans ce secteur. Ce dernier fournit un bon exemple de la manière dont les préconisations en matière d'efficacité de l'aide peuvent servir de point de référence et être mises en pratique dans un secteur où les efforts d'aide s'intensifient réellement et où interviennent de nouveaux acteurs. De ce fait, la santé est un secteur qui doit retenir l'attention dans le suivi des progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris qu'il convient d'opérer en prévision du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit avoir lieu à Accra, au Ghana, en septembre 2008.

Les avantages et les défis liés à l'harmonisation et à l'alignement s'agissant de grandes questions transversales retiennent par ailleurs de plus en plus l'attention. L'atelier que les autorités irlandaises ont accueilli à Dublin en avril 2007 sur le thème « L'efficacité du développement en pratique » a par exemple été l'occasion d'examiner comment les praticiens appliquent les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris en vue de promouvoir l'égalité des sexes, la viabilité environnementale et le respect des droits humains, et les conclusions qui en sont ressorties fournissent des pistes intéressantes sur les moyens de faire en sorte qu'une aide de meilleure qualité débouche sur de meilleurs résultats en termes de développement.

Dans l'édition de l'année dernière du rapport sur la *Coopération pour le développement*, étaient présentées les principales conclusions de l'enquête destinées à recueillir des données de référence sur les engagements inscrits dans la Déclaration de Paris<sup>1</sup>. Le premier exercice de suivi destiné à évaluer les progrès accomplis par rapport à ces niveaux de référence n'est pas encore achevé et ce qui retiendra ici l'attention, en prévision du Forum de haut niveau d'Accra, ce sont les enseignements à tirer de travaux menés dans les secteurs de la santé et sur les questions transversales pour l'efficacité de l'aide d'un point de vue pratique. Le présent chapitre s'organise par conséquent en deux sections, la première consacrée à l'exposé des mesures prises pour appliquer les principes de la Déclaration de Paris dans le domaine de la santé et la seconde fournissant quelques exemples des moyens utilisés pour promouvoir l'efficacité de l'aide dans d'autres

domaines que les décideurs jugent prioritaires, notamment l'environnement, le respect des droits de l'homme, l'intervention dans les États fragiles et l'égalité homme-femme, deux aspects qui seront au cœur des délibérations d'Accra.

## De l'importance de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé

La santé est un secteur complexe, où se côtoient de multiples acteurs, besoins et canaux de financement. À sept ans à peine de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>2</sup>, l'accroissement rapide des apports d'aide au développement en faveur de la santé et le nombre de donateurs menant des activités dans ce secteur ajoutent à la difficulté de l'environnement dans lequel doivent s'inscrire les efforts d'harmonisation et d'alignement. Face à ces évolutions, une masse de travaux a été entreprise – notamment des études et des échanges de vues dans le cadre du Forum à haut niveau sur les OMD relatifs à la santé (2004-05)<sup>3</sup> – qui met en évidence les problèmes croissants que rencontrent les pays pour s'adapter à la nouvelle architecture de l'aide dans le domaine de la santé. Ces travaux ont fait apparaître la nécessité d'un changement de comportement de la part de tous les partenaires au développement afin de tirer au mieux parti des financements supplémentaires disponibles pour améliorer les résultats obtenus dans le domaine de la santé. La santé a par ailleurs été retenue en tant que secteur de référence pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en prévision du Forum de haut niveau d'Accra<sup>4</sup>. On trouve dans ce secteur une multitude d'exemples concrets de ce que recouvre l'efficacité de l'aide et de la manière dont le mode d'acheminement de l'aide influe sur les résultats du développement – et donc riches d'enseignements et de recommandations pour les autres domaines d'intervention des pouvoirs publics.

### **Les obstacles à l'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé**

**Un volume d'aide important prend désormais le chemin du secteur de la santé – y compris à travers des dispositifs de financements novateurs.** Pour de multiples raisons – considérations humanitaires, crainte des épidémies (VIH/sida, grippe) et reconnaissance de l'importance de la santé pour la croissance économique, le recul de la pauvreté et l'exercice des droits humains – la santé est au centre de la plupart des politiques de développement. **Les apports d'aide au développement en faveur de la santé sont passés d'un peu plus de 6 milliards USD en 1999 à 13.4 milliards USD en 2005<sup>5</sup>.** L'essentiel de cet accroissement peut être mis au crédit de nouveaux acteurs mondiaux d'envergure ou de partenariats mondiaux en matière de santé comme l'Alliance GAVI (auparavant Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination) ou le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP). Il s'explique aussi par des initiatives spécifiques telles que l'Emergency Plan for AIDS Relief du président Bush (PEPFAR) et les efforts de fondations privées, par exemple la Fondation Bill et Melinda Gates. Les sommes émanant de ces programmes mondiaux et organismes philanthropiques représentent 20 à 25 % de l'aide au développement destinée au secteur de la santé. D'après les estimations, il existerait aujourd'hui entre 80 et 100 partenariats mondiaux en matière de santé, selon la définition retenue. Plusieurs de ces dispositifs visent à améliorer l'efficacité de l'aide en accélérant la mobilisation des fonds et leur acheminement aux pays par rapport aux canaux classiques. Il n'en ressort pas moins de nombreuses études que la situation est devenue **plus** complexe, les pays qui possèdent des capacités limitées de gérer et d'utiliser efficacement l'aide se trouvant confrontés à une multitude d'instruments et de mécanismes d'aide. **Face aux**

**problèmes soulevés par ces évolutions, il est d'autant plus urgent de s'attaquer à la question de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé.**

La santé occupe depuis longtemps une place de choix dans le débat sur l'efficacité de l'aide du fait que c'est un des premiers secteurs pour lesquels aient été conçues et mises en œuvre des approches sectorielles, dès les années 90. Depuis le début du printemps 2003, une série de Forums à haut niveau sur les OMD relatifs à la santé, coparrainés par la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé, ont rassemblé des représentants de haut rang des pays développés et en développement ainsi que de grands partenariats mondiaux en matière de santé et d'organismes privés œuvrant dans ce secteur pour débattre des moyens d'y accroître l'aide de manière à assurer la réalisation des OMD relatifs à la santé<sup>3</sup>. Les études approfondies par pays et les analyses qualitatives menées dans ce cadre sur des questions essentielles en rapport avec l'efficacité de l'aide – notamment sur l'espace budgétaire et la durabilité, le rôle des partenariats mondiaux en matière de santé au niveau des pays et l'amélioration de la qualité de l'aide aux pays sortant d'un conflit – ont mis en lumière les pratiques inefficaces au niveau des pays et les facteurs qui font obstacle à l'obtention de progrès dans les pays en développement.

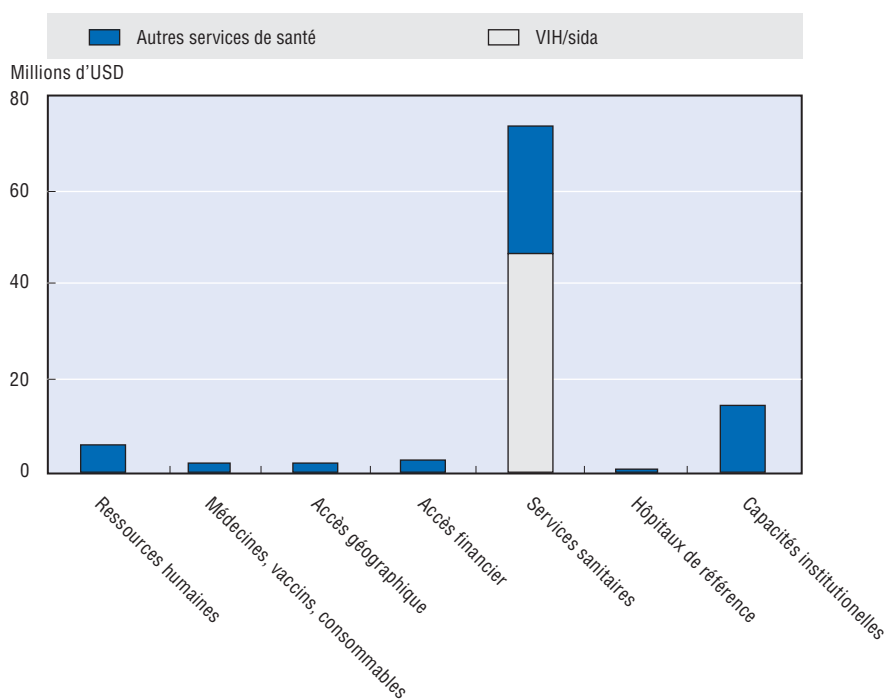
Un problème majeur vient du fait que, comme une part sans cesse croissante de l'aide au développement en faveur de la santé est acheminée par l'intermédiaire de dispositifs verticaux qui orientent cette aide sur des maladies ou des sous-secteurs particuliers, **l'aide n'est pas alignée sur les priorités des gouvernements des pays en développement et les programmes visant l'ensemble du système de santé ne bénéficient pas de financements suffisants**. L'aide destinée à la santé est de plus en plus préaffectée à un usage spécifique – environ 20 % seulement va au soutien budgétaire, général ou sectoriel, et sert à financer des programmes globaux des autorités nationales, contre 50 % selon les estimations qui ne passent pas par le budget. Au Rwanda, par exemple, les pouvoirs publics ont bien défini sept objectifs stratégiques concernant la santé mais les donateurs concentrent leurs financements sur un seul de ces derniers (la lutte contre le VIH/sida) de sorte que les fonds disponibles pour les autres priorités sont insuffisants et des investissements équilibrés dans le système de santé impossibles (graphique 3.1)<sup>6</sup>.

Une étude réalisée par McKinsey sur l'impact des partenariats mondiaux en matière de santé au niveau des pays montre que, si elle a certes des retombées positives notamment pour ce qui est du ciblage politique et technique et du volume des ressources financières consacrées à la maîtrise des grandes menaces sur la santé, du fait du nombre de donateurs intervenant dans ce secteur, **l'aide en faveur de la santé souffre d'un manque d'harmonisation et alourdit les coûts de transaction pour les administrations bénéficiaires**, le personnel de santé œuvrant au niveau des districts perdant un temps précieux à recevoir des missions et rédiger des rapports au lieu d'assurer des services de santé.

Comme le montre le graphique 3.2, l'irrégularité des apports d'aide en faveur de la santé constitue un problème majeur compte tenu des amples fluctuations que peuvent accuser les financements extérieurs d'une année à la suivante dans certains pays. L'incertitude qui en résulte quant aux moyens financiers mis à la disposition du secteur sapent les efforts déployés pour accroître durablement les dépenses de santé, par exemple afin d'étoffer l'effectif des travailleurs de la santé, surtout dans les pays les plus pauvres et les plus tributaires de l'aide. La situation est encore pire dans les pays qu'on qualifie « d'États fragiles », où les apports sont encore plus fluctuants et sont généralement acheminés par des circuits parallèles en raison des défaillances de l'administration.



Graphique 3.1. Répartition des financements affectés par les donateurs à la santé entre les objectifs stratégiques du Rwanda

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/177120352707>

Source : Ministère de la Santé, République du Rwanda.

### Mesures prises face aux obstacles observés

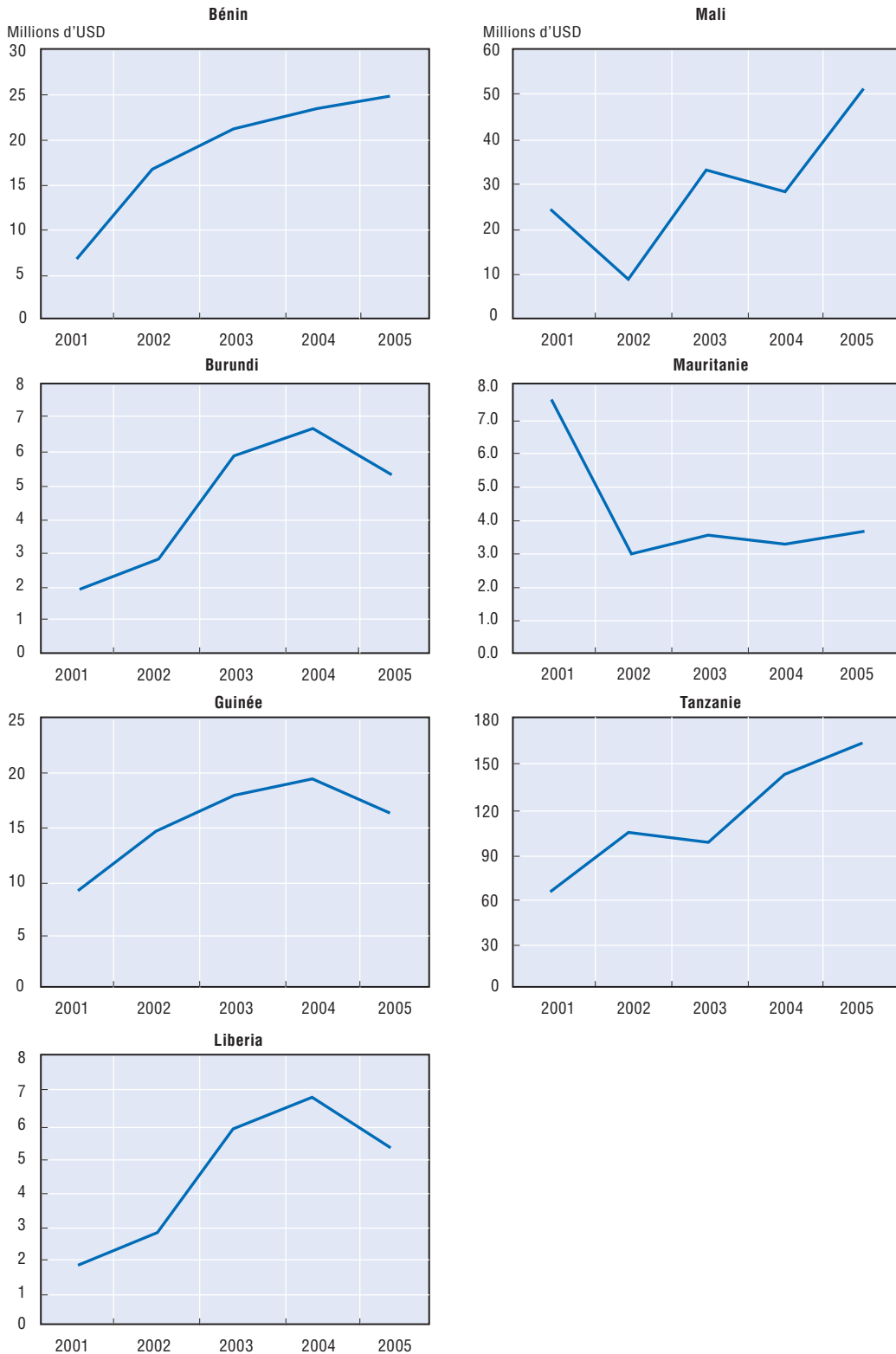
S'appuyant sur une analyse des faits qui précèdent, les parties prenantes se sont accordées sur la nécessité d'un changement de comportement pour accélérer la concrétisation des OMD relatifs à la santé. Les donateurs et les bénéficiaires sont en particulier convenus qu'il fallait accroître la prévisibilité et la durabilité des financements destinés à la santé, en même temps que renforcer la coordination et l'harmonisation de l'aide dans le cadre de plans d'action pour la santé élaborés et pilotés par les pays, avec la mise en place de mécanisme permettant la reddition mutuelle de comptes.


Un résultat très concret du Forum à haut niveau sur les OMD relatifs à la santé a été la définition, à l'intention des partenariats mondiaux en matière de santé, de 17 principes de bonnes pratiques dérivés des cinq principes directeurs sous-tendant la Déclaration de Paris, parmi lesquels une place privilégiée est faite à l'alignement. S'y ajoutent cinq autres principes de bonnes pratiques pour les partenariats de plus grande envergure dotés de dispositifs formels de gouvernance. Les instances dirigeantes d'un certain nombre de partenariats mondiaux en matière de santé ont souscrit à ces principes, qui sont récapitulés dans l'annexe au présent chapitre et qui leur servent de guide pour l'application de ceux énoncés dans la Déclaration de Paris.

L'initiative « Harmonisation pour la santé en Afrique » (HHA) est une réponse aux inquiétudes suscitées par la fragmentation de l'action des donateurs. Présentée aux ministres africains de la santé à la session de 2006 du Comité régional de l'Afrique de l'OMS (tenue à Addis Ababa en août 2006) et appuyée par cinq organisations régionales (Banque mondiale, OMS-AFRO, UNFPA, UNICEF et Banque africaine de développement), elle vise à

### Graphique 3.2. Évolution de l'aide en faveur de la santé dans sept pays

Versements d'aide des membres du CAD en faveur de la santé sur la période 2001 à 2005, à prix constants de 2005



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/177137188324>

apporter un soutien technique conjoint de haut niveau, adapté aux besoins, pour faciliter et coordonner le processus d'élaboration, sous la conduite des pays partenaires, de stratégies, plans et budgets pour la santé se fondant sur l'observation des faits.

La réflexion sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide en faveur de la santé a été grandement enrichie par l'adoption des « **trois uns** »<sup>7</sup>, dispositif visant à favoriser l'harmonisation et l'alignement dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, et par l'émergence de **dispositifs novateurs de financement tels que l'IFFIm<sup>8</sup> et Unitaid<sup>9</sup>**, permettant de mettre à la disposition des pays, comme ils le souhaitent, des financements plus durables et plus prévisibles pour le secteur de la santé.

Comme on l'a déjà indiqué, la santé est un secteur important où opérer un suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris afin de mesurer les progrès et de dégager des enseignements dans la perspective du Forum de haut niveau d'Accra. Une note de réflexion établie par la Banque mondiale et l'OMS sur les possibilités d'utiliser le secteur de la santé pour évaluer l'efficacité de l'aide sur le terrain propose **une analyse de cinq des indicateurs énoncés dans la Déclaration de Paris sous l'angle de la santé** (encadré 3.1).

### **Mise en œuvre de la Déclaration de Paris – Vers une approche plus soucieuse d'efficacité de l'aide au développement en faveur de la santé**

On relève dans le secteur de la santé plusieurs signes de progrès sur la voie d'une amélioration de l'efficacité de l'aide :

- **Un regain d'intérêt pour le renforcement des systèmes de santé et un accroissement des investissements dans ce domaine**, ce qui favorise un meilleur alignement sur les priorités nationales et contribue à réparer certaines distorsions provoquées par les programmes verticaux. On peut notamment citer à cet égard la mise en place de dispositifs permettant des apports plus prévisibles, selon des modalités plus souples, à l'appui du renforcement des systèmes de santé, par exemple la facilité pour le renforcement des systèmes de santé de la GAVI. Des efforts constructifs sont actuellement déployés au sein de la communauté des spécialistes de la santé pour assurer une répartition adéquate des tâches et veiller à ce que l'avantage comparatif de chaque institution soit exploité au mieux, à tous les niveaux, au service du renforcement des systèmes de santé.
- **L'harmonisation et l'alignement** de l'aide s'améliorent également. L'Outil national d'harmonisation et l'alignement (CHAT) relatif au VIH/sida aide à répondre à trois grandes questions au niveau de chaque pays : i) Existe-t-il à l'échelon national un plan d'action, à caractère participatif et ne négligeant personne, contre le sida? ii) Existe-t-il des dispositifs efficaces de coordination et de financement de cette action nationale contre le sida? iii) Quelles améliorations pourraient être apportées à ces dispositifs de partenariat afin de renforcer l'action contre le sida? Cet instrument a été expérimenté par l'ONUSIDA en 2006 et est maintenant utilisé dans plusieurs pays.
- **La gestion axée sur les résultats et la répartition des financements en fonction des résultats** tendent aussi à se généraliser pour les interventions dans le secteur de la santé. Le **Réseau de métrologie sanitaire**, créé pour répondre aux préoccupations suscitées par l'absence de donnée de qualité dans le domaine de la santé exprimées au Forum à haut niveau sur les OMD relatifs à la santé, s'emploie à faciliter la planification et le suivi des besoins et des dépenses en matière de santé. En outre, des initiatives ont été lancées récemment, par exemple, la Campagne mondiale pour l'accélération des progrès vers les OMD 4 et 5, en vue de promouvoir la mesure des résultats et une répartition des financements sur la base de ces derniers.

### Encadré 3.1. La Déclaration de Paris comme cadre d'évaluation de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé

**L'indicateur 3** de la Déclaration de Paris renvoie à l'alignement des apports d'aide sur les priorités nationales. Cela est particulièrement important en matière de santé pour plusieurs raisons. D'abord et surtout, du fait de l'hétérogénéité du secteur de la santé, il existe souvent dans les pays tout un éventail de plans « concurrents », concernant la population, la santé maternelle, la santé infantile, etc., bénéficiant chacun du soutien d'un donneur différent, d'où l'absence de « projet » unique ou d'un ensemble convenu de priorités, sur lequel les donateurs pourraient s'aligner. Ensuite, la diversité des acteurs intervenant dans le secteur de la santé, au nombre desquels des ONG et des mouvements militants de nations développées qui tentent d'influer sur les dépenses de santé de manière qu'elles concordent avec leurs propres priorités, rend d'autant plus importante la nécessité de se mettre d'accord sur des objectifs pour le secteur de la santé. Enfin, les décisions isolées des donateurs risquent d'induire des distorsions et des incohérences majeures, non seulement au regard du poids de la morbidité mais également pour ce qui est de la répartition des dépenses entre régions, des populations ciblées et de l'équilibre entre le secteur de la santé et d'autres secteurs qui ont une part dans la situation sanitaire; or ces distorsions conduisent à douter sérieusement de la viabilité sur longue période des efforts actuels de financement.

**L'indicateur 5b** concerne l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés. Abstraction faite des préoccupations générales relatives à la transparence et à la corruption, l'utilisation des systèmes des pays en développement pour l'achat de médicaments et d'équipements sanitaires soulève des problèmes spécifiques. Premièrement, la qualité est ici un impératif plus important encore que pour les autres types de produits, de sorte que le recours aux fournisseurs et systèmes locaux comporte des risques accrus. Deuxièmement, les règles en matière de commerce international visant les droits de propriété intellectuelle sur les brevets pharmaceutiques risquent d'entraver les efforts dans ce sens. Troisièmement, l'accès aux médicaments est une question éminemment politique de sorte que les donateurs et les mouvements activistes font souvent pression sur les gouvernements pour les inciter à investir dans des traitements, régimes et médicaments spécifiques qui ne sont pas forcément disponibles à l'échelon local.

**L'indicateur 7** intéresse la prévisibilité de l'aide. Cet indicateur est particulièrement important dans le cas de la santé, et soulève aussi des difficultés particulières compte tenu de la multiplicité des canaux de financement et du nombre de donateurs actifs dans ce secteur. Par ailleurs, les considérations politiques qui interviennent dans les décisions d'aide des pays donateurs compliquent les efforts visant à inscrire davantage l'aide dans la durée et à la rendre plus prévisible.

**L'indicateur 9** se rapporte à l'utilisation de procédures et dispositifs communs, notamment d'approches fondées sur des programmes, et **l'indicateur 11** à la mise en place de cadres axés sur les résultats. Dans le secteur de la santé, des avancées sur ces plans sont compliquées par le fait qu'il n'existe pas (contrairement à ce qu'on peut observer dans le cas de l'éducation) d'accord formel sur ce que constitue un « bon plan sectoriel » et que, comme on l'a déjà vu, la mesure des résultats soulève des problèmes complexes. Par conséquent, aucun cadre ou ensemble de préalables convenus ne peut servir de référence pour le dialogue concernant l'opportunité pour les donateurs de recourir au soutien budgétaire sectoriel et, faute de point de comparaison, la réflexion sur le sujet reste entièrement à conduire dans chaque pays. De même, on ne sait toujours pas très bien comment définir une amélioration de la performance du secteur de la santé ni comment suivre cette dernière, de sorte qu'il n'existe pas de critères indépendants d'évaluation de l'impact du soutien sectoriel. Le Réseau de métrologie sanitaire (HMN) a entrepris de se pencher sur la question du suivi de la performance du secteur de la santé et devrait

### Encadré 3.1. La Déclaration de Paris comme cadre d'évaluation de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé (suite)

proposer un ensemble d'indicateurs début 2008. La Stratégie en matière de santé en cours d'élaboration par la Banque mondiale est, elle aussi, centrée sur la mise au point d'indicateurs pour le suivi des résultats.

Source : « Aid Effectiveness in Health », contribution de la Banque mondiale et de l'OMS pour la réunion préparatoire sur l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé tenue le 4 décembre 2006.

- Des avancées sont aussi observées pour ce qui est de la mise en place de **contrats de responsabilité mutuelle** reposant sur l'engagement conjoint de tous les partenaires d'aligner leur action sur le plan stratégique pour le secteur de la santé défini par les autorités nationales, s'appuyant sur des systèmes effectifs de suivi et d'évaluation et se raccordant au budget et au cadre de dépenses à moyen terme du pays considéré. Au Rwanda, par exemple, un protocole d'accord sur une approche sectorielle pour la santé est sur le point d'être signé par tous les partenaires, ce qui contribuera à régler nombre des problèmes évoqués dans les précédents paragraphes.

Des **efforts louables et prometteurs sont par ailleurs déployés pour améliorer la cohérence de l'architecture de l'aide dans le domaine de la santé et n'en exclure aucun élément**. En témoignent notamment la création du groupe des huit chefs d'organismes œuvrant pour la santé et le lancement du Partenariat international pour la santé.

Le 19 juillet 2007, **les responsables de huit organisations internationales œuvrant dans le domaine de la santé** (OMS, FMLSTP, GAVI, UNICEF, UNFPA, Banque mondiale, ONUSIDA et Fondation Gates) se sont réunis pour débattre des moyens de renforcer leur collaboration afin d'améliorer les progrès obtenus sur le front de la santé dans les pays pauvres. Ce Groupe des huit (dit « H8 ») est en particulier convenu de :

- S'appliquer ensemble à mieux définir leurs responsabilités individuelles et collectives dans l'amélioration et l'accélération des résultats obtenus.
- Adopter une démarche plus rigoureuse et mieux coordonnée à l'égard de la gestion des connaissances.
- Coordonner leur participation aux nouvelles initiatives mondiales de telle sorte que leurs organisations apporte un soutien effectif aux pays sous forme de moyens financiers et/ou d'assistance technique y compris pour la formulation des politiques. Il a aussi souligné la nécessité d'un plus strict alignement autour d'une stratégie globale pour le secteur de la santé au niveau de chaque pays.

Le Partenariat international pour la santé, lancé le 5 septembre 2007 par le Royaume-Uni avec le soutien de gouvernements donateurs (Allemagne, France, Italie, Norvège et Pays-Bas), d'organisations multilatérales (Commission européenne, Banque mondiale, ONUSIDA, OMS, GAVI, FMLSTP et UNICEF), de la Fondation Gates et de sept pays en développement (Burundi, Cambodge, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Népal et Zambie) est en lien direct avec le H8 et a trois objectifs principaux :

- améliorer les systèmes de santé ;
- renforcer la coordination entre les donateurs ;
- aider les pays en développement à élaborer leurs propres plans d'action en matière de santé.

Le Partenariat a entrepris d'établir un plan de travail à l'appui des objectifs du H8, sous la conduite conjointe de l'OMS et de la Banque mondiale. Ce plan inclut des actions, à l'échelle mondiale et au niveau des pays, destinées à renforcer la coordination et à rehausser l'efficacité d'acheminement de l'aide, et ses premiers résultats viendront alimenter les débats sur la santé et l'efficacité de l'aide au Forum de haut niveau d'Accra.

### **Les éléments de base sont en place mais il faut maintenant produire des résultats**

Malgré les avancées susmentionnées, il convient de redoubler d'efforts pour s'assurer que l'aide concourt plus efficacement à améliorer la situation sanitaire des plus pauvres. L'intérêt grandissant porté à la qualité de l'aide en faveur de la santé est on ne peut plus bienvenu. Il faut toutefois veiller à ce qu'en raison même de leur nombre, les initiatives à l'appui de l'efficacité de l'aide lancées dans ce secteur ne conduisent pas à une fragmentation plus importante encore et à des coûts supplémentaires de transaction. Le défi est maintenant de faire en sorte que les diverses contributions au renforcement des systèmes de santé soient harmonisées, créent entre elles des synergies et donnent lieu à un suivi.

**L'efficacité de l'aide se mesure à l'aune des résultats obtenus.** Le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide ne s'organise pas uniquement autour des méthodes : il se veut entraîner une amélioration des résultats obtenus. Des progrès rapides et à grande échelle sont indispensables : le Rapport 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>10</sup> relève que des avancées ont certes été constatées dans des domaines comme la mortalité infantile, la maîtrise du paludisme et de la tuberculose et le traitement du VIH/sida mais que des défis substantiels subsistent dans le secteur de la santé ou des domaines connexes, notamment la mortalité maternelle, la mortalité infantile, l'accès à une eau sûre et le changement climatique. Les acteurs de la santé doivent rester concentrés sur les réalisations, et en particulier s'assurer que toutes les initiatives intègrent un cadre rigoureux et indépendant de suivi et d'évaluation reposant sur des niveaux de référence, des indicateurs et des mécanismes de notification arrêtés d'un commun accord.

**Un changement de comportement demeure essentiel.** Des efforts plus soutenus doivent être déployés pour réduire la fragmentation de l'aide, éviter les distorsions liées à la préaffectation des financements, faire baisser les coûts de transaction et définir en matière de santé des stratégies axées sur les résultats placées sous la conduite des pays. Cela nécessite des changements radicaux dans les méthodes de travail des donateurs comme des pays partenaires. Toutes les parties prenantes se doivent d'honorer leurs engagements en privilégiant une action concrète et collective réglée par un cadre convenu qui met à profit l'avantage comparatif de chacune d'elles. Des enseignements doivent être tirés de l'expérience accumulée et largement diffusés. Enfin, et surtout, ces changements doivent déboucher sur des résultats au niveau des pays, autrement dit accélérer l'amélioration de la situation sanitaire.

**Il faut se tenir informé des évolutions observées dans les divers pays pilotes afin d'en tirer des enseignements.** Un des aspects positifs des récentes initiatives mondiales en faveur de la santé est que l'action est centrée sur les pays ou régions où les besoins sont les plus grands de manière à obtenir des résultats aussi rapides que possible. Il est important que ces exercices pilotes fassent effectivement l'objet d'un suivi de sorte que des enseignements puissent en être dégagés et partagés. La tâche risque de se révéler complexe compte tenu de la diversité et du nombre de ces initiatives.

**Il est impératif de veiller à l'appropriation locale.** L'appropriation est le premier des principes préconisés dans la Déclaration de Paris et elle est fondamentale pour l'instauration d'un développement durable. Toutes les initiatives en faveur de l'efficacité de l'aide engagées ces derniers temps dans le domaine de la santé en prennent acte et prônent un renforcement de la coordination, de l'harmonisation et de l'alignement dans le cadre d'un plan d'action commun pour la santé **piloté et géré par le pays partenaire**. Le rôle de ce dernier dans l'orientation des efforts demeure cependant assez flou. L'appropriation requiert que les pays partenaires soient étroitement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des initiatives, y compris le choix des pays pilotes, et que la société civile soit associée au débat sur l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Le Mécanisme de coordination dans les pays utilisé par le FMLSTP ou le programme plurinational de lutte contre le VIH/sida de la Banque mondiale prévoient une participation de la société civile, mais davantage pourrait être fait dans ce domaine.

**Des changements mûrement réfléchis s'imposent dans les pays en situation précaire.** Les pays qui se trouvent dans une situation délicate sont souvent laissés pour compte par les donateurs : ils reçoivent en moyenne une aide par habitant inférieure de 40 % à celle dont bénéficient les autres pays. Il est souvent difficile pour les donateurs de s'engager dans des États fragiles, où en outre les progrès risquent d'être lents et peuvent facilement se trouver annihilés. Il est indispensable d'affronter ces difficultés spécifiques dans le cadre des nouvelles initiatives en faveur de la santé et d'y prêter une attention particulière aux besoins des pays en situation précaire.

### ***Le Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, un vecteur d'action***

Les participants au Forum de haut niveau d'Accra s'appuieront sur l'expérience accumulée dans le secteur de la santé pour débattre des nouvelles actions à engager à l'appui de l'efficacité de l'aide. L'exposé des succès et des difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans le domaine complexe de la santé et des enseignements à en tirer apportera des éléments pour étayer les échanges de vues à Accra, échanges de vues qui pourront eux-mêmes se révéler utiles pour le secteur de la santé. Le CAD s'emploiera activement, avec ses partenaires du secteur de la santé, à faire en sorte que les travaux en cours pour lever les obstacles à l'efficacité de l'aide en faveur de la santé viennent informer les délibérations des praticiens du développement réunis à Accra et les aider à se mettre d'accord sur des mesures concrètes propres à améliorer à l'avenir les progrès du développement.

Des avancées sur les points évoqués dans le présent chapitre sont essentielles pour mobiliser un soutien politique en faveur d'un accroissement du volume – et de la qualité – de l'aide axée sur la santé. Au bout du compte, le succès de la Déclaration de Paris se jugera à sa capacité de faire changer les comportements et de produire des résultats. Et cela vaut en particulier dans le domaine de la santé : l'amélioration de la situation sanitaire est fondamentale pour faire reculer la pauvreté et le soutien politique accordé à l'accroissement des budgets d'aide sera influencé par le degré d'amélioration de la santé des plus démunis. Si le secteur de la santé parvient à relever les nombreux défis auxquels il est confronté en matière d'efficacité de l'aide et commence à assurer aux pauvres une meilleure santé, il apportera une preuve manifeste du bien-fondé des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et du Consensus de Monterrey sur le financement du développement.

## Enseignements à tirer de l'application des principes de la Déclaration de Paris dans les domaines des droits de l'homme, de la durabilité environnementale et de l'égalité des sexes

« L'égalité entre hommes et femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement sont non seulement de louables objectifs de développement, en soi, mais leur poursuite est en outre est aussi une condition essentielle pour la concrétisation de l'objectifs plus global visé par la Déclaration de Paris » (déclaration de Richard Carey, directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, à l'atelier de Dublin).

Les engagements de partenariat souscrits dans la Déclaration de Paris constituent désormais des points de référence pour le dialogue sur les mesures à prendre et la formulation des programmes de coopération pour le développement dans tous les secteurs. Leur mise en pratique soulève certes des problèmes, mais ouvre aussi des possibilités dans les domaines dits « transversaux » que sont les droits de l'homme, la préservation de l'environnement, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La plupart des pays membres du CAD expriment, depuis plus de deux décennies, une ferme détermination à remédier aux problèmes d'environnement et aux disparités entre hommes et femmes dans le cadre de leur coopération pour le développement. Dans ces deux domaines, une action s'est révélée difficile car il n'existe pas de « remède miracle », et l'on a souvent constaté un décalage entre ce que les donateurs « prétendent faire » et ce qu'ils « font effectivement ». Si la question des droits de l'homme retient depuis moins longtemps l'attention, son intégration dans les programmes de coopération pour le développement a soulevé des difficultés similaires.

Un atelier sur le thème « L'efficacité du développement en pratique », accueilli par les autorités irlandaises en avril 2007, a offert l'occasion d'en apprendre davantage sur la manière dont les praticiens appliquent les grands principes énoncés dans la Déclaration de Paris dans ces trois domaines fondamentaux<sup>11</sup>.

### **Principaux messages ressortant de l'atelier de Dublin**

#### ***L'égalité hommes-femmes, le respect des droits humains et la protection durable de l'environnement***

- sont absolument indispensables à l'obtention de bons résultats en matière de développement ;
- peuvent progresser grâce à la mise en œuvre des principes et des engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration de Paris ;
- sont des objectifs à prendre en compte pour faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

#### ***L'appropriation à l'échelon national est en fait une véritable prise en charge collective du développement par toute la société***

Le principe de l'appropriation, qui occupe une place de premier plan dans la Déclaration de Paris, ne s'applique pas seulement aux administrations nationales, premières interlocutrices des donateurs dans le domaine de la coopération pour le développement. Le Parlement, les organisations de la société civile et le grand public, ainsi que les institutions politiques existant à l'échelon infranational sont censés prendre en charge dans une large mesure les stratégies et les politiques de développement et



constituent des moteurs du changement. Pour qu'il y ait véritablement appropriation, il faut que tous ces acteurs disposent de moyens de pression et d'un champ d'action plus grands sur le plan politique, et il doit y avoir un cadre juridico-institutionnel qui garantisse aux citoyens – y compris les pauvres ainsi que les femmes et les hommes les plus marginalisés – la possibilité de participer aux processus de décision et de demander des comptes aux pouvoirs publics. L'instauration d'un vaste processus consultatif qui permette à la société civile d'apporter sa contribution et de faire entendre sa voix aura souvent pour effet de susciter un dialogue et un débat de nature à faire apparaître la défense des droits humains, la suppression des disparités hommes-femmes et la protection durable de l'environnement comme des priorités de développement.

***L'alignement est considérablement facilité lorsque la protection durable de l'environnement, le respect des droits humains et l'égalité homme-femme sont institutionnalisés à travers leur inscription dans les cadres juridiques et les stratégies nationales, ainsi que dans des politiques solides***

Dans un grand nombre de pays, le respect des droits humains, l'égalité des sexes et l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à un environnement sain sont inscrits dans la constitution et dans d'autres instruments juridiques qui, dans bien des cas, s'inspirent ou tiennent compte des obligations juridiques internationales découlant d'accords auxquels aussi bien les partenaires que les donateurs sont parties. Il y a donc là une assise sur laquelle faire reposer le dialogue, ainsi que la définition des mécanismes et des méthodes dont les donateurs ont besoin pour aligner leurs efforts et suivre les progrès accomplis.

***L'harmonisation peut faire passer la promotion de l'égalité homme-femme et des droits humains et la protection de l'environnement au centre des efforts de mise en œuvre de la Déclaration de Paris***

L'harmonisation exige de la confiance, de la transparence et une modification de la façon dont les donateurs exercent leurs activités. Une harmonisation plus grande des actions que mènent ces derniers pour promouvoir l'égalité des sexes, le respect des droits humains et une protection durable de l'environnement permettra de renforcer l'efficacité de ces actions, d'en éviter le morcellement et de faire passer ces questions de la périphérie au centre des efforts de mise en œuvre de la Déclaration de Paris. On a constaté que les Stratégies d'aide conjointes (SAC) constituaient un excellent moyen d'élever ces problèmes de fond essentiels au rang de priorité de développement. Elles offrent l'assise nécessaire pour renforcer l'harmonisation et assurer une répartition plus efficace des tâches entre les donateurs au niveau des pays compte tenu de leurs avantages comparatifs et de leurs compétences. Dans certains cas, les droits humains, la protection durable de l'environnement et l'égalité homme-femme sont considérés comme des secteurs distincts, tandis que dans d'autres, ils sont intégrés dans d'autres domaines prioritaires tels que l'eau, la gouvernance ou la santé et le VIH/sida. L'expérience montre que ces deux démarches ne sont pas incompatibles mais peuvent au contraire se renforcer mutuellement. L'Outil national d'harmonisation et d'alignement (CHAT) défini pour les besoins de la lutte contre le VIH/sida, et l'évaluation environnementale stratégique (EES) se sont révélés très utiles pour l'harmonisation. Il est nécessaire de les adapter au contexte propre à chaque pays, de les intégrer dans les processus nationaux et de faire en sorte que les parties prenantes à l'échelon local en acquièrent la maîtrise et en fassent effectivement usage.

***La gestion axée sur les résultats offre des points d'ancrage aisés pour l'intégration des questions relatives aux droits humains, à l'égalité homme-femme et à la protection durable de l'environnement***

Le respect des droits humains, l'égalité des sexes et la protection durable de l'environnement constituent des objectifs à part entière; faute de résultats dans ces domaines d'action essentiels, les efforts à court terme d'amélioration de l'efficacité de l'aide seront vains. Il est donc indispensable d'incorporer des objectifs vérifiables concernant les droits humains, l'égalité hommes-femmes et la protection durable de l'environnement dans les systèmes de collecte de données et de suivi et les cadres d'évaluation des performances existant à l'échelon national et infranational. La prise en compte de l'exigence d'amélioration des performances exprimée par la société civile locale peut permettre de compléter les approches descendantes à caractère technique appliquées de longue date dans le domaine du suivi. Il est indispensable de mettre des informations exactes à la disposition des personnes et des organisations pour qu'il soit possible à la fois d'évaluer l'impact des initiatives en matière de développement et de demander des comptes aux organismes publics. La transparence, la participation et le respect du droit à l'information sont des aspects essentiels de cette démarche.

***Les efforts visant à la réalisation des objectifs de protection de l'environnement, d'égalité homme-femme et de respect des droits humains donnent de la substance à l'exercice de la responsabilité mutuelle***

Pour que l'État soit capable de jouer son rôle, il faut que la société civile soit en mesure de jouer le sien. La Déclaration de Paris a pour but de promouvoir un modèle de partenariat qui permette d'améliorer la transparence et d'instaurer des mécanismes plus solides pour contrôler l'utilisation des ressources affectées au développement. Pour promouvoir l'appropriation démocratique, il est indispensable de renforcer la reddition de comptes à l'échelon local par la collaboration avec la société civile, tout comme il est essentiel de soutenir la mise en place d'un gouvernement représentatif, l'indépendance du système judiciaire et celle des organes d'information. La reddition de comptes n'est ni un exercice technique ni une fin en soi mais un processus sociopolitique dynamique qui a un rôle déterminant à jouer dans la réalisation des objectifs et l'obtention des résultats fondamentaux en matière de développement. Les citoyens ne doivent pas simplement attendre que l'État leur rende des comptes, ils doivent aussi l'exiger.

Il incombe aux pays en développement de créer et de maintenir en place des institutions et des mécanismes de contrôle qui leur sont propres, et les donateurs doivent s'efforcer de mieux les soutenir dans cette démarche. À cette fin, ils doivent à la fois assurer le renforcement des organismes publics et des systèmes de surveillance indépendants de façon qu'ils puissent exercer un effet de contrepoids, et apporter un appui aux cadres de performance (contrôle horizontal), ainsi qu'aux initiatives prises par la société civile et les citoyens, aux organes d'information indépendants et au processus électoral (contrôle vertical).

En même temps, il est nécessaire que les donateurs soient comptables des initiatives et des engagements qu'ils prennent. À cette fin, il faudra sans doute procéder à un « rééquilibrage » du partenariat qui donne aux partenaires et aux acteurs de la société civile davantage de moyens de leur demander des comptes. Les cadres et les instruments relatifs aux droits humains sont particulièrement utiles pour assurer une meilleure exécution des engagements en matière de reddition de comptes.

### Prochaines étapes

Depuis l'atelier de Dublin, les Réseaux du CAD sur l'égalité homme-femme, la gouvernance, et l'environnement et la coopération pour le développement ont continué de s'employer à améliorer la collaboration au niveau des pays partenaires en s'appliquant à :

- recueillir des données d'observation ;
- diffuser de bonnes pratiques ;
- renforcer l'impact de la Déclaration de Paris en termes de développement.

Les progrès et les conclusions de leurs travaux respectifs seront présentés lors d'un nouvel atelier conjoint que doit accueillir le Royaume-Uni en mars 2008.

### Notes

1. Les résultats complets de l'enquête sont désormais disponibles et ont été publiés dans la Revue de l'OCDE sur le développement sous le titre *Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Synthèse des résultats*.
2. Trois des OMD se rapportent directement à la santé : l'OMD 4 relatif à la réduction de la mortalité infantile, l'OMD 5 concernant l'amélioration de la santé maternelle et l'OMD 6 visant la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. La santé est aussi une considération importante pour tous les autres OMD.
3. Voir [www.hlfhealthmdgs.org](http://www.hlfhealthmdgs.org), consulté en octobre 2007.
4. Forum mondial sur le développement : réunion préparatoire sur l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé, OCDE, 4 décembre 2006.
5. Catherine Michaud, Harvard School of Public Health.
6. Rwanda, ministère des Finances et du Plan et ministère de la Santé, « Scaling Up to Reach the MDGs in Rwanda », réunion consécutive au Forum à haut niveau sur les OMD relatifs à la santé tenu à Tunis les 12-13 juin 2006.
7. L'ONUSIDA, le FMLSTP et d'autres partenaires pour le développement se sont engagés à améliorer l'harmonisation et l'alignement de leur action à l'appui de la lutte contre le VIH/sida avec la mise en place d'un dispositif appelé les « trois uns », car reposant sur : un cadre d'action convenu contre le VIH/SIDA ; un organisme national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA ; et un système unique de suivi et d'évaluation à l'échelle de chaque pays.
8. IFFIm : La Facilité financière internationale (IFF) se veut accélérer la mise à disposition et accroître la prévisibilité des financements mis au service du développement. Le dispositif consiste à convertir par le biais des marchés obligataires des engagements hors budget souscrits par les donateurs concernant l'apport futur de ressources en liquidités pouvant donner lieu à des versements immédiats. Un premier pilote, l'IFFIm, a été mis en place pour la vaccination, type d'intervention d'un très bon rapport coût-efficacité et domaine dans lequel une mise de fonds initiale massive est particulièrement pertinente.
9. Unitaïd a pour but d'accélérer l'accès aux traitements contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et aussi de contribuer au renforcement du système de présélection de l'OMS. Le dispositif est financé par des prélèvements sur les billets d'avion et d'autres engagements fermes à long terme de manière à garantir la durabilité et la prévisibilité des financements, indispensables à des interventions s'inscrivant dans la durée.
10. *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2007*, Nations Unies.
11. L'atelier, organisé conjointement par les Réseaux du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement, sur la gouvernance et sur l'égalité homme-femme et par le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide, a eu lieu à Dublin les 26 et 27 avril 2007. La documentation y afférente est accessible à l'adresse : [www.oecd.org/dac/effectiveness/inpractice](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/inpractice).

## ANNEXE 3.A

## Principes de bonnes pratiques au niveau des pays à l'intention des partenariats mondiaux pour la santé

### APPROPRIATION

- 1 Respecter le leadership du pays partenaire et aider ce dernier à renforcer sa capacité à l'exercer.  
Les Partenariats s'emploieront, le cas échéant, avec les donateurs partenaires, à aider les pays à respecter l'engagement qu'ils ont pris d'élaborer et d'appliquer des stratégies nationales de développement à travers un large processus consultatif; à traduire ces stratégies en programmes d'opérations axés sur les résultats et conformes aux priorités définies, tels qu'ils figurent dans les cadres de dépenses à moyen terme et les budgets annuels; et à diriger la coordination de l'aide à tous les niveaux, avec d'autres ressources de développement, en concertation avec les donateurs, et en encourageant la participation de la société civile et du secteur privé.

### ALIGNEMENT

- 2 Aligner leur aide sur les stratégies et les plans, ainsi que les institutions et les procédures, mis en œuvre par les pays partenaires à l'appui de leur développement national et de leur secteur de la santé. Lorsque ces stratégies ne reflètent pas suffisamment les priorités sanitaires les plus urgentes, collaborer avec tous les partenaires pour faire en sorte qu'elles soient prises en compte.
- 3 Faire évoluer progressivement cette aide du financement de projets vers le financement de programmes.
- 4 Utiliser le plus possible les systèmes nationaux. Si ce n'est pas possible, prendre des mesures de sauvegarde et des dispositions qui viennent renforcer et non affaiblir les procédures et les systèmes nationaux.  
*Dans ce contexte, les systèmes nationaux comprennent des mécanismes tels que les approches sectorielles et les systèmes nationaux de planification, de budgétisation, de passation des marchés et de suivi-évaluation.*
- 5 Éviter le plus possible de créer des structures spécifiques pour l'exécution et la gestion quotidienne des projets et des programmes de partenariats mondiaux pour la santé (*comme les Cellules de gestion de projet*).
- 6 Aligner le soutien analytique, technique et financier sur les objectifs et les stratégies de renforcement des capacités des partenaires; utiliser efficacement les capacités existantes; et harmoniser en conséquence le soutien au renforcement des capacités.
- 7 Donner des engagements indicatifs fiables de l'appui financier qui sera fourni dans un cadre pluriannuel et décaisser les fonds à temps et de façon prévisible, selon le calendrier convenu.
- 8 Se fonder le plus possible sur des mécanismes budgétaires et comptables transparents du gouvernement partenaire.
- 9 Faire appel progressivement aux systèmes nationaux de passation des marchés lorsque le pays a mis en place des normes et procédures convenues d'un commun accord; et adopter des démarches harmonisées lorsque les systèmes nationaux ne sont pas conformes aux niveaux de performance convenus<sup>1</sup>. S'assurer que les dons de produits pharmaceutiques respectent les Directives de l'OMS sur les dons de médicaments.

### HARMONISATION

- 10 Adopter, lorsque cela est possible, des dispositions communes simplifiées au niveau des pays pour la planification, le financement, les décaissements, le suivi-évaluation et la communication au gouvernement d'informations concernant les activités et les flux de ressources des Partenariats mondiaux pour la santé.
  - 11 Collaborer avec les autres Partenariats et bailleurs d'aide au secteur de la santé pour réduire le nombre de missions sur le terrain qui font double emploi et le nombre d'études diagnostiques sur les procédures et les systèmes nationaux. Encourager la mise en commun des travaux analytiques, du soutien technique et des enseignements tirés et promouvoir les formations conjointes (*par exemple, formation conjointe des nouveaux membres des conseils d'administration*).
  - 12 Adopter des cadres d'évaluation des résultats harmonisés pour les systèmes nationaux.
1. Les pays eux-mêmes pourront choisir de se prévaloir des mécanismes de passation en commun des marchés ou de la procédure d'achat pour le compte de tiers, afin de réaliser des économies d'échelle.

- 13** Collaborer au niveau mondial avec les autres Partenariats, donateurs et représentants des pays pour élaborer et mettre en œuvre des démarches collectives qui permettent de s'attaquer aux problèmes intéressant plusieurs secteurs, en particulier pour renforcer les systèmes de santé, notamment la gestion des ressources humaines.

#### GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

- 14** Lier les programmes-pays et les ressources à l'obtention de résultats qui cadrent avec des mécanismes permettant d'évaluer effectivement la performance du pays, en évitant d'imposer des indicateurs de performance qui ne soient pas conformes aux stratégies nationales de développement des partenaires.
- 15** Collaborer avec les pays pour utiliser, autant que possible, les cadres nationaux de suivi et de rapport axés sur les résultats.
- 16** Travailler en concertation avec les pays pour renforcer les capacités nationales et favoriser une gestion axée sur les résultats, en particulier en encourageant la recherche conjointe de solutions et l'innovation, sur la base d'activités de suivi et d'évaluation.

#### RESPONSABILISATION

- 17** Fournir aux pays partenaires qui sollicitent leur soutien une information rapide, claire et complète sur l'aide apportée par les Partenariats, leurs procédures et leurs décisions (notamment en cas de décision de rejet de demande).

#### GOUVERNANCE

*Les principes de gouvernance visent les partenariats d'envergure, dotés d'une structure administrative formelle.  
Les activités du Partenariat doivent être conformes aux règles régissant la structure d'accueil.*

- 18** Clarifier publiquement la répartition des rôles et des responsabilités au sein de la structure de gestion du partenariat ou du fonds. Les parties prenantes doivent être largement représentées au sein du conseil d'administration ou de l'instance de direction, et les pays en développement doivent pouvoir y faire entendre fortement leur voix.
- 19** Clarifier et rendre publics les rôles respectifs du Partenariat et des institutions multilatérales concernées, ceci incluant le type de relation entre le Partenariat et la structure d'accueil.
- 20** Conformément à l'obligation de transparence, faire en sorte que les Partenariats aient une mission et des objectifs clairement définis, appliquent des procédures transparentes et mettent des informations complètes et actualisées à la disposition du public.
- 21** Les Partenariats doivent s'engager à réduire le plus possible leurs frais généraux et à assurer la rentabilité de leurs opérations; chaque partenariat doit disposer d'un cadre d'évaluation.
- 22** Se soumettre à un audit extérieur à intervalles réguliers. Pour les Partenariats abrités dans des structures de l'ONU, les procédures d'audit applicables seront celles de la structure d'accueil de l'ONU. Une copie de la partie pertinente du rapport de certification des comptes et du rapport d'audit devra être mise à la disposition du conseil d'administration du Partenariat.



## Chapitre 4

# Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

*La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeure au centre des politiques suivies par les donateurs. En appuyant leur action sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires, les donateurs contribuent à faire reculer la pauvreté, dans les pays les plus pauvres, mais aussi dans les pays à revenu intermédiaire. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide influe sur la façon dont les donateurs procèdent – ils ont mis en place des plans d'action pour en assurer la mise en œuvre, et nombre d'entre eux entreprennent de vastes réformes institutionnelles et opérationnelles. L'appropriation, l'alignement et l'harmonisation retiennent particulièrement l'attention des donateurs, qui s'efforcent par ailleurs de mettre en place une gestion axée sur les résultats. Certains rendent compte de leurs réalisations en termes d'efficacité de l'aide, montrant que des progrès ont été réalisés dans ce sens. L'égalité homme-femme est une priorité pour tous les donateurs: nombre d'entre eux ont élaboré des politiques spécifiques, des plans d'action et des orientations pour en faciliter l'application sur le terrain. L'égalité homme-femme est à la fois une question transversale, et une question sectorielle, devant bénéficier de ressources allouées à cet effet. La violence à l'encontre des femmes, le rôle des femmes dans les situations de conflit, ainsi que les droits des femmes sont des domaines d'intervention clés.*

## Introduction : Performances des membres du CAD en matière d'aide en 2006

En 2006, l'aide publique au développement (APD) distribuée par l'ensemble des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a totalisé 104.4 milliards USD, soit un recul de 4.5 % par rapport à 2005 et un montant équivalant à 0.31 % du revenu national brut (RNB) cumulé de ces pays. C'est la première fois depuis 1997 que l'APD accuse un fléchissement en termes réels; cela dit, ce chiffre n'en est pas moins le plus élevé qui ait jamais été enregistré si l'on fait abstraction de celui de 2005.

Cette baisse était anticipée. En 2005, le niveau de l'APD avait en effet été gonflé par des opérations massives d'allègement de la dette (en faveur de l'Irak et du Nigeria, en particulier) décidées dans le cadre du Club de Paris, atteignant ainsi un point haut sans précédent de 107.1 milliards USD. En 2006, les dons nets au titre des remises de dette ont encore représenté une part substantielle de l'APD nette avec la mise en œuvre des phases suivantes des accords conclus dans le cadre du Club de Paris, en vertu desquels les membres ont consenti pour 3.3 milliards USD à l'Irak et 9.4 milliards USD au Nigeria. Si l'on fait abstraction des allègements de dette, le recul de l'APD se trouve ramené à 0.8 %.

Les apports nets d'APD « bilatérale » à l'Afrique subsaharienne ont augmenté de 27 % en termes réels, pour s'établir à 29.2 milliards USD. Cet accroissement est toutefois imputable pour l'essentiel à des opérations d'allègement de la dette. Si l'on exclut les remises de dette, l'aide à la région a progressé de près de 13 %.

Les seuls pays à avoir atteint ou dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations Unies pour l'APD sont le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Le donneur le plus généreux en volume en 2006 a été les États-Unis; viennent ensuite le Royaume-Uni, le Japon, la France et l'Allemagne. Les apports cumulés des 15 membres du CAD appartenant également à l'UE ont représenté 57 % de l'APD nette totale.

L'APD nette octroyée par les États-Unis en 2006 ressort à 23.5 milliards USD, soit une baisse de 18.2 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est ainsi revenu de 0.23 % en 2005 à 0.18 %. Ce recul s'explique essentiellement par le niveau exceptionnellement élevé des allègements de dette en 2005, les États-Unis ayant choisi d'effacer cette année là toutes leurs créances sur l'Irak plutôt que d'étaler les remises sur plusieurs années. Les versements des États-Unis en faveur de l'Afrique subsaharienne (5.6 milliards USD) ont atteint un niveau record en raison principalement d'opérations d'allègement de la dette (pour un montant total de l'ordre de 1.6 milliard USD, dont 0.6 milliard USD pour le Nigeria) et d'un accroissement des dépenses en faveur de l'éducation et de la lutte contre le VIH/sida et le paludisme. Les apports nets d'APD à l'Irak sont demeurés conséquents (4.8 milliards USD), ceux à l'Afghanistan ont augmenté (1.4 milliard USD) et ceux aux pays les moins avancés ont affiché un niveau sans précédent (5.3 milliards USD).

L'APD nette du Japon s'est élevée au total à 11.2 milliards USD, ou 0.25 % du RNB. Cela représente un fléchissement de 9.1 % par rapport à 2005, baisse qui tient en partie à la diminution du budget d'APD, mais aussi au montant exceptionnellement important des dépenses consenties en 2005, au titre notamment de l'aide humanitaire aux victimes du tsunami survenu dans l'Océan indien et de l'allègement de la dette de l'Irak. L'APD nette du



Japon s'inscrit sur une tendance à la baisse depuis 2000, sauf en 2005 où elle a augmenté sous l'effet des remises de dette. Les chiffres de 2006 incluent les contributions du Japon aux institutions financières internationales, lesquelles sont en augmentation. En termes bruts, l'APD du Japon s'est élevée à 17.1 milliards USD, en recul de 2 % en valeurs réelles.

L'APD cumulée des 15 membres de l'UE appartenant au CAD a légèrement progressé en 2006, de 2.9 % en valeur réelle par rapport à 2005, passant de 55.8 à 59.0 milliards USD. Ce chiffre représente 0.43 % du RNB global de ces pays, soit plus que les 0.39 % que les membres de l'UE se sont collectivement engagés à atteindre. L'accroissement observé en 2006 est imputable avant tout à des opérations d'allègement de la dette.

Une augmentation des dépenses d'aide en termes réels a été constatée dans les 11 États membres du CAD et de l'UE suivants :

- Espagne (+20.7 %), sous l'effet d'un fort accroissement des contributions aux Nations Unies et à d'autres organisations multilatérales ainsi que d'une augmentation des versements de l'AECI, l'Agence espagnole de coopération.
- Irlande (+36.9 %), en raison de la progression de l'aide bilatérale ainsi que de l'importance des contributions multilatérales.
- Royaume-Uni (+11.7 %), du fait d'un accroissement substantiel des contributions aux organisations internationales.
- Suède (+14.7 %), par suite d'une intensification générale de l'effort d'aide et d'allègement de la dette.
- Et aussi Allemagne (+1.7 %), Danemark (+3.0 %), France (+2.9 %), Grèce (+5.9 %), Luxembourg (+4.8 %), Pays-Bas (+4.2 %) et Portugal (+2.0 %).

Un fléchissement a par contre été observé en Autriche (-6.9 %), en Belgique (-2.2 %), en Finlande (-9.0 %) et en Italie (-30.6 %, en raison principalement du calendrier des contributions aux organisations internationales).

Les apports de la Commission européenne ont progressé de 6.2 % pour atteindre 10.2 milliards USD, sous l'effet d'un recours accru au soutien budgétaire et d'une amélioration de la capacité de versement associée à l'augmentation des engagements souscrits ces dernières années.

S'agissant des autres pays du CAD, les évolutions suivantes de l'aide publique au développement ont été relevées de 2005 à 2006 :

- Australie (+22.5 %), principalement sous l'effet des allègements de dette, en faveur de l'Irak et dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.
- Canada (-9.9 %), en raison de la diminution des remises de dette et de la baisse des concours humanitaires par rapport à leur générosité exceptionnelle en 2005 à la suite du tsunami survenu dans l'Océan indien.
- Norvège (-1.9 %).
- Nouvelle-Zélande (+0.5 %), situation pratiquement inchangée.
- Suisse (-7.4 %), du fait du volume en recul des remises de dette.


### Les membres ont-ils atteint leurs objectifs pour 2006 ?

En 2002, les membres du CAD avaient annoncé, avant ou pendant la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, un certain nombre d'intentions concernant l'accroissement de leur aide par rapport à ses niveaux de 2000 pour 2006 (tableau 4.1).

Tableau 4.1. **Situation de l'APD en 2006 et objectifs fixés en 2002 à Monterrey**

	Objectifs établis en 2002			APD réelle en 2006		Objectif atteint?
	Engagement/annonce/hypothèse	Année prévue réalisation	APD/RNB en 2006 (%)	APD nette totale millions de USD	APD/RNB (%)	
Allemagne	0.33 %	2006	0.33	10 435	0.36	x
Autriche	0.33 %	2006	0.33	1 498	0.47	x
Belgique <sup>1</sup>	0.70 %	2010	..	1 978	0.50	x
Danemark <sup>1</sup>	> 0.7 %	n.a.	..	2 236	0.80	x
Espagne <sup>2</sup>	0.33 %	2006	0.33	3 814	0.32	
Finlande <sup>1</sup>	0.40 %	2007	..	834	0.40	x
France <sup>1</sup>	0.50 %	2007	..	10 601	0.47	x
Grèce	0.33 %	2006	0.33	424	0.17	
Irlande <sup>1</sup>	0.70 %	2007	..	1 022	0.54	x
Italie	0.33 %	2006	0.33	3 641	0.20	
Luxembourg <sup>1</sup>	1.00 %	2005 <sup>5</sup>	..	291	0.89	x
Pays-Bas	0.80 %	déjà atteint	0.80	5 452	0.81	x
Portugal	0.33 %	2006	0.33	396	0.21	
Royaume-Uni	0.40 %	2005-06	0.40	12 459	0.51	x
Suède	1.00 %	2006	1.00	3 955	1.02	x
<b>Membres de l'UE, total</b>	<b>0.39 %</b>	<b>2006</b>	<b>0.39</b>	<b>59 035</b>	<b>0.43</b>	<b>x</b>
Australie	3 % de croissance réelle	En 2002-03	0.27	2 123	0.30	x
Canada	8 % de croissance annuelle	Jusqu'en 2010	0.29	3 684	0.29	x
États-Unis <sup>4</sup>	Augmentation de 5 milliards de USD	2006	0.12	23 532	0.18	x
Japon	Pas d'objectif		..	11 187	0.25	
Norvège	1.00 %	2005	..	2 954	0.89	
Nouvelle-Zélande	APD/RNB constant		0.25	259	0.27	x
Suisse <sup>3</sup>	0.40 %	2010	..	1 646	0.39	x
<b>Membres du CAD, total</b>				<b>104 421</b>	<b>0.31</b>	

1. Objectif minimum de 0.33 % du RNB par pays de l'UE atteint ou dépassé ou maintenu au-dessus de 0.7 %.
2. L'Espagne a manqué de très peu l'objectif suite à une modification dans la comptabilisation de son RNB.
3. La Suisse est en voie de réaliser son objectif pour 2010.
4. Augmentation de 5 milliards de USD comparée au niveau de 2000, soit égale à 15 milliards de USD en 2006.
5. Reporté par la suite à 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/178412024366>

Au Sommet de Barcelone en 2002, les 15 pays qui étaient à l'époque membres de l'UE s'étaient quant à eux engagés à porter le niveau global de leur APD à 0.39 % de leur RNB cumulé pour 2006, avec un objectif minimum par pays de 0.33 %. La plupart d'entre eux y sont parvenus; font toutefois exception la Grèce, l'Italie et le Portugal. L'Espagne a elle aussi échoué, mais de peu, en raison des modifications apportées récemment à son système de comptabilité nationale. Pour ce qui est de l'objectif collectif, avec 0.43 % le chiffre enregistré en 2006 est largement supérieur à l'objectif de 0.39 % qui avait été fixé en 2002, grâce principalement aux allègements de dette.

Depuis 2002, divers membres de l'UE se sont assignés des objectifs encore plus ambitieux pour 2006 et les ont remplis. La Belgique a atteint son objectif consistant à consacrer 0.5 % de son RNB à l'APD; la Suède y a affecté plus que le 1 % de son RNB qu'elle avait promis ; le Danemark s'est engagé à maintenir son rapport APD/RNB à 0.8 % au minimum ; enfin, avec 734 millions EUR, les dépenses d'APD de l'Irlande ont atteint un niveau plus élevé que prévu en 2006.

Les apports nets d'APD consentis par les États-Unis en 2006 ont été supérieurs au niveau prévu en raison de l'ampleur des remises de dette et de l'accroissement de l'aide destinée à l'Afrique subsaharienne, à l'Afghanistan et à l'Irak. Le Japon, qui traverse une phase de

grande austérité budgétaire, n'avait annoncé aucun objectif d'APD pour 2006. La Norvège n'a pas réussi à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé de consacrer 1 % de son RNB à l'APD pour 2005 en raison de la vigoureuse croissance de son RNB depuis quelques années.

### Perspectives d'évolution pour l'avenir

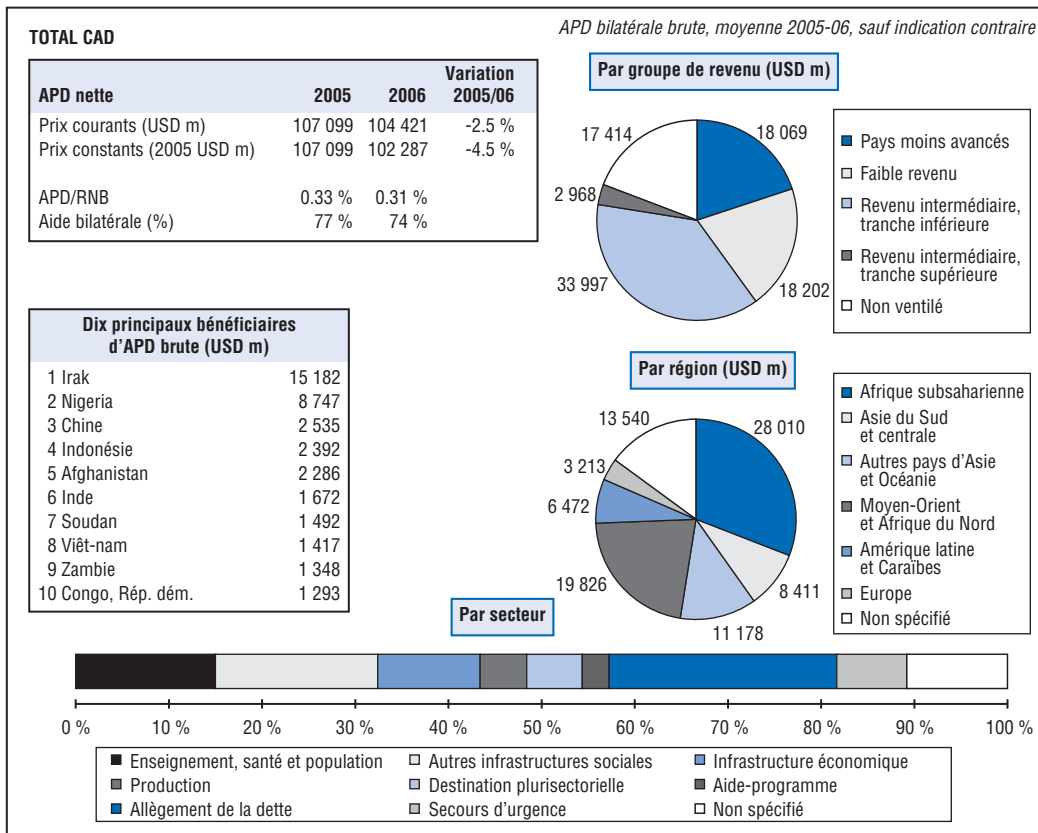
Le volume de l'APD devrait à nouveau fléchir légèrement en 2007 avec l'amenuisement des remises de dette en faveur du Nigeria et de l'Irak. Les autres types d'aide devraient s'accroître pour permettre aux donateurs de tenir leurs promesses les plus récentes.

En 2005, les membres de l'UE appartenant aussi au CAD sont convenus d'intensifier encore leur effort d'aide et de se fixer un objectif minimum par pays de 0.51 % du RNB pour 2010, ou 0.56 % du RNB cumulé. L'objectif collectif tient compte du fait que certains de ces derniers ont promis de maintenir ou d'accroître leurs apports même s'ils remplissent déjà l'objectif minimum par pays, et aussi des engagements souscrits par les membres de l'UE n'appartenant pas au CAD de participer à l'intensification de l'effort collectif d'aide en portant leurs dépenses à un niveau minimum prédéterminé.

L'Australie, qui entend continuer d'accroître son APD, a provisionné son budget pour être en mesure de porter son APD à environ 4.3 milliards AUD, soit 0.36 % de son RNB, d'ici 2010-11. Elle compte atteindre l'objectif consistant à affecter 0.5 % de son RNB à l'APD pour 2015-16. Le Canada estime que son APD s'élèvera à 5.1 milliards CAD en 2010. Le Japon a indiqué qu'il accroîtrait ses dépenses d'APD de 10 milliards USD par rapport à leur niveau de 2004 sur l'ensemble de la période 2005 à 2009. La Nouvelle-Zélande a annoncé qu'elle s'engageait à porter son rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2010-11, la Norvège à 1 % sur l'ensemble de la période 2006-09 et la Suisse à 0.4 % en 2010.

### Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées dans l'ordre alphabétique et un encadré y est adjoint pour les membres qui ont fait l'objet d'un examen en 2007 (Canada, Communauté européenne, Danemark, Espagne et Finlande). Dans les graphiques par pays, les données relatives à l'APD nette (cadre supérieur gauche) se rapportent à 2006; les autres renvoient à la moyenne de la période 2005-06, sauf indication contraire.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/>

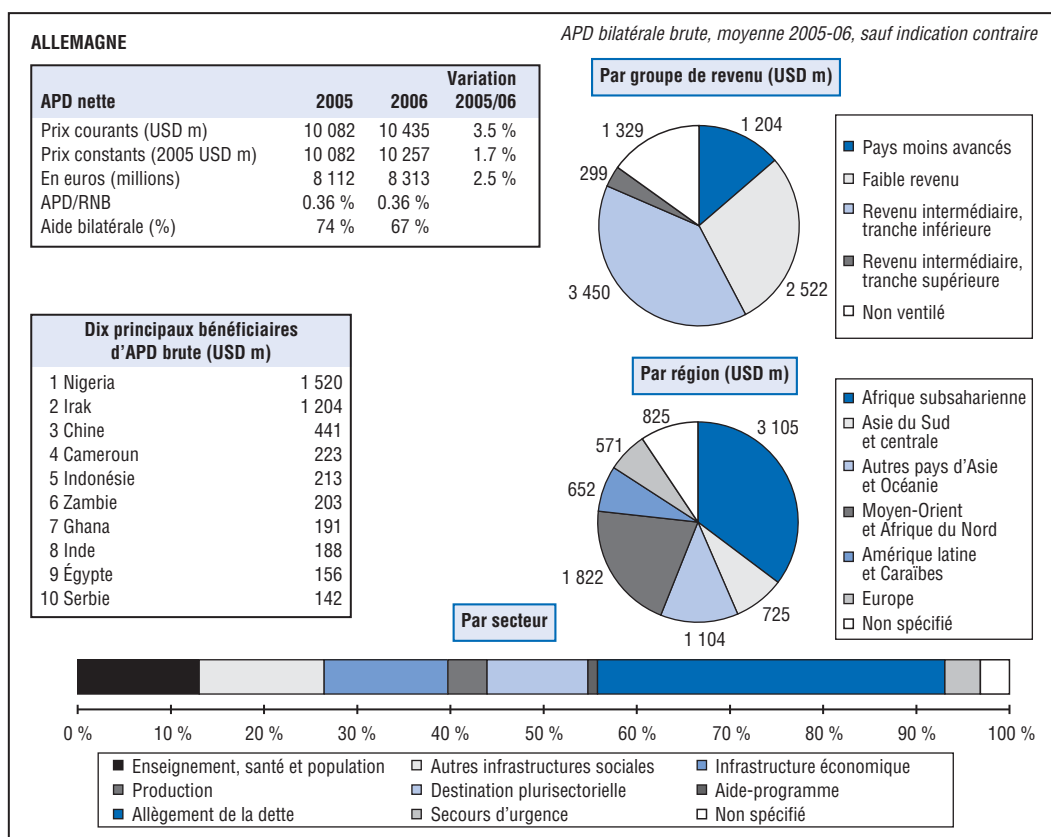
## Allemagne

En 2006, l'APD de l'Allemagne s'est élevée à 10.44 milliards USD, soit 1.7 % de plus, en valeur réelle, qu'en 2005. Le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.36 %.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Dans son Programme d'action à l'horizon 2015, l'Allemagne affiche son ambition d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Elle en définit les principaux axes comme étant la lutte contre la pauvreté, la construction de la paix, la promotion de la démocratie, l'instauration d'une mondialisation équitable et la protection de l'environnement. L'Allemagne œuvre en outre à l'amélioration des conditions internationales en général et des structures nationales, dans les pays partenaires et en Allemagne, dans le sens du développement durable, lequel passe tout à la fois par l'efficacité économique, la justice sociale, la viabilité écologique et la stabilité politique.

*Efficacité de l'aide.* En 2006, l'Allemagne a adopté un programme de réformes destiné à renforcer l'efficacité du ministère de la Coopération pour le développement. En 2005, le BMZ avait adopté un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, qui comporte des mesures concrètes, assorties d'échéances, renvoyant aux 12 indicateurs de la Déclaration. Le BMZ a poursuivi la diffusion de directives opérationnelles à l'intention du personnel des services centraux, des ambassades et des organismes d'exécution, et révisé les directives relatives à des domaines en rapport avec l'efficacité, telles que les approches-programme. Afin de favoriser la répartition des tâches, les portefeuilles d'activité ont été limités à un secteur d'intervention dans les petits pays et à trois au maximum dans les grands. Le nombre de partenaires est en outre progressivement ramené à de 80 à 60. L'Allemagne est favorable à ce que les stratégies de lutte contre la pauvreté pilotées par les pays partenaires servent de plus en plus de point d'ancrage à une programmation concertée de l'aide des donateurs. Elle a par ailleurs opté pour une méthode d'engagements pluriannuels et participe au financement conjoint de programmes avec d'autres donateurs.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Dans sa politique de coopération pour le développement, l'Allemagne est depuis longtemps acquise aux principes et politiques qui sous-tendent la promotion de l'égalité homme-femme. L'émancipation économique et politique des femmes, la lutte contre la violence sexuelle, le recours à des modalités de l'aide prenant en compte cette problématique et l'action en faveur de solutions sexospécifiques à la pandémie de VIH/sida figurent parmi les thèmes prioritaires retenus par le BMZ. Le ministère reconnaît que la mise en œuvre de politiques en rapport avec cette problématique demeure un enjeu et s'applique à mieux prendre en compte ces considérations dans son portefeuille d'activités bilatérales et multilatérales, notamment en y consacrant davantage de ressources.



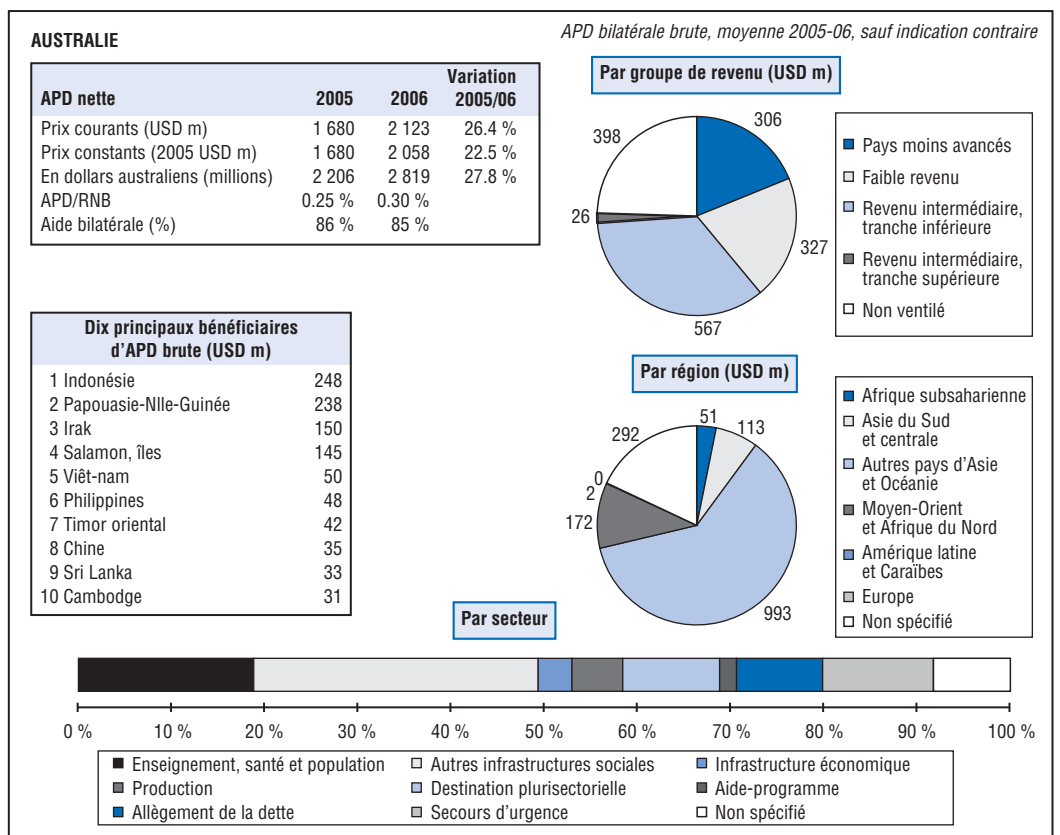
## Australie

**En 2006, les versements nets totaux d'APD de l'Australie se sont élevés à 2.12 milliards USD, 22.5 % de plus en termes réels qu'en 2005, et ont représenté 0.30 % du RNB. Cet accroissement substantiel est imputable avant tout à des opérations d'allègement de la dette, en faveur de l'Irak et dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'Australie est attachée à l'obtention d'avancées vers les OMD, surtout dans la région Asie-Pacifique. Elle œuvre, en étroite collaboration avec les gouvernements des pays partenaires, à l'instauration d'un environnement favorable à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la croissance, la bonne gouvernance et la stabilité, essentielles à la concrétisation des OMD. L'Australie s'est engagée à accroître le volume et l'efficacité de son aide et entend atteindre l'objectif de 0.5 % de son RNB affecté à l'APD pour 2015-16. Elle veillera à notamment porter plus d'attention à l'égalité homme-femme et à augmenter et mieux coordonner ses investissements, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des infrastructures de base.

*Efficacité de l'aide.* L'Australie, qui joue un rôle pilote dans la région Asie-Pacifique, adhère à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'Office of Development Effectiveness surveille la qualité et l'impact de l'aide australienne et élabore chaque année un « Annual Review of Development Effectiveness ». En 2007, un système de rapports axés sur la qualité a été mis en place afin d'améliorer la collecte et la gestion des informations sur la performance au niveau des activités. Les données ainsi recueillies alimentent les points sur la performance des programmes par pays et autres et les rapports sur l'état des secteurs établis chaque année.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est totalement intégrée dans les politiques et programmes d'aide de l'Australie, dont elle est un des trois principes directeurs. Une nouvelle stratégie intitulée « Gender equality in Australia's aid program – why and how » a vu le jour en mars 2007 et se reflétera dans les programmes par pays et région. Des stratégies en faveur de l'égalité des sexes seront élaborées au niveau des projets et l'accent sera mis sur les résultats avec un renforcement du suivi et de l'évaluation. La tactique générale met en avant l'importance de soutenir les priorités arrêtées et appropriées par les pays, d'associer les hommes comme les femmes à l'action engagée, de consolider les mécanismes de reddition de compte dans un souci d'efficacité et de collecter des informations pour alimenter des travaux d'analyse qui contribueront à améliorer les résultats.



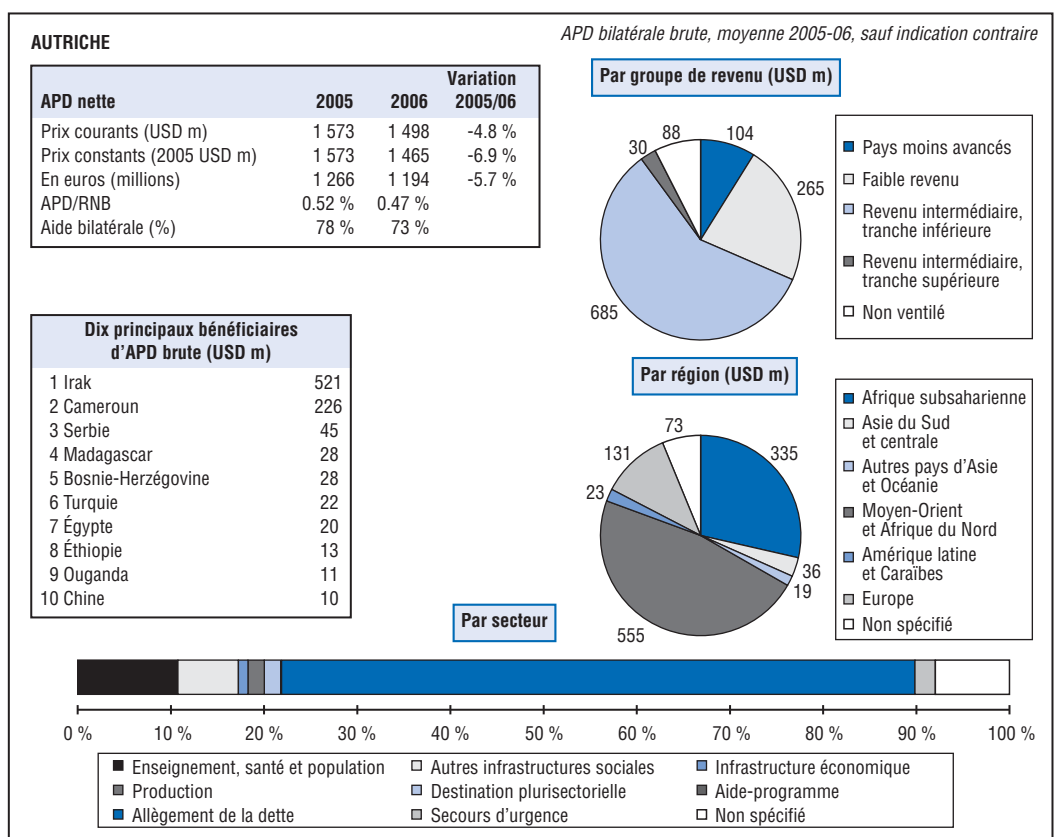
## Autriche

**En 2006, l'APD autrichienne a diminué de 6.9 % par rapport à 2005 en valeur réelle pour s'établir à 1.5 milliard USD. Le rapport APD/RNB a lui aussi marqué un recul, revenant de 0.52 % en 2005 à 0.47 % en 2006.**

**Engagement vis-à-vis des OMD.** L'Autriche adhère toujours avec autant de conviction à la Déclaration du Millénaire, au Consensus de Monterrey sur le financement du développement et aux conclusions du Sommet mondial de 2005. La Loi fédérale sur la coopération pour le développement adoptée par le Parlement en 2002 (et modifiée en 2003) fait de la lutte contre la pauvreté un des trois principes directeurs de l'aide autrichienne. L'Autriche s'étant engagée à consacrer 0.51 % de son RNB à l'APD en 2010, elle concentrera ses efforts d'accroissement de l'aide sur les pays et régions les plus pauvres.

**Efficacité de l'aide.** L'Autriche a pris diverses mesures pour intégrer les principes énoncés dans la Déclaration de Paris dans sa coopération pour le développement. Elle a élaboré un plan d'action s'articulant autour des cinq principes de la Déclaration. Cette dernière a été communiquée aux bureaux locaux et aux ambassades, qui ont reçu pour consigne de s'y conformer. L'Autriche accroit la place faite à l'aide-programme, notamment au soutien budgétaire général et aux approches sectorielles, et s'applique à intégrer ses concours dans des programmes coordonnés orchestrés par les pays partenaires. Elle apporte aussi un soutien à plusieurs nouveaux États membres de l'UE pour la mise en place de dispositifs d'aide respectueux des principes d'efficacité.

**Égalité des sexes et autonomisation des femmes.** En 2006 a été diffusée une nouvelle politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement. Celle-ci est centrée sur les droits humains et la sécurité humaine et vise à améliorer les possibilités des femmes d'exercer une activité rémunératrice. Tous les projets sont passés au crible des critères définis dans cette politique et les ressources allouées à ceux qui les satisfont ont été augmentées. De ce fait, près de 50 % des projets et programmes visent maintenant directement à améliorer la situation et les chances des femmes. Aux yeux de l'Autriche, un soutien budgétaire judicieusement programmé constitue un bon moyen de promouvoir le respect des déclarations et conventions internationales relatives aux droits des femmes.



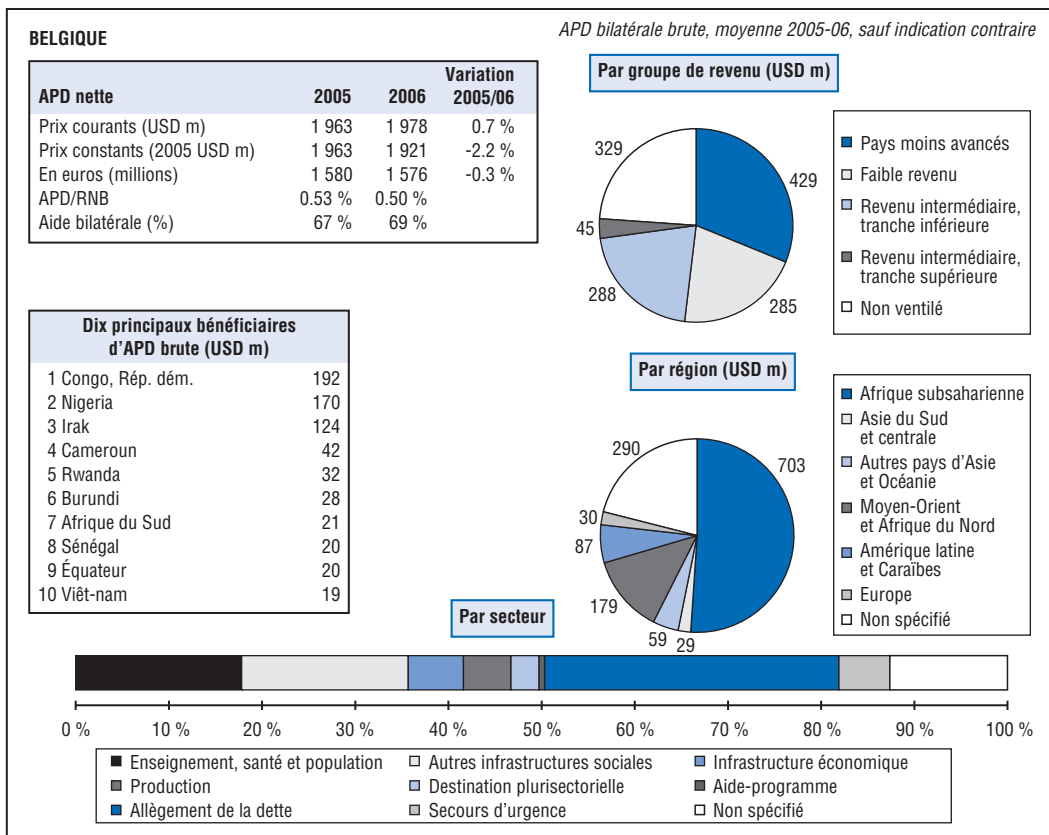
## Belgique

**En 2006, l'APD belge s'est chiffrée à 1.98 milliard USD, en recul de 2.2 % en termes réels par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB a lui aussi fléchi, revenant de 0.53 % en 2005 à 0.50 % en 2006.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Les OMD, tels que les incarnent les plans de développement mis en place par les pays partenaires, constituent des repères importants de la politique d'aide de la Belgique. Pour celle-ci, les mesures destinées à faire reculer la pauvreté contribuent à prévenir les conflits et sont essentielles à la promotion d'un développement humain durable. Une grande partie de son APD est dès lors affectée aux PMA et bon nombre de ses interventions concernent des États fragiles d'Afrique centrale. La Belgique reconnaît l'importance de la croissance économique pour la lutte contre la pauvreté et la nécessité, dans ce contexte, de disposer de ressources suffisantes et de les répartir de la manière la plus équitable possible. Le soutien aux acteurs privés est donc un aspect important de sa politique de coopération pour le développement.

*Efficacité de l'aide.* La Belgique a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le 8 juin 2007, elle a approuvé un plan visant à améliorer l'efficacité de son aide et proposant des mesures spécifiques au regard de chaque indicateur de la Déclaration. La Belgique aligne ses programmes de coopération sur les stratégies de développement des pays partenaires et encourage la coordination et l'harmonisation entre donateurs dans chacun de ces pays. Elle cherche par ailleurs à s'impliquer davantage dans des approches-programme et des appuis budgétaires sectoriels. La Belgique s'emploie en outre à promouvoir une plus grande cohérence des politiques européennes dans les débats consacrés à la répartition des tâches, dans l'esprit du Code de conduite sur la division du travail de l'Union européenne récemment approuvé.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Belgique se préoccupe de plus en plus de la cohérence des politiques de développement dans leurs interactions avec le commerce international, les migrations, la sécurité et l'égalité homme-femme. Dans ce dernier domaine, la coopération belge est centrée sur : i) la lutte contre la violence sexuelle et les disparités entre filles et garçons dans l'enseignement primaire; et ii) le renforcement du rôle des femmes dans la résolution des conflits, l'amélioration de la santé sexuelle et génésique, et la promotion des droits des filles et des femmes.





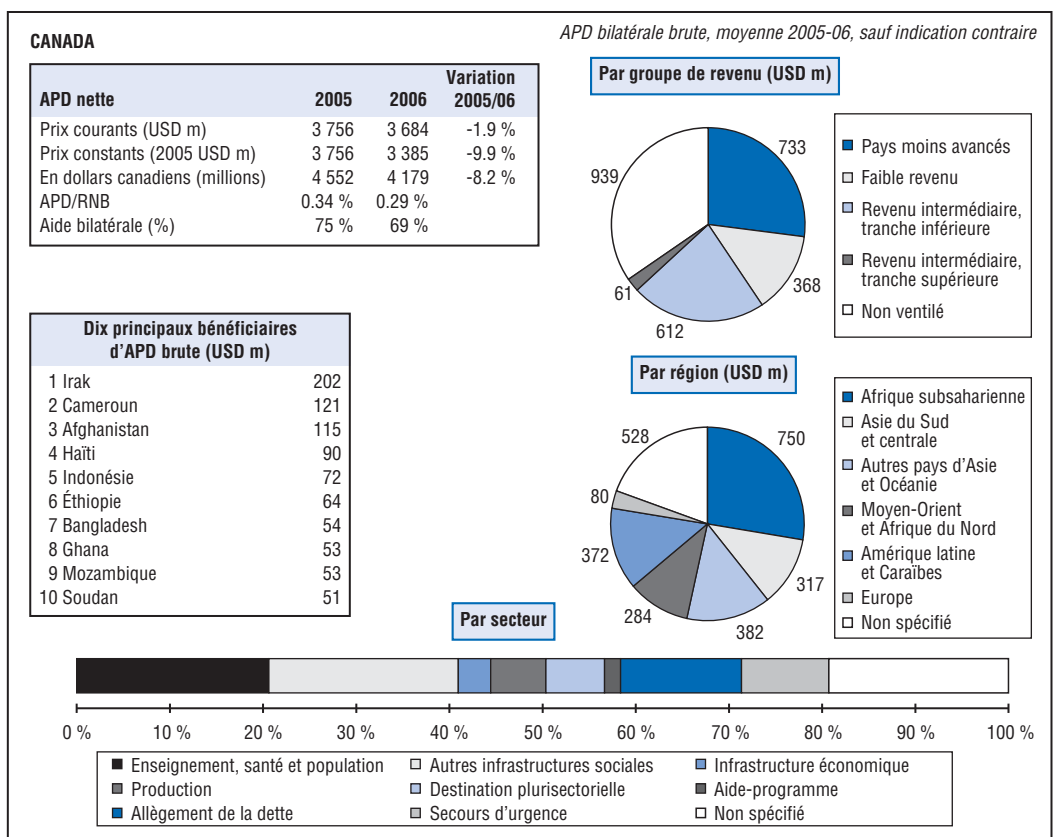
## Canada

En 2006, l'APD du Canada a chuté de 9.9 % en termes réels par rapport à 2005 pour s'établir à 3.68 milliards USD. Ce repli s'explique pour l'essentiel par une diminution des remises de dette et de l'aide humanitaire, après les records atteints en 2005 à la suite du tsunami dans l'Océan indien. Le rapport APD/RNB, qui était de 0.34 % en 2005, est revenu à 0.29 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le Canada concentre son aide au développement sur la gestion démocratique des affaires publiques, l'éducation de base (en particulier, l'enseignement primaire), la santé (notamment la lutte contre le VIH/sida), le développement du secteur privé, l'égalité homme-femme et l'environnement. Les deux derniers thèmes ont également une dimension transversale. Les activités menées dans ces secteurs marquent l'effort déployé par le Canada pour intensifier son aide à l'appui des OMD. L'attachement du Canada à promouvoir les services sociaux de base a placé le pays dans le peloton de tête des donateurs du CAD en 2005.

*Efficacité de l'aide.* L'efficacité de l'aide est au cœur de l'action que mène le gouvernement canadien et dont il rend compte aux citoyens et au Parlement. Avec le budget 2007, le gouvernement a affirmé son intention de concentrer l'aide sur un nombre restreint de pays bénéficiaires, de figurer parmi les cinq premiers donateurs dans les pays prioritaires, d'accroître sa présence sur le terrain et d'informer le public et le Parlement du Canada des résultats obtenus au regard du développement. Des réformes internes ont été engagées afin de renforcer la gestion financière, la transparence, l'audit et la fourniture des services. Les mesures prises, conjuguées à une augmentation de 8 % des crédits annuels alloués à l'aide internationale, ont placé le Canada en position de mettre en œuvre les principes d'efficacité de l'aide définis dans la Déclaration de Paris. Les approches-programme se sont par ailleurs développées, passant de 5 % des versements d'aide bilatérale en 2001-02 à environ 30 % en 2006-07.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est systématiquement et explicitement intégrée à tous les projets, programmes et politiques de développement. L'ACDI soutient des programmes spécifiquement axés sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Cette thématique représente un volet non négligeable de l'aide bilatérale de l'ACDI, qui est fortement ciblée sur l'infrastructure sociale, le rôle des femmes dans le développement, l'éducation des filles, ainsi que sur les activités reproductives et de la santé, y compris la lutte contre le VIH/sida. De même, le soutien qu'apporte l'ACDI aux institutions multilatérales et aux organisations de la société civile prend en compte ces priorités. En 2005, l'ACDI a finalisé son Cadre d'évaluation des résultats en matière d'égalité entre les sexes, en vue de renforcer les moyens dont elle dispose, dans son action, pour garder le cap sur les résultats et pour en rendre compte.



### Encadré 4.1. Examen par le CAD de l'aide du Canada, 10 octobre 2007

*Examineurs : Belgique et Suisse*

En 2006, l'aide publique au développement (APD) distribuée par le Canada s'est élevée à 3.68 milliards USD. L'APD canadienne est revenue de 0.34 % du revenu national brut (RNB) en 2005 à 0.29 % en 2006, ce qui place le Canada au neuvième rang des 22 membres du CAD par le volume de son APD et au quinzième rang par la part de son revenu national qu'il consacre à l'aide. L'APD canadienne suit depuis 2001 une pente ascendante parallèle à celle de la moyenne des membres du CAD, mais elle reste néanmoins sensiblement en retrait par rapport à l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir atteindre un rapport APD/RNB de 0.7 %.

Le CAD a salué le regain d'attention du Canada pour l'Afrique, sa démarche prometteuse à l'égard d'États fragiles tels que Haïti et l'Afghanistan, ses initiatives visant à rehausser l'efficacité de l'aide par des mesures destinées, avant tout, à renforcer les obligations de compte et faire connaître les résultats des activités menées aux citoyens et au Parlement canadiens, et son vigoureux attachement aux principes et bonnes pratiques pour l'action humanitaire. Le Comité a encouragé les autorités à : i) mieux asseoir dans la législation le mandat de la coopération pour le développement et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI); ii) élaborer une stratégie de coopération pour le développement centrée sur la lutte contre la pauvreté; iii) mettre en place un cadre propre à garantir la cohérence des politiques au service du développement; iv) continuer d'accroître le volume de l'aide afin d'honorer les engagements souscrits à Monterrey; v) concentrer les apports sur un nombre plus restreint de pays partenaires afin de renforcer l'impact de l'aide et de donner plus de poids aux avis dispensés; et vi) accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Comité a précisé que des mesures s'imposaient dans tous ces domaines pour mettre la performance du Canada à la hauteur de ses ambitions, à savoir devenir un acteur de premier plan au sein de la communauté des donateurs.

Les autres recommandations contenues dans l'Examen invitaient le Canada à :

- Élaborer pour l'ACDI une stratégie de communication qui renforce la mobilisation et la sensibilisation de l'opinion publique, contribuant ainsi à faire mieux connaître les efforts déployés dans le domaine de la coopération pour le développement et les résultats qu'ils produisent, ainsi que les réformes qu'appelle la Déclaration de Paris.
- Remplir les objectifs qu'il s'est donnés, en ce qui concerne l'aide, à l'horizon 2010-11 et à définir un calendrier pour la réalisation de l'objectif fixé par les Nations Unies, consistant à atteindre un rapport APD/RNB de 0.7 %, et accroître son aide au développement pour apporter sa contribution à la concrétisation des OMD.
- Mettre en place des dispositifs d'incitation propres à renforcer l'attachement du Canada à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et prendre l'engagement ferme de collaborer avec les autres donateurs sur le terrain.
- Revoir l'organisation de l'ACDI et adapter sa structure afin de déléguer davantage de compétences financières et en matière de gestion aux responsables sur le terrain.
- Rationaliser et simplifier les mécanismes de suivi et de notification sur lesquels s'appuie son système de gestion axée sur les résultats dans le cadre de la refonte de son système de gestion des performances.
- Affecter son aide multilatérale de manière plus stratégique et mieux faire concorder ses propres initiatives en faveur de l'efficacité de l'aide multilatérale avec les cadres existants dans le domaine de l'harmonisation.
- Encourager l'ACDI à mettre à profit l'approche originale du renforcement des capacités dans les pays en développement qui est celle du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), et de faire fond sur les recherches du Centre pour renforcer le processus d'élaboration des orientations et asseoir sa programmation sur l'expérience.
- Élargir sa perspective de l'efficacité de l'aide afin de mettre l'accent sur les résultats obtenus dans les pays partenaires.
- Intégrer plus systématiquement les considérations de durabilité environnementale dans ses activités de programmation.
- Rendre publique sa politique d'aide humanitaire dans l'optique de favoriser la cohérence des interventions des diverses institutions et démontrer l'attachement du Canada aux bonnes pratiques d'action humanitaire.

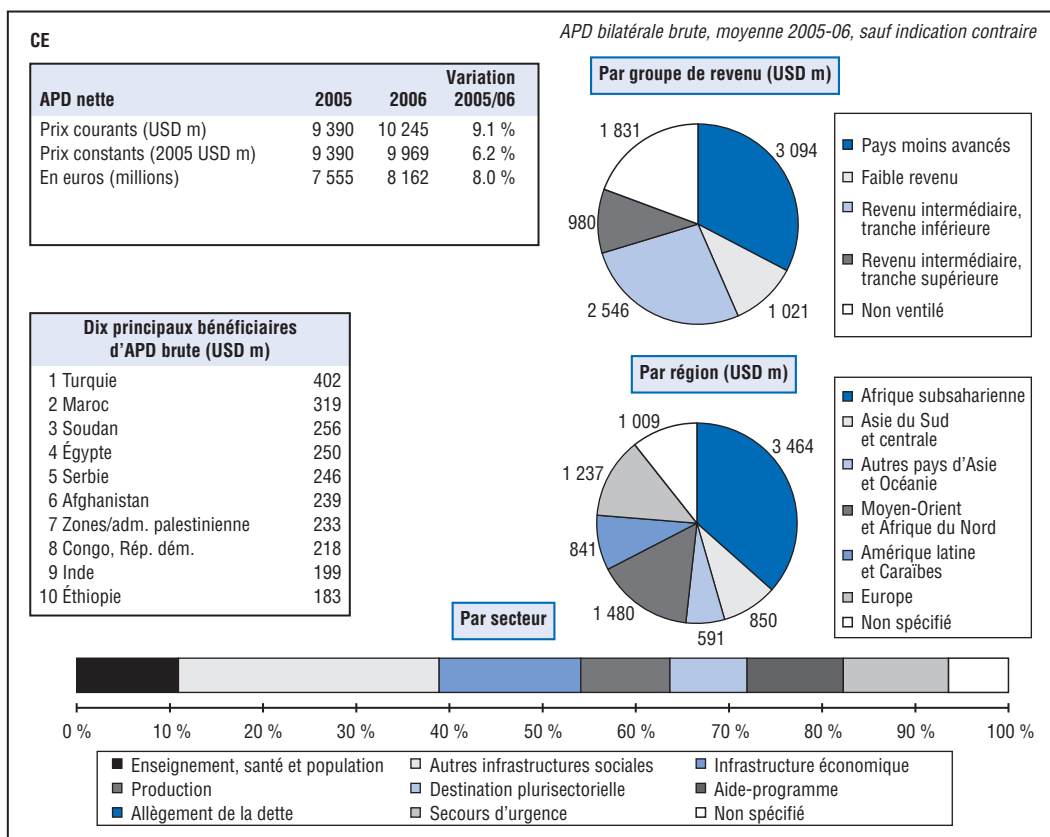
## Communauté européenne

**En 2006, l'APD nette de la CE s'est chiffrée à 10.24 milliards USD, en progression de 6.2 % en termes réels par rapport à 2005.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le Consensus européen pour le développement, adopté en 2005, fait de l'éradication de la pauvreté et de la poursuite des OMD ses objectifs primordiaux. Faire plus et mieux est au cœur de la politique de développement de la Commission. Le cycle de programmation du 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED) pour 2008-13 comporte d'importants « montants d'incitation » pour la gouvernance et le soutien budgétaire, général ou sectoriel, équivalant à une augmentation de plus de 40 % de l'aide programmée dans les États ACP. La cohérence des politiques au service du développement est recherchée dans douze domaines d'action qui peuvent contribuer à la réalisation des OMD et le premier rapport bisannuel de l'UE sur la question est en cours de préparation.

*Efficacité de l'aide.* La Communauté entend s'assurer que la Commission et les États membres mettent en œuvre la Déclaration de Paris et améliorent la qualité de leurs programmes d'aide. La communication de l'UE intitulée « Aide de l'UE : fournir une aide plus importante, plus efficace et plus rapide » prévoit un calendrier de résultats en matière d'efficacité de l'aide, tant pour la Communauté que pour les États membres. Ces initiatives sont mises en œuvre par la Commission en qualité de donneur et par les États membres de l'UE. Le code de conduite sur la division du travail récemment adopté par le Conseil en est un parfait exemple. La Commission encourage en outre les États membres à se conformer à leurs objectifs d'APD et, à cette fin, a elle-même publié, le 4 avril 2007, le cinquième rapport annuel sur les progrès de l'UE vers la mise en œuvre de ses engagements en la matière.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Un soutien a été apporté aux délégations et aux bureaux géographiques pour assurer la prise en compte systématique de la problématique homme-femme dans les programmes stratégiques nationaux et régionaux relevant du 10<sup>e</sup> FED. Le partenariat établi entre la CE et l'ONU sur l'égalité des genres pour le développement et la paix vise à garantir l'inclusion de cette dimension dans les programmes d'aide appuyés par la CE dans 12 pays pilotes. Le Consensus européen comporte également des engagements en la matière, et le Conseil a adopté en mai 2007 une communication intitulée « L'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement ».



#### Encadré 4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Communauté européenne, 26 juin 2007

Examineurs : Australie et États-Unis

L'aide publique au développement (APD) versée en 2006 par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne, s'est chiffrée à quelque 10 milliards USD, ce qui fait de cette dernière le sixième donneur du CAD. La Commission européenne joue également un rôle « fédérateur » pour les institutions des 27 États membres de l'Union européenne qui, collectivement, sont à l'origine de plus de la moitié de l'APD totale.

La coopération européenne pour le développement a évolué à mesure que se construisait entre les États membres une vision collective de l'Europe et qu'étaient en conséquence conclus de nouveaux traités, conventions et accords. La forme et l'orientation actuelles de la politique de coopération pour le développement découlent de cette mosaïque façonnée par l'histoire, née du souci aussi bien d'aider les anciennes colonies des États membres que d'assurer la stabilisation du « voisinage » de l'Europe. La Communauté s'efforce maintenant de dégager son programme et son système de coopération pour le développement des influences qui pourraient subsister du passé pour inscrire la coopération européenne pour le développement dans une optique plus volontariste et plus stratégique. De plus en plus, l'UE voit dans l'action à l'appui du développement un instrument de politique extérieure, ce qui signifie que les institutions européennes chargées du développement travaillent aujourd'hui dans un environnement plus complexe et plus politique que ce n'était auparavant le cas. En 2005, la politique européenne du développement a été actualisée par le Consensus européen pour le développement, qui définit un projet commun pour la Communauté et les États membres. Le Consensus reconnaît le double rôle de la Commission dans le domaine du développement en précisant la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'action des États membres (son rôle fédérateur) et en recherchant des améliorations à sa propre action (son rôle de donneur).

Le CAD a salué le rôle de la Commission dans la refonte de sa coopération au développement et les progrès réalisés depuis l'examen de 2002 pour acheminer l'aide communautaire. Avec ses multiples objectifs, tous ambitieux et parmi lesquels ceux d'un ordre politique plus général, occupent aujourd'hui une place accrue, le Consensus risque cependant de diluer l'attention portée au développement et de reléguer au second plan les priorités stratégiques à plus long terme. La Commission devra donc s'appliquer à préserver l'intégrité du programme d'action à l'appui du développement et à mettre l'accent sur la mise en œuvre effective des priorités, avec une référence claire aux résultats.

Parmi les autres principales conclusions et recommandations ressortant de l'examen du CAD figurent les suivantes :

- La Commission et les États membres ont été exhortés à s'appuyer sur les récentes conclusions du Conseil concernant la division du travail pour mieux préciser leurs rôles respectifs sur le plan opérationnel et garantir l'exploitation stratégique de leurs avantages comparatifs dans la gestion et l'acheminement de la coopération européenne pour le développement dans les pays, ainsi qu'entre les pays et les secteurs. Le CAD a reconnu le rôle particulier que joue la Commission pour favoriser les progrès vers les objectifs convenus d'accroissement de l'APD et contribuer à la réalisation des objectifs d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris.
- Les États membres et le Parlement ont été invités à revoir, dans un souci de rationalisation, les différents niveaux auxquels ils exercent un contrôle sur les activités de développement afin de permettre à la Commission d'améliorer encore son efficacité et sa performance. La supervision devrait se concentrer sur les orientations stratégiques et ne pas risquer d'interférer avec la gestion au jour le jour des opérations de la Commission.
- La Commission et les États membres ont été invités à mettre à profit les futures évaluations bisannuelles pour définir un plan d'action amélioré dans le domaine de la cohérence des politiques au service de développement, ce qui devrait aboutir à une meilleure répartition des ressources, faciliter le suivi des progrès et renforcer les synergies entre des politiques ayant des effets divergents. La Commission et les États membres devraient en outre rechercher les moyens d'assurer réellement l'intégration des problèmes de cohérence dans le processus décisionnel.
- La Commission a été encouragée à faire fond sur les résultats déjà obtenus. Elle devrait continuer d'œuvrer à la simplification des procédures, décentraliser encore les responsabilités, mettre à la disposition des délégations des moyens suffisants, poursuivre ses efforts de déliement de l'aide et intensifier les consultations avec les partenaires de la société civile.

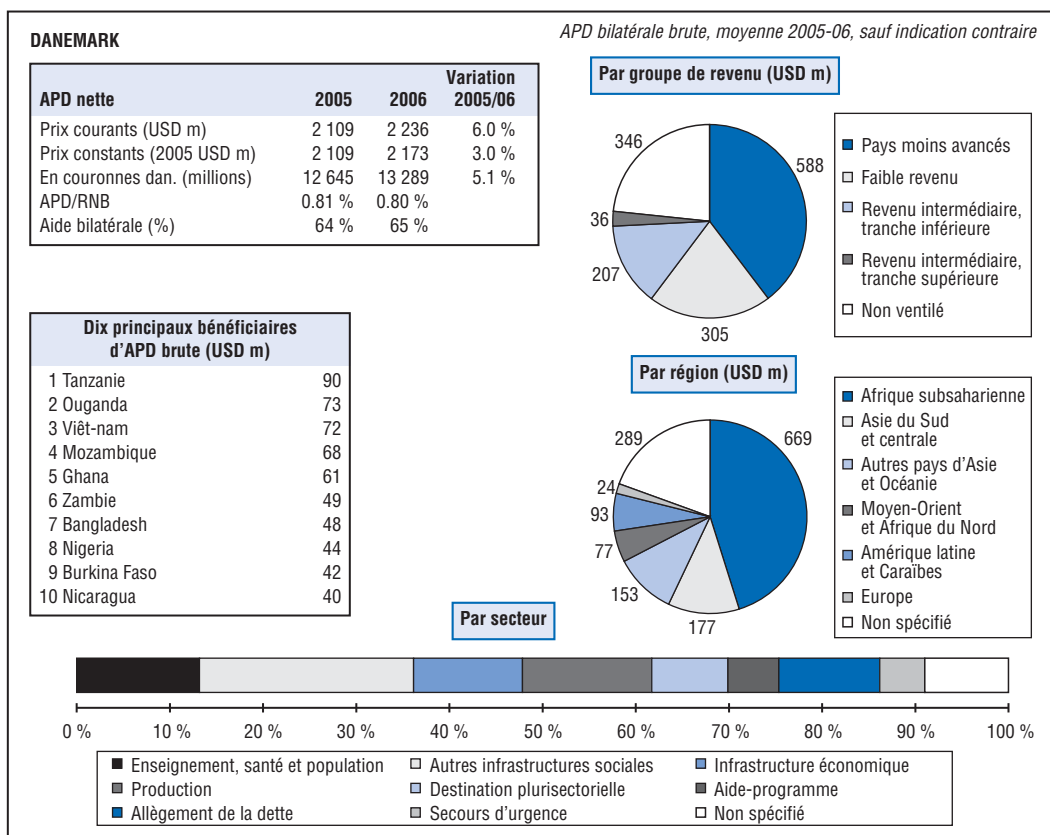
## Danemark

En 2006, l'APD nette du Danemark s'est élevée à 2.24 milliards USD, soit 3 % de plus en termes réels qu'en 2005. Le rapport APD/RNB marque néanmoins un léger recul, de 0.81 % en 2005 à 0.80 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La lutte contre la pauvreté grâce à un développement durable et la réalisation des OMD sont les objectifs suprêmes de l'aide du Danemark, qu'il cherche à concrétiser à travers la répartition géographique et sectorielle de son aide bilatérale. La majeure partie de celle-ci va à l'Afrique subsaharienne, où la pauvreté est particulièrement aiguë et répandue, et les programmes sont centrés sur les infrastructures et les services sociaux. Le Danemark ne se limite pas à maintenir son aide à long terme aux secteurs sociaux, mais renforce son action dans le domaine de l'environnement, de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre le VIH/sida.

*Efficacité de l'aide.* Le Danemark prend très au sérieux la question de l'efficacité de l'aide. Décentralisée, l'administration de l'aide danoise favorise la prise en main par le pays bénéficiaire et encourage les partenariats autour de programmes sectoriels au niveau des pays. Les efforts déployés depuis quelque temps ont concouru à : i) réduire notablement les activités d'assistance technique et réorienter les approches à l'appui du renforcement des capacités; ii) délaissier peu à peu les projets au profit de programmes sectoriels à long terme; iii) améliorer sensiblement la mesure des performances et éviter la fixation d'objectifs en fonction des ressources; iv) œuvrer activement à une plus étroite coordination entre donneurs et à l'adoption d'approches conjointes; et v) à réaliser des progrès considérables en matière de déliement de l'aide.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le Danemark s'emploie résolument à promouvoir l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et leur autonomisation. Une structure institutionnelle établie sur la base d'une matrice a été mise en place pour faciliter, systématiser et faire mieux connaître les efforts déployés par le pays sur ce front. Une formation obligatoire et la mise au point d'une « boîte à outils » contribuent à renforcer les compétences et les systèmes de suivi ont été améliorés. L'émancipation économique des femmes, l'articulation entre l'efficacité de l'aide et les rôles respectifs des hommes et des femmes, l'efficacité de l'aide à proprement parler ou encore la thématique « femmes, paix et sécurité », sont autant d'autres questions importantes.



### Encadré 4.3. Examen par le CAD de l'aide du Danemark, 8 juin 2007

Examineurs : Grèce et Pays-Bas

Les principaux atouts du système danois de coopération pour le développement résident dans son assise juridique, son cadre stratégique, sa structure institutionnelle et l'importance accordée à l'assurance-qualité. Ces forces tiennent au soutien dont bénéficie de longue date l'aide au développement, soutien que le gouvernement a réaffirmé en 2003 en apportant de réelles améliorations au système, et singulièrement à l'assurance-qualité. L'aide bilatérale du Danemark est organisée sur la base de considérations stratégiques autour de 16 « pays de programme », qui comptent pour la plupart parmi les pays les moins avancés (PMA). Le CAD a noté en particulier que le choix d'un système à la fois décentralisé et fortement intégré au niveau des services centraux du ministère des Affaires étrangères (MAE) comme du terrain s'est révélé judicieux.

Il a été recommandé au Danemark de continuer de partager avec la communauté des donateurs ses approches vis-à-vis des thématiques que sont l'égalité homme-femme et la viabilité environnementale ainsi que ses orientations sur le renforcement des capacités dans les pays partenaires. D'autres recommandations ont été faites dans le dernier examen afin d'aider le Danemark à faire face aux grands enjeux qui se dessinent pour l'avenir proche. Il s'agit notamment : i) de poursuivre les efforts déployés pour honorer les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide; et ii) d'opérer des arbitrages délicats entre, d'une part, le souci de présenter des résultats afin de renforcer le soutien du public et de la classe politique et, d'autre part, la nécessité d'innover, de prendre des risques et de s'engager dans des environnements difficiles.

Parmi les autres principales conclusions et recommandations ressortant de l'examen du CAD figurent les suivantes :

- Le MAE doit poursuivre ses efforts de sensibilisation du public afin d'améliorer la compréhension des modalités d'aide conformes au programme d'action défini à l'appui de l'efficacité de l'aide et de mobiliser un soutien pour ces dernières.
- Le CAD a encouragé le Danemark à s'appuyer sur ses instances de coordination intergouvernementale pour promouvoir la cohérence des politiques dans des domaines qui débordent la sphère des affaires étrangères. Il pourrait en outre mieux tirer parti des capacités d'analyse existant dans son système pour étayer les débats à haut niveau sur des sujets touchant au développement.
- En matière de gestion de l'aide, le CAD a invité le MAE à réaliser une évaluation de son effort de décentralisation, ce qui permettra d'apporter des éléments utiles pour l'initiative lancée par le CAD dans le domaine de la gestion de l'aide et contribuera à l'amélioration des pratiques des donateurs. Le Danemark doit examiner comment procéder pour conserver le niveau requis de ressources humaines tout en disposant de l'éventail de compétences nécessaire, y compris au sein du personnel local.
- Compte tenu du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, le CAD a invité le Danemark à continuer de s'orienter vers un processus renforcé d'élaboration des stratégies-pays qui permette d'appuyer les stratégies d'aide conjointes et favorise la reddition mutuelle de comptes.
- Nonobstant les progrès substantiels constatés en matière de déliement de l'aide, le CAD a invité le Danemark à étudier d'autres mécanismes ou instruments pouvant lui permettre d'obtenir les avantages en termes de développement et d'adhésion de l'opinion publique que lui procure actuellement le programme lié de crédits mixtes.
- Le CAD a salué l'action menée par le Danemark dans les États fragiles et la façon dont il articule les secours avec la reconstruction et le développement. Le Danemark a été encouragé à élaborer un cadre stratégique cohérent dans lequel inscrire son engagement dans les États fragiles et à mettre à profit son expérience pour actualiser sa politique humanitaire, qui date de 2002, à la lumière de l'avancement de l'initiative sur les principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire.

Le Danemark figure parmi les membres du CAD dont le rapport APD/RNB (part du RNB allouée à l'aide au développement) excède de manière constante l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. En 2005, son APD nette s'est chiffrée à 2.11 milliards USD, soit 0.81 % de son RNB. Le CAD se félicite de la décision du Danemark de maintenir son APD au minimum à 0.8 % du RNB, et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

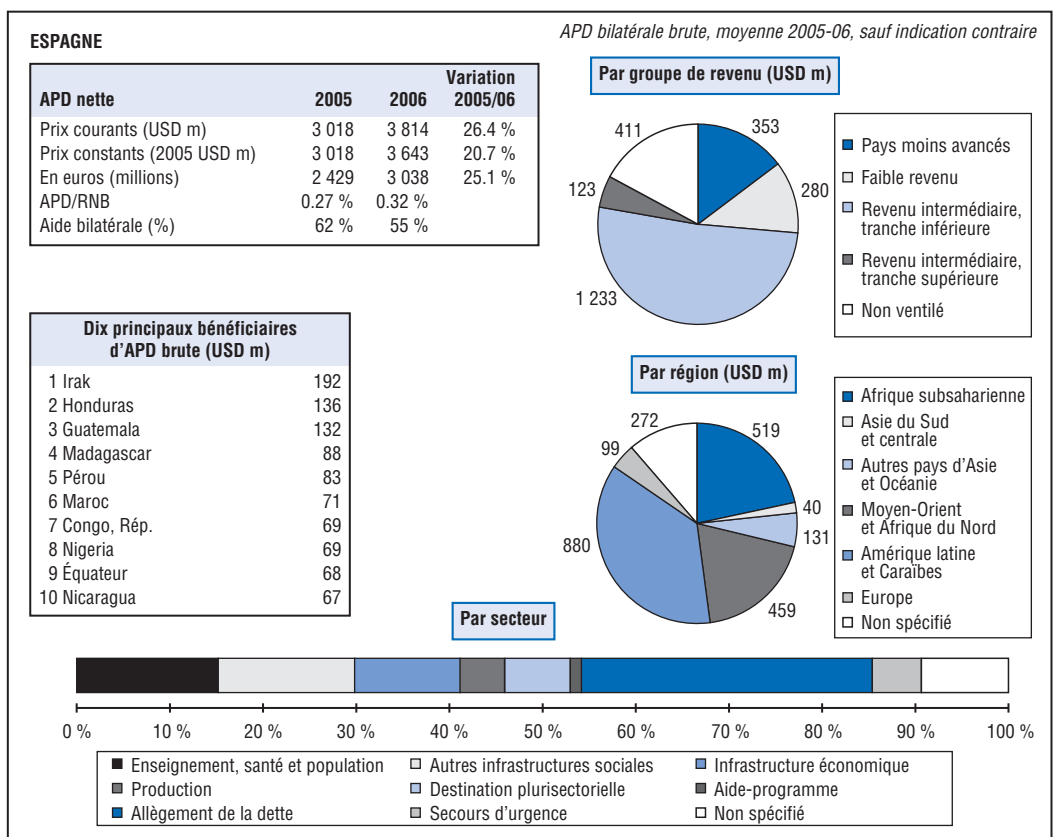
## Espagne

En 2006, l'APD nette de l'Espagne a augmenté de 20.7 % en termes réels pour s'établir à 3.81 milliards USD. Cet accroissement est à mettre au compte de l'ampleur des contributions versées aux Nations Unies et à d'autres organisations multilatérales, et d'une progression des versements opérés par l'agence espagnole de coopération (AECI). Le rapport APD/RNB est passé à 0.32 % en 2006, contre 0.27 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'Espagne poursuit ses objectifs de coopération pour le développement dans le contexte international défini par les OMD. Le Plan directeur pour la coopération internationale (2005-08) fait de la réduction de la pauvreté – considérée comme un enjeu pluridimensionnel – l'objectif suprême de l'aide espagnole. L'Espagne a recentré son action sur la pauvreté, notamment en ciblant davantage son aide aux pays à revenu intermédiaire sur les segments de la société les plus pauvres et les plus défavorisés. Du fait de l'engagement des autorités espagnoles, l'Espagne est en bonne position pour atteindre l'objectif de porter l'APD à 0.5 % du RNB en 2008 et à 0.7 % en 2012, soit trois ans avant l'échéance fixée par l'Union européenne.

*Efficacité de l'aide.* L'Espagne a inscrit la mise en œuvre de la Déclaration de Paris dans une perspective globale, et la relie au processus général de réforme de son système d'aide. Les récents plans annuels de coopération pour le développement ont fixé des priorités stratégiques qui jalonnent la mise en œuvre de la Déclaration. Le gouvernement espagnol s'applique à définir les changements qu'induit le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide sur les plans stratégique et opérationnel, dans l'optique notamment de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. En outre, les principes de l'efficacité de l'aide feront partie intégrante du statut juridique de l'agence d'aide espagnole, dont la réforme organisationnelle sera achevée fin 2007.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est à la fois une priorité transversale et un secteur prioritaire de l'aide espagnole. Toutes les interventions d'aide doivent donc avoir un impact positif en la matière, dans le cadre d'une approche intégrée du développement. Cette problématique, systématiquement prise en compte dans les actions de développement, s'articule autour d'orientations sur les lignes d'action prioritaires, les instruments et la circulation de l'information venant des autres secteurs de façon à faciliter la mise en œuvre sur le terrain. L'approche stratégique a également évolué, passant de la place habituellement donnée au rôle des femmes dans le développement à des initiatives mettant l'égalité homme-femme au cœur de l'action en faveur du développement. Les disparités dans la répartition du pouvoir et des actifs sont en effet considérées comme des facteurs d'inégalité.



#### Encadré 4.4. Examen par le CAD de l'aide de l'Espagne, 15 novembre 2007

Examineurs : Autriche et France

L'Espagne s'applique aujourd'hui à sensiblement accroître son programme d'aide de façon à porter, comme elle en a exprimé le souhait, la part de son APD dans le RNB à 0.7 % pour 2012, soit trois ans avant l'échéance fixée par l'UE. Entre 2005 et 2006, l'aide espagnole est passée de 3 018 millions USD à 3 643 millions USD (en USD constants de 2005), soit une augmentation de 20.7 %. Pour 2007 et 2008, les prévisions budgétaires tablent sur un surcroît d'aide de plus de 1.5 milliard USD et 1.3 milliard USD respectivement, aux taux de change de 2006, pour atteindre l'objectif intermédiaire d'un rapport APD/RNB de 0.5 % en 2008, contre 0.27 % en 2005.

Les plans ambitieux d'accroissement de l'aide ainsi que l'attachement de l'Espagne à rehausser la qualité et l'impact des concours consentis par ses soins ont donné lieu à un vaste processus de réforme du système espagnol de coopération pour le développement. Le Plan directeur pour 2005-08, qui s'appuie sur un vaste processus consultatif, a considérablement amélioré le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le programme d'aide de l'Espagne. Avec le soutien du public et de tous les partis politiques, les autorités considèrent la politique du développement comme une politique nationale qui engage l'ensemble des parties prenantes au développement autour d'une approche commune qui vaut quelle que soit la couleur du pouvoir politique, ce qui est particulièrement important compte tenu de la part substantielle de l'aide émanant des communautés autonomes et des collectivités locales espagnoles.

Le CAD a félicité l'Espagne pour les avancées impressionnantes dont est porteur son programme d'aide et lui a recommandé, tout en faisant fond sur les réalisations déjà obtenues, de mobiliser son attention notamment sur les domaines suivants pour faire progresser son effort de réforme.

- L'Espagne devrait poursuivre les efforts qu'elle déploie déjà pour renforcer la coordination et la cohérence de l'ensemble des efforts d'aide si elle veut parvenir à donner corps à sa vision stratégique du développement, tous les acteurs de la coopération espagnole pour le développement devant opérer dans le respect du cadre d'action établi par le plan directeur, les stratégies-pays et les stratégies sectorielles. Sur le terrain, l'Espagne gagnerait à une plus étroite coordination entre les acteurs et instruments de la coopération durant les phases de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.
- Tandis que l'Espagne continue d'accroître rapidement son aide, elle devrait étayer ses objectifs quantitatifs par une stratégie opérationnelle, en tenant compte de ses propres engagements en matière de concentration de l'aide et d'assistance aux pays les moins avancés. La stratégie en question devrait couvrir les apports de tous les acteurs de la coopération espagnole pour le développement et viser en outre à améliorer la prévisibilité pour les partenaires en développement.
- Consciente qu'il lui faut améliorer sa capacité d'acheminement de l'aide bilatérale, l'Espagne a réagi en engageant une réforme de son agence de coopération pour le développement (AECI). Pour le CAD, cette réforme doit permettre d'établir clairement la chaîne de décision et l'Espagne doit envisager de déléguer de larges pouvoirs aux bureaux locaux. Elle doit en outre améliorer son système de ressources humaines et proposer des perspectives d'avancement incitant à acquérir une expérience du terrain.
- L'avantage comparatif dont jouit l'Espagne en Amérique latine, et son ambition d'accroître son aide à l'Afrique subsaharienne offre d'amples perspectives de partenariat avec d'autres donateurs. Vis-à-vis des autres donateurs, l'Espagne pourrait s'imposer davantage comme chef de file en Amérique latine, tandis qu'en Afrique subsaharienne, elle pourrait utilement mettre à profit les capacités déjà existantes. L'Espagne devrait également s'appliquer à faire fond sur sa capacité avérée de collaborer avec des parties prenantes d'horizons divers et sur l'expérience qu'elle a accumulée en la matière, ainsi que sur la valeur ajoutée spécifique des acteurs décentralisés pour la coopération avec les échelons régionaux et locaux d'administration.

Le système de coopération pour le développement de l'Espagne a fait un bond qualitatif et quantitatif depuis le dernier examen par les pairs de 2002. Bien qu'elle sache que les ambitieux objectifs qu'elle s'est fixés l'obligeront à ne pas relâcher son important effort et à mener à bonne fin son processus de réforme, l'Espagne est bien placée pour atteindre ses objectifs en matière de coopération pour le développement.



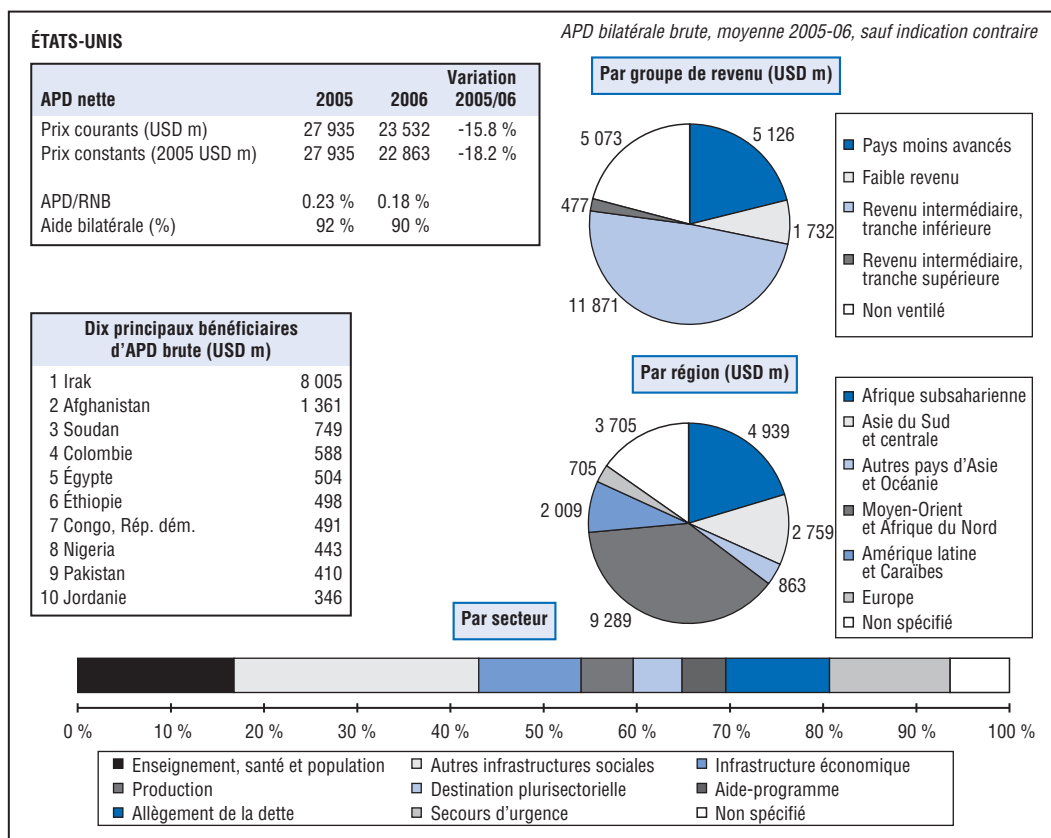
## États-Unis

En 2006, l'APD nette des États-Unis s'est chiffrée à 23.53 milliards USD, en recul de 18.2 % en termes réels par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB a, lui aussi, fléchi, revenant de 0.23 % en 2005 à 0.18 % en 2006. Cette contraction s'explique principalement par le volume exceptionnel des allègements de dette consentis en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Les États-Unis souscrivent à l'objectif consistant à réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté d'ici 2015. Les axes autour desquels s'articule leur stratégie d'aide (paix et sécurité, gouvernance juste et démocratique, investissement dans les ressources humaines, croissance économique, et aide humanitaire) sont considérés comme fondamentaux pour obtenir un recul durable de la pauvreté et assurer la réalisation des OMD même si les cibles associées à ces derniers ne servent pas de référence à USAID, ni à la Millennium Challenge Corporation (MCC), pour la programmation de leurs activités. La MCC fait de la croissance économique le moteur du combat contre la pauvreté.

*Efficacité de l'aide.* Le *New Compact for Global Development* (2003) prône la collaboration entre tous les acteurs du développement, qu'ils soient ou non américains. Les organismes américains présents sur le terrain sont invités à coopérer avec les partenaires locaux afin d'éviter les doubles emplois, de rehausser l'efficacité globale de l'action engagée et de faciliter l'appropriation par le pays hôte. Les autorités soutiennent activement la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et ont entrepris une refonte en profondeur du système d'aide. USAID parraine un dispositif « d'alliances pour le développement mondial » qui favorise les partenariats public-privé entre les organisations américaines œuvrant dans le domaine du développement. Elle a aussi noué des partenariats internationaux dans des domaines comme la lutte contre le VIH/sida. Depuis 1993, USAID utilise un système qui lui permet de se tenir informée des résultats obtenus grâce à un processus coordonné de planification, de mise en œuvre et de suivi. Le programme de la MCC repose quant à lui sur des critères d'appropriation locale et de performance.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Toutes les institutions intervenant dans la coopération américaine pour le développement défendent le principe de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. À USAID, les activités dans ce domaine relèvent de l'Office of Women in Development, encore que tous les services soient tenus de prendre en compte la problématique homme-femme. Les questions qui retiennent actuellement le plus l'attention sont la violence à l'encontre des femmes, les sexospécificités des échanges internationaux, la traite des êtres humains, l'éducation des filles et la problématique homme-femme dans les situations de conflit.



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/176804357038>

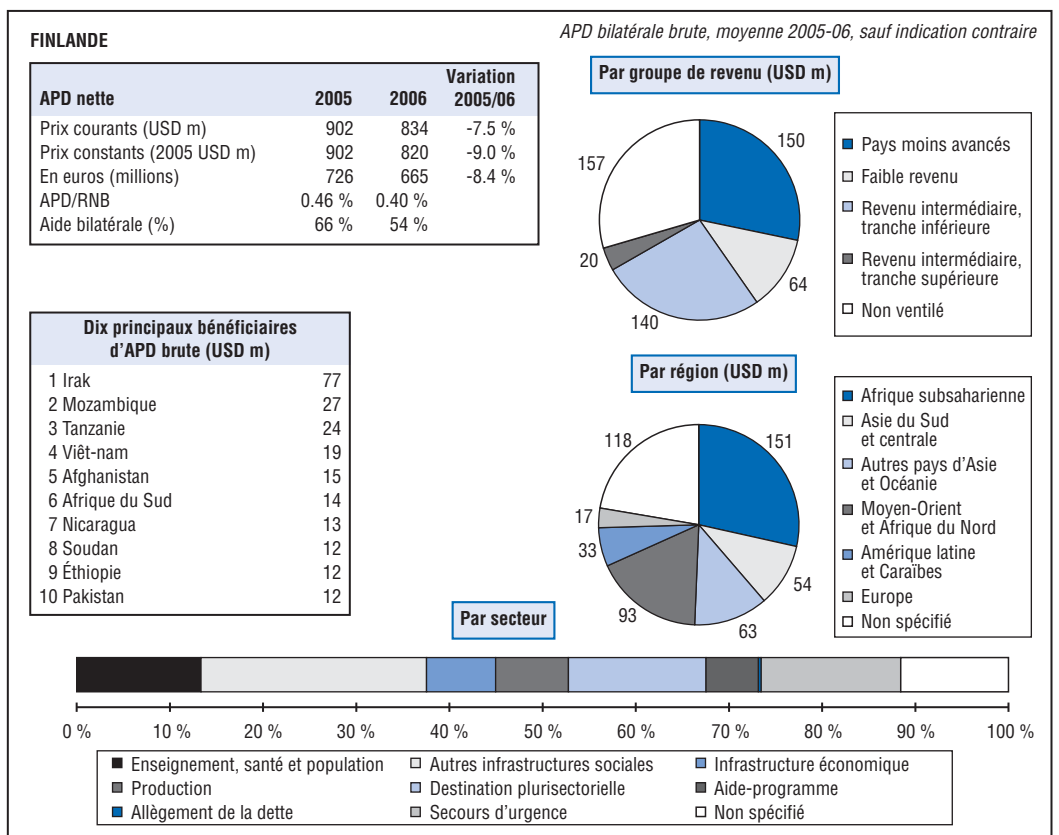
## Finlande

**En 2006, l'APD de la Finlande a reculé de 9.0 % en termes réels par rapport à 2005 pour s'établir à 834 millions USD et a représenté 0.40 % du RNB, contre 0.46 % en 2005.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Conformément au nouveau programme du gouvernement (2007), la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies est l'objectif suprême de la politique de développement international du pays. Le gouvernement a réaffirmé son engagement à améliorer la cohérence des politiques au service du développement dans divers domaines de l'action publique. La Finlande accordera une plus grande place à l'environnement et au climat, à la prévention des crises et au soutien aux mécanismes de consolidation de la paix.

*Efficacité de l'aide.* La complémentarité et la division du travail étaient deux des questions qui figuraient au rang des priorités de la Présidence finlandaise de l'Union européenne en 2006. En 2007, la Finlande a pris une part active à l'élaboration et l'adoption du Code de conduite de l'UE en la matière. Les résultats de l'enquête de référence réalisée dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont servi à améliorer les pratiques de gestion de l'aide de la Finlande, qui a par ailleurs participé à l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de la Déclaration. Le programme de 2007 met l'accent sur l'efficacité et l'efficacité de la coopération pour le développement, la répartition des tâches entre les donateurs et l'appropriation par les pays bénéficiaires.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Finlande a arrêté une stratégie et un plan d'action pour 2003-07 afin de promouvoir l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes dans les pays en développement. L'égalité entre les sexes est également l'un des thèmes transversaux de la politique finlandaise de développement. De fait, la Finlande a organisé en mai 2007 un atelier international sur la question afin que les nouvelles modalités de l'aide prennent dûment en compte cette dimension. Enfin, la Finlande prépare actuellement un plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité afin de faire avancer la question de l'égalité homme-femme dans les situations de conflit.



#### Encadré 4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Finlande, 27 novembre 2007

Examineurs : Allemagne et Norvège

Lors de son examen de l'aide de la Finlande, le CAD a pu constater l'engagement de ce pays sur la scène de la coopération pour le développement, où il œuvre en étroite collaboration avec l'UE et d'autres pays partageant ses idées, dans le respect, d'une manière générale, des meilleures pratiques définies à l'échelon international. Le Comité a observé avec satisfaction que la nouvelle politique du développement de 2007, tout en confirmant la place centrale de la réduction de la pauvreté et en réitérant l'attachement de la Finlande aux OMD, privilégie aussi le développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Depuis le dernier examen de l'aide qui remonte à 2003, la Finlande a pris des mesures pour améliorer son aide : elle milite ardemment pour la cohérence des politiques au service du développement et est par ailleurs très attachée au programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, promouvant vigoureusement l'appropriation locale, l'alignement, l'harmonisation, la répartition des tâches et la conjonction des efforts entre les donateurs.

Le Comité a toutefois pris acte des défis que doit encore relever la Finlande, à savoir progresser vers l'objectif qu'elle s'est fixé de porter son APD à 0.7 % de son RNB, s'assurer que ses stratégies en matière de cohérence des politiques au service du développement et d'efficacité de l'aide produisent des résultats tangibles et faire en sorte que les activités du ministère des Affaires étrangères en rapport avec la politique du développement bénéficient de ressources adéquates et d'une organisation efficiente.

Parmi les principales conclusions et recommandations ressortant de l'examen du CAD figurent les suivantes :

- Le CAD salue l'engagement renouvelé de la Finlande à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'UE, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.51 % pour 2010 et à 0.7 % pour 2015 au plus tard, officialisé dans sa nouvelle politique du développement. Le Comité a exhorté la Finlande à tenir son engagement même si la croissance économique est plus rapide que prévu, et précisé qu'elle gagnerait à élaborer un plan présentant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2015.
- Malgré l'intention louable de la Finlande de concentrer son aide, qui l'a amenée à ramener de 11 à 8 le nombre de ses pays partenaires à long terme, les contraintes auxquelles elle a été confrontée ont fait que l'effort de concentration géographique n'a pas donné les résultats escomptés. Le Comité a donc encouragé la Finlande à maintenir son objectif antérieur consistant à affecter 60 % de ses financements bilatéraux à ses partenaires à long terme et à assurer un suivi de la part de ces derniers dans ses concours bilatéraux, par pays et région, afin d'éviter une fragmentation de l'aide.
- Le Comité a félicité la Finlande d'avoir su mettre à profit sa présidence de l'UE, rôle qu'elle a assumé avec succès, pour promouvoir certaines priorités, comme les travaux sur le Code de conduite de l'UE sur la division du travail, et l'a encouragée à rester en première ligne pour ce qui est de l'application effective de ce dernier. Étant un donneur de taille modeste, la Finlande doit continuer de s'appuyer sur l'UE et le Groupe nordique plus et favoriser les initiatives conjointes (notamment la mise en commun des travaux d'analyse et les dispositifs conjoints) afin de réduire les doubles emplois et les coûts de transaction côté donateurs.
- Le Comité a reconnu que des engagements ont été pris pour veiller à la cohérence des politiques au service du développement, mais ces engagements doivent encore aboutir à une définition claire de la mission des organes de coordination entre les ministères. Le Comité a constaté que des structures formelles avaient été mises en place pour traiter des questions de cohérence des politiques et a invité la Finlande à faire en sorte que ces structures soient porteuses de réelles améliorations.
- Le ministère des Affaires étrangères compte 12 départements, dont 9 sont impliqués dans une plus ou moins grande mesure dans l'aide. Le MAE est encouragé à s'assurer que la structure du système de coopération pour le développement permette de clarifier la chaîne de responsabilité, de réduire les coûts de transaction et de préciser la répartition des fonctions d'élaboration des politiques et de mise en œuvre entre les départements et au sein de ces derniers. La Finlande a également été invitée à déléguer des pouvoirs plus importants aux ambassades, s'agissant de l'approbation des projets ou de la notification des résultats, et à s'inspirer, en en simplifiant la technique, des systèmes existants de gestion axée sur les résultats.
- La politique du développement récemment rendue publique intègre des engagements concernant l'élaboration et la mise en application d'une stratégie pluriannuelle de sensibilisation du public. Le CAD encourage le ministère des Affaires étrangères à remplir cet objectif.

L'aide publique au développement versée par la Finlande s'est chiffrée à 834 millions USD en 2006, ce qui classe le pays au 11<sup>e</sup> rang des donateurs parmi les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

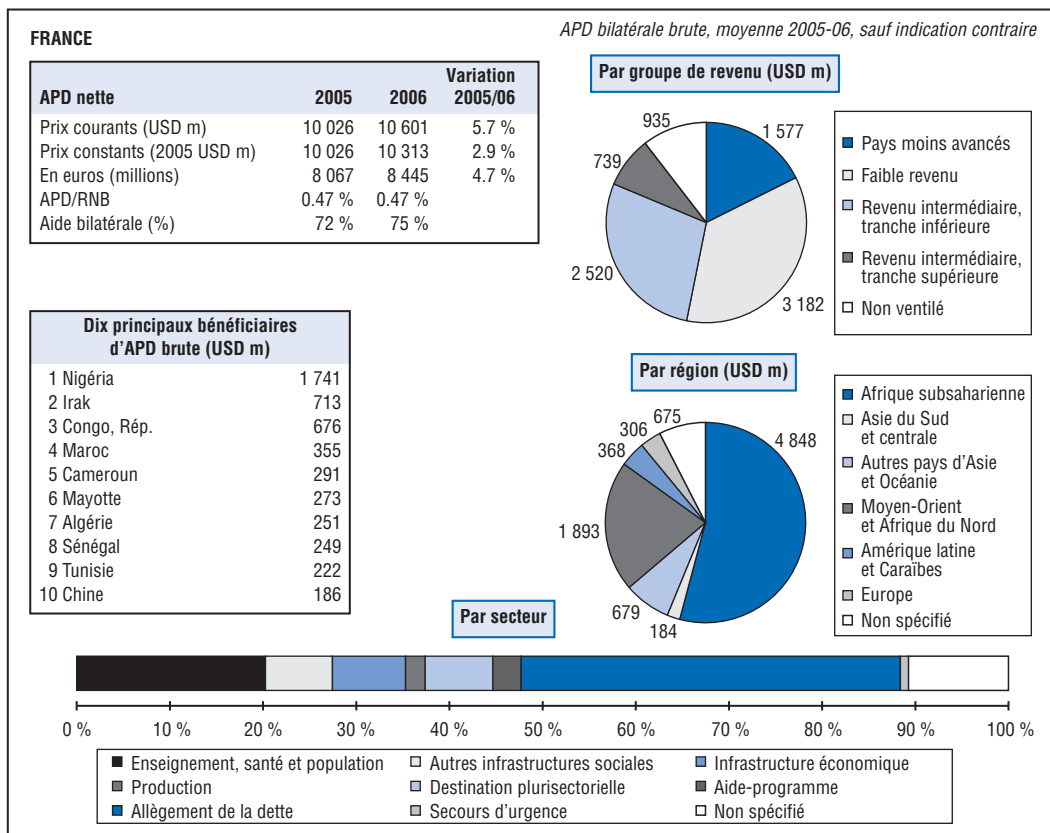
## France

**En 2006, les versements nets d'APD de la France ont augmenté de 2.9 % en termes réels par rapport à 2005 pour s'établir à 10.6 milliards USD. Le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.47 %.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La France s'est dotée de stratégies sectorielles qui renforcent sa contribution à la réalisation des OMD. L'aide française est orientée prioritairement vers l'Afrique et près du tiers des dons destinés aux pays pauvres concernent l'éducation et la santé. Ces efforts sont indissociables de la protection des biens publics mondiaux, auxquels la France accorde une grande attention, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. La France a contribué au lancement de la facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) et a introduit une taxe de solidarité sur les billets d'avion, en vue d'apporter des financements supplémentaires dans le domaine de la santé. Cette aide vient en complément des engagements français dans le cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'actualisation de la stratégie sur la santé confirme la mobilisation de la France autour des trois OMD relatifs à la santé et son appui aux systèmes de santé nationaux.

*Efficacité de l'aide.* Un plan de mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris a été validé en décembre 2006. Ce plan contient également deux recommandations : la prévisibilité, la complémentarité et la division du travail entre bailleurs, et la déconcentration des moyens humains et financiers. Les documents-cadre de partenariat (DCP) constituent le principal outil de dialogue de l'ensemble des acteurs de la coopération française pour le développement avec les États de la zone de solidarité prioritaire, notamment dans une logique d'appui à l'appropriation des politiques de développement. La stratégie française de gouvernance démocratique (décembre 2006) met également en exergue le concept d'appropriation.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* En accord avec les priorités de la communauté internationale, la France affirme aujourd'hui une volonté de prise en compte explicite du droit des femmes et des questions de genre dans ses actions de coopération internationale et de développement. Les instructions stipulent que les questions de genre doivent être systématiquement prises en compte dans les DCP. Une plateforme « Genre et développement » a été créée en octobre 2006, dont la première réalisation tangible a été l'élaboration d'un Document d'orientation stratégique.



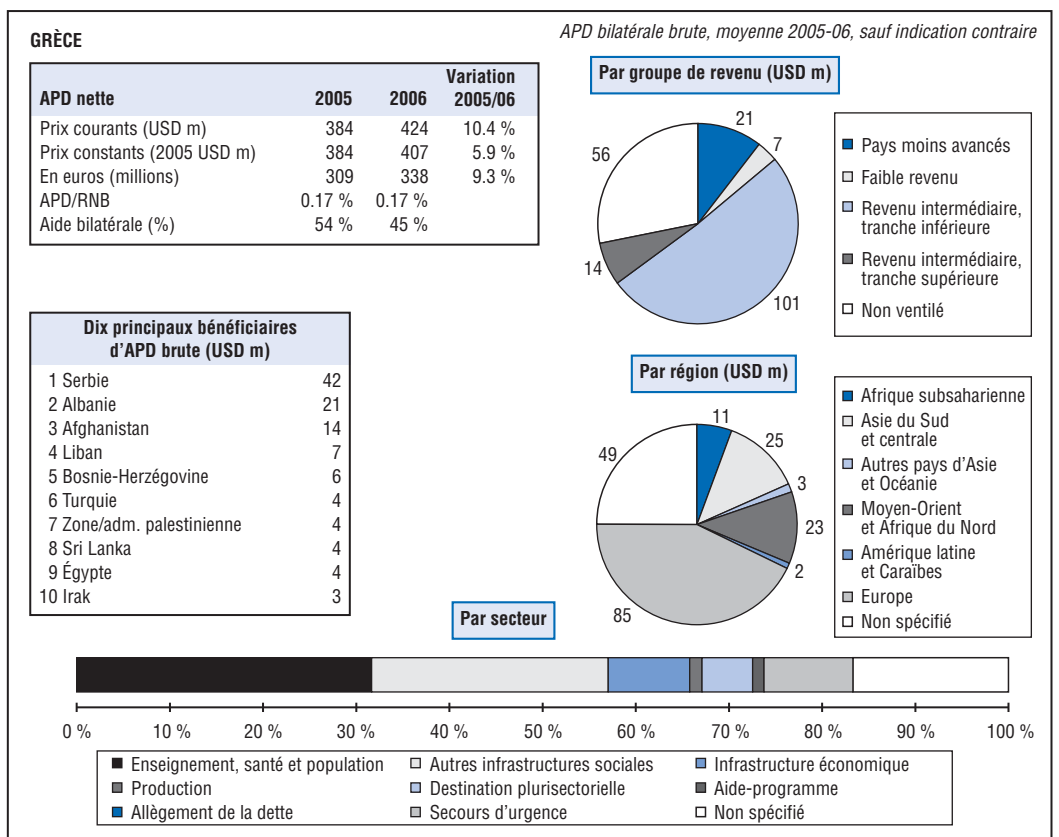
## Grèce

En 2006, l'APD nette de la Grèce s'est accrue de 5.9 % en valeur réelle par rapport à 2005, pour atteindre 424 millions USD. Le rapport APD/RNB est resté inchangé à 0.17 %.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La Grèce souscrit pleinement aux OMD et a fixé à cet effet six grands objectifs à sa politique de coopération pour le développement : i) secourir les victimes dans les situations d'urgence; ii) contribuer à la lutte contre la pauvreté; iii) assurer un développement durable; iv) autonomiser les groupes les plus défavorisés; v) promouvoir les droits de l'homme, la primauté du droit et la démocratie; et vi) favoriser la compréhension entre les cultures. La Grèce se prépare à adopter son 3<sup>e</sup> plan quinquennal de coopération au développement (2007-11) qui servira de point d'ancrage à une action concertée à l'appui d'une stratégie de coopération pour le développement de nature à répondre aux besoins de ses partenaires et à mettre à profit ses avantages comparatifs.

*Efficacité de l'aide.* La Grèce poursuit la mise en œuvre des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et des engagements qui en découlent, ainsi que du Plan d'action pour la coordination et l'harmonisation de Hellenic Aid. Dans ce contexte, elle accorde une importance toute particulière à la coopération et à la coordination avec les autres donneurs, et prépare des stratégies-pays qui couvriront la période 2008-11, en concertation avec les autorités nationales concernées et la société civile. Huit pays prioritaires sont concernés : Arménie, Égypte, Éthiopie, Géorgie, Jordanie, Moldavie, Syrie et Ukraine. Il en résultera une plus forte concentration de l'aide, facteur qui concourt à l'efficacité de l'aide. Dans le cas du Sri Lanka et de l'Éthiopie, la Grèce s'est engagée dans une stratégie de coopération pour le développement conjointe avec d'autres donneurs.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme, les droits de l'homme et la viabilité de l'environnement comptent parmi les axes prioritaires retenus par Hellenic Aid, même si l'intégration de ces questions transversales dans le programme d'aide de la Grèce doit se poursuivre. La Grèce a pris une part particulièrement active à la lutte contre la traite d'êtres humains. Elle a renforcé son action de diverses manières, y compris par des réformes législatives, une coopération renforcée entre les instances d'application de la loi, le ministère public et la magistrature, un renforcement de la protection des victimes et le traçage des itinéraires de contrebande et des diverses formes d'exploitation des victimes. L'effort de coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination donne des résultats encourageants.



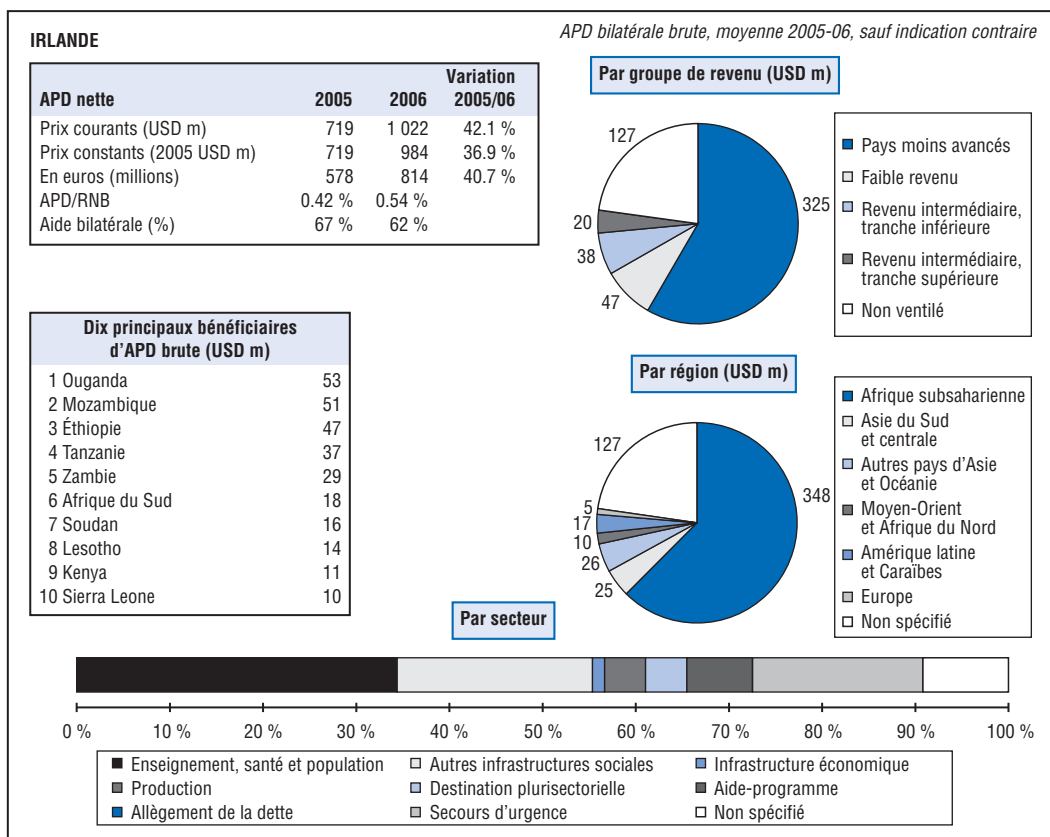
## Irlande

En 2006, l'APD nette de l'Irlande s'est établie à 1 milliard USD, soit une hausse de 36.9 % en termes réels par rapport à 2005, sous l'effet principalement de l'accroissement de l'aide bilatérale et d'importantes contributions multilatérales. Le rapport APD/RNB s'est lui aussi accru, passant à 0.54 %, contre 0.42 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'Irlande a publié en 2006 son premier Livre blanc sur l'aide, selon lequel les OMD serviraient de fil conducteur à la politique irlandaise de coopération pour le développement. Compte tenu de l'accroissement de son aide, l'Irlande est bien en passe d'atteindre l'objectif de 0.7 % d'ici 2012.

*Efficacité de l'aide.* Le Livre blanc reconnaît l'importance de l'efficacité de l'aide. Les engagements et indicateurs de la Déclaration de Paris servent de feuille de route pour guider l'action visant à rehausser la qualité du programme d'aide irlandais. L'Irlande a participé à l'Enquête de référence 2006 pour le suivi de la Déclaration de Paris et a collaboré avec les donateurs du groupe Nordique plus et l'Union européenne pour promouvoir une action plus harmonisée au niveau des pays. Les stratégies-pays mises au point en 2006 en Tanzanie et en Ouganda cadrent avec les stratégies d'aide conjointes appuyant les stratégies de lutte contre la pauvreté pilotées par les autorités de ces pays. Le dispositif mettant en place des programmes pluriannuels, qui facilite des relations avec les ONG s'articulant davantage autour de programmes, a été reconduit en 2006, d'où une plus grande prévisibilité des ressources permettant de financer un programme de travail concerté. L'agence irlandaise d'aide met également au point des accords-cadre pluriannuels avec l'ensemble de ses partenaires, y compris les fonds et programmes des Nations Unies.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'égalité homme-femme est une question prioritaire pour l'Irlande, qui éclaire l'ensemble de son aide, à travers une approche en deux volets : i) intégration systématique de cette problématique; et ii) interventions spécifiques en vue de redresser les inégalités et autonomiser les femmes. Par ailleurs, l'aide irlandaise s'attaque en priorité à la violence sexuelle, forme particulière d'inégalité et de violation des droits humains. L'aide irlandaise s'est dotée d'une stratégie pour faire de cette dimension une constante de ses programmes et s'appliquer à former le personnel des services centraux et de terrain. Elle soutient les groupes de défense de la cause des femmes et les organisations féminines dans les pays de programme et apporte des concours financiers à des organisations de la société civile. Elle contribue en outre à financer le budget central des organismes des Nations Unies œuvrant à l'émancipation des femmes.



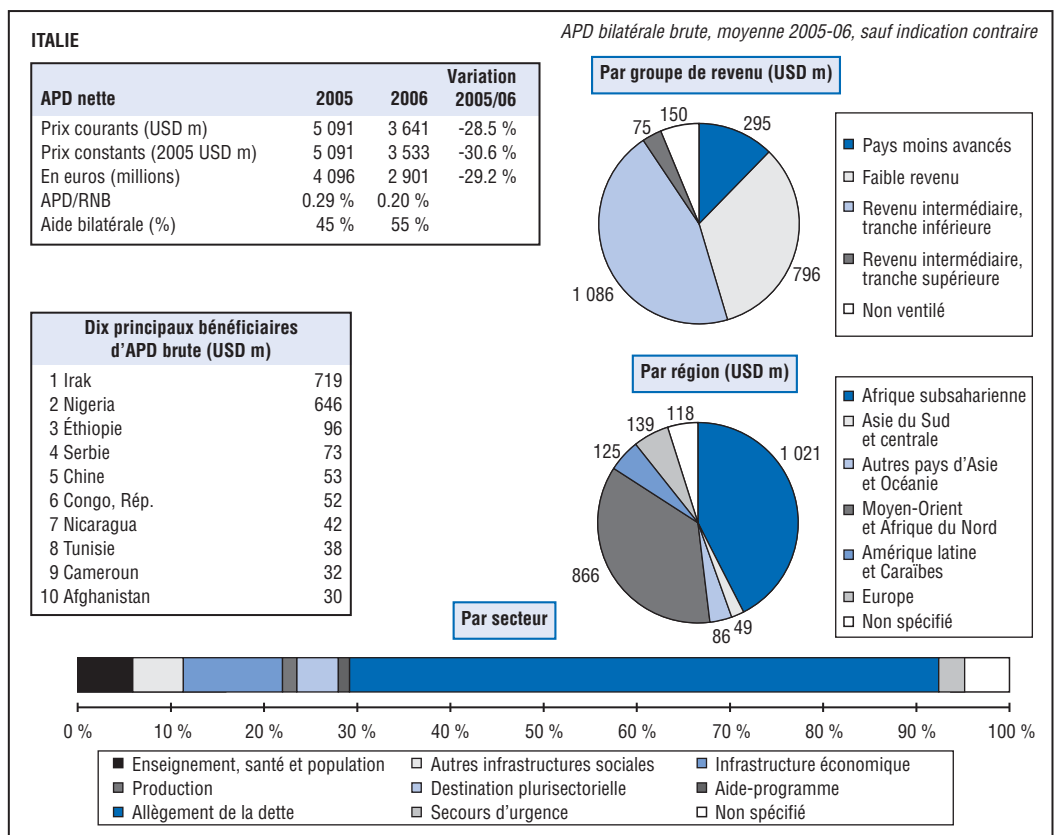
## Italie

En 2006, l'APD nette de l'Italie s'est chiffrée à 3.64 milliards USD, soit un recul de 30.6 % en termes réels par rapport à 2005 qui s'explique en grande partie par le jeu des échéances des contributions aux organisations internationales. Le rapport APD/RNB est de ce fait revenu 0.29 % en 2005 à 0.20 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Depuis l'adoption de ses lignes directrices de 1999, la réduction de la pauvreté est un des principaux objectifs de la coopération italienne pour le développement. Toutefois, l'Italie n'a pas encore mis en place une approche cohérente pour faire de cette question une constante de son portefeuille d'activités d'aide. Une proposition de réforme de la structure de la coopération pour le développement et de recentrage de ses engagements sur les OMD est actuellement examinée par le Parlement italien.

*Efficacité de l'aide.* L'Italie a joué un rôle important de facilitation en accueillant à Rome le Forum de haut niveau sur l'harmonisation en 2003 et reste attachée au programme d'action défini dans la Déclaration de Paris en 2005. Elle soutient le principe de l'appropriation de son aide par les pays bénéficiaires et s'efforce d'aligner ses programmes sur les stratégies nationales. Le manque d'effectifs, de ressources organisationnelles et de souplesse opérationnelle rend toutefois difficile la concrétisation de ses engagements. L'examen de 2004 recommandait à l'Italie de rationaliser son administration afin de doter le pays d'une stratégie explicite propre à faire de l'harmonisation une réalité. L'Italie s'applique à renforcer la qualité des informations en retour découlant des évaluations, notamment pour affiner la planification des évaluations et les orientations concrètes.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Les lignes directrices de 2007 font de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes une priorité de la coopération italienne. La Direction générale de la coopération au développement entend s'engager plus activement encore à réaliser les OMD en rapport avec cette question en établissant de nouvelles formes de partenariats Nord-Sud avec les institutions et la société civile. Parmi les actions en faveur de l'égalité homme-femme menées en 2007 figuraient : i) un important séminaire sur l'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest et un nouveau programme italien sur ce thème; ii) un atelier sur la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies concernant la participation des femmes à la construction de la paix et à la reconstruction après conflit en Somalie; et iii) des programmes spécialement consacrés à l'autonomisation des femmes en Afghanistan, au Liban et en Palestine.



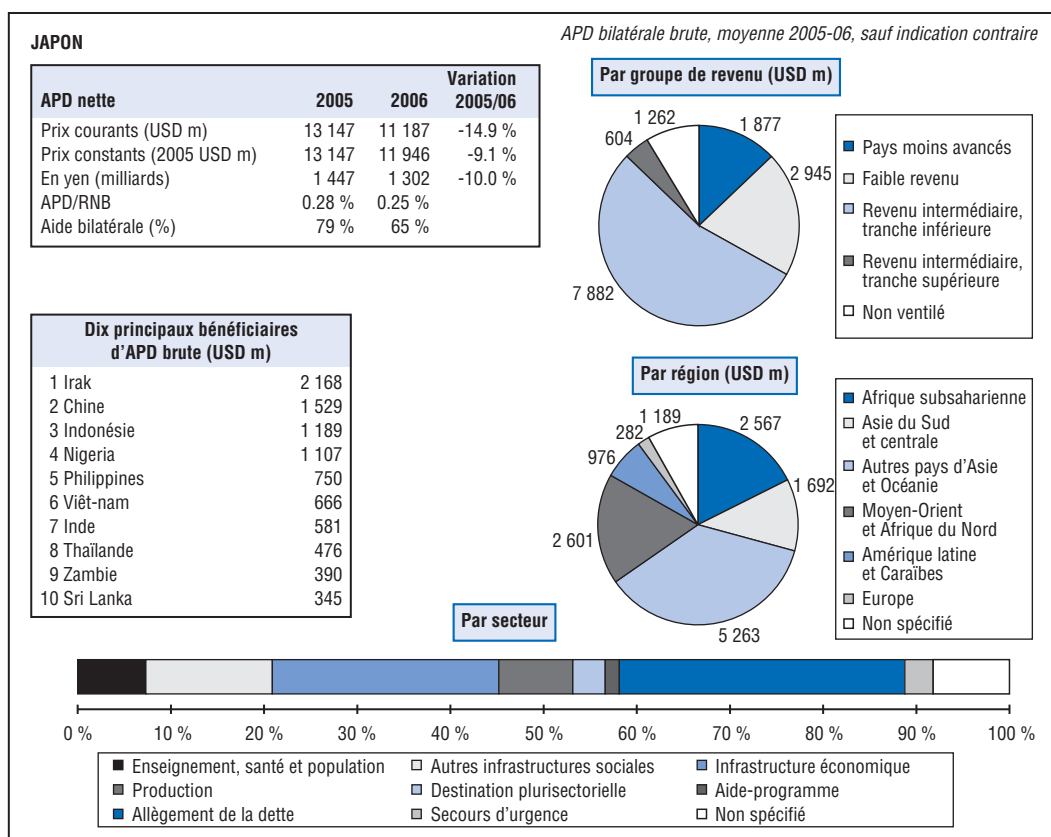
## Japon

En 2006, l'APD nette du Japon s'est établie à 11.19 milliards USD, soit 9.1 % de moins en termes réels qu'en 2005. Le ratio APD/RNB a reculé en conséquence, revenant de 0.28 % en 2005 à 0.25 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le Japon apporte une contribution active à la réalisation des OMD en utilisant ses ressources bilatérales et multilatérales dans l'optique d'une « croissance pro-pauvres » et de la « sécurité humaine ». Au Sommet de Gleneagles, en 2005, il a annoncé son intention d'accroître le volume de son APD de 10 milliards USD au total d'ici fin 2009 après avoir indiqué, lors du Sommet Asie-Afrique tenu la même année, qu'il doublerait son APD à l'Afrique en trois ans. Il s'est par ailleurs engagé, toujours en 2005, à consacrer 5 milliards USD à son Initiative pour la santé et le développement d'ici mars 2010.

*Efficacité de l'aide.* Pour honorer les engagements qu'il a pris en souscrivant à la Déclaration de Paris, le Japon a défini un plan d'action qui insiste sur l'importance à accorder : i) à l'alignement de l'APD du Japon sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires; ii) au renforcement des capacités; iii) à la gestion des finances publiques; iv) au déliement; v) à la rationalisation des procédures d'aide; vi) à l'adoption d'une gestion axée sur les résultats; et vii) à l'amélioration du cadre de planification et de mise en œuvre de l'APD japonaise. L'administration japonaise et les organismes d'exécution procèdent actuellement à une réorganisation en profondeur dans l'optique de renforcer aussi bien le ciblage stratégique que l'efficacité de l'APD.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le Japon adhère à une série d'engagements internationaux destinés à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Il a lancé en 2005 une Initiative pour l'égalité homme-femme et le développement qui a pour objectif de faire de cette thématique une constante de son aide. Il travaille également à la révision des lignes directrices du JICA et à l'adoption d'un dispositif de formulation, de suivi et d'évaluation des projets intégrant cette problématique. L'égalité homme-femme dans son articulation avec la réduction de la pauvreté, la sécurité humaine et les infrastructures, ainsi que le trafic d'êtres humains dans la région du Grand Mékong constituent actuellement les axes prioritaires de son action.





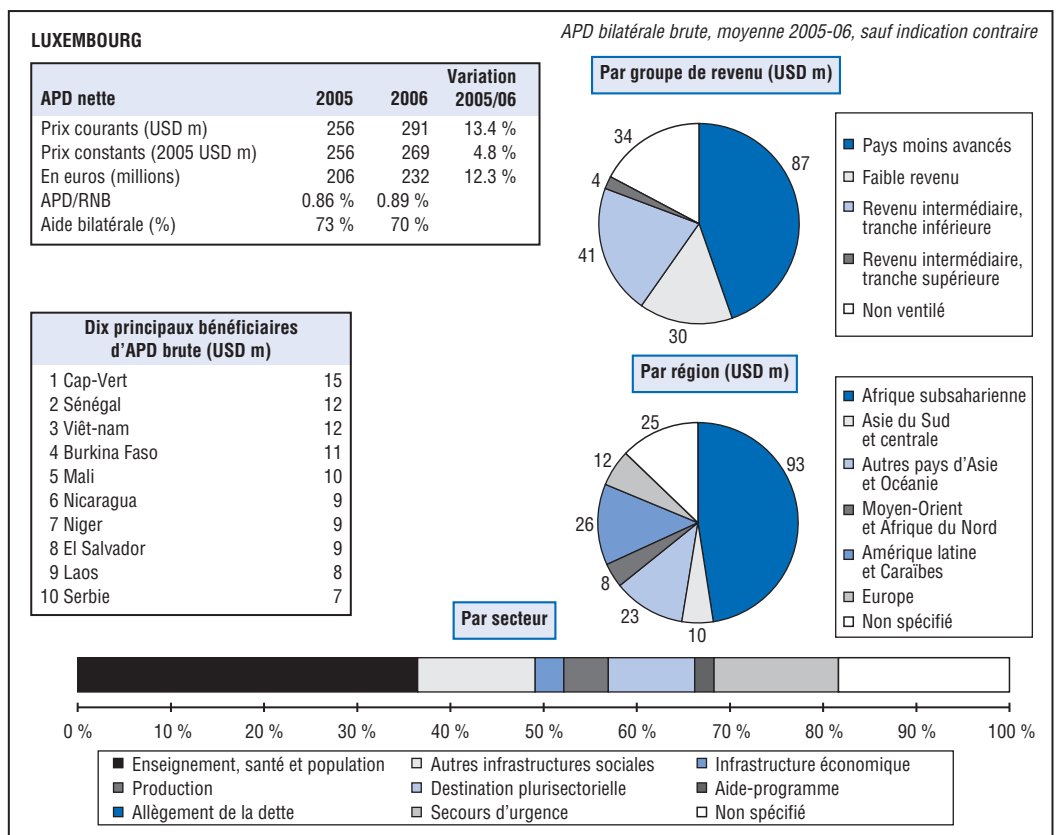
## Luxembourg

En 2006, l'APD nette du Luxembourg a progressé de 4.8 % en valeur réelle par rapport à 2005 pour atteindre 291 millions USD. Il en est résulté une augmentation du rapport APD/RNB de 0.86 % en 2005 à 0.89 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Depuis 2000, le Luxembourg aligne ses efforts de coopération pour le développement sur les OMD, l'accroissement de l'aide n'en étant qu'une des facettes. Le Luxembourg se donne pour objectif d'aligner son aide bilatérale sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté des pays partenaires au stade de la planification, et les documents programmatiques y afférents sont établis en coordination étroite avec les pays partenaires et dans l'optique de la concrétisation des OMD. L'aide aux pays partenaires acheminée par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux obéit à la même règle.

*Efficacité de l'aide.* Le Luxembourg a considérablement accru son aide au cours des dernières années et son programme de coopération pour le développement privilégie la qualité de l'aide, quel que soit le canal d'acheminement. Le Luxembourg participe à l'initiative de la Communauté européenne visant à améliorer la coordination et la répartition des tâches entre les donateurs. Parallèlement, il a donné corps à un certain nombre des recommandations formulées dans les derniers examens de l'aide du CAD, notamment la décentralisation de l'aide au profit des bureaux locaux et l'amélioration *ex ante* de l'assurance-qualité, du suivi et de l'évaluation. La Direction de la coopération au développement a également mis en œuvre les recommandations d'un audit externe en vue de rendre plus efficace la gestion de l'aide. Enfin, le Luxembourg participe à l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, de laquelle il espère dégager de nouvelles orientations pour mener à bien ses activités sur le terrain.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Cette thématique compte parmi les priorités de l'aide luxembourgeoise. Le gouvernement s'applique à intégrer la question de l'autonomisation des femmes dans les activités financées par le canal bilatéral et multilatéral et par le biais des ONG. Quatorze ONG nationales concourent actuellement à la réalisation de 26 projets dans 17 pays, projets dont l'autonomisation des femmes est l'objectif central. La question de l'égalité homme-femme est surtout prise en compte dans les programmes relevant de la santé et de l'éducation, et Lux-Development est chargé d'évaluer l'impact de ses interventions dans cette optique. L'action menée sur ce front relève pour l'essentiel du UNFPA, de l'UNICEF et de l'OMS, et privilégie, outre la santé et l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.



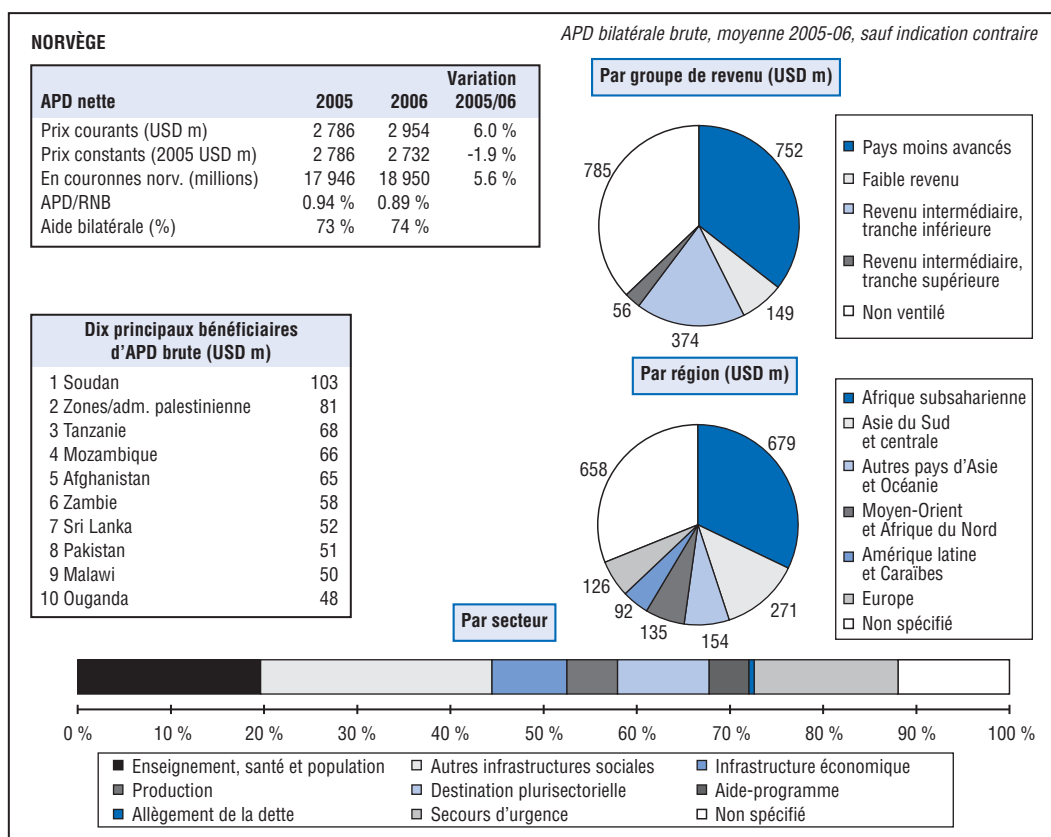
## Norvège

En 2006, l'APD nette de la Norvège s'est établie à 2.95 milliards USD, en repli de 1.9 % en valeur réelle par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB ressort à 0.89 %, contre 0.94 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Au sein de diverses enceintes internationales, la Norvège s'attache à sensibiliser l'opinion aux OMD, à évaluer les progrès accomplis vers ces derniers et à rechercher des solutions pour surmonter les obstacles à leur réalisation. En 2005, sur le total de l'aide bilatérale norvégienne, 39 % sont allés à des pays parmi les moins avancés. La Norvège appuie les stratégies de réduction de la pauvreté menées par les pays partenaires en mettant l'accent sur la concrétisation des OMD. Une attention toute particulière est apportée au suivi des OMD 4 et 5. Le gouvernement norvégien s'applique énergiquement à promouvoir la réforme des Nations Unies « One UN », ainsi que la création d'une nouvelle instance des Nations Unies consolidée et renforcée chargée de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

*Efficacité de l'aide.* La Norvège tient sa place dans les instances internationales qui ont à cœur de promouvoir l'efficacité de l'aide. L'administration de l'aide norvégienne met l'accent sur l'appropriation par les pays partenaires, l'obtention de résultats et l'amélioration de la capacité de mesurer l'impact des interventions. La Norvège soutient activement la répartition des tâches entre donateurs et les priorités arrêtées par les autorités nationales. L'environnement et le changement climatique, l'énergie, la place des femmes et l'égalité entre les sexes, la construction de la paix et la réconciliation, ainsi que l'aide humanitaire sont des axes prioritaires de l'action menée par la Norvège. Au sein du Groupe nordique plus, c'est elle qui a conduit le débat sur les nouvelles modalités de l'aide en faveur de la société civile. La Norvège continue de jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de nouvelles modalités d'aide telles que la coopération déléguée ou le partenariat silencieux.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le gouvernement norvégien a fait de la promotion des femmes et de l'égalité entre les sexes l'une des cinq priorités de son action internationale en faveur du développement. Un plan d'action à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1 325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et le développement a été lancé en 2006. En outre, un plan d'action relatif aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes dans la coopération pour le développement sur la période 2007-09 a été lancé en 2007. Un rapport du gouvernement sur le sujet sera présenté au Parlement norvégien d'ici la fin 2007. Afin d'assurer le nécessaire suivi de la mise en œuvre de ces plans d'action, une ligne budgétaire a été créée spécialement à cet effet dans le budget 2007 consacré au développement.



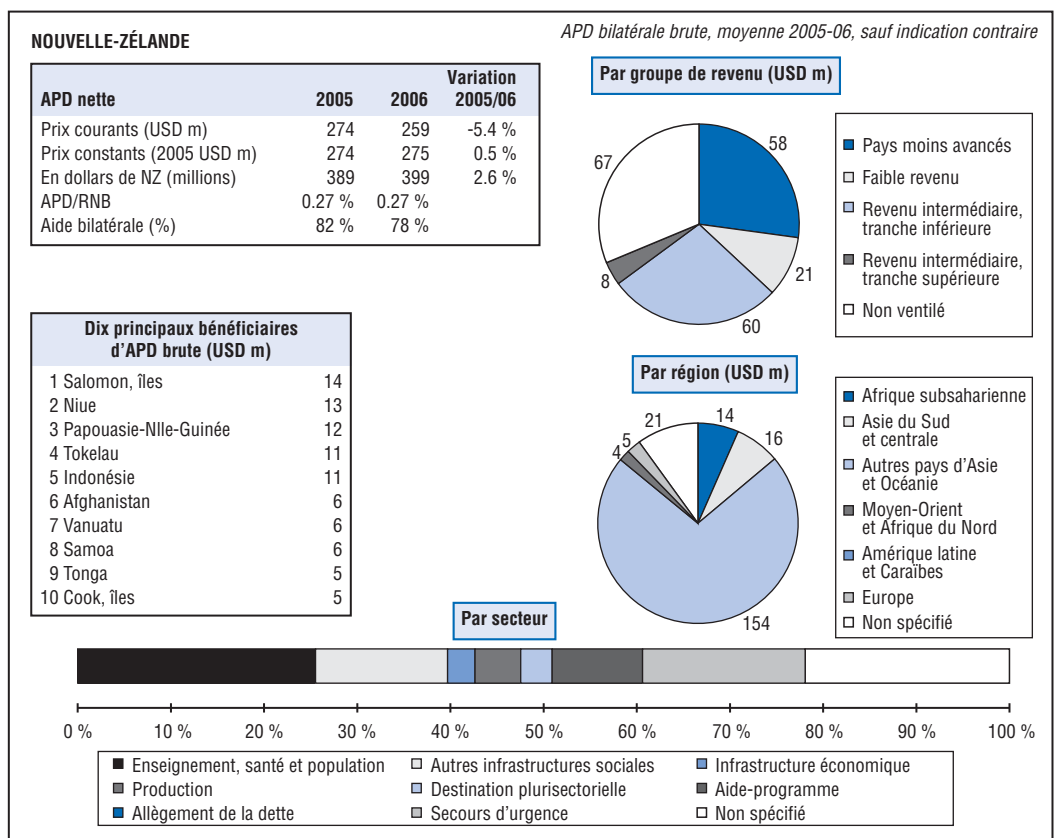
## Nouvelle-Zélande

**En valeur réelle, le volume de l'APD nette de la Nouvelle-Zélande est resté pratiquement inchangé en 2006 (+0.5 %), à 259 millions USD, ce qui représente 0.27 % du RNB.**

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La contribution de la Nouvelle-Zélande à la réalisation des OMD est au cœur de tous les documents et orientations stratégiques de NZAID. En 2007, le gouvernement a annoncé la plus forte hausse du budget d'APD jamais consentie, appelée à porter le rapport APD/RNB à 0.35 % d'ici 2010-11. Le soutien apporté aux pays de la région Pacifique, notamment en Mélanésie, pour lesquels la concrétisation des OMD s'avère particulièrement difficile, et à un certain nombre de pays d'Asie du Sud-Est, est en augmentation. Une aide accrue est allouée aux ONG et aux organismes multilatéraux ou encore vient répondre à des situations d'urgence humanitaire. La Nouvelle-Zélande accorde une attention spéciale aux droits des plus pauvres, et des efforts particuliers sont déployés pour aider ces communautés à satisfaire leurs besoins essentiels et diminuer leur vulnérabilité.

*Efficacité de l'aide.* L'amélioration de l'efficacité de l'aide est au centre du plan stratégique quinquennal de NZAID. Au plan interne, NZAID a entrepris de réexaminer et simplifier ses procédures opérationnelles et d'étoffer ses capacités, en privilégiant la gestion axée sur les résultats au regard du développement. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris est une priorité pour l'ensemble des programmes de NZAID de même que dans le cadre de la participation de la Nouvelle-Zélande à la réforme des Nations Unies et de son engagement vis-à-vis des organismes multilatéraux. NZAID participe à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration conduite par le CAD, apporte son concours à plusieurs approches sectorielles et a mis en place avec l'Australie un dispositif de coopération déléguée dans un pays.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* En avril 2007, NZAID a publié une mise à jour de sa stratégie à l'appui de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Cette stratégie vise à : i) renforcer les capacités des pauvres, en particulier des femmes et des filles, pour leur donner les moyens de donner corps à leurs aspirations et de concrétiser leur potentiel; ii) corriger les disparités économiques, sociales, culturelles et politiques afin qu'hommes et femmes soient sur un pied d'égalité pour accéder aux ressources, aux opportunités et aux services, les contrôler et en bénéficier; et iii) limiter le recours à la violence et au conflit et protéger les droits de l'homme, de sorte que l'ensemble de la population, en particulier les femmes et les filles, puissent vivre sans peur et dans la dignité. Pour soutenir cette stratégie, NZAID travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action pour la prise en compte systématique de l'égalité homme-femme dans ses activités.



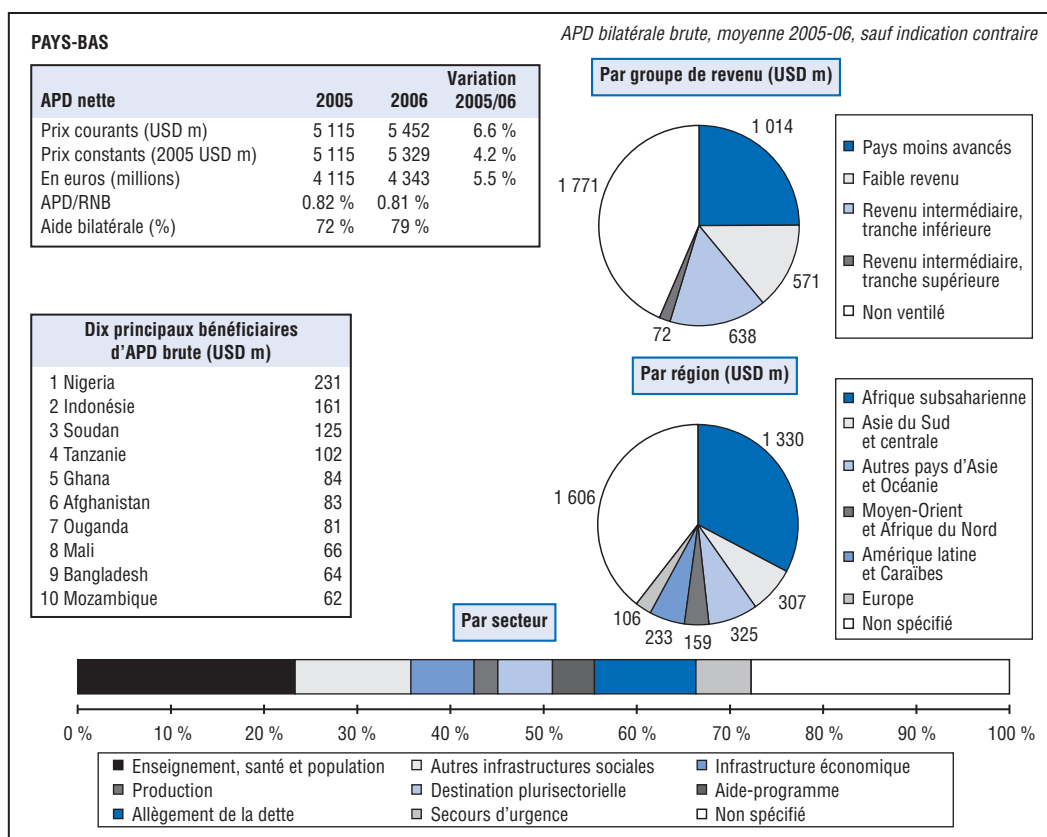
## Pays-Bas

En 2006, l'APD nette des Pays-Bas s'est chiffrée à 5.45 milliards USD, soit 4.2 % de plus en valeur réelle qu'en 2005. En pourcentage du RNB, l'APD est cependant revenue de 0.82 % en 2005 à 0.81 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Le « Projet 2015 » est une initiative du nouveau gouvernement ayant pour objet de renforcer la contribution néerlandaise à la réalisation des OMD. En juin 2007, les programmes des ministères pour les années à venir ont été soumis au Parlement. La lettre d'orientation de 2007 intitulée « Œuvrer ensemble au développement » est à la base de l'effort de recentrage de la politique néerlandaise vers les États fragiles, la croissance économique et la redistribution, les droits des femmes et la santé sexuelle et génésique, le développement durable, le climat et l'énergie.

*Efficacité de l'aide.* La Déclaration de Paris est le fil directeur des relations qu'entretiennent les Pays-Bas avec les pays partenaires, et les ambassades s'emploient activement à se conformer aux bonnes pratiques en matière d'efficacité de l'aide, y compris à assurer une meilleure répartition des tâches entre donneurs. Les Pays-Bas continuent de concentrer leur aide sur un nombre limité de pays et de secteurs. Les approches sectorielles soulignent l'importance de l'appropriation par les pays partenaires et servent également à recenser les domaines dans lesquels les capacités nationales peuvent être renforcées. Le soutien budgétaire et d'autres formes d'aide-programme ont la préférence dès lors que les capacités locales sont suffisantes. Les Pays-Bas ont commencé à mettre en œuvre un système de planification, de suivi et d'évaluation qui favorise le retour d'information, à des fins d'apprentissage et de décision, à tous les niveaux de l'administration.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* L'instauration d'un développement durable et équitable passe par une réforme politique, notamment pour atteindre l'OMD 3. L'égalité homme-femme est une priorité de la nouvelle politique néerlandaise d'aide et le document intitulé « Des bonnes intentions aux initiatives concrètes » incarne le dessein qui est celui du Centre d'expertise sur l'égalité homme-femme d'œuvrer à la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les filles. L'ensemble des services et les ambassades devront définir des objectifs et produire des résultats pour illustrer leur performance au regard de l'égalité entre les sexes et l'égalité des droits.



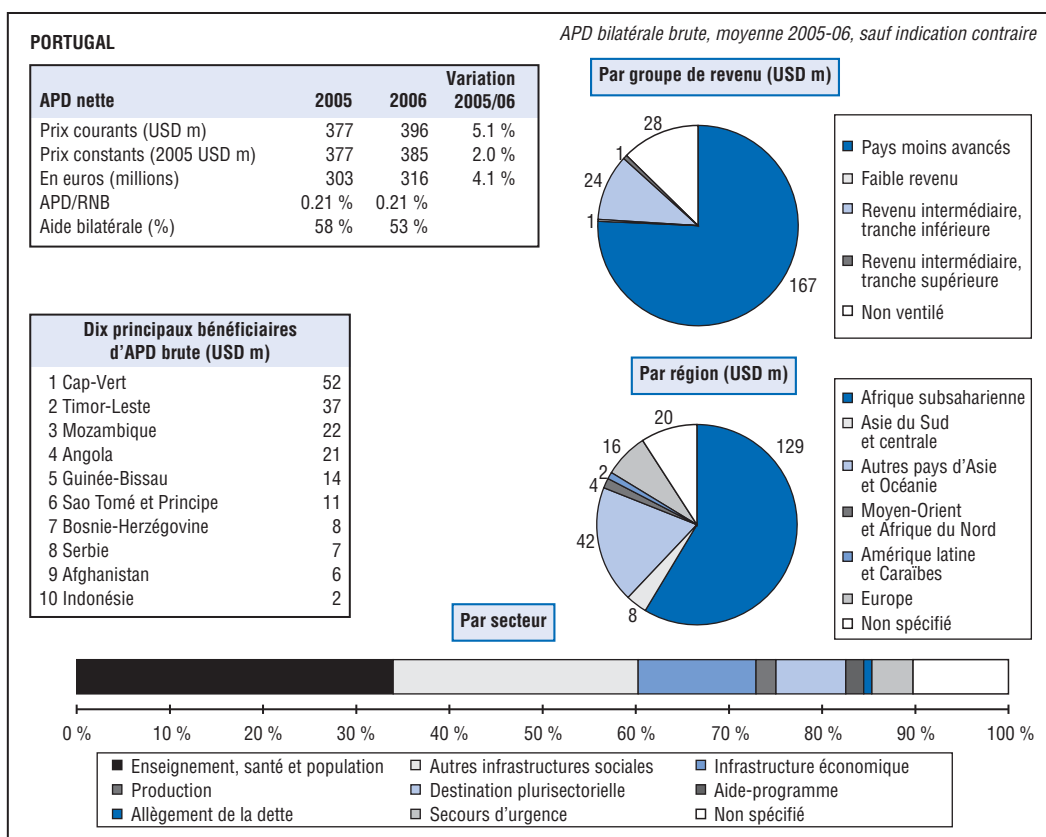
## Portugal

En 2006, l'APD nette du Portugal s'est élevée à 396 millions USD, soit une progression de 2 % en valeur réelle par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB reste inchangé, à 0,21 %.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Tant le document stratégique intitulé « Uma Visão Estratégica para a Cooperação Portuguesa » que le Programme du gouvernement pour 2005-09 souscrivent pleinement aux OMD. La lutte contre la pauvreté est un des axes centraux de la coopération portugaise. Le Portugal concentre son aide sur six pays de langue portugaise (cinq pays africains et un pays d'Asie du Sud-Est) et privilégie les secteurs les plus susceptibles de contribuer à la réalisation des OMD : éducation, santé, infrastructures de base, et renforcement des capacités/des institutions. Les OMD sont au cœur de tous les programmes et projets de coopération; chaque programme-pays doit indiquer comment il est censé contribuer aux OMD et une base de données rattachant l'aide aux OMD a été établie de façon à suivre et évaluer la mise en œuvre des objectifs internationaux.

*Efficacité de l'aide.* Le Portugal s'est doté d'un Plan d'action pour l'efficacité de l'aide qui a été diffusé à l'ensemble du personnel œuvrant dans le domaine du développement. Les programmes-pays du Portugal ont été établis de façon à concorder avec le « Cadre commun pour les documents de stratégie par pays » en vigueur dans l'UE et s'aligner sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ou des cadres de même nature. La part de l'aide qui transite par les budgets nationaux ou qui relève d'approches sectorielles s'est accrue. Étant donné la concentration de l'aide portugaise sur les États fragiles, des activités spécifiques sont engagées pour aider à réformer les systèmes nationaux et améliorer ainsi les capacités des pays partenaires à gérer leur développement. Le tout nouveau « Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail » a également été adopté et diffusé.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* Le Portugal est conscient que les politiques qui prennent en compte les considérations d'égalité entre hommes et femmes ont souvent des effets multiplicateurs pour la société dans son ensemble ainsi que des interactions de plus en plus patentes avec la lutte contre la pauvreté et le développement. La coopération portugaise au développement contribue ainsi à la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.



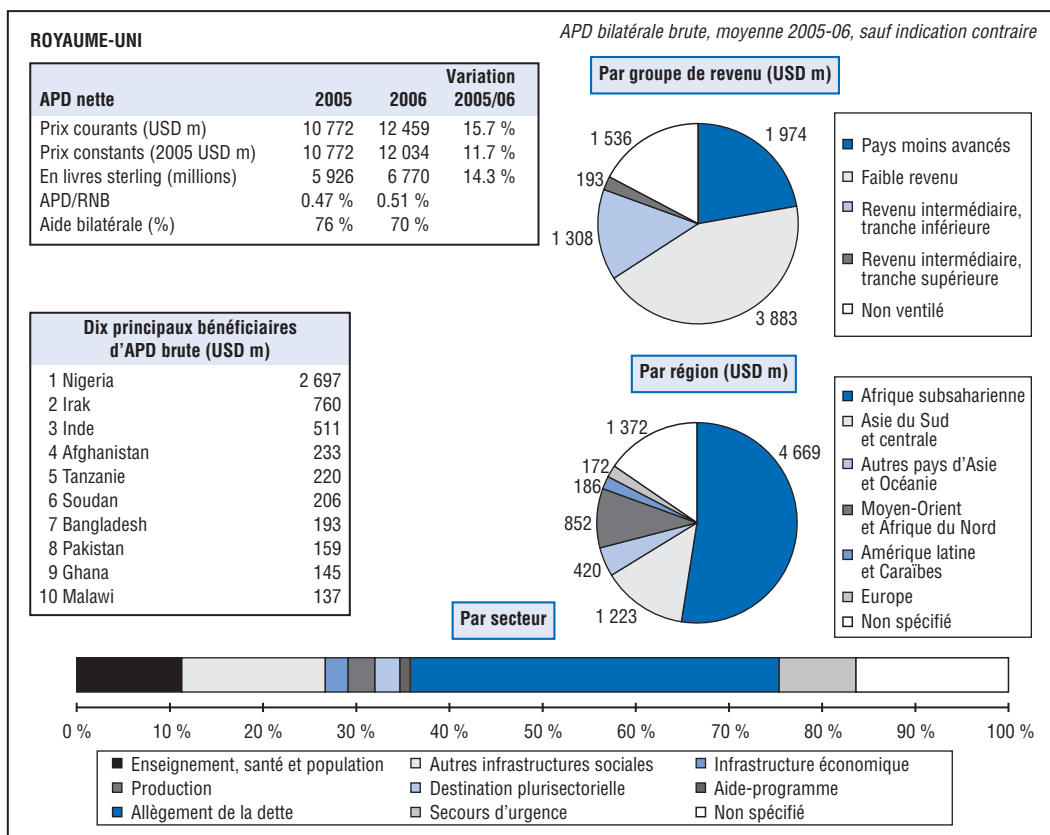
## Royaume-Uni

En 2006, les versements nets d'APD du Royaume-Uni ont augmenté de 11.7 % en termes réels par rapport à 2005 pour atteindre 12.46 milliards USD. Cette évolution résulte d'un accroissement substantiel des contributions aux organisations internationales. Le rapport APD/RNB est, lui, passé de 0.47 % en 2005 à 0.51 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* L'objectif poursuivi par le Royaume-Uni est l'élimination de l'extrême pauvreté pour 2015, grâce en particulier à la concrétisation des OMD. Le Public Service Agreement du Department for International Development (DfID) prévoit des cibles et des jalons au regard desquels jauger les progrès accomplis vers cet objectif. Le DfID concentre ses ressources sur les pays les plus pauvres, à commencer par ceux d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, et a entrepris de renforcer son soutien aux États fragiles et aux pays « délaissés » par les donateurs, surtout ceux qui sont vulnérables face à une situation de conflit.

*Efficacité de l'aide.* Le Livre blanc de 2006 sur le développement international intègre des engagements spécifiques dans le domaine de l'efficacité de l'aide, notamment ceux d'œuvrer à la mise en application de la Déclaration de Paris, de soutenir l'action engagée par le CAD pour promouvoir un renforcement de la collaboration entre les donateurs et les pays partenaires, et d'assurer un suivi des avancées obtenues à l'échelon international vers les objectifs convenus. Le DfID a actualisé son plan d'action à moyen terme pour tenir compte des résultats d'une enquête menée en 2006 par le CAD et a défini des priorités pour l'amélioration de l'efficacité de son aide, bilatérale et multilatérale. Le Royaume-Uni s'emploie, avec ses partenaires, à trouver des moyens novateurs de financement du développement, à rehausser l'efficacité globale du système international d'aide, à accroître la prévisibilité à moyen terme des apports d'aide et à consolider les mécanismes nationaux et internationaux de responsabilité mutuelle.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* En 2007, le DfID a lancé un plan d'action pour l'égalité des sexes, qui vise à induire des changements durables dans les pratiques organisationnelles de manière à ce que le mode d'affectation des ressources, les modalités de collaboration avec les partenaires et les obligations de comptes constituent autant d'instruments au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Sont en particulier prévus : une analyse de la situation des femmes et des filles dans les stratégies-pays, des travaux conceptuels sur la croissance économique et l'égalité homme-femme, un suivi renforcé de l'impact des activités et la recherche avec les partenaires d'un consensus international sur la question de l'égalité des sexes et des droits des femmes, y compris la réforme des instances compétentes des Nations Unies.



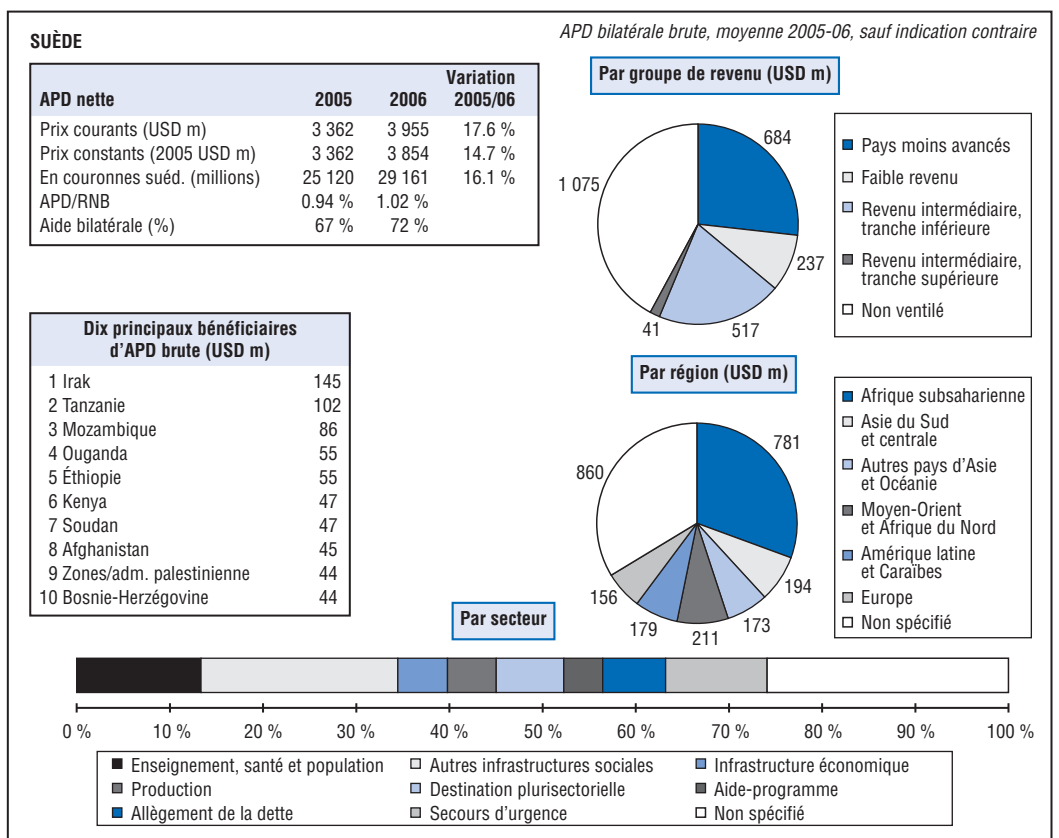
## Suède

En 2006, l'APD nette de la Suède s'est chiffrée à 3.96 milliards USD, 14.7 % de plus en valeur réelle qu'en 2005. Cet accroissement résulte d'une augmentation générale de l'aide suédoise et des remises de dette. Le rapport APD/RNB a atteint 1.02 % en 2006, contre 0.94 % en 2005.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* La Stratégie à l'appui d'un développement mondial de la Suède fait de la réalisation des OMD un axe spécifique de la politique nationale. Le rapport paru récemment sous le titre anglais « Together towards 2015 » inventorie les actions déjà engagées à l'appui de ces derniers, parmi lesquelles le lancement d'une grande campagne de sensibilisation du public. La Suède est favorable à l'établissement par les donateurs de rapports sur leur contribution à l'avancement des OMD et elle est un des rares pays industrialisés à s'acquitter de ses obligations à cet égard. Le rapport sur l'OMD 8 rendra compte de l'effort de la Suède en matière de coopération suédoise pour le développement, ainsi que des évaluations conjointes conduites périodiquement sur l'impact de l'aide sur la pauvreté.

*Efficacité de l'aide.* La Stratégie à l'appui d'un développement mondial contient des engagements précis concernant l'harmonisation et l'alignement et en apporte la justification politique. En 2005, la Déclaration de Paris a été intégrée aux lignes directrices de la stratégie de coopération, qui soulignent l'importance de procédures de mise en œuvre souples. La Suède témoigne d'un attachement de longue date aux principes d'appropriation et de cohérence des politiques pour promouvoir l'efficacité de l'aide. Elle est favorable à une généralisation du recours aux approches-programme et du financement d'activités de renforcement des capacités. Avec les autres membres du Groupe Nordique plus, la Suède a mis en place un plan d'action commun pour l'harmonisation, la division du travail et la complémentarité. Au sein du CAD, de l'Union européenne et d'autres instances multilatérales, la Suède est un ardent défenseur de l'harmonisation et de l'alignement. En 2007, elle a ramené de 70 à 33 le nombre des pays partenaires à recevoir une aide bilatérale de sa part.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Stratégie à l'appui d'un développement mondial fait de l'égalité homme-femme l'un des huit thèmes centraux de la politique de développement. Les activités dans ce domaine sont menées à bien par la Sida et le ministère des Affaires étrangères. Au nombre des priorités figurent l'émancipation économique des femmes, la santé sexuelle et génésique et les droits connexes, la violence sexuelle, les droits des lesbiennes, homosexuels, bisexuel(le)s et transsexuel(le)s, la participation des femmes à la vie politique et la promotion de l'égalité homme-femme dans les initiatives de développement bilatérales et multilatérales, y compris celles qui font intervenir la société civile.



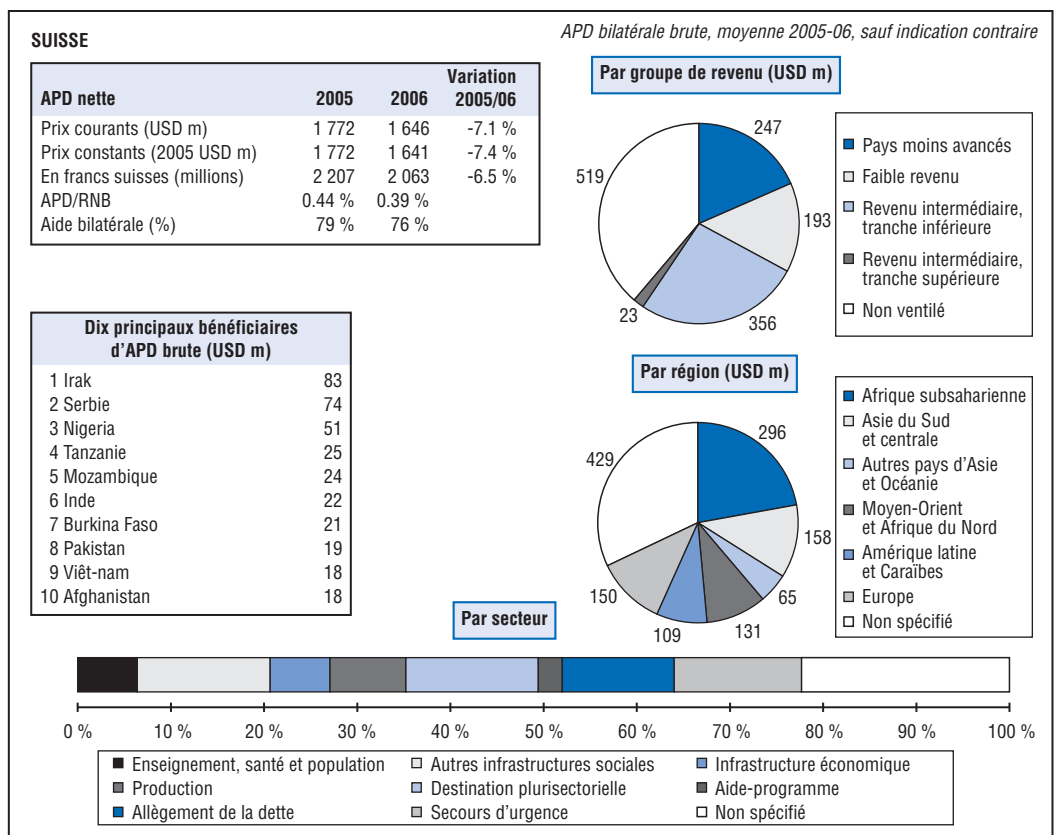
## Suisse

En 2006, l'APD nette de la Suisse a régressé de 7.4 % en valeur réelle par rapport à 2005 pour s'établir à 1.65 milliard USD. Ce repli est imputable à une baisse des dons consentis sous forme de remises de dette par rapport à l'année précédente. Le rapport APD/RNB marque un recul, de 0.44 % en 2005 à 0.39 % en 2006.

*Engagement vis-à-vis des OMD.* Dans le Rapport de politique étrangère de 2006, les OMD constituent l'un des trois piliers de la coopération suisse au développement, avec le maintien de la sécurité humaine et la contribution à un processus de mondialisation sans exclus offrant un cadre référentiel à la politique de développement. En 2006, la Suisse a apporté des concours de respectivement 21 et 33 millions CHF à la réalisation des OMD 1 et 8 par l'intermédiaire d'organismes de développement multilatéraux. La Suisse fait des OMD des points d'ancrage universels du développement.

*Efficacité de l'aide.* Pour la Suisse, une aide plus efficace est une façon de contribuer à l'avancement des OMD, et le gouvernement s'efforce résolument de mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Les autorités ont conduit un premier examen interne de la mise en œuvre de la Déclaration et dressé un inventaire des mesures prises et de l'action menée, et de ce qu'il reste encore à faire. Un plan de travail est en cours d'élaboration dans le cadre de la préparation du Forum de haut niveau qui se tiendra en 2008 au Ghana. Pour promouvoir l'harmonisation, la Suisse ne se contente pas d'adapter ses règles et procédures internes et de concentrer son aide sur des pays jugés prioritaires, elle est partie prenante à des programmes conjoints entre donateurs et recourt à des outils diagnostiques communs tels que le Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière.

*Égalité des sexes et autonomisation des femmes.* La Suisse a confirmé en 2006 que l'égalité homme-femme constituait un thème transversal de la coopération helvétique au développement. La même année, le gouvernement a lancé un projet pilote de programmation budgétaire soucieuse des besoins spécifiques des hommes et des femmes et formé le personnel des services centraux comme des ONG à l'utilisation d'une liste de critères visant à la prise en compte systématique de cette thématique dans l'évaluation des documents relatifs aux projets. Dans le respect de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les autorités helvétiques se sont également attaquées au trafic d'êtres humains envisagé sous l'angle de l'émancipation des femmes. La Suisse a également intensifié le soutien qu'elle apporte aux bureaux locaux pour les aider à institutionnaliser la prise en compte systématique de cette problématique et a formulé des directives sur ce thème applicables sur le lieu de travail. Un rapport de la SDC est par ailleurs consacré aux avantages d'une telle prise en compte systématique de la question.





## Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE

## Corée

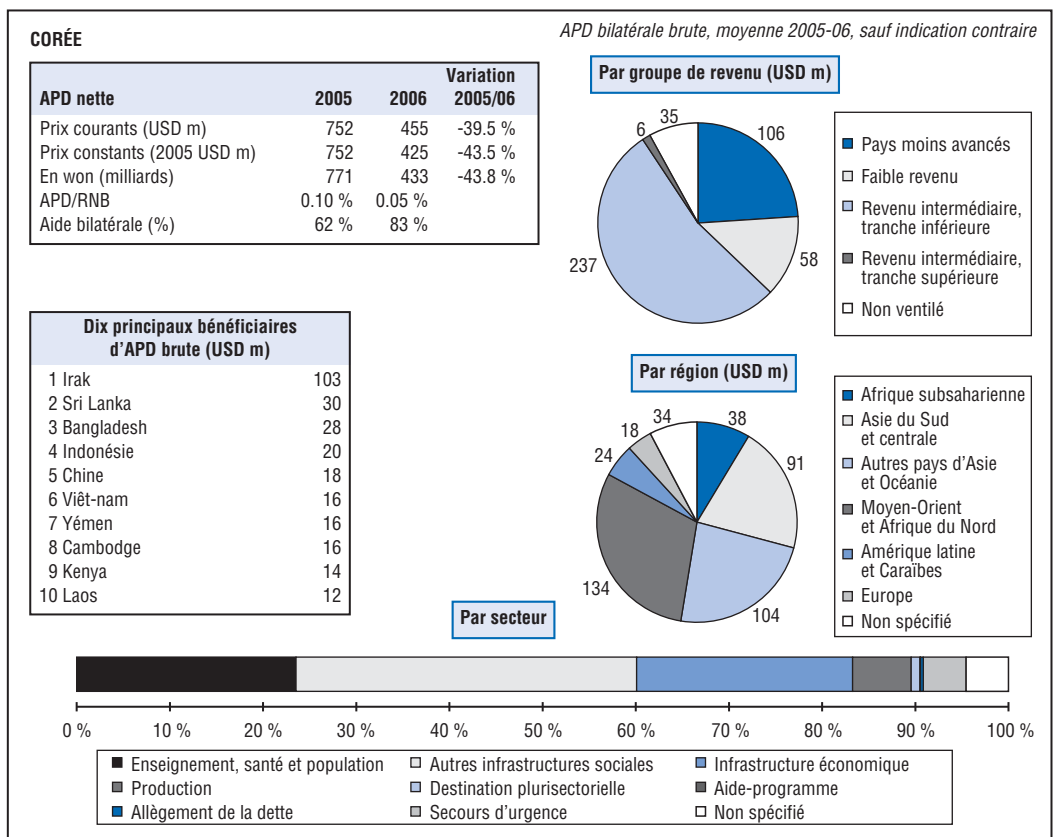
En 2006, le recul de l'aide tant bilatérale que multilatérale a contribué à une baisse de l'APD coréenne, revenue à 455 millions USD, un repli en termes réels de 43.5 % par rapport à 2005. Le rapport APD/RNB a été ainsi ramené de 0.10 % à 0.05 %.

Pour l'essentiel, le recul de l'APD bilatérale, qui représente 83 % de l'APD totale, s'explique par la réduction sensible des dons octroyés à l'Irak. Compte non tenu de l'Irak, l'APD bilatérale a légèrement progressé. Quant à l'APD multilatérale, elle a baissé en valeur réelle pour s'établir à 79 millions USD (dollars constants de 2005) en 2006, contre 289 millions USD en 2005, année marquée par de généreuses contributions à l'Association internationale de développement et au Fonds pour les opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement.

Une part substantielle de l'APD bilatérale (61 %) a pris le chemin de l'Asie. Cette concentration s'explique entre autres par la proximité géographique de la Corée et le désir de nombreux pays asiatiques de suivre son exemple. Les secteurs des infrastructures sociales et économiques s'adjuent respectivement 60 % et 25 % de l'APD bilatérale. Plus précisément, le secteur public et la société civile arrivent en tête avec 21 %, suivis par l'éducation (20 %), les transports et le stockage (15 %) et l'approvisionnement en eau et l'assainissement (12 %).

En 2006, la Corée a lancé une Initiative pour le développement de l'Afrique qui vise à couvrir les besoins humains essentiels sur ce continent et qui aura pour effet de tripler l'aide coréenne à l'Afrique d'ici 2008. La Corée reste fermement déterminée à porter son APD à 1 milliard USD pour 2009 et à poursuivre ses efforts en vue de hisser la part de son APD dans le RNB à 0.25 % pour 2015.

La Corée se prépare à demander à devenir membre à part entière du CAD d'ici 2010.



## Hongrie

En 2006, l'APD nette de la Hongrie a totalisé 149.5 millions USD, soit une augmentation de 52.1 % en valeur réelle par rapport à son niveau de 2005. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.11 % en 2005 à 0.13 % en 2006. Cet accroissement a concerné aussi bien les apports bilatéraux que les apports multilatéraux. Les allègements de dettes en faveur de l'Irak ont absorbé près de 80 % de l'aide bilatérale.

L'APD bilatérale hongroise est centrée sur les pays de l'Ouest des Balkans et de la Communauté des États indépendants (CEI). En 2006, les principaux destinataires en ont été la Bosnie-Herzégovine,

l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la République kirghize, la Serbie et l'Ukraine. La Hongrie a apporté une aide au Cambodge, au Laos, aux territoires sous administration palestinienne, au Viet Nam et au Yémen. Elle a également pris part à l'effort international déployé en vue de faciliter la stabilisation politique et le redressement économique de l'Afghanistan et de l'Irak et dégage des ressources d'APD à cette fin.

Au niveau sectoriel, les priorités de la Hongrie vont à la transformation politique et économique et à l'adhésion à l'UE, en raison de son avantage comparatif dans ces domaines et par souci de complémentarité avec les objectifs communs de l'UE en matière de développement. Abstraction faite de ces priorités sectorielles, son aide sert aussi à financer des transferts de connaissances, et des activités visant l'éducation et la formation, la santé, l'agriculture et la gestion de l'eau.

### Islande

**En 2006, l'APD de l'Islande s'est montée à 41.5 millions USD, 60.1 % de plus en termes réels qu'en 2005. Elle a absorbé 0.27 % du RNB, contre 0.18 % en 2005. L'aide bilatérale a représenté 67 % des apports totaux; de leur côté, les contributions aux organisations multilatérales ont quasiment doublé par rapport à leur niveau de 2005, à 13.8 millions USD.**

Le gouvernement islandais s'est fixé comme objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2009. Les enveloppes budgétaires pour 2005 et 2006, et celle proposée pour 2008, témoignent d'une évolution qui devrait permettre la concrétisation de cet objectif.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), instance autonome rattachée au ministère des Affaires étrangères, est à l'origine de 35 % de l'APD versée par l'Islande en 2006. Ses activités sont centrées sur six pays : le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nicaragua, l'Ouganda et le Sri Lanka. L'Icelandic Crisis Response Unit (ICRU) du ministère des Affaires étrangères se charge de son côté du soutien aux opérations de paix. En 2006, l'ICRU a fourni des concours pour des opérations en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Liberia, en Serbie, au Sri Lanka et en Tanzanie, à hauteur de 20 % du total des versements d'aide de l'Islande.

La stratégie générale des autorités islandaises est définie dans un document intitulé « Iceland's Policy on Development Co-operation 2005-09 »; quant à l'action de l'ICEIDA, elle est exposée dans le document « New Policy and Plan of Operations », adopté en 2004.

### Mexique

**Le Mexique reconnaît l'importance de la coopération internationale pour la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement du fait de la contribution que celle-ci apporte à la mise en place de capacités nationales ainsi qu'à la stabilité sociale et économique.**

En 2006, le programme de coopération internationale du Mexique a porté sur 155 projets intéressant les secteurs de l'éducation, de l'environnement, de la science, du développement social, de l'agriculture, de la santé, de la culture et de l'énergie, entre autres. Les principaux bénéficiaires en ont été des institutions de pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud. Des travaux sont en cours pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la coopération pour le développement et améliorer le suivi de l'APD mexicaine.

### Pologne

**En 2006, l'APD polonaise s'est accrue de 38.2 % en termes réels par rapport à 2005, représentant 297 millions USD soit 0.09 % du RNB. L'APD bilatérale s'est chiffrée à 119 millions USD, plus du double de son niveau de 2005. Le reste, soit 178 millions USD, a transité par les institutions multilatérales, à commencer par la CE.**

En 2006, les pays les moins avancés ont bénéficié de 79 % de l'aide bilatérale polonaise. Les allègements de dette en faveur de l'Angola ont totalisé 92.4 milliards USD. Parmi les autres grands destinataires de l'aide polonaise figurent l'Ukraine (7.1 millions USD), le Bélarus (6.8 millions USD), l'Ouzbékistan (4.5 millions USD), la Moldavie (1.3 million USD) et le Kazakhstan (1.1 million USD).

Comme en 2005, l'APD bilatérale polonaise a principalement pris la forme d'activités d'assistance technique. La Chine et l'Ouzbékistan ont également bénéficié de prêts à des conditions de faveur. Des concours humanitaires ont par ailleurs été apportés au Liban, à l'Indonésie et à l'Équateur. Pour le reste, l'APD polonaise sert à financer des aides de courte durée aux réfugiés en Pologne et des bourses d'étude.

Avec la nouvelle stratégie qui guide son programme d'aide, la Pologne entend s'atteler aux priorités internationales du moment, notamment celles relatives à l'efficacité de l'aide. L'aide polonaise au développement sera en conséquence centrée sur le renforcement et la promotion de la démocratie et la consolidation de la société civile, domaines dans lesquels la Pologne estime jouir d'un avantage comparatif.

### République slovaque

**En 2006, les versements d'APD de la République slovaque se sont élevés à 55.1 millions USD, ce qui représente 0.10 % du RNB contre 0.12 % en 2005. Sur ce total, 45 % sont passés par les voies**

**bilatérales et 55 % par le canal multilatéral. Les allègements de dette consentis à l'Afghanistan et au Soudan ont absorbé plus de la moitié de l'aide bilatérale.**

En avril 2006, le gouvernement a approuvé un nouveau « Programme annuel » prévoyant une enveloppe de 5.4 millions USD pour de nouveaux projets. Le ministère des Affaires étrangères coordonne le programme auquel participent les ministères de l'Éducation, de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement. Sont prévus 1.6 million USD d'aide bilatérale à la Serbie et Monténégro et 3.8 millions USD en faveur de 13 pays ou entités prioritaires : Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Kazakhstan, Kenya, République kirghize, ex-République yougoslave de Macédoine, Mongolie, Mozambique, Ouzbékistan, Soudan et Tadjikistan.

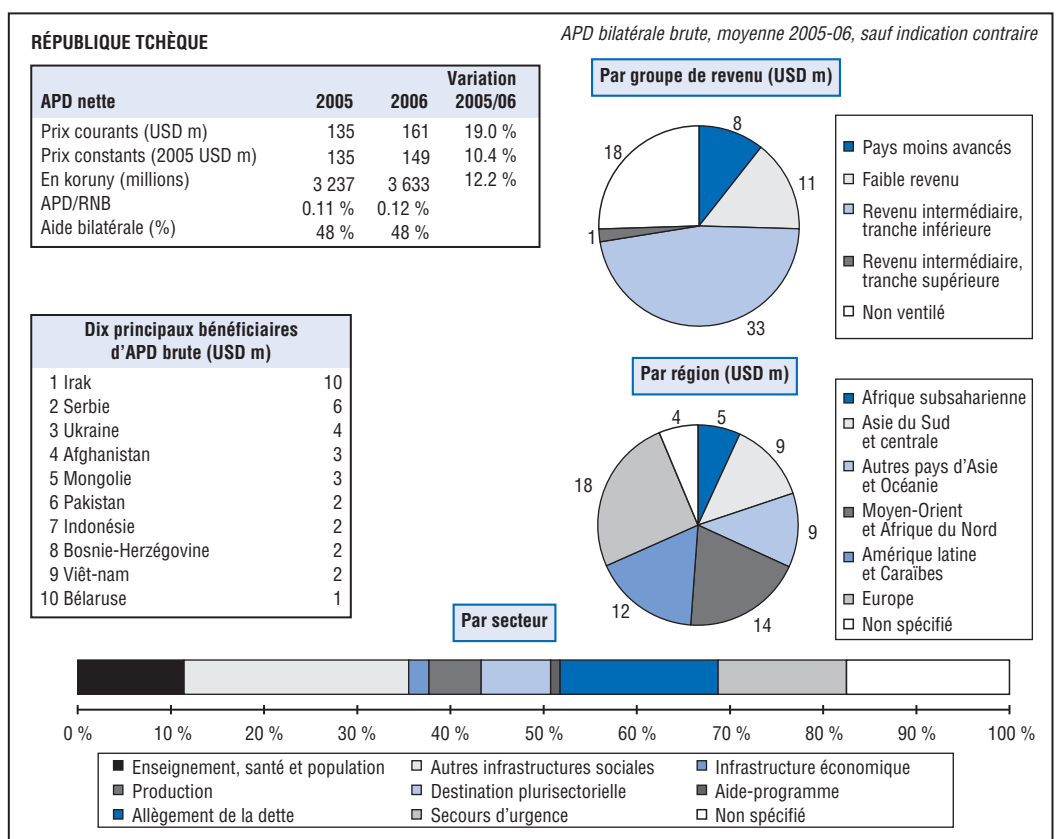
Soucieuse de contribuer à la réalisation des OMD, la République slovaque centre son soutien sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le développement économique durable et l'environnement, ainsi que la mise en place d'institutions démocratiques. Selon les plans actuels, les enveloppes allouées aux programmes annuels augmenteront de telle sorte que soit atteint l'engagement souscrit dans le cadre de l'UE, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.17 % pour 2010.

### République tchèque

**En 2006, l'APD tchèque s'est accrue de 10.4 % en termes réels pour s'établir à 160.9 millions USD, soit 0.12 % du RNB. Cette progression s'explique essentiellement par la contribution versée par la République tchèque au budget de l'UE pour le développement, des opérations d'allègement de la dette, des interventions à l'appui de la reconstruction en Asie et au Moyen-Orient, et aussi une augmentation du budget affecté aux projets bilatéraux. L'aide tchèque prend exclusivement la forme de dons.**

En 2006, des programmes à long terme ont été mis en place dans huit pays prioritaires (Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Mongolie, Serbie et Monténégro, Viet Nam, Yémen et Zambie).

À la demande du ministère tchèque des Affaires étrangères, le CAD est convenu, en mai 2006, de procéder à un examen spécial de la coopération tchèque pour le développement. Le principal objectif de cet exercice était de mettre en avant des bonnes pratiques et des données d'expérience pour étayer la réforme de l'aide extérieure que souhaitaient opérer les autorités tchèques dans le cadre d'une grande remise à plat de la législation et des institutions. En avril 2007, le ministère des Affaires étrangères a accueilli une table ronde sur l'APD tchèque à laquelle ont participé des délégués au CAD et autres experts.



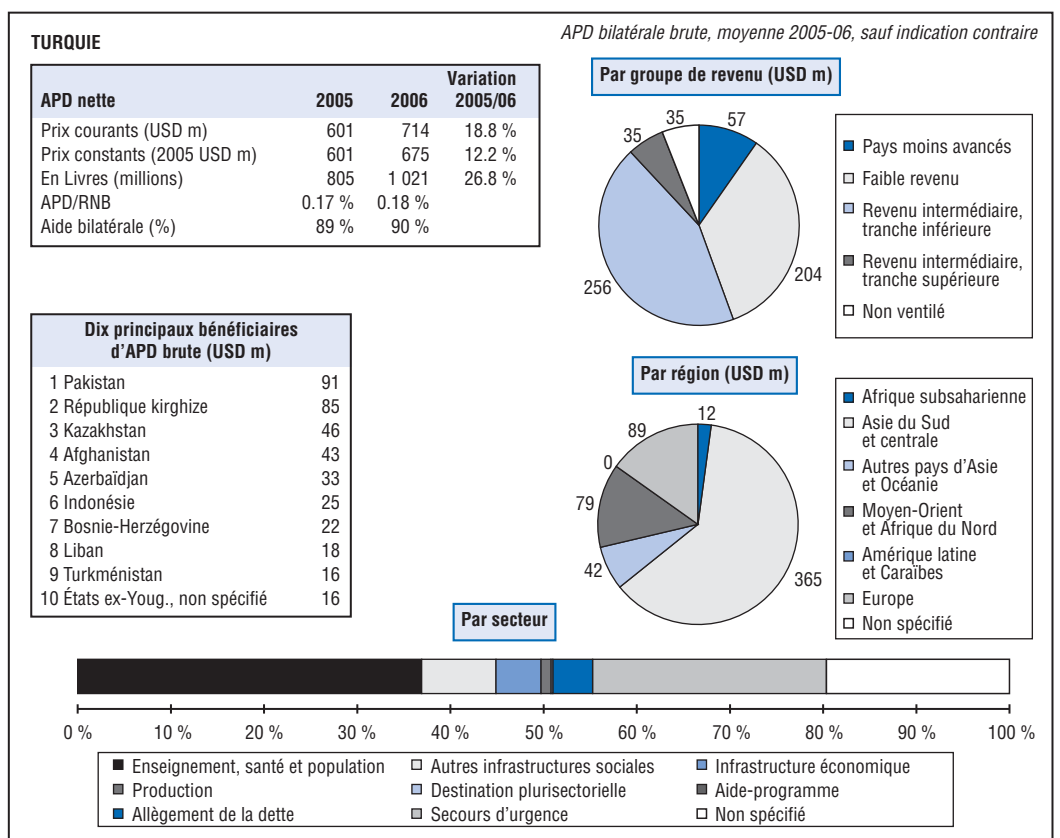
## Turquie

En 2006, l'APD distribuée par la Turquie s'est montée à 714.2 millions USD, soit 0.18 % du RNB et 12.2 % de plus, en termes réels, qu'en 2005.

L'accroissement régulier de l'aide turque ces dernières années s'explique avant tout par la stratégie appliquée par l'Agence turque de coopération internationale (TIKA) ainsi que par l'exhaustivité grandissante des données recueillies auprès des ministères sectoriels et autres instances fournissant une assistance technique aux pays partenaires. Les chiffres de l'APD ont aussi été gonflés par des opérations de rééchelonnement de la dette en faveur de la République kirghize et la prise en compte de l'aide aux réfugiés.

La plupart des pays bénéficiaires de l'aide turque sont situés en Asie centrale, dans le Caucase, dans les Balkans, en Afrique, au Moyen-Orient ou en Extrême-Orient. L'APD turque est passée à concurrence de 90 % par les voies bilatérales. Outre les contributions qu'elle verse aux organisations multilatérales, la Turquie prend part à des projets et activités conduits par ces organismes ou participe à leur financement.

Pour la première fois en 2006, des données ont été recueillies et communiquées au CAD sur les apports du secteur privé turc aux pays partenaires. Ces derniers ont totalisé près de 1 milliard USD. Les ONG turques ont aussi consenti pour quelque 78 millions USD à des pays ciblés. Au total, en 2006, les apports de ressources de la Turquie aux pays en développement se sont ainsi élevés à 1.7 milliard USD.



## Notes relatives aux donateurs non membres de l'OCDE

Le CAD réunit les principaux donateurs d'aide de la zone de l'OCDE, mais d'autres donateurs n'appartenant pas à l'OCDE n'en jouent pas moins un rôle important dans la coopération pour le développement. Ils ont souvent à apporter une expérience précieuse en tant que bénéficiaires d'APD et ont à leur actif un parcours impressionnant en termes de développement au cours des dernières années.

Jusqu'ici, les informations sur la coopération pour le développement émanant des économies non membres de l'Organisation étaient limitées. Avec le concours d'autres acteurs internationaux partenaires au développement, le CAD a entrepris de remédier à cette situation pour répondre au souhait de la communauté internationale du développement de disposer d'une information statistique plus complète de la part des économies non membres de l'OCDE. En tant que source de statistiques sur la coopération pour le développement faisant autorité, le CAD s'efforce de fournir une image exhaustive de l'APD dans le monde, se fondant sur des données comparables, de sorte que donateurs et pays partenaires puissent bénéficier les uns comme les autres d'informations complètes sur le volume et la répartition de l'aide et, partant, puissent en améliorer l'efficacité et l'impact sur la coopération pour le développement dans son ensemble. Pour atteindre cet objectif, le CAD espère qu'à l'avenir, tous les pourvoyeurs importants d'aide au développement entreprendront de notifier leur APD, à la fois pour que leurs efforts soient reconnus à leur juste valeur et pour qu'un tableau plus complet des apports d'aide globaux puisse être dressé.

Plusieurs États arabes, déjà forts d'une longue expérience en tant que donateurs, se sont dotés de mécanismes aboutis pour coordonner et harmoniser leurs efforts. Le Koweït, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis notifient leur APD au CAD. La majeure partie de leur aide passe par le canal bilatéral. Le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe a consenti en 2006 un volume net d'APD de 158 millions USD sous forme d'assistance financière et technique, dont 60 % à destination de l'Afrique et 33 % de pays d'Asie. Les apports nets d'aide de l'Arabie Saoudite se sont élevés à 2 milliards USD en 2006, versés par le Fonds saoudien de développement, et comprenait pour l'essentiel des dons bilatéraux à d'autres pays arabes sous forme d'aide humanitaire ou à l'appui du développement. Les Émirats arabes unis ont quant à eux versé en 2006 une APD nette de 249 millions USD au total, dont près de 50 % sont allés à des pays au nord du Sahara et 34 % à des pays d'Asie.

Les États membres de l'Union européenne n'appartenant pas à l'OCDE accroissent considérablement leurs budgets d'aide au développement. Ils se sont engagés à porter la part de leur APD dans le RNB à 0.17 % d'ici 2010 et à 0.33 % d'ici 2015, et en 2006 l'Estonie (avec 13 millions USD), la Lettonie (12 millions USD), la Lituanie (25 millions USD) et la Slovénie (35 millions USD) ont notifié leurs apports nets d'APD au CAD. En même temps, il reste difficile, en particulier pour les petites administrations, de se doter des capacités nécessaires pour mener à bien un programme complet d'aide bilatérale. Pour une bonne part, les concours apportés par ce groupe de pays à la Communauté européenne passent par le canal multilatéral.

D'autres donateurs ont notifié leurs apports nets d'APD au CAD en 2006 : Israël (90 millions USD), la Thaïlande (74 millions USD) et le Taipei chinois (514 millions USD). Dans les trois cas, l'aide bilatérale prédomine largement. En Israël, c'est le Centre de coopération internationale pour le développement (MASHAV), qui relève du ministère des

Affaires étrangères, qui est principalement responsable du programme de coopération technique, bien qu'une part importante de l'APD israélienne notifiée porte sur l'aide consentie aux réfugiés lors de leur première année en Israël. Par l'intermédiaire de son agence de coopération internationale pour le développement (TICA), la Thaïlande a lancé un programme de coopération technique axé sur le renforcement des capacités et le partage des responsabilités avec les pays en développement. Cependant, quelque 70 % du budget d'APD ont été consentis dans le cadre d'un programme de prêts assortis de conditions libérales, essentiellement à l'appui des infrastructures. La Thaïlande concentre son aide sur les pays voisins, comme le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Viet Nam qui, ensemble, absorbent 83 % de l'APD thaïlandaise. Pour son exécution, l'aide au développement consentie par le Taipei chinois incombe principalement au Fonds international de coopération et de développement (ICDF), dont les activités privilégient la valorisation des ressources humaines, le développement des entreprises, la diversification de l'agriculture, le renforcement des capacités et l'aide humanitaire.

Même si aucune autre économie n'a notifié ses apports d'aide au CAD en 2006, elles sont plusieurs à mettre en œuvre des programmes de coopération pour le développement de plus en plus importants et à envisager la création d'organismes d'aide.

La Chine poursuit depuis les années 50 des activités de coopération pour le développement, qu'elle considère comme relevant de la coopération entre pays en développement, ou coopération Sud-Sud. Elle a défini en 1964 huit principes qui continuent aujourd'hui de présider à sa politique d'aide. L'un d'entre eux consiste à consentir une aide aux pays en développement – ceux qui adhèrent au principe d'une seule Chine – sans l'assortir d'aucune conditionnalité sur le plan politique.

La Chine ne publie pas de données officielles sur l'aide au développement s'appuyant sur des séries chronologiques, ni de données correspondant aux définitions de l'APD. La priorité qu'accorde la Chine à l'avantage mutuel dans sa coopération économique avec l'étranger rend impossible d'en calculer l'élément d'APD par rapport à la promotion du commerce et de l'investissement. Plusieurs études, réalisées notamment par des instituts de recherche chinois, estiment que le budget chinois de l'aide s'est situé en 2006 entre 1 et 1.5 milliard USD, mais cet ordre de grandeur n'a pas été confirmé par le gouvernement. L'ampleur des engagements et des projets récemment annoncés sont toutefois révélateurs du rapide accroissement du programme chinois de coopération pour le développement depuis quelques années. Les activités de coopération pour le développement de la Chine couvrent le monde entier, mais l'intensification de son engagement en Afrique ne manque pas d'attirer l'attention. Le « Programme d'action de Beijing », entériné en novembre 2006, comprend un certain nombre d'engagements, dont un doublement de l'aide à l'Afrique entre 2006 et 2009. La Chine a également accordé des remises de dettes à des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et à des pays parmi les moins avancés (PMA), qui à fin 2006 totalisaient 1.3 milliard USD; le gouvernement chinois a annoncé d'autres annulations de dettes en faveur des PPTÉ et des PMA.

L'aide chinoise est versée sous forme de dons, de prêts à taux zéro et de prêts à taux préférentiels. Les dons ont essentiellement vocation à améliorer l'infrastructure à l'appui des services sociaux et à soutenir des activités de coopération technique et d'aide humanitaire. Les prêts à taux zéro financent généralement des investissements non productifs à l'appui de projets d'infrastructure publique. Quant aux prêts à taux préférentiels, ils servent à financer des projets générateurs de recettes, principalement en

faveur de coentreprises chinoises et locales, où l'élément d'aide représente l'écart entre le taux de base de la Banque centrale chinoise et le taux d'intérêt préférentiel. Parmi l'éventail d'entités publiques qui participent à l'action de coopération pour le développement, un rôle prépondérant échoit au ministère du Commerce, chargé de coordonner l'aide consentie à la Chine et les propres dons et prêts à taux zéro octroyés par la Chine à l'appui de projets dans les pays en développement. L'EXIM Bank est quant à elle responsable des prêts à taux préférentiels accordés aux pays étrangers.

À l'instar d'autres pays, la Russie travaille à la mise en place d'un système d'aide extérieure apte à acheminer un volume grandissant d'aide bilatérale. Elle estime à 100 millions USD le budget annuel de son APD bilatérale en 2006, compte non tenu des remises de dette accordées ces dernières années à des pays africains, qui s'établiraient à 11.3 milliards USD. La Russie envisage de commencer de notifier ses apports d'aide au CAD dès lors qu'elle se sera dotée des capacités nécessaires. En Inde, le montant annuel alloué à la coopération pour le développement est estimé à 1 milliard USD au total – même s'il est difficile de déterminer à combien s'élève la part de l'APD sur ce total. Les deux plus importants organes publics actifs dans le domaine du développement sont la Division de la coopération technique et économique (ITEC) du ministère des Affaires étrangères et le Département des Affaires économiques du ministère des Finances. L'Inde a l'intention de créer un organisme d'aide afin de regrouper l'ensemble de ses activités de coopération pour le développement sous la tutelle d'une seule instance.

D'autres importantes économies émergentes comme le Brésil et l'Afrique du Sud jouent un rôle grandissant en tant que pourvoyeurs d'aide. L'Agence brésilienne de coopération (ABC) apporte ainsi une aide au titre de la coopération technique dans les domaines de la prévention du VIH/sida et de la protection sociale, et des concours financiers directs aux gouvernements africains. Quant à l'Afrique du Sud, elle privilégie une approche régionale dans ses activités de coopération pour le développement, de façon à promouvoir un processus collectif de développement en Afrique, et une bonne partie de son aide est acheminée par le biais du Fonds pour la renaissance africaine. Qu'elle soit technique ou financière, l'aide consentie par l'Afrique du Sud accorde la priorité au renforcement des capacités, notamment dans les pays de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).





## Le CAD et ses travaux

## *Le Comité d'aide au développement*

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est le principal organe au sein duquel les grands donateurs bilatéraux s'appliquent ensemble à coordonner les activités de coopération pour le développement et à accroître l'efficacité de leurs efforts en faveur d'un développement durable.

Le CAD, l'un des principaux comités de l'OCDE, compte 23 membres. Il présente cependant trois caractéristiques qui le distinguent des autres comités au sein du Secrétariat de l'OCDE. Premièrement, il se réunit plus fréquemment que ces derniers (environ quinze fois par an) et son président est en poste au siège de l'OCDE, à Paris. Deuxièmement, il est habilité à formuler des recommandations à caractère contraignant sur les questions de sa compétence à l'intention des pays représentés au Comité, ainsi que du Conseil (comme la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés). Troisièmement, son président publie chaque année un rapport sur les efforts et les politiques des membres du CAD. Ce rapport constitue le principal document de référence annuel pour les statistiques et les analyses concernant les tendances les plus récentes dans le domaine de l'aide internationale.

Le CAD tient chaque année une réunion à haut niveau à laquelle prennent part les ministres chargés de la coopération pour le développement ou les responsables des organismes d'aide. Tous les ans est en outre organisée à l'OCDE une réunion au niveau des hauts fonctionnaires, qui passe en revue les travaux du Comité sur les questions d'actualité. Les réunions ordinaires du Comité rassemblent quant à elles les délégués des pays membres en poste à Paris et des fonctionnaires venant des capitales.

Le mandat du CAD (reproduit à la page suivante, accompagné de la liste des représentants permanents auprès du Comité en 2007) n'a pas changé depuis la création de ce dernier en 1961. Cadre de débat neutre et sans équivalent où viennent dialoguer ensemble les représentants des autorités nationales, le CAD effectue des travaux à travers lesquels il vise les objectifs suivants :

- être la principale source de bonnes pratiques et d'analyses sur les problèmes de développement prioritaires ;
- mobiliser davantage de fonds d'APD au service du développement, et plus particulièrement de la lutte contre la pauvreté ;
- être la source incontestée de statistiques sur l'effort mondial de coopération pour le développement ;
- contribuer à faire évoluer les comportements au sein du système international de coopération pour le développement en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles ;
- trouver des moyens efficaces de venir en aide aux pays peu performants et sujets aux conflits ;
- encourager les membres de l'OCDE, et l'Organisation elle-même, à accorder une attention plus grande à la cohérence des politiques au service du développement.

**Mandat du Comité d'aide au développement**  
(Paragraphe 14 du Rapport du Comité préparatoire)

Ainsi qu'il en est décidé dans la Résolution ministérielle en date du 23 juillet 1960 [OECD(60)13], le Groupe d'aide au développement deviendra le Comité d'aide au développement lorsque l'OCDE entrera en activité; il aura le mandat suivant :

- a) Le Comité poursuivra les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions.
- b) Le Comité d'aide au développement aura les fonctions, les caractéristiques et la composition qu'aura le Groupe d'aide au développement lors des débuts de l'Organisation.
- c) Le Comité choisira son président, présentera périodiquement des rapports au Conseil et à ses propres membres, recevra le concours du Secrétariat dans les conditions qui seront convenues avec le Secrétaire général, sera habilité à formuler des recommandations concernant des questions de son ressort aux pays représentés au Comité et au Conseil, et invitera des représentants d'autres pays et d'organisations internationales à participer aux discussions concernant des questions particulières en tant que de besoin.
- d) Le Comité d'aide au développement ne pourra agir au nom de l'Organisation qu'avec l'approbation du Conseil.
- e) Dans le cas où les attributions du Comité d'aide au développement seraient étendues au-delà de celles qui sont définies à l'alinéa a) ci-dessus, tout pays membre non représenté au Comité d'aide au développement pourra saisir le Conseil de la question.

## Composition du Comité d'aide au développement en 2007 (à la date du 31 décembre 2007)

### Président et vice-présidents du CAD

- M. Richard MANNING, Président (Royaume-Uni)  
 Mme Kristin LANGSHOLT, Vice-présidente (Norvège)  
 M. José Manuel ALBARES, Vice-président (Espagne)  
 M. George CARNER, Vice-président (États-Unis)

Membre	Nom
Allemagne	M. Josef FÜLLENBACH
Australie	M. Peter WADDELL-WOOD
Autriche	Mme Sabine FASCHING
Belgique	M. Guy BERINGHS
Canada	Mme Nicole GESNOT
Commission européenne	M. Franco CONZATO
Danemark	M. Ole CHRISTOFFERSEN
Espagne	M. José Manuel ALBARES
États-Unis	M. George CARNER
Finlande	Mme Sari LEHTIRANTA
France	M. Dominique BOCQUET
Grèce	Mme Panagiota TSIRKA
Irlande	Mme Kathryn NWAJIAKU-DAHOU
Italie	M. Fabio CASSESE
Japon	M. Yoshitaka HOSHINO
Luxembourg	M. Georges TERNES
Norvège	Mme Kristin LANGSHOLT
Nouvelle-Zélande	Mme Stephanie LEE
Pays-Bas	M. Bert van GEEL
Portugal	Mme Alda MEDEIROS FERNANDES
Royaume-Uni	M. Roland FOX
Suède	Mme Kristin PÅLSSON
Suisse	M. Anton STADLER

### Observateurs auprès du CAD

Banque mondiale	Mme Barbara GENEVAZ
FMI	M. Pierre EWENCZYK
PNUD	Mme Gisèle MOUSSALLI

### Autres pays membres de l'OCDE

Corée	M. Noh-wan PARK
Hongrie	Mme Agnes JANSKY
Islande	M. Jón G. JÓHANNESSON
Mexique	Mme Gerardo BRACHO Y CARPIZO
Pologne	M. Piotr DERWICH
République slovaque	M. Libor GULA
République tchèque	M. Roman HOLY
Turquie	Mme Beste PEHLIVAN

## Quelques activités réalisées par le CAD en 2008

Le programme de travail du CAD et de ses organes subsidiaires pour 2007-08 couvre un large éventail de sujets qui sont exposés en détail dans les pages suivantes. Certaines des activités réalisées en 2008 portent sur les thèmes ci-dessous :

- **L'aide pour le commerce** : La Conférence ministérielle organisée en 2005 à Hong-Kong par l'OMC a prescrit la définition de mesures propres à assurer la mise en œuvre effective de l'aide pour le commerce. C'est pourquoi l'OCDE a mis en place, en partenariat avec l'OMC, un système de suivi destiné à favoriser le renforcement de la vigilance et du dialogue dans le but d'accroître les efforts d'aide pour le commerce et de les améliorer. Le premier rapport de suivi mondial, intitulé « L'aide pour le commerce : panorama 2007 », a été présenté lors du premier Examen global de l'aide pour le commerce, organisé par l'OMC en novembre 2007 ; il fait le point sur les tendances et les faits nouveaux concernant les apports et les politiques d'aide qui ont un lien particulièrement étroit avec l'aide pour le commerce. Dans le cadre du suivi commenceront à être observés les progrès accomplis quant à la mise en œuvre et à l'impact de l'aide pour le commerce dans le contexte de l'accroissement de l'aide et de l'intensification des efforts visant à en renforcer l'efficacité. De plus, des informations seront publiées sur les moyens d'employer l'aide de façon optimale pour pouvoir faire face aux contraintes impératives qui pèsent sur les capacités commerciales, ainsi que de resserrer les liens entre le commerce, la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

Pour plus d'informations, consulter le site [www.oecd.org/dac/trade/aft](http://www.oecd.org/dac/trade/aft).

- **Accroissement de l'aide** : Depuis la Conférence de Monterrey qui a eu lieu en 2002, le Secrétariat du CAD suit attentivement l'exécution des engagements d'augmentation de l'APD. Il fait le point deux fois par an sur les apports d'aide des membres par rapport aux engagements qu'ils ont pris en 2005 lors des sommets des Nations Unies et de Gleneagles. En 2007, afin de faciliter encore la prise de décision par les membres concernant l'affectation de leur aide et d'accroître la prévisibilité de l'aide dispensée au niveau des pays, les membres se sont accordés sur une démarche méthodologique pour la réalisation d'une enquête visant à la collecte d'informations sur les politiques des donateurs en matière de répartition de l'aide et leurs intentions de dépenses par pays partenaire. Après avoir procédé à des échanges de vues sur le sujet lors de l'atelier organisé en 2007 dans le cadre du Forum mondial sur le développement et de la Réunion de 2007 au niveau des hauts fonctionnaires, le CAD publiera les résultats de l'enquête au cours du premier semestre de 2008. Ceux-ci apporteront des informations essentielles pour l'amélioration de la prévisibilité de l'aide aux fins de la planification des dépenses à moyen terme dans les pays partenaires à l'approche du Forum d'Accra, ainsi qu'une contribution aux travaux effectués dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de la réalisation des OMD en Afrique.

Pour plus d'informations, consulter le site [www.oecd.org/development/globalforum](http://www.oecd.org/development/globalforum).

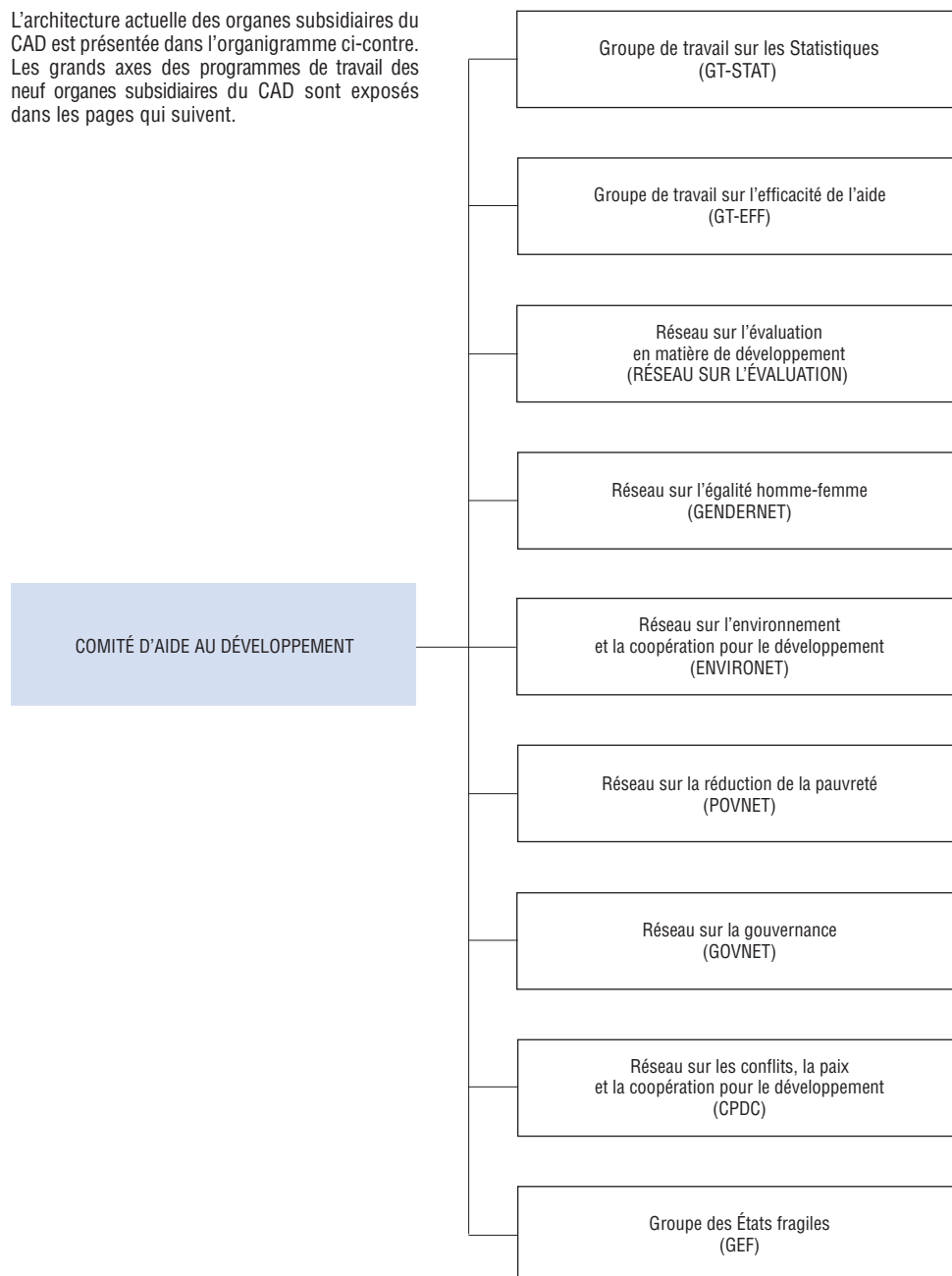
- **Efficacité de l'aide** : Les autorités du Ghana accueilleront le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide du 2 au 4 septembre 2008. À cette occasion, des ministres et des hauts fonctionnaires de plus d'une centaine de pays développés et en développement, dont les dirigeants de la plupart des organismes de développement, se réuniront pour arrêter le Programme d'action d'Accra, accord qui aura pour but d'améliorer la façon dont l'aide est gérée et mise en œuvre au niveau mondial.

Le Programme d'action d'Accra sera conçu pour intensifier l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (mars 2005) de façon à assurer la réalisation des objectifs-cibles qu'elle énonce pour 2010. Il devrait aussi permettre d'en renforcer la mise en œuvre dans les domaines qui exigent, de la part de la communauté internationale, une détermination sans faille, et aussi une action résolue.

- **Changement climatique :** La Déclaration de l'OCDE sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, qui a été adoptée par les ministres chargés du développement et de l'environnement lors de la réunion conjointe qu'ils ont tenue en mai 2006, invite l'OCDE à « promouvoir une coordination effective et la mise en commun des bonnes pratiques en matière de prise en compte du changement climatique dans la coopération pour le développement, dans le but d'élaborer des orientations pour la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans le contexte de la coopération pour le développement, afin de faciliter la gestion des risques climatiques et la mise en commun des outils et des expériences ». Afin de répondre à cette demande, une équipe spéciale conjointe dirigée par les Pays-Bas et la Suisse diffusera un rapport sur les progrès accomplis dans la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement. Elle comprend des membres du Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement et du Groupe de travail du Comité des politiques d'environnement sur les questions d'environnement mondiales et structurelles. Ce rapport sera soumis à la Réunion à haut niveau du CAD de mai 2008 afin qu'elle l'entérine de façon formelle, et porté à l'attention des participants au Sommet du G8 qui doit se tenir à Toyako (Hokkaido) en juillet 2008.

## Les organes subsidiaires du CAD

L'architecture actuelle des organes subsidiaires du CAD est présentée dans l'organigramme ci-contre. Les grands axes des programmes de travail des neuf organes subsidiaires du CAD sont exposés dans les pages qui suivent.



## *Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD*

### **Groupe de travail sur les statistiques (GT-STAT)**

**Date de création 1968**

**Durée Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008**

**Président M. Geert Deserranno (Belgique)**

**Vice-présidents Mme Hedwig Riegler (Autriche) et M. Hitoshi Shoji (Japon)**

Le Groupe de travail sur les statistiques a pour mission d'assurer le suivi des apports de ressources aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi qu'aux organismes multilatéraux, et de proposer des améliorations pour la notification statistique dont ils font l'objet.

Il formule, à l'intention du CAD, des recommandations concernant : l'éligibilité au titre de l'APD, les définitions et directives de notification, la comparabilité des données et l'utilisation des statistiques du CAD.

Il propose, pour décision par le CAD, des modifications pour les directives relatives à l'établissement des rapports statistiques, traite les sujets connexes qui lui sont confiés par le CAD et fait rapport à ce dernier en tant que de besoin.

#### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

Mise à jour et amélioration des produits statistiques réguliers du CAD et meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs. Coopération avec les membres et les Nations Unies sur la notification relative aux OMD. Mises à jour courantes des Directives pour l'établissement des rapports statistiques.

Dimension politique des statistiques : mise à jour de la pertinence politique et pratique des collectes de données ; Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD ; paix et sécurité ; aide humanitaire ; mécanisme pour un développement propre ; dispositifs novateurs de financement.

Dialogue avec les donateurs non membres du CAD afin d'améliorer l'accès aux statistiques de l'aide et de disposer de données plus complètes sur celle-ci.

Utilisation du Système de notification des pays créanciers (SNPC) pour l'établissement de rapport statistiques sur des sujets spécifiques, comme le ciblage de l'aide sur les OMD ou l'aide au renforcement des capacités commerciales, en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, de l'environnement, de la santé, de la lutte contre le VIH/sida.

Coopération avec le GT-EFF sur les indicateurs servant au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en utilisant les définitions statistiques du CAD en tant que de besoin. Élaboration de notes d'orientation sur l'emploi des systèmes de gestion de l'aide et extension de l'utilisation de la « Plateforme pour la gestion de l'aide ».

Fourniture de données et d'analyses sur les tendances et problèmes observés au niveau du système d'aide international, afin de permettre un suivi de l'exécution des engagements pris par les donateurs concernant l'augmentation de leur aide, et d'éclairer le débat sur la répartition et l'architecture de l'aide.

Poursuite du partage de l'information sur le développement avec AiDA.

Continuation de la collaboration entre l'OCDE et l'OMC pour le suivi des apports d'aide pour le commerce.



## Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF)

**Date de création** Avril 2003

**Durée** Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008

**Président** M. Jan Cedergren (Suède)

**Vice-présidents** M. Christopher Hall (Banque mondiale) et à confirmer (Ghana)

Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide est la **structure fondée sur un partenariat international entre donateurs et pays partenaires, hébergée par le CAD**, qui œuvre à l'amélioration de l'efficacité de l'aide afin d'accroître l'impact de cette dernière sur les progrès du développement et de la lutte contre la pauvreté. Sa mission est actuellement de promouvoir, faciliter et suivre la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qu'ont entérinée plus d'une centaine de donateurs et de pays en développement lors d'un Forum de haut niveau tenu en mars 2005.

Le Groupe de travail s'appuie sur les compétences spécialisées réunies au sein de quatre activités conjointes, portant respectivement sur :

- le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;
- la gestion des finances publiques ;
- la passation des marchés ;
- la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Un dialogue a été instauré avec les organisations de la société civile, sa coordination étant assurée par le Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, présidé par le Canada.

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

- Soutien de la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris concernant l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.
- Conformément au mandat résultant de la Déclaration de Paris, suivi des indicateurs des progrès convenus au niveau international.
- Exercice d'un rôle de cadre où les instances associées à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris puissent rendre compte des progrès accomplis en vue de partager les données de l'expérience, et formulation d'orientations dans des domaines essentiels pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide.
- Préparation du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Accra, au Ghana, en septembre 2008.

Dans le cadre de ses activités préparatoires du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide supervise des travaux visant à renforcer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, et consistant notamment à :

- mettre à contribution des donateurs d'aide au développement non membres du CAD ;
- tirer des enseignements de l'application de la Déclaration de Paris dans le secteur de la santé et dans d'autres ;
- coordonner la réalisation de travaux de fond destinés à améliorer la répartition des tâches entre les donateurs et la complémentarité de ces derniers au niveau des pays.

## Réseau sur l'évaluation en matière de développement (RÉSEAU SUR L'ÉVALUATION)

**Date de création** Mars 2003

**Durée** Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008

**Président** M. Finbar O'Brien (Irlande)

**Vice-président** M. Dominique de Crombrughe de Looringhe (Belgique)

La mission du Réseau sur l'évaluation en matière de développement est la suivante :

Renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que la coopération en matière d'évaluation entre les membres du Réseau et, le cas échéant, avec les partenaires pour l'évaluation du développement, en vue de : a) améliorer les activités d'évaluation des différents membres ; b) encourager l'harmonisation et la normalisation des cadres méthodologiques et conceptuels ; c) faciliter la coordination des grandes études d'évaluation ; d) encourager l'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation et de pratiques optimales.

Contribuer à améliorer l'efficacité du développement : a) en dégageant des évaluations des enseignements sur les plans de l'action des pouvoirs publics, de la stratégie et de la mise en œuvre, en vue de leur examen par le CAD et la communauté du développement en général ; b) en encourageant les membres à entreprendre des évaluations et des études conjointes ou coordonnées.

Offrir des conseils et un soutien au CAD et à ses organes subsidiaires, notamment en ce qui concerne les examens de l'aide, les résultats en matière de développement et l'efficacité de l'aide.

Promouvoir et soutenir le renforcement des capacités d'évaluation des pays partenaires.

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Facilitation et coordination des évaluations conjointes.

Promotion et soutien du renforcement des capacités d'évaluation dans les pays partenaires.

Élaboration d'orientations pour l'évaluation des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Examen de la suite donnée à l'évaluation conjointe du soutien budgétaire général.

Enrichissement du Centre de documentation sur l'évaluation (DEReC) du CAD afin de favoriser le partage des connaissances.

Examen des méthodes appliquées pour l'évaluation de l'impact.

Application, à titre expérimental pendant trois ans, des normes de qualité du CAD pour l'évaluation.

## Réseau sur l'égalité homme-femme (GENDERNET)

**Date de création 1984**

**Durée Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008**

**Présidente Mme Dorthea Damkjær (Danemark)**

**Membres du bureau Mmes Kathy Blakeslee (États-Unis), Mme Angela Langenkamp (Allemagne) et Mme Ineke van de Pol (Pays-Bas)**

Le Réseau sur l'égalité homme-femme :

Contribue à améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération pour le développement. Il s'attache à faire en sorte que les pratiques et les actes soient conformes aux engagements pris au niveau mondial et national en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes dans le but de faire progresser le développement sur le plan économique, social et politique dans les pays partenaires. Il prend en compte l'évolution des contextes et des priorités de développement.

Fournit un soutien stratégique aux priorités définies par le CAD pour l'action. Il joue un rôle de catalyseur et offre des conseils spécialisés pour assurer la prise en compte de la problématique homme-femme dans les travaux du CAD, veille à l'accroissement de la place faite à cette priorité dans les programmes des membres et soutient les efforts de développement des pays partenaires. Il collabore avec les autres organes subsidiaires du CAD.

Offre aux membres un cadre sans équivalent dans lequel échanger des données d'expérience et faire connaître les bonnes pratiques et les approches novatrices suivies pour assurer la prise en compte systématique des considérations relatives à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes dans les principaux volets de la coopération pour le développement, afin d'appuyer les efforts que les pays partenaires déploient eux-mêmes à cet égard.

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

Actualisation des *Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement*, au moyen de lignes directrices complémentaires élaborées à la lumière des enseignements tirés des travaux sur l'égalité homme-femme dans l'optique de l'évolution des modalités d'aide, des engagements de partenariat inscrits dans la Déclaration de Paris et de l'expérience acquise en matière de prise en compte systématique de la problématique homme-femme.

Mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements dégagés des efforts déployés en vue de renforcer l'application de méthodes harmonisées pour l'action visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes.

Collaboration active avec les autres organes subsidiaires du CAD (notamment dans le cadre des examens par les pairs), et l'OCDE dans son ensemble, ainsi qu'avec les partenaires pour le développement et les organismes multilatéraux, en vue d'assurer l'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes dans les programmes de coopération pour le développement.

Organisation, avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes, de l'atelier bisannuel conjoint, qui aura pour thème en 2008 le renforcement du partenariat entre les organismes multilatéraux et bilatéraux en vue de soutenir les efforts déployés par les pays partenaires pour instaurer l'égalité entre les sexes et assurer l'émancipation des femmes.

## Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET)

**Date de création Mars 2003**

**Durée Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008**

**Coprésidents M. Paul Hassing (Pays-Bas) et M. Paul Samson (Canada)**

**Membres du Bureau M. Jonathan Hobbs (Royaume-Uni), M. Matti Nummelin (Finlande) et Mme Linda Ghanime (PNUD)**

Le Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement :

Contribue à la formulation d'approches cohérentes du développement durable dans le contexte de l'approche intersectorielle du développement durable adoptée à l'OCDE.

Élabore des orientations spécifiques concernant les efforts de coopération pour le développement déployés à l'appui de la protection de l'environnement et du développement durable.

Offre à ses membres une tribune pour l'échange de données d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques sur la prise en compte des préoccupations d'environnement dans les activités de coopération pour le développement.

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

Intégration des questions de coopération pour le développement et d'environnement à travers les politiques et les bonnes pratiques compte tenu des nouvelles modalités d'aide (dans le prolongement de la réunion du CAD et de l'EPOC au niveau des ministres tenue en avril 2006).

Promotion d'une coordination judicieuse et mise en commun des bonnes pratiques pour la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, en vue de l'élaboration d'orientations sur le sujet. Recensement, adaptation, renforcement et application plus large des bonnes pratiques pour la résolution des problèmes se situant au point de rencontre de l'environnement et du développement, et apport d'un soutien pour le renforcement harmonisé des capacités requises pour l'intégration des considérations d'environnement et de développement et l'évaluation environnementale stratégique (EES).

Apport au CAD et au GT-STAT, au POVNET, au CPDC et aux examens par les pairs, de même qu'au GT-EFF, des éléments de fond pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des aspects de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui touchent à l'environnement (par. 40-41). Apport d'une contribution à d'autres organes de l'OCDE sur les questions relatives à l'intégration des considérations d'environnement dans les activités de coopération pour le développement.

## Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET)

**Date de création** Juin 1998

**Durée** Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008

**Président** M. Pierre Jacquet (France)

**Vice-président** M. Hitoshi Shoji (Japon)

Le Réseau sur la réduction de la pauvreté axe son attention sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et sur les liens entre inégalités, croissance économique et lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il sert de cadre pour l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres, c'est-à-dire d'une croissance associant les pauvres à sa création et aux retombées positives qu'elle peut avoir. Il encourage à inscrire les objectifs du Millénaire pour le développement dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, et à faire dans celles-ci une place de premier plan à la recherche d'une croissance à large assise et à ses déterminants.

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

Recensement de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de politiques concourant à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres, une attention particulière étant portée au rôle de l'investissement et du développement du secteur privé, ainsi que de l'agriculture et des infrastructures.

Renforcement de la contribution de la protection sociale et de l'action visant à l'autonomisation des pauvres, ainsi que de l'emploi et des marchés du travail à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres, et étude des possibilités de synergie entre les mesures visant ces différents domaines.

Gestion et intégration des différentes composantes de l'ensemble du programme d'action, comprenant l'aide pour le commerce et la promotion, au moyen de l'APD, de l'investissement au service du développement.

## Réseau sur la gouvernance (GOVNET)

**Date de création** Avril 2001

**Durée** Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008

**Président** M. Eduard Westreicher (Allemagne)

**Vice-présidents** M. Tarik Khan (Canada) et M. Sanjay Pradhan (Banque mondiale)

Le Réseau sur la gouvernance vise à accroître l'efficacité de l'aide fournie par les donateurs à l'appui de la gouvernance démocratique\* dans les pays en développement. Il offre à ses membres un cadre pour l'échange de données d'expérience et des enseignements qui s'en dégagent, la mise en évidence et la diffusion des bonnes pratiques, et l'élaboration d'instruments d'action et d'outils d'analyse concernant la réforme des institutions, la dynamique du changement et l'interaction des mécanismes régulateurs, ainsi que les questions touchant à la reddition de comptes à l'échelon local et au respect des droits humains. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le GOVNET encourage l'appropriation par les pays partenaires de leur développement, l'alignement et la coordination des approches suivies par les donateurs, l'orientation vers les résultats et la responsabilité mutuelle.

Les travaux du GOVNET sur la gouvernance embrassent un large éventail de questions, dont les droits humains, la transparence, la reddition de comptes, la participation et l'égalité, la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités nécessaires à la concrétisation de ces différents aspects de la gouvernance démocratique. Le GOVNET constitue, pour le CAD, ses membres et ses organes subsidiaires, une précieuse source d'informations apportant un éclairage utile sur les questions qui se situent au point de jonction de l'État et de la collectivité, et sur les difficultés que peut poser la construction de l'État dans les pays en développement.

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

**Lutte contre la corruption** : mise en œuvre du programme d'action collective proposé pour les donateurs et approuvé lors de la Réunion à haut niveau de 2007 du CAD, et étude de la possibilité de définir des mesures conjointes de lutte contre la corruption ; soutien des efforts déployés par les donateurs pour améliorer leurs méthodes d'évaluation de la gouvernance ; examen des problèmes qui se posent du côté de l'offre, en particulier en collaborant avec le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales ; appui des efforts que font les donateurs pour aider les pays partenaires à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC).

**Fiscalité et transparence** : sensibilisation à l'importance de la mobilisation des ressources intérieures pour la qualité de la gouvernance, surtout dans un contexte d'accroissement de l'aide ; recherche de mesures propres à consolider la gouvernance que les pays partenaires pourraient prendre en vue d'accroître leurs recettes intérieures ; élaboration d'orientations à l'intention des donateurs sur les meilleurs moyens d'aider les pays partenaires, d'un point de vue stratégique, à mobiliser davantage leurs ressources intérieures.

\* La notion de gouvernance démocratique recouvre les grands principes que sont le respect des droits humains, la transparence, la responsabilité, la légitimité, la participation et l'égalité, sans renvoyer pour autant à une conception étroite et normative des formes et procédures que doit épouser un régime démocratique.

Droits humains et développement : promotion du dialogue et de la collaboration entre les spécialistes des droits humains et les autres acteurs du développement, et prise en compte plus systématique des considérations relatives aux droits humains dans les politiques et pratiques des donateurs concernant l'efficacité de l'aide, la paix et la sécurité, et les stratégies de croissance.

Évaluation de la gouvernance : souci de permettre aux donateurs de profiter de l'expérience de leurs pairs, en s'attachant à assurer la participation des pays partenaires à l'évaluation de la gouvernance.

## Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC)

**Date de création** 1995 (Groupe d'étude, transformé en Réseau en 2001)

**Durée** Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008

**Coprésidentes** Mme Inger Buxton (CE) et Mme Cristina Hoyos (Suisse)  
par intérim

**Vice-président** M. Peter Batchelor (PNUD)

À travers son Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, le CAD s'applique à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et la cohérence des politiques de ses membres en promouvant l'application des principes et accords exposés dans ses lignes directrices intitulées *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?* et les orientations pratiques ultérieures contenues dans *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance*. Par ses activités, le Réseau fournit un point d'appui aux efforts déployés par les donateurs en collaboration avec les acteurs des pays en développement – en particulier des pays en proie ou exposés à un conflit – en vue de promouvoir la stabilité structurelle et la paix, de prévenir l'émergence de conflits violents et de faciliter la gestion de ceux qui existent, ainsi que d'apporter une aide à la reconstruction en cas de crise.

L'objectif du Réseau est donc de faire en sorte que, dans le cadre de leur collaboration avec les acteurs des pays en développement – en particulier des États fragiles, en situation difficile ou en crise – les donateurs redoublent d'efforts pour assurer la prise en compte systématique des considérations de prévention des conflits et instaurer une culture de la prévention dans tous les secteurs de l'administration, aider à prévenir et gérer les conflits violents en favorisant la stabilité structurelle et la paix, et apporter une aide humanitaire et une aide à la reconstruction. À travers la mise en commun des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience accumulée, ainsi que l'élaboration d'orientations pour l'action, le Réseau s'attache à faire de la prévention des conflits une constante, à encourager le partage de l'information, à contribuer au renforcement des capacités des organismes donateurs, et à promouvoir le partenariat dans les pays de l'OCDE et les pays partenaires, ainsi qu'entre eux et avec d'autres acteurs.

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

Amélioration de l'évaluation des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Parachèvement des orientations élaborées en 2005 et 2006 et expérimentation de celles-ci sur le terrain pendant un ou deux ans afin de recueillir le point de vue de pays partenaires (avec le Réseau du CAD sur l'évaluation).

Mise en forme définitive (consécutivement à la consultation tenue avec les membres fin 2007) des orientations sur la réduction de la violence armée et le développement.

Poursuite des consultations tenues à l'échelon local avec les donateurs et les partenaires à partir du manuel sur la réforme des systèmes de sécurité, afin d'appuyer l'évolution des comportements sur le terrain.

Amélioration de l'intégration de l'analyse des signes avant-coureurs et de la formulation de mesures propres à les contrer dans les cadres de programmation et de planification des donateurs. Étude du problème bien connu de l'incapacité de répondre avec efficacité et en temps voulu aux signes avant-coureurs : a) recensement et description schématique des



instruments d'alerte rapide existants, et réalisation d'études de cas dans quelques pays afin de recueillir les enseignements de l'expérience et de réfléchir aux moyens d'améliorer l'alerte rapide ; b) définition, à l'intention des organismes donateurs (et des autres services concernés de l'administration), d'orientations sur l'alerte rapide, l'action préventive et l'intervention collective (travaux effectués avec le Groupe sur les États fragiles).

Promotion de l'intégration de messages stratégiques et pratiques sur les conflits, la paix et la sécurité dans les travaux des organismes d'aide. À cette fin, le CPDC mettra au point des programmes de formation conjoints destinés aux donateurs, procèdera à l'expérimentation du nouveau cadre d'évaluation élaboré pour les examens les pairs sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la sécurité et les États fragiles, et fera participer les organisations régionales, les pays partenaires et d'autres organismes de développement à un dialogue sur les questions de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de sécurité.

Poursuite des travaux horizontaux avec le GOVNET (sur les droits humains, la paix et la sécurité), le Groupe de travail sur les statistiques (recueil relatif au statut, au regard de l'APD, des activités en rapport avec la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la sécurité), ainsi que le GENDERNET.

## Groupe sur les États fragiles (GEF)

**Date de création** Juin 2003

**Durée** Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008

**Coprésidents** Mme Sarah Cliffe (Banque mondiale) et M. Jean-Marc Châtaigner (France)

L'objectif du Groupe sur les États fragiles (précédemment dénommé Processus d'apprentissage et de conseil sur les partenariats difficiles) est de faciliter la coordination des donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue d'accroître l'efficacité de l'aide dans les États fragiles. Son rôle est de contribuer à renforcer l'attention portée par les donateurs aux pays en proie à des problèmes de gouvernance ou à un conflit violent et à accroître l'efficacité de l'aide qu'ils leur apportent, et ainsi d'éviter le « coût de l'abandon ». Les travaux du Groupe se caractérisent par l'innovation et privilégient la mise en œuvre concrète, sur le terrain, de solutions à des problèmes de fond de portée mondiale. Le Groupe sur les États fragiles se veut une passerelle entre le Réseau sur la gouvernance (GOVNET) et le Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC). Il tire aussi profit des liens établis avec le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF).

### **Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08**

Extension à tous les États fragiles de l'application des Principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires.

Formulation de recommandations sur le renforcement de l'État : adaptation des définitions et élaboration de conseils pratiques pour l'élaboration des stratégies appliquées par les donateurs dans les États fragiles.

Promotion d'approches faisant appel à l'ensemble des secteurs de l'administration, ainsi que de modèles et mécanismes de planification intégrée couvrant à la fois les questions de développement, de sécurité, de diplomatie et d'aide humanitaire.

Analyse des ressources affectées aux États fragiles.

Élargissement du partenariat : étude des questions transversales et collaboration avec d'autres organes du CAD et des organismes extérieurs à celui-ci.

Réalisation de travaux sur l'alerte rapide, l'action préventive et l'intervention collective (conjointement avec le CPDC).

## La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

La Direction de la coopération pour le développement (DCD) est l'une des directions de substance que compte le Secrétariat de l'OCDE (une douzaine en tout). Sa mission est d'aider les membres à améliorer la formulation et la coordination de leurs politiques et leurs systèmes d'information dans le domaine du développement. Ce faisant, elle facilite les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) aussi bien que de l'Organisation dans son ensemble. La relation qui l'unit au Comité qu'elle sert est si étroite que la DCD est souvent assimilée au CAD lui-même.

La Direction fait partie du « **Pôle Développement** » qui est placé sous l'autorité d'un Secrétaire général adjoint. Dans ce cadre, elle travaille en étroite coopération avec d'autres directions de l'OCDE sur les questions de **cohérence des politiques au service du développement**. Les efforts visant à assurer la cohérence des politiques ont pour but d'éviter que les pays de l'OCDE ne prennent des décisions qui risquent d'influer de façon négative sur les possibilités de développement des pays en développement, ainsi que de tirer parti des effets de synergie positifs qui peuvent s'exercer entre les mesures prises dans les différents domaines d'action. Le programme sur la cohérence des politiques a permis d'effectuer une analyse concrète de l'impact des mesures prises par les pays de l'OCDE dans certains domaines prioritaires, et de formuler des recommandations pratiques, notamment de déterminer d'autres options possibles. De plus, la recherche de la cohérence des politiques conduit à travailler en collaboration et à élaborer des projets conjoints, ainsi qu'à mettre l'accent, dans l'exécution du programme de travail, sur les résultats communs.

Outre la DCD, le Pôle Développement comprend :

- le **Centre de développement**, où sont centralisées les connaissances accumulées à l'OCDE sur le développement et qui fait office de laboratoire de recherche sur les problèmes de développement ;
- le **Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**, qui facilite et assure l'organisation de débats solidement étayés, à finalité pratique, entre les pays d'Afrique de l'Ouest et entre cette région et les pays membres de l'OCDE ;
- l'**Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique**, qui fournit une passerelle entre les priorités du G8/OCDE et celles des pays africains et s'applique, à travers ses activités de suivi, à exercer un effet catalyseur sur l'action des plus hautes sphères politiques en faveur du développement de l'Afrique ;
- l'**Unité consultative du Partenariat pour une gouvernance démocratique**, qui a pour but d'aider les pays en développement – notamment les États fragiles, ceux qui sortent d'un conflit et les pays en voie d'accession à la démocratie – à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et à améliorer la fourniture de services à leur population ;
- l'**Unité de soutien du Processus de dialogue de Heiligendamm**, pour lequel le G8 a demandé à l'OCDE, en 2007, de faire office de « plateforme » et qui se veut un processus de dialogue politique indépendant entre les pays membres du G8 et le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud. La mission de l'Unité de soutien sera axée sur les quatre thèmes de travail suivants : l'innovation et les droits de propriété intellectuelle,

l'investissement, le changement climatique et la coopération pour le développement (en particulier en Afrique) ;

- le **Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM)**, qui opère une coordination stratégique de l'évolution des relations de l'OCDE avec les non-membres et avec d'autres organisations internationales.

L'organigramme de la DCD est présenté à la page suivante. Le Bureau du directeur supervise le travail d'une centaine de personnes qui se répartissent entre les services suivants :

La **Division de la coordination des politiques (DCD/POL)**, qui traite un large éventail de questions de fond en collaborant avec les membres et les observateurs au sein des réseaux chargés de ces questions. Parmi ces dernières figurent la gouvernance, la responsabilité, les droits humains et la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités, la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la sécurité, les États fragiles et les situations précaires, l'environnement et le développement durable, ainsi que l'égalité homme-femme et l'émancipation des femmes.

La **Division de la réduction de la pauvreté et de la croissance (DCD/PRG)**, qui centre son attention sur les moyens de renforcer l'impact positif de la croissance économique sur la pauvreté (traités au sein du Réseau POVNET) et mène dans cette optique des travaux sur l'agriculture, le développement du secteur privé, ainsi que les infrastructures, la protection sociale, l'emploi et les marchés du travail. L'aide pour le commerce, l'investissement privé au service du développement et le déliement de l'aide sont aussi des thèmes importants de son programme de travail.

La **Division de l'efficacité de l'aide (DCD/EFF)**, qui soutient la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en mars 2005. Elle assure le secrétariat du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, c'est-à-dire du partenariat international hébergé par le CAD et composé de donateurs bilatéraux et multilatéraux et de pays partenaires, qui assure le suivi de l'exécution des engagements pris à Paris et rend compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. La Division apporte aussi son concours à la réalisation de travaux spécifiques sur la gestion des finances publiques, la passation de marchés et la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

La **Division de l'examen et évaluation (DCD/PEER)**, qui conduit en moyenne chaque année cinq examens de l'aide apportée par différents membres du CAD, y compris l'aide humanitaire. Cet exercice permet à la Division d'observer l'évolution du mode d'administration de l'aide et d'encourager les uns à tirer profit de l'expérience des autres pour améliorer leur système d'aide. La Division s'emploie aussi à promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de l'évaluation, notamment à travers le Réseau sur l'évaluation en matière de développement, apportant ainsi un concours aux travaux sur l'efficacité de l'aide et la gestion axée sur les résultats. Elle soutient en outre le CAD dans la conduite d'un dialogue avec les non-membres sur les approches à suivre en ce qui concerne l'aide au développement.

La **Division des statistiques et du suivi (DCD/STAT)**, qui recueille et établit les statistiques relatives aux apports d'aide et d'autres ressources, avec une ventilation par catégorie d'apports, secteur et pays de destination. Elle effectue un suivi des engagements souscrits par les membres en matière d'APD et recueille des données prévisionnelles sur les apports d'aide et leur répartition.

Le **Secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS21)**. PARIS21 a été créé en 1999 par l'ONU, l'OCDE, la Banque mondiale, le

FMI et la CE, et son Secrétariat est hébergé par la DCD. Au cours des prochaines années, il s'emploiera avant tout à élaborer des programmes statistiques judicieux, d'envergure nationale et internationale, centrés sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement statistique (SNDS), destinées à assurer tout à la fois la mise en place des capacités statistiques et la production des données nécessaires pour répondre aux besoins hautement prioritaires. L'objectif est de permettre aux pays, d'ici au prochain bilan des progrès accomplis dans la réalisation des OMD prévu en 2010, de disposer de données de meilleure qualité qu'ils auront produites eux-mêmes. De plus, PARIS21 supervise la mise en œuvre de deux « programmes satellites » : l'**International Household Survey Network (IHSN)** (réseau international pour les enquêtes auprès des ménages) et le **Programme statistique accéléré (PSA)** appliqué dans des pays pilotes. L'IHSN vise principalement deux objectifs : assurer une meilleure utilisation des microdonnées issues d'enquêtes et accroître la qualité des futures enquêtes. Quant au PSA, son but est de renforcer les capacités dont les pays ont besoin pour produire des données statistiques utiles à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques. **Metagora** est un projet pilote réalisé sous l'égide de PARIS21. Il est axé sur les méthodes, les outils et les cadres d'évaluation statistique de la démocratie, du respect des droits humains et de la gouvernance.

## Direction de la coopération pour le développement (au 31 décembre 2007)

### Bureau du Président du CAD

Richard Manning  
Jeanette Dargaville

### Bureau du Directeur (DCD/DO)

Richard Carey  
Aline Renert  
Stephen Groff  
Doris Cachin  
**Architecture de l'aide et financement**  
Brian Hammond  
Charlotte Moeller  
**Réunions du CAD, sujets spécifiques**  
Kaori Miyamoto  
John Noonan  
Françoise Zekri

### Communication et soutien à la gestion (DCD/CM)

Hilary Balbuena  
**Administration**  
Alison Hundleby  
Joanna McGrath  
Heather Decoux  
**Communications**  
Christine Graves  
Stephanie Coic  
Carola Miras

### Coordination des politiques (DCD/POL)

Alexandra Trzeciak-Duval  
Maria Consolati  
Phyllis Flick  
Julie Seif  
Marie-Paule Huang

### Gouvernance, paix et sécurité

Ben Dickinson  
**GOVNET**  
Bathylle Missika  
Sebastian Bartsch  
**CPDC**  
Rory Keane  
Asbjorn Wee  
**GEF**  
Juana de Catheu  
Stephan Massing  
Alexandra Jonas

### Environnement, développement durable

**ENVIRONET**  
Rémi Paris  
Clemens Beckers  
Anna Brüderle

### Genre

**GENDERNET**  
Patti O'Neill  
Jenny Hedman

### Réduction de la pauvreté (DCD/PRG)

Bill Nicol  
Susan Hodgson  
Sall Forrest

### Croissance pro-pauvres

Michael Laird  
Solveig Buhl  
Peter Bieler

### Aide au commerce

Frans Lammersen  
Masato Hayashikawa  
\* Conseiller

### Investissement pour le développement

Michael Laird  
Peter Bieler

### Déliement de l'aide

Frans Lammersen

### Efficacité de l'aide (DCD/EFF)

**GT-EFF**  
Brenda Killen  
Kjerstin Andreasen  
Sara-Jayne Moss

### Coordination

Stephanie Baile  
Hubert de Milly

### Dissémination et réalisation

\* Conseiller

### Suivi et gestion des finances publiques

Simon Mizrahi  
Sara Fyson  
Misaki Watanabe

### Santé

Elisabeth Sandor

### Passation des marchés

Micheal Lawrance

### Gestion axée sur les résultats

Stefan Schmitz

### NEPAD/Afrique

Gabrielle Chailleux

### Examen et évaluation (DCD/PEER)

Karen Jorgensen  
Madeleine Paris  
Katie Taylor

### Examens de l'aide

James Hradsky  
Chantal Verger  
Elisabeth Thieleron  
Neil Patrick  
Genny Bonomi

### Examens de l'aide humanitaire

Steve Darvill

### Bailleurs non membres du CAD

Jens Sedemund

### Évaluation

**EVALUATION NETWORK**  
Hans Lundgren  
Anna Hellström  
Nathalie Bienvenu

### Statistique et suivi (DCD/STAT)

**GT-STAT**  
Simon Scott  
Jean McDonald

### Collecte de données statistiques

Yasmin Ahmad  
Aimée Nichols  
Elena Bernaldo  
Andrzej Suchodolski

Cécile Sangaré  
Cecilia Piemonte  
Olivier Bouret

### Politique de la statistique, analyses et ouverture non membres

\* Conseiller principal  
Valérie Gaveau  
\* Statisticien

### Données sur l'aide aux échanges et déliement

Ann Gordon

### Doneurs non membres

Kimberly Smith  
Ann Lucas-Zimmerman

### Accroissement et architecture de l'aide

Julia Benn

### Plateforme de gestion de l'aide (AMP)

Suzanne Steensen

### Soutien au traitement de l'information, site Web du CAD

Marc Tocatlian  
Mark Baldock  
Valérie Thielemans

Meria Puhakka  
Nigel Wilkie

### Organes subsidiaires du CAD

**GT-STAT** Groupe de travail sur les statistiques  
**GT-EFF** Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide  
**RÉSEAU SUR L'ÉVALUATION**  
**GENDERNET** Réseau sur l'égalité homme-femme  
**ENVIRONET** Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement  
**POVNET** Réseau sur la réduction de la pauvreté  
**GOVNET** Réseau sur la gouvernance  
**CPDC** Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement  
**GEF** Groupe sur les États fragiles

\* Les postes précédés d'une astérisque sont en voie d'être pourvus.

### PARIS21

**Antoine Simonpietri**  
Eric Bensel  
Samuel Blazyk  
Gérard Chénais  
Adriana de Leva  
Jenny Gallelli  
Susan Gray  
**Programmes satellites (IHSN et ADP)**  
Geoffrey Greenwell

Emer Heenan  
Brigitte Julé-Demarne  
Anna Sarrotte  
Marc Tocatlian  
Tony Williams  
Jean-Marc Landais  
François Fonteneau

### Metagora

Raul Suarez  
Sylvie Walter  
Claire Naval  
Anna Cambao

## Thèmes et alias du site Internet du CAD

Thèmes et sous-thèmes	URL directs aux thèmes et sous-thèmes
<b>Page d'accueil du CAD</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad">www.oecd.org/cad</a>
<b>Statistiques de l'aide</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/stats">www.oecd.org/cad/stats</a>
Activités d'aide par projet	• <a href="http://www.oecd.org/cad/stats/snpc">www.oecd.org/cad/stats/snpc</a>
Apports d'aide des membres du CAD	• <a href="http://www.oecd.org/cad/stats/cad">www.oecd.org/cad/stats/cad</a>
<b>Efficacité de l'aide</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/efficacite">www.oecd.org/cad/efficacite</a>
Gestion axée sur les résultats de développement	• <a href="http://www.oecd.org/cad/efficacite/resultats">www.oecd.org/cad/efficacite/resultats</a>
Suivi de la déclaration de Paris	• <a href="http://www.oecd.org/cad/efficacite/suivi">www.oecd.org/cad/efficacite/suivi</a>
Passation des marchés	• <a href="http://www.oecd.org/cad/efficacite/marches">www.oecd.org/cad/efficacite/marches</a>
Gestion des finances publiques	• <a href="http://www.oecd.org/cad/efficacite/gfp">www.oecd.org/cad/efficacite/gfp</a>
<b>Conflit et paix</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/conflit">www.oecd.org/cad/conflit</a>
<b>Efficacité de l'aide dans les États fragiles</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/etatsfragiles">www.oecd.org/cad/etatsfragiles</a>
<b>Environnement développement</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/environnement">www.oecd.org/cad/environnement</a>
<b>Évaluation des programmes de développement</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/evaluation">www.oecd.org/cad/evaluation</a> <a href="http://www.oecd.org/cad/evaluationnetwork">www.oecd.org/cad/evaluationnetwork</a> <a href="http://www.oecd.org/dac/evaluationnetwork/derec">www.oecd.org/dac/evaluationnetwork/derec</a>
<b>Égalité homme-femme et développement</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/genre">www.oecd.org/cad/genre</a>
<b>Gouvernance et renforcement des capacités</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/gouvernance">www.oecd.org/cad/gouvernance</a>
<b>objectifs du Millénaire pour le développement</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/omd">www.oecd.org/cad/omd</a>
<b>Examens par les pairs des membres du CAD</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/examenspairs">www.oecd.org/cad/examenspairs</a>
<b>Réduction de la pauvreté</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/pauvrete">www.oecd.org/cad/pauvrete</a>
<b>Renforcement des capacités commerciales pour le développement</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/echanges">www.oecd.org/cad/echanges</a>
<b>Déliement de l'aide</b>	<a href="http://www.oecd.org/cad/deliement">www.oecd.org/cad/deliement</a>





## **Annexe statistique**



### Aperçu global sur les apports de ressources

Tableau 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2006 . . .	148
Tableau 1a. Part des dons d'allégement de dette dans l'Aide publique au développement nette des membres du CAD . . . . .	149
Graphique 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2006 . . .	151
Tableau 2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport . . .	152-153
Tableau 3. Total des apports financiers nets par pays du CAD . . . . .	154-155
Tableau 4. Aide publique au développement nette par pays du CAD . . . . .	156-157
Tableau 5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD . . . . .	158-159
Tableau 6. Total des apports publics nets des pays membres du CAD et des agences multilatérales par catégorie d'apport . . . . .	160-161

### Performance des pays membres du CAD dans le domaine de l'aide

Tableau 7. Indicateurs de la répartition des charges, moyenne 2005-2006 . . . . .	163
Tableau 8. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2005 . . . . .	164
Tableau 9. Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD	165
Tableau 10. Dépenses de coopération technique . . . . .	166
Tableau 11. Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2006 . . . . .	167

### Données détaillées relatives aux flux financiers en provenance des membres du CAD

Tableau 12. Comparaison des apports par catégorie en 2005 . . . . .	168-169
Tableau 13. Comparaison des apports par catégorie en 2006 . . . . .	170-171
Tableau 14. Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux . . . . .	172-187

### Aide multilatérale

Tableau 15. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2006 . . . . .	188-189
Tableau 16. Souscriptions au capital des organismes multilatéraux sur la base des dépôts et sur celle des encaissements . . . . .	191
Tableau 17. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux . . . . .	192-193

### Répartition sectorielle de l'APD

Tableau 18. Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD . . .	194-195
Tableau 19. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2006 . . .	196-197

### Conditions de l'APD

Tableau 20. Conditions financières des engagements d'APD, moyenne 2005-2006 . . . . .	198
Tableau 21. Respect par les membres du CAD, en 2005 et 2006, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide . . . . .	199
Tableau 22. Autres paramètres, 2006 . . . . .	200

Tableau 23. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2006, pourcentages .	201
Tableau 24. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2006, millions de USD	203

### Répartition géographique de l'APD

Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement . . . . .	204-207
Tableau 26. Répartition de l'APD par groupe de revenus . . . . .	209
Tableau 27. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux . . . . .	214-211
Tableau 28. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD . . . . .	212-213
Tableau 29. Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne . . . . .	214-215
Tableau 30. Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne . . . . .	216
Tableau 31. APD des pays du CAD aux pays les moins avancés . . . . .	217
Tableau 32. Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD . . . . .	218-233

### Aide en provenance des pays non membres du CAD

Tableau 33. APD des donateurs non membres du CAD . . . . .	235
--	-----

### Indicateurs de référence des pays du CAD

Tableau 34. Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2006 . . . . .	236
Tableau 35. Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2006 . . . . .	237
Tableau 36. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2005 = 100) . . .	238-239
Tableau 37. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD . . . . .	240
Tableau 38. Revenu national brut et population des pays membres du CAD . . . . .	241

**Pour obtenir plus d'informations sur les statistiques du CAD,  
veuillez vous référer à notre**

**SITE INTERNET**

**[www.oecd.org/dac](http://www.oecd.org/dac)**

*Voir la rubrique « Statistics »*

Notes : Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'au 23 novembre 2007. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire. Les statistiques qui figurent dans ce rapport reflètent la Liste du CAD telle qu'elle était en 2006 (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

#### Signes utilisés

( )	Estimation du Secrétariat, en totalité ou en partie
0 ou 0.00	Nul ou négligeable
- ou . .	Non disponible
n.a.	Non applicable
p	Provisoire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composants.

Pour des informations plus détaillées concernant l'origine et la destination des apports de ressources et de l'aide, voir le rapport : *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement 2002-06*, et le CD-ROM *Statistiques sur le développement international*.

**Tableau 1**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177175847260>**Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2006**

	2006		2005		Variation en pourcentage de 2005 à 2006 en termes réels <sup>a</sup>
	APD En millions de USD	APD/RNB %	APD En millions de USD	APD/RNB %	
Allemagne	10 435	0.36	10 082	0.36	1.7
Australie	2 123	0.30	1 680	0.25	22.5
Autriche	1 498	0.47	1 573	0.52	-6.9
Belgique	1 978	0.50	1 963	0.53	-2.2
Canada	3 684	0.29	3 756	0.34	-9.9
Danemark	2 236	0.80	2 109	0.81	3.0
Espagne	3 814	0.32	3 018	0.27	20.7
États-Unis	23 532	0.18	27 935	0.23	-18.2
Finlande	834	0.40	902	0.46	-9.0
France	10 601	0.47	10 026	0.47	2.9
Grèce	424	0.17	384	0.17	5.9
Irlande	1 022	0.54	719	0.42	36.9
Italie	3 641	0.20	5 091	0.29	-30.6
Japon	11 187	0.25	13 147	0.28	-9.1
Luxembourg	291	0.89	256	0.86	4.8
Norvège	2 954	0.89	2 786	0.94	-1.9
Nouvelle-Zélande	259	0.27	274	0.27	0.5
Pays-Bas	5 452	0.81	5 115	0.82	4.2
Portugal	396	0.21	377	0.21	2.0
Royaume-Uni	12 459	0.51	10 772	0.47	11.7
Suède	3 955	1.02	3 362	0.94	14.7
Suisse	1 646	0.39	1 772	0.44	-7.4
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>104 421</b>	<b>0.31</b>	<b>107 099</b>	<b>0.33</b>	<b>-4.5</b>
Performance moyenne des pays du CAD		0.46		0.47	
<i>Pour mémoire :</i>					
CE	10 245		9 390		6.2
Pays CAD-UE	59 035	0.43	55 750	0.44	2.9
Pays du G7	75 539	0.27	80 809	0.30	-8.0
Pays non membres du G7	28 882	0.51	26 290	0.50	6.3

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177181203157>

Tableau 1a

## Part des dons d'allègement de dette dans l'Aide publique au développement nette des membres du CAD

	2006		Variation en pourcentage de 2005 à 2006 <sup>a</sup> hors dons d'allègement de dettes
	APD millions de USD	dont : dons d'allègement de dettes	
Allemagne	10 435	2 722	14.2
Australie	2 123	277	7.8
Autriche	1 498	757	8.3
Belgique	1 978	396	2.9
Canada	3 684	260	-4.7
Danemark	2 236	113	-0.8
Espagne	3 814	503	31.5
États-Unis	23 532	1 585	-10.6
Finlande	834	-	9.2
France	10 601	3 433	2.3
Grèce	424	-	5.9
Irlande	1 022	-	37.0
Italie	3 641	1 596	-42.0
Japon	11 187	3 003	-8.9
Luxembourg	291	-	4.8
Norvège	2 954	23	-2.6
Nouvelle-Zélande	259	0	0.6
Pays-Bas	5 452	312	4.9
Portugal	396	0	2.8
Royaume-Uni	12 459	3 503	19.5
Suède	3 955	292	7.9
Suisse	1 646	98	-0.3
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>104 421</b>	<b>18 874</b>	<b>-0.8</b>
<i>Pour mémoire :</i>			
CE	10 245	-	6.2
Pays CAD-UE	59 035	13 629	6.7
Pays du G7	75 539	16 102	-4.1
Pays non membres du G7	28 882	2 772	7.5

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.



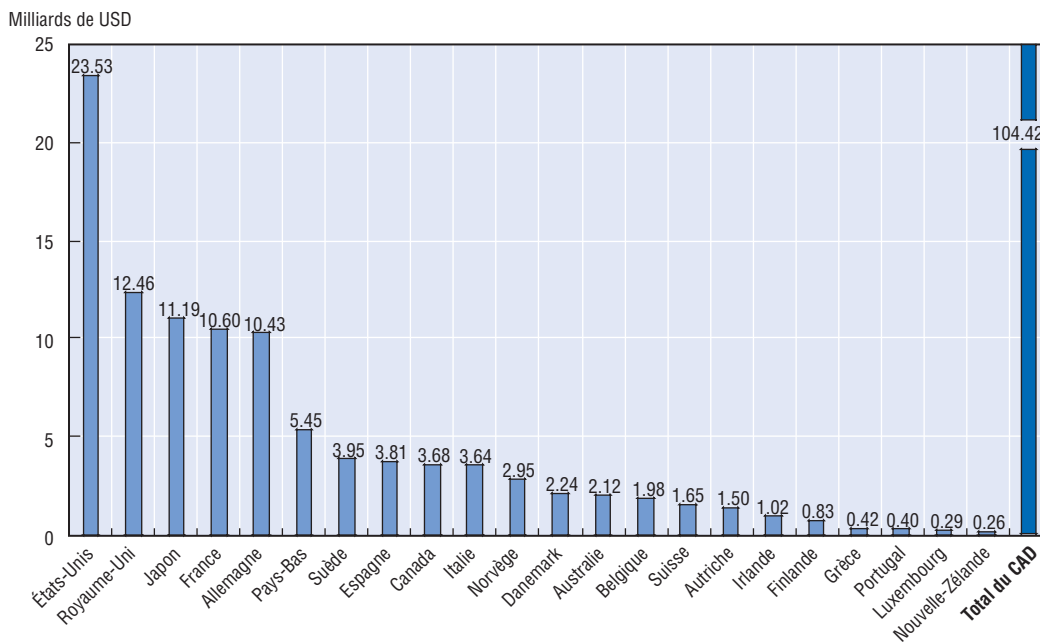


StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/183212763043>

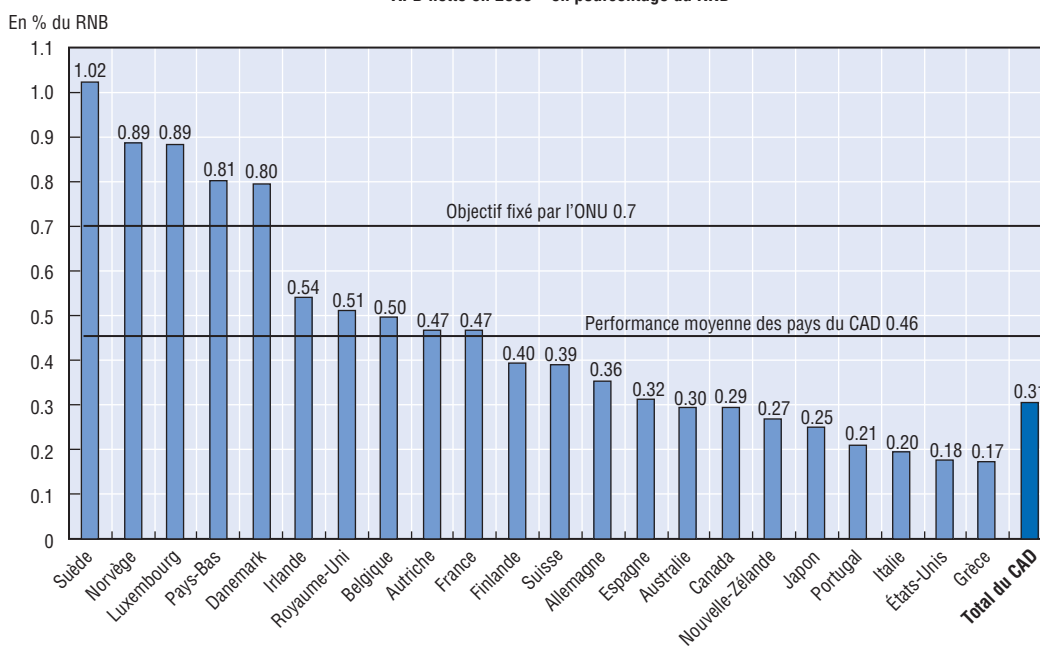
**Graphique 1**

**Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2006**

APD nette en 2006 – montants



APD nette en 2006 – en pourcentage du RNB



**Tableau 2**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177221765735>**Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport****Versements nets aux prix et taux de change courants**

	En millions de USD						
	moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
<b>I. Aide publique au développement (a)</b>	54 574	57 277	58 297	69 065	79 432	107 099	104 421
1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	34 419	36 394	39 818	50 888	57 246	83 453	79 450
dont : Coopération technique	12 023	14 229	15 452	18 352	18 672	20 753	22 252
Aide alimentaire à des fins de développement (b)	1 609	1 087	1 086	1 196	1 169	887	956
Aide humanitaire (b)	1 738	2 153	2 779	4 360	5 193	7 110	6 751
Remises de dette	5 167	3 561	4 538	8 317	7 134	24 999	18 600
Frais administratifs	2 059	2 873	3 046	3 545	4 032	4 115	4 250
2. Prêts bilatéraux	6 250	3 404	939	-1 153	-2 942	-1 008	-2 490
3. Contributions aux organismes multilatéraux	15 614	17 479	17 540	19 330	25 127	24 653	27 461
dont : Nations Unies (c)	4 351	4 379	4 739	4 828	5 129	5 469	5 239
CE (c)	3 807	5 112	5 695	6 946	8 906	9 258	9 931
IDA (c)	4 467	4 702	3 279	3 120	5 690	4 827	6 787
Banques régionales de développement (c)	1 480	1 440	1 813	1 734	2 274	2 096	2 466
<b>II. Autres apports publics</b>	7 890	7 861	- 45	- 348	-5 601	1 430	-9 774
1. Apports bilatéraux	7 746	7 731	2 401	- 818	-5 349	2 262	-9 598
2. Apports multilatéraux	144	130	-2 446	470	- 252	- 832	- 177
<b>III. Apports du secteur privé aux conditions du marché</b>	17 792	108 610	5 621	46 573	75 262	179 559	194 779
1. Investissements directs	24 584	55 681	35 655	49 340	76 901	100 622	129 291
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	-7 701	50 364	-26 902	-6 164	-3 544	73 335	60 507
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	1 821	- 869	-3 146	1 083	-4 657	40	2 798
4. Crédits à l'exportation	- 912	3 433	14	2 313	6 561	5 563	2 183
<b>IV. Dons nets des ONG</b>	5 240	5 871	8 768	10 239	11 320	14 712	14 648
<b>TOTAL DES APPORTS</b>	<b>85 496</b>	<b>179 619</b>	<b>72 640</b>	<b>125 529</b>	<b>160 412</b>	<b>302 800</b>	<b>304 074</b>
<b>Total des apports aux prix et taux de change de 2005 (d)</b>	<b>111 239</b>	<b>198 431</b>	<b>92 303</b>	<b>139 994</b>	<b>163 897</b>	<b>302 800</b>	<b>296 669</b>

a) À l'exclusion de l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990 et 1991. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

b) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

c) Dons et souscriptions versés au capital. Les prêts accordés aux agences multilatérales ne sont pas inclus.

d) Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Source des apports privés : notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177221765735>**Tableau 2****Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du total					
moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006	
64	32	80	55	50	35	34	<b>I. Aide publique au développement (a)</b>
40	20	55	41	36	28	26	1. Dons bilatéraux et contributions assimilables
14	8	21	15	12	7	7	dont : Coopération technique
2	1	1	1	1	0	0	Aide alimentaire à des fins de développement (b)
2	1	4	3	3	2	2	Aide humanitaire (b)
6	2	6	7	4	8	6	Remises de dette
2	2	4	3	3	1	1	Frais administratifs
7	2	1	-1	-2	-0	-1	2. Prêts bilatéraux
18	10	24	15	16	8	9	3. Contributions aux organismes multilatéraux
5	2	7	4	3	2	2	dont : Nations Unies (c)
4	3	8	6	6	3	3	CE (c)
5	3	5	2	4	2	2	IDA (c)
2	1	2	1	1	1	1	Banques régionales de développement (c)
9	4	-0	-0	-3	0	-3	<b>II. Autres apports publics</b>
9	4	3	-1	-3	1	-3	1. Apports bilatéraux
0	0	-3	0	-0	-0	-0	2. Apports multilatéraux
21	60	8	37	47	59	64	<b>III. Apports du secteur privé aux conditions du marché</b>
29	31	49	39	48	33	43	1. Investissements directs
-9	28	-37	-5	-2	24	20	2. Investissements de portefeuille bilatéraux
2	-0	-4	1	-3	0	1	3. Investissements de portefeuille multilatéraux
-1	2	0	2	4	2	1	4. Crédits à l'exportation
6	3	12	8	7	5	5	<b>IV. Dons nets des ONG</b>
<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL DES APPORTS</b>

**Tableau 3**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177233702214>**Total des apports financiers nets par pays du CAD**

## Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1990-1991 <sup>a</sup>	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	13 329	21 106	7 207	5 224	15 251	30 683	27 203
Australie	- 297	908	834	3 010	2 466	5 366	9 120
Autriche	440	1 448	1 910	1 445	1 352	4 837	3 215
Belgique	815	2 690	1 337	1 221	816	3 142	5 309
Canada	3 736	6 203	2 044	4 949	5 986	13 373	14 234
Danemark	1 072	1 874	1 577	1 896	2 634	2 215	2 686
Espagne	1 163	3 142	8 171	6 667	12 762	6 801	11 146
États-Unis	15 925	51 358	24 410	37 860	32 283	113 526	90 897
Finlande	1 015	875	- 180	- 44	1 338	1 642	1 413
France	6 092	14 981	4 729	6 936	12 599	15 744	22 329
Grèce	..	184	322	403	328	709	2 896
Irlande	133	309	1 469	2 334	3 851	5 298	5 237
Italie	5 368	3 756	1 399	4 218	3 239	4 103	5 512
Japon	20 860	40 191	4 659	6 335	11 368	23 259	26 230
Luxembourg	36	81	148	201	242	265	299
Norvège	1 289	1 669	2 279	3 306	2 785	4 630	4 304
Nouvelle-Zélande	110	157	164	208	271	401	338
Pays-Bas	4 193	8 155	-1 487	15 196	14 106	22 781	28 616
Portugal	214	670	175	1 145	676	1 109	666
Royaume-Uni	6 075	17 926	7 638	18 541	31 702	31 269	26 941
Suède	2 317	2 114	2 232	1 255	2 954	3 545	4 175
Suisse	3 320	- 176	1 603	3 225	1 406	8 103	11 306
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>85 496</b>	<b>179 619</b>	<b>72 640</b>	<b>125 529</b>	<b>160 412</b>	<b>302 800</b>	<b>304 074</b>
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	42 262	79 310	36 648	66 636	103 848	134 143	147 643

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990 et 1991, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177233702214>**Tableau 3****Total des apports financiers nets par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1990-1991 <sup>a</sup>	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006	
0.81	0.88	0.36	0.22	0.56	1.10	0.93	Allemagne
-0.11	0.24	0.22	0.61	0.41	0.79	1.27	Australie
0.27	0.63	0.94	0.58	0.46	1.60	1.01	Autriche
0.41	1.00	0.54	0.40	0.23	0.84	1.34	Belgique
0.66	1.11	0.28	0.58	0.62	1.20	1.14	Canada
0.86	1.11	0.93	0.91	1.10	0.85	0.96	Danemark
0.23	0.56	1.25	0.79	1.25	0.61	0.92	Espagne
0.29	0.69	0.23	0.34	0.28	0.92	0.69	États-Unis
0.82	0.70	-0.14	-0.03	0.72	0.84	0.67	Finlande
0.51	0.97	0.32	0.39	0.61	0.74	0.99	France
..	0.15	0.24	0.23	0.16	0.32	1.18	Grèce
0.36	0.55	1.49	1.83	2.47	3.09	2.77	Irlande
0.48	0.33	0.12	0.29	0.19	0.23	0.30	Italie
0.66	0.80	0.11	0.14	0.24	0.50	0.58	Japon
0.29	0.44	0.78	0.84	0.86	0.89	0.91	Luxembourg
1.25	1.11	1.19	1.49	1.11	1.56	1.29	Norvège
0.27	0.28	0.30	0.28	0.30	0.40	0.35	Nouvelle-Zélande
1.49	2.05	-0.36	3.04	2.46	3.65	4.23	Pays-Bas
0.33	0.64	0.15	0.79	0.41	0.62	0.36	Portugal
0.62	1.57	0.48	1.01	1.45	1.37	1.11	Royaume-Uni
1.01	0.92	0.93	0.42	0.84	0.99	1.08	Suède
1.39	-0.06	0.54	0.96	0.37	2.02	2.69	Suisse
<b>0.51</b>	<b>0.80</b>	<b>0.29</b>	<b>0.45</b>	<b>0.52</b>	<b>0.93</b>	<b>0.89</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
							<i>dont:</i>
0.63	0.93	0.42	0.63	0.85	1.05	1.09	Pays CAD-UE

**Tableau 4** StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177237241840>**Aide publique au développement nette par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1990-1991 <sup>a</sup>	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	6 605	7 562	5 324	6 784	7 534	10 082	10 435
Australie	1 002	1 134	989	1 219	1 460	1 680	2 123
Autriche	231	573	520	505	678	1 573	1 498
Belgique	860	974	1 072	1 853	1 463	1 963	1 978
Canada	2 537	1 931	2 004	2 031	2 599	3 756	3 684
Danemark	1 186	1 698	1 643	1 748	2 037	2 109	2 236
Espagne	1 113	1 300	1 712	1 961	2 437	3 018	3 814
États-Unis	11 328	8 372	13 290	16 320	19 705	27 935	23 532
Finlande	888	398	462	558	680	902	834
France	7 275	7 947	5 486	7 253	8 473	10 026	10 601
Grèce	..	184	276	362	321	384	424
Irlande	65	166	398	504	607	719	1 022
Italie	3 371	2 019	2 332	2 433	2 462	5 091	3 641
Japon	10 011	11 964	9 283	8 880	8 922	13 147	11 187
Luxembourg	34	74	147	194	236	256	291
Norvège	1 191	1 278	1 696	2 042	2 199	2 786	2 954
Nouvelle-Zélande	98	122	122	165	212	274	259
Pays-Bas	2 527	3 236	3 338	3 972	4 204	5 115	5 452
Portugal	174	238	323	320	1 031	377	396
Royaume-Uni	2 919	3 200	4 929	6 262	7 905	10 772	12 459
Suède	2 062	1 851	2 012	2 400	2 722	3 362	3 955
Suisse	806	1 055	939	1 299	1 545	1 772	1 646
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>54 574</b>	<b>57 277</b>	<b>58 297</b>	<b>69 065</b>	<b>79 432</b>	<b>107 099</b>	<b>104 421</b>
dont:							
Pays CAD-UE	29 310	31 420	29 974	37 109	42 789	55 750	59 035

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990 et 1991, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177237241840>**Tableau 4****Aide publique au développement nette par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1990-1991 <sup>a</sup>	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006	
0.40	0.31	0.27	0.28	0.28	0.36	0.36	Allemagne
0.36	0.31	0.26	0.25	0.25	0.25	0.30	Australie
0.14	0.25	0.26	0.20	0.23	0.52	0.47	Autriche
0.43	0.36	0.43	0.60	0.41	0.53	0.50	Belgique
0.45	0.35	0.28	0.24	0.27	0.34	0.29	Canada
0.95	1.00	0.96	0.84	0.85	0.81	0.80	Danemark
0.22	0.23	0.26	0.23	0.24	0.27	0.32	Espagne
0.20	0.11	0.13	0.15	0.17	0.23	0.18	États-Unis
0.72	0.32	0.35	0.35	0.37	0.46	0.40	Finlande
0.61	0.51	0.37	0.40	0.41	0.47	0.47	France
..	0.15	0.21	0.21	0.16	0.17	0.17	Grèce
0.17	0.30	0.40	0.39	0.39	0.42	0.54	Irlande
0.30	0.18	0.20	0.17	0.15	0.29	0.20	Italie
0.32	0.24	0.23	0.20	0.19	0.28	0.25	Japon
0.27	0.40	0.77	0.81	0.83	0.86	0.89	Luxembourg
1.15	0.85	0.89	0.92	0.87	0.94	0.89	Norvège
0.24	0.22	0.22	0.23	0.23	0.27	0.27	Nouvelle-Zélande
0.90	0.81	0.81	0.80	0.73	0.82	0.81	Pays-Bas
0.27	0.23	0.27	0.22	0.63	0.21	0.21	Portugal
0.30	0.28	0.31	0.34	0.36	0.47	0.51	Royaume-Uni
0.90	0.80	0.84	0.79	0.78	0.94	1.02	Suède
0.34	0.34	0.32	0.39	0.41	0.44	0.39	Suisse
<b>0.33</b>	<b>0.26</b>	<b>0.23</b>	<b>0.25</b>	<b>0.26</b>	<b>0.33</b>	<b>0.31</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
							<i>dont:</i>
0.44	0.37	0.35	0.35	0.35	0.44	0.43	Pays CAD-UE
							<i>Pour mémoire :</i>
0.46	0.39	0.41	0.41	0.42	0.47	0.46	Performance moyenne des pays du CAD

**Tableau 5**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177243632814>**Apports nets de capitaux privés<sup>a</sup> par pays du CAD**

## Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	3 976	11 829	-2 650	995	7 619	12 023	21 149
Australie	-1 529	- 405	- 433	1 374	482	2 786	6 074
Autriche	- 4	472	1 369	824	815	2 814	2 045
Belgique	- 285	1 497	86	-1 752	- 735	539	3 514
Canada	413	3 581	188	2 711	3 542	9 178	9 093
Danemark	- 169	91	- 63	106	518	33	454
Espagne	- 29	1 914	6 404	4 633	10 300	3 716	7 333
États-Unis	2 622	39 184	5 173	14 147	6 465	78 010	62 345
Finlande	102	251	- 656	- 622	647	723	553
France	-2 103	7 014	-1 392	-3 123	4 342	7 107	13 116
Grèce	..	..	40	33	- 14	325	2 454
Irlande	42	86	986	1 547	3 010	4 271	3 877
Italie	915	204	- 563	2 044	221	44	2 705
Japon	7 739	24 758	- 573	- 731	4 392	12 278	12 290
Luxembourg	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	- 34	306	131	1 264	586	1 839	1 345
Nouvelle-Zélande	..	17	17	21	25	26	24
Pays-Bas	1 386	4 491	-5 310	9 946	9 339	17 091	22 544
Portugal	8	359	- 150	823	335	728	286
Royaume-Uni	2 231	14 145	2 360	11 840	23 562	19 870	14 127
Suède	115	231	199	-1 153	266	159	210
Suisse	2 396	-1 415	458	1 645	- 455	5 999	9 241
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>17 792</b>	<b>108 610</b>	<b>5 621</b>	<b>46 573</b>	<b>75 262</b>	<b>179 559</b>	<b>194 779</b>
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	6 186	42 584	659	26 141	60 225	69 444	94 366

a) À l'exclusion des dons des ONG.



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177243632814>**Tableau 5****Apports nets de capitaux privés<sup>a</sup> par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	En pourcentage du RNB					
		2002	2003	2004	2005	2006	
0.24	0.49	- 0.13	0.04	0.28	0.43	0.72	Allemagne
- 0.55	- 0.11	- 0.11	0.28	0.08	0.41	0.84	Australie
- 0.00	0.20	0.67	0.33	0.28	0.93	0.64	Autriche
- 0.14	0.56	0.03	- 0.57	- 0.21	0.14	0.89	Belgique
0.07	0.64	0.03	0.32	0.36	0.82	0.73	Canada
- 0.14	0.05	- 0.04	0.05	0.22	0.01	0.16	Danemark
- 0.01	0.34	0.98	0.55	1.01	0.33	0.61	Espagne
0.05	0.53	0.05	0.13	0.06	0.63	0.47	États-Unis
0.08	0.20	- 0.50	- 0.39	0.35	0.37	0.26	Finlande
- 0.18	0.45	- 0.10	- 0.17	0.21	0.34	0.58	France
..	..	0.03	0.02	- 0.01	0.14	1.00	Grèce
0.11	0.15	1.00	1.21	1.93	2.49	2.05	Irlande
0.08	0.02	- 0.05	0.14	0.01	0.00	0.15	Italie
0.24	0.49	- 0.01	- 0.02	0.09	0.26	0.27	Japon
..	..	..	..	..	..	..	Luxembourg
- 0.03	0.20	0.07	0.57	0.23	0.62	0.40	Norvège
..	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.02	Nouvelle-Zélande
0.49	1.13	- 1.29	1.99	1.63	2.74	3.33	Pays-Bas
0.01	0.34	- 0.13	0.57	0.20	0.41	0.15	Portugal
0.23	1.24	0.15	0.65	1.08	0.87	0.58	Royaume-Uni
0.05	0.10	0.08	- 0.38	0.08	0.04	0.05	Suède
1.01	- 0.46	0.15	0.49	- 0.12	1.49	2.19	Suisse
<b>0.11</b>	<b>0.48</b>	<b>0.02</b>	<b>0.17</b>	<b>0.24</b>	<b>0.55</b>	<b>0.57</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
0.09	0.50	0.01	0.25	0.49	0.54	0.69	dont: Pays CAD-UE

Tableau 6

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177252535555>

**Total des apports publics nets des pays membres du CAD  
et des agences multilatérales<sup>a</sup> par catégorie d'apport**

	En milliards de USD courants							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)</b>	<b>79.5</b>	<b>54.7</b>	<b>58.2</b>	<b>56.0</b>	<b>63.6</b>	<b>68.9</b>	<b>110.2</b>	<b>93.5</b>
1. Aide publique au développement (APD)	52.0	48.9	50.5	57.4	67.1	75.3	104.0	100.4
dont : Pays du CAD (b)	37.8	36.1	35.1	40.8	49.7	54.3	82.4	77.0
Organismes multilatéraux	14.1	12.9	15.4	16.6	17.4	21.0	21.6	23.4
2. Autres FPD	27.6	5.7	7.6	-1.4	-3.6	-6.4	6.2	-6.9
dont : Pays du CAD (b)	13.8	-3.1	-0.5	3.6	0.5	-2.7	5.1	-5.8
Organismes multilatéraux	13.8	8.9	8.2	-5.0	-4.0	-3.7	1.1	-1.0
<b>II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL</b>	<b>0.9</b>	<b>-1.2</b>	<b>-0.3</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.3</b>	<b>-2.7</b>	<b>-2.8</b>	<b>-3.8</b>
<b>APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)</b>	<b>80.4</b>	<b>53.5</b>	<b>57.9</b>	<b>54.8</b>	<b>62.3</b>	<b>66.2</b>	<b>107.4</b>	<b>89.7</b>
<b>Pour mémoire (rubriques non incluses):</b>								
Donneurs non membres du CAD (APD) (b)	0.5	0.8	0.9	2.7	3.2	3.2	3.0	4.5
Recours au Crédit du FMI (c)	-9.5	-7.0	23.2	15.0	4.1	-12.1	-35.8	-26.9
FPD, montant brut	117.6	88.5	89.7	102.7	124.7	123.2	164.4	196.2
dont : Prêts de la BIRD	13.3	11.8	10.7	8.4	10.6	9.2	8.5	11.5
<b>Pour référence</b>								
Montant total net de l'APD du CAD (d)	53.2	53.7	52.4	58.3	69.1	79.4	107.1	104.4
dont : Dons bilatéraux	33.9	33.0	33.5	39.8	50.9	57.2	83.5	79.4

a) À l'exclusion des agences arabes.

b) Apports bilatéraux.

c) Apports assortis de conditions non libérales du Compte des Ressources Générales du FMI.

d) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les **contributions aux** organismes multilatéraux, à la place des **versements d'APD de la part** des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177252553555>**Tableau 6****Total des apports publics nets des pays membres du CAD  
et des agences multilatérales<sup>a</sup> par catégorie d'apport**

(suite)

En pourcentage du total								
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
<b>98.9</b>	<b>102.2</b>	<b>100.5</b>	<b>102.2</b>	<b>102.1</b>	<b>104.0</b>	<b>102.6</b>	<b>104.2</b>	<b>I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)</b>
64.6	91.5	87.3	104.7	107.8	113.7	96.9	111.9	1. Aide publique au développement (APD)
47.1	67.4	60.7	74.4	79.9	82.0	76.8	85.8	dont : Pays du CAD (b)
17.6	24.1	26.6	30.3	27.9	31.7	20.1	26.1	Organismes multilatéraux
34.3	10.7	13.2	-2.5	-5.7	-9.6	5.7	-7.6	2. Autres FPD
17.1	-5.8	-0.9	6.6	0.8	-4.0	4.7	-6.5	dont : Pays du CAD (b)
17.2	16.6	14.1	-9.1	-6.5	-5.6	1.0	-1.2	Organismes multilatéraux
<b>1.1</b>	<b>-2.2</b>	<b>-0.5</b>	<b>-2.2</b>	<b>-2.1</b>	<b>-4.0</b>	<b>-2.6</b>	<b>-4.2</b>	<b>II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL</b>
<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)</b>



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177268427463>

Tableau 7

Indicateurs de la répartition des charges  
Moyenne 2005-2006

Versements nets

	Équivalent don de l'APD totale <sup>a</sup> en pourcentage du RNB	APD multilatérale en pourcentage du RNB <sup>b</sup>		APD <i>dont:</i> APD aux PFR <sup>c</sup> PMA <sup>d</sup>		APD par habitant du pays donneur en USD 2005		Aide des ONG en pourcentage du RNB	
				en pourcentage du RNB		<i>Pour Mémoire:</i>		<i>Pour Mémoire:</i>	
						1995-1996	2005-2006	1995-1996	2005-2006
Allemagne	0.40	0.03	(0.11)	0.16	0.08	92	123	0.05	0.05
Australie	0.27	0.04	n.a.	0.12	0.06	80	92	0.02	0.10
Autriche	0.50	0.05	(0.12)	0.18	0.08	74	184	0.02	0.04
Belgique	0.53	0.07	(0.17)	0.27	0.17	104	185	0.02	0.07
Canada	0.32	0.09	n.a.	0.14	0.10	89	110	0.05	0.09
Danemark	0.83	0.21	(0.28)	0.45	0.31	378	394	0.02	0.03
Espagne	0.32	0.05	(0.12)	0.11	0.07	43	76	0.02	0.00
États-Unis	0.21	0.02	n.a.	0.06	0.04	38	85	0.03	0.07
Finlande	0.43	0.10	(0.17)	0.19	0.13	84	164	0.00	0.01
France	0.53	0.04	(0.12)	0.26	0.11	151	164	0.01	0.00
Grèce	0.17	0.02	(0.09)	0.05	0.04	22	36	0.00	0.00
Irlande	0.48	0.11	(0.17)	0.30	0.25	67	207	0.10	0.18
Italie	0.25	0.05	(0.12)	0.12	0.06	46	74	0.00	0.01
Japon	0.36	0.07	n.a.	0.12	0.06	78	98	0.00	0.01
Luxembourg	0.87	0.17	(0.25)	0.50	0.37	203	577	0.04	0.03
Norvège	0.91	0.24	n.a.	0.43	0.34	437	592	0.06	0.00
Nouvelle-Zélande	0.27	0.05	n.a.	0.10	0.07	42	66	0.03	0.07
Pays-Bas	0.85	0.13	(0.20)	0.35	0.23	244	319	0.09	0.05
Portugal	0.21	0.03	(0.09)	0.14	0.12	31	37	0.00	0.00
Royaume-Uni	0.52	0.08	(0.13)	0.32	0.14	80	190	0.04	0.03
Suède	0.99	0.24	(0.30)	0.42	0.30	220	397	0.01	0.01
Suisse	0.42	0.09	n.a.	0.17	0.10	152	228	0.06	0.09
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>0.34</b>	<b>0.05</b>	<b>(0.08)</b>	<b>0.14</b>	<b>0.08</b>	<b>77</b>	<b>119</b>	<b>0.03</b>	<b>0.04</b>

- a) Équivalent aux versements de dons plus l'équivalent don des nouveaux engagements de prêts calculé au taux de 10 %.
- b) Les chiffres entre parenthèses intègrent les contributions à la CE. Les souscriptions en capital sont évaluées sur la base des dépôts.
- c) Les pays à faible revenu (PFR) comprennent les PMA et tous les autres pays dont le revenu par habitant en 2004 (base Atlas de la Banque mondiale) était inférieur ou égal à 825 dollars. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.
- d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays inscrits sur la liste des Nations unies. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

**Tableau 8**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177275828150>**APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2005**

Versements nets

En millions de USD

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	6 808	6 546	6 726	7 140	7 201	7 200	7 573	7 584	10 082	10 257
Australie	1 362	1 453	1 437	1 545	1 477	1 547	1 550	1 582	1 680	2 058
Autriche	610	574	640	645	937	719	573	688	1 573	1 465
Belgique	969	1 113	996	1 219	1 302	1 501	2 132	1 494	1 963	1 921
Canada	2 768	2 486	2 446	2 400	2 175	2 853	2 494	2 881	3 756	3 385
Danemark	2 147	2 240	2 335	2 523	2 487	2 316	2 016	2 092	2 109	2 173
Espagne	1 800	1 997	2 016	1 974	2 835	2 546	2 336	2 538	3 018	3 643
États-Unis	8 127	10 267	10 535	11 223	12 583	14 381	17 291	20 301	27 935	22 863
Finlande	463	482	525	527	552	615	623	686	902	820
France	7 890	7 174	7 353	6 094	6 290	7 632	8 265	8 632	10 026	10 313
Grèce	226	242	263	354	322	404	427	333	384	407
Irlande	275	290	362	378	451	567	584	629	719	984
Italie	1 691	3 025	2 477	2 139	2 527	3 330	2 811	2 514	5 091	3 533
Japon	9 298	11 444	11 535	12 335	10 262	10 128	9 111	8 638	13 147	11 946
Luxembourg	128	154	162	191	221	216	227	247	256	269
Norvège	2 059	2 239	2 249	2 020	2 175	2 472	2 571	2 494	2 786	2 732
Nouvelle-Zélande	193	200	208	200	204	201	214	231	274	275
Pays-Bas	3 980	4 108	4 344	4 833	4 784	4 607	4 475	4 276	5 115	5 329
Portugal	351	359	387	426	420	461	371	1 059	377	385
Royaume-Uni	4 613	4 999	4 441	6 156	6 423	6 457	7 309	8 013	10 772	12 034
Suède	1 973	1 853	1 974	2 386	2 445	2 732	2 659	2 707	3 362	3 854
Suisse	1 114	1 101	1 243	1 254	1 270	1 193	1 410	1 540	1 772	1 641
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>58 843</b>	<b>64 346</b>	<b>64 654</b>	<b>67 961</b>	<b>69 342</b>	<b>74 077</b>	<b>77 022</b>	<b>81 157</b>	<b>107 099</b>	<b>102 287</b>
<i>dont :</i>										
Pays CAD-UE	33 921	35 156	35 002	36 985	39 196	41 303	42 382	43 490	55 750	57 387
<i>Pour mémoire :</i>										
<b>Total du CAD aux prix et taux de change courants</b>	<b>48 465</b>	<b>52 087</b>	<b>53 233</b>	<b>53 749</b>	<b>52 423</b>	<b>58 297</b>	<b>69 065</b>	<b>79 432</b>	<b>107 099</b>	<b>104 421</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177351772738>

Tableau 9

## Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD

	Volume net de l'APD (en millions de USD aux prix et taux de change de 2005)			Part dans le total du CAD (aux prix et taux de change courants, en pourcentage)			APD en pourcentage du RNB moyenne sur deux années, versements nets		
	1985-1986	1995-1996	2005-2006	1985-1986	1995-1996	2005-2006	1985-1986	1995-1996	2005-2006
Allemagne	7 312	7 487	10 170	10.5	13.2	9.7	0.45	0.31	0.36
Australie	1 587	1 460	1 869	2.3	2.0	1.8	0.47	0.31	0.27
Autriche	540	599	1 519	0.7	1.0	1.5	0.28	0.25	0.49
Belgique	1 184	1 057	1 942	1.5	1.7	1.9	0.51	0.36	0.51
Canada	3 017	2 637	3 570	5.1	3.4	3.5	0.49	0.35	0.31
Danemark	1 367	1 980	2 141	1.8	3.0	2.1	0.85	1.00	0.80
Espagne	532	1 695	3 331	0.6	2.3	3.2	0.09	0.23	0.29
États-Unis	15 169	10 140	25 399	29.4	14.6	24.3	0.23	0.11	0.20
Finlande	499	429	861	0.8	0.7	0.8	0.43	0.32	0.43
France	7 822	8 777	10 169	11.1	13.9	9.8	0.58	0.51	0.47
Grèce	..	230	396	..	0.3	0.4	..	0.15	0.17
Irlande	129	241	852	0.2	0.3	0.8	0.27	0.30	0.48
Italie	4 076	2 618	4 312	5.4	3.5	4.1	0.34	0.18	0.24
Japon	8 443	9 829	12 546	14.6	20.9	11.5	0.29	0.24	0.27
Luxembourg	25	84	263	0.0	0.1	0.3	0.17	0.40	0.87
Norvège	1 692	1 912	2 759	2.1	2.2	2.7	1.10	0.85	0.91
Nouvelle-Zélande	166	154	274	0.2	0.2	0.3	0.28	0.22	0.27
Pays-Bas	3 332	3 783	5 222	4.5	5.7	5.0	0.97	0.81	0.81
Portugal	51	304	381	0.0	0.4	0.4	0.06	0.23	0.21
Royaume-Uni	4 357	4 698	11 403	5.1	5.6	11.0	0.32	0.28	0.49
Suède	1 866	1 948	3 608	3.0	3.2	3.5	0.85	0.80	0.99
Suisse	826	1 074	1 706	1.1	1.8	1.6	0.30	0.34	0.42
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>63 992</b>	<b>63 135</b>	<b>104 693</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>0.33</b>	<b>0.26</b>	<b>0.32</b>
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	33 091	35 929	56 569	45.1	54.9	54.3	0.45	0.37	0.44

**Tableau 10** StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177523805624>**Dépenses de coopération technique**

Versements nets

En millions de USD aux prix et taux de change courants

	moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	1 957	2 438	1 781	2 299	2 486	2 865	3 116
Australie	243	388	424	559	692	740	860
Autriche	73	155	89	114	133	150	162
Belgique	190	290	291	324	414	500	580
Canada	490	363	328	345	414	335	530
Danemark	122	102	93	111	112	115	110
Espagne	174	128	239	313	340	483	438
États-Unis	2 815	2 701	6 690	7 701	7 347	8 803	9 278
Finlande	117	49	93	129	178	98	81
France	2 101	2 514	1 525	1 934	2 340	2 364	2 805
Grèce	..	18	22	117	53	77	89
Irlande	11	60	13	11	12	13	20
Italie	363	70	102	148	140	121	171
Japon	1 354	2 291	1 812	1 880	1 914	1 873	1 858
Luxembourg	0	2	3	3	4	4	6
Norvège	104	172	178	236	287	319	366
Nouvelle-Zélande	35	44	36	40	46	41	49
Pays-Bas	876	950	512	684	663	609	464
Portugal	36	62	127	142	114	114	117
Royaume-Uni	772	816	874	993	751	845	860
Suède	191	248	68	92	112	140	132
Suisse	0	368	154	177	117	144	161
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>12 023</b>	<b>14 229</b>	<b>15 452</b>	<b>18 352</b>	<b>18 672</b>	<b>20 753</b>	<b>22 252</b>
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	6 983	7 902	5 831	7 415	7 855	8 498	9 151



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177528700413>**Tableau 11****Appports financiers hors APD aux pays en développement en 2006**

En pourcentage du RNB des pays déclarants

	Pour mémoire: Total des appports nets	Total des appports nets hors APD	dont:						
			Crédits à l'exportation	AASP à l'exclusion des crédits à l'exportation	Investissements directs	Prêts bancaires	Investissements de portefeuille non bancaires	Appports privés multi-latéraux	ONG
Allemagne	0.93	0.57	-0.02	-0.18	0.42	0.14	0.12	0.04	0.05
Australie	1.27	0.97	0.02	0.04	0.69	0.05	0.09	-	0.09
Autriche	1.01	0.54	0.12	-0.12	0.50	-	-	-	0.04
Belgique	1.34	0.84	-0.00	-0.11	0.89	-	-	-	0.06
Canada	1.14	0.84	0.14	-0.04	0.62	0.03	-	-	0.09
Danemark	0.96	0.16	-	-0.03	0.16	-	-	-	0.03
Espagne	0.92	0.61	-0.02	-	0.63	-	-	-	-
États-Unis	0.69	0.51	-0.03	-0.01	0.28	0.05	0.12	0.02	0.07
Finlande	0.67	0.27	0.01	-	0.19	-0.05	0.12	-	0.01
France	0.99	0.52	-0.06	-0.06	0.47	0.13	0.05	-	-
Grèce	1.18	1.01	-	0.00	1.00	-	-	-	0.00
Irlande	2.77	2.23	-	-	-	2.05	-	-	0.18
Italie	0.30	0.10	0.14	-0.05	0.06	-0.02	-0.04	-	0.01
Japon	0.58	0.34	-0.02	0.08	0.32	-0.03	-	-0.02	0.01
Luxembourg	0.91	0.03	-	-	-	-	-	-	0.03
Norvège	1.29	0.41	-0.00	0.00	0.41	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0.35	0.08	-	0.01	0.02	-	-	-	0.05
Pays-Bas	4.23	3.43	0.84	0.05	0.94	1.08	0.51	-0.04	0.04
Portugal	0.36	0.14	0.13	-0.01	0.02	-	-	-	0.00
Royaume-Uni	1.11	0.60	-0.19	-0.01	0.31	0.47	-	-	0.02
Suède	1.08	0.06	-0.03	-0.00	0.09	-	-0.00	-	0.00
Suisse	2.69	2.29	-0.12	0.00	2.38	-	-	-0.06	0.10
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>0.89</b>	<b>0.58</b>	<b>-0.00</b>	<b>-0.02</b>	<b>0.38</b>	<b>0.11</b>	<b>0.07</b>	<b>0.01</b>	<b>0.04</b>
dont:									
Pays CAD-UE	1.09	0.65	0.01	-0.06	0.40	0.21	0.06	0.01	0.02

Tableau 12

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177554046862>

## Comparaison des apports par catégorie en 2005

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
<b>VERSEMENTS NETS</b>								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	107 099	10 082	1 680	1 573	1 963	3 756	2 109	3 018
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.33</b>	<b>0.36</b>	<b>0.25</b>	<b>0.52</b>	<b>0.53</b>	<b>0.34</b>	<b>0.81</b>	<b>0.27</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	82 445	7 447	1 449	1 232	1 308	2 833	1 357	1 863
1. Dons et contributions assimilables	83 453	8 248	1 449	1 244	1 328	2 853	1 414	2 020
dont: Coopération technique	20 753	2 865	740	150	500	335	115	483
Aide alimentaire à des fins de développement	887	23	55	1	0	3	0	10
Aide humanitaire	7 110	317	194	26	66	166	155	114
En faveur des ONG	1 779	-	4	0	20	31	56	7
Frais administratifs	4 115	206	76	31	47	250	116	103
2. Prêts de développement et capital	-1 008	- 801	-	- 12	- 20	- 20	- 57	- 157
dont: Prêts nouveaux de développement	883	- 447	-	- 5	- 15	- 20	-	121
B. Contributions aux organismes multilatéraux	24 653	2 635	231	341	655	923	751	1 155
Dons et souscriptions versées au capital, total	24 670	2 635	231	341	655	924	751	1 155
dont: CE	9 258	2 205	-	221	368	-	196	784
IDA	4 827	-	105	46	184	190	77	123
Banques régionales de développement	2 096	54	28	36	23	213	51	134
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 430	7 055	74	310	391	- 534	- 8	67
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	2 262	7 055	- 91	310	391	- 534	- 8	67
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-2 812	- 192	- 175	- 120	0	46	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	5 074	7 247	84	430	391	- 580	- 8	67
D. Organismes multilatéraux	- 832	-	165	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	14 712	1 523	825	139	249	973	81	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	179 559	12 023	2 786	2 814	539	9 178	33	3 716
1. Investissements directs	100 622	14 069	1 588	2 712	1 422	6 647	33	4 158
2. Crédits privés à l'exportation	5 563	- 131	132	102	- 884	787	-	- 442
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	40	- 411	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	73 335	-1 505	1 066	-	-	1 744	-	-
<b>V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)</b>	<b>302 800</b>	<b>30 683</b>	<b>5 366</b>	<b>4 837</b>	<b>3 142</b>	<b>13 373</b>	<b>2 215</b>	<b>6 801</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>0.93</b>	<b>1.10</b>	<b>0.79</b>	<b>1.60</b>	<b>0.84</b>	<b>1.20</b>	<b>0.85</b>	<b>0.61</b>
<i>Pour référence:</i>								
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>								
Aide publique au développement (b)	117 749	11 595	1 680	1 587	2 015	3 777	2 174	3 518
Prêts nouveaux de développement	7 492	551	-	-	25	0	-	331
Aide alimentaire, total bilatéral	3 069	106	66	4	22	125	9	33
Autres apports du secteur public	25 148	10 910	269	563	462	1 309	26	67
dont: Crédits publics à l'exportation	2 386	68	1	75	0	1 254	-	-
Crédits privés à l'exportation	24 400	4 349	132	648	158	1 954	-	-
<b>ENGAGEMENTS</b>								
Aide publique au développement, total (b)	122 321	12 521	2 058	1 621	2 104	3 740	2 352	3 518
Dons bilatéraux, total	84 769	7 493	1 431	1 260	1 554	2 816	1 574	2 020
Annulations de dettes	24 382	3 905	4	874	501	455	66	763
Prêts bilatéraux, total	12 209	1 743	-	-	24	-	32	342
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	25 164	3 905	20	911	477	455	50	903
dont : Remises de dettes	24 999	3 905	19	911	477	455	50	763
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	22 733	3 441	20	904	472	455	30	613
Réfugiés dans les pays donneur	2 069	17	75	62	58	175	70	20

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177554046862>**Tableau 12****Comparaison des apports par catégorie en 2005**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
27 935	902	10 026	384	719	5 091	13 147	256	2 786	274	5 115	377	10 772	3 362	1 772
<b>0.23</b>	<b>0.46</b>	<b>0.47</b>	<b>0.17</b>	<b>0.42</b>	<b>0.29</b>	<b>0.28</b>	<b>0.86</b>	<b>0.94</b>	<b>0.27</b>	<b>0.82</b>	<b>0.21</b>	<b>0.47</b>	<b>0.94</b>	<b>0.44</b>
25 582	597	7 239	206	482	2 270	10 406	187	2 033	224	3 683	218	8 169	2 256	1 405
26 344	591	7 707	207	482	2 213	9 195	187	1 968	224	3 696	201	8 250	2 247	1 385
8 803	98	2 364	77	13	121	1 873	4	319	41	609	114	845	140	144
662	-	39	1	19	12	58	1	0	2	-	-	-	-	-
3 392	74	28	17	64	67	516	16	344	53	408	13	628	261	190
-	7	40	-	130	53	129	33	-	14	674	6	394	134	47
1 084	34	334	30	31	40	702	11	137	15	245	16	427	126	52
- 762	6	- 468	- 0	-	57	1 212	-	64	-	- 13	17	- 82	9	20
-	-	- 333	- 0	-	45	1 533	-	-	-	- 28	17	12	9	- 6
2 353	305	2 787	178	237	2 821	2 740	69	754	50	1 432	159	2 603	1 106	367
2 363	305	2 747	178	237	2 821	2 740	69	754	50	1 432	159	2 649	1 106	367
-	140	1 811	158	112	1 261	-	25	-	-	432	128	1 221	198	-
843	38	296	5	23	679	750	6	113	9	245	12	665	274	142
219	20	206	0	-	168	487	10	88	6	163	4	28	104	54
- 1 048	-	- 1 390	-	-	- 1 125	- 2 421	-	5	7	152	- 3	- 99	- 4	-
- 1 048	-	- 1 390	-	-	- 1 125	- 1 423	-	5	7	152	- 3	- 99	- 4	-
- 1 212	-	-	-	-	5	- 1 202	-	-	-	1	-	36	-	-
164	-	- 1 390	-	-	- 1 130	- 222	-	5	7	152	- 3	- 135	- 4	-
-	-	-	-	-	-	- 997	-	-	-	-	-	-	-	-
8 629	16	-	1	308	94	255	8	-	94	422	6	726	29	332
78 010	723	7 107	325	4 271	44	12 278	-	1 839	26	17 091	728	19 870	159	5 999
19 770	149	6 856	325	-	951	14 472	-	1 847	26	2 348	556	14 812	430	7 451
- 100	- 161	- 911	-	-	1 451	- 3 433	-	- 8	-	10 614	172	- 625	- 271	- 729
1 566	-	-	-	-	-	81	-	-	-	- 474	-	-	-	- 722
56 774	736	1 163	-	4 271	- 2 358	1 158	-	-	-	4 604	-	5 683	- 0	-
<b>113 526</b>	<b>1 642</b>	<b>15 744</b>	<b>709</b>	<b>5 298</b>	<b>4 103</b>	<b>23 259</b>	<b>265</b>	<b>4 630</b>	<b>401</b>	<b>22 781</b>	<b>1 109</b>	<b>31 269</b>	<b>3 545</b>	<b>8 103</b>
<b>0.92</b>	<b>0.84</b>	<b>0.74</b>	<b>0.32</b>	<b>3.09</b>	<b>0.23</b>	<b>0.50</b>	<b>0.89</b>	<b>1.56</b>	<b>0.40</b>	<b>3.65</b>	<b>0.62</b>	<b>1.37</b>	<b>0.99</b>	<b>2.02</b>
28 750	907	11 530	384	719	5 264	18 640	256	2 786	274	5 201	383	11 168	3 362	1 778
-	-	554	-	-	218	5 763	-	-	-	-	23	17	9	1
2 277	16	39	3	26	12	58	9	74	9	76	1	66	10	28
745	-	1 891	-	-	142	8 508	-	5	7	152	-	52	41	-
142	-	-	-	-	55	753	-	-	-	1	-	36	-	-
-	3	-	-	-	-	4 487	-	14	-	10 912	186	-	1 347	211
30 109	1 140	12 131	384	719	5 636	19 363	256	2 831	370	4 435	383	11 162	3 732	1 754
27 719	683	7 634	207	482	2 233	9 353	187	2 058	314	3 443	201	8 244	2 517	1 344
4 076	-	3 498	-	-	1 670	4 776	-	-	-	-	3	3 515	53	224
33	11	1 228	-	-	452	7 912	-	19	-	87	23	265	9	30
4 196	150	3 498	-	0	1 670	4 776	-	2	0	330	3	3 540	53	224
4 194	150	3 498	-	-	1 670	4 776	-	-	-	330	3	3 521	53	224
4 078	150	3 212	-	0	1 670	3 553	-	2	0	324	3	3 530	53	224
525	17	585	9	2	0	-	7	68	11	94	0	-	143	129

Tableau 13

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177611352563>

## Comparaison des apports par catégorie en 2006

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
<b>VERSEMENTS NETS</b>								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	104 421	10 435	2 123	1 498	1 978	3 684	2 236	3 814
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.31</b>	<b>0.36</b>	<b>0.30</b>	<b>0.47</b>	<b>0.50</b>	<b>0.29</b>	<b>0.80</b>	<b>0.32</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	76 960	7 034	1 796	1 092	1 357	2 531	1 464	2 092
1. Dons et contributions assimilables	79 450	7 576	1 773	1 101	1 365	2 573	1 525	2 012
dont: Coopération technique	22 252	3 116	860	162	580	530	110	438
Aide alimentaire à des fins de développement	956	25	3	1	-	3	1	29
Aide humanitaire	6 751	357	191	17	86	231	151	137
En faveur des ONG	2 008	-	1	0	21	27	122	6
Frais administratifs	4 250	227	78	32	54	228	111	101
2. Prêts de développement et capital	-2 490	- 542	23	- 9	- 7	- 42	- 61	80
dont: Prêts nouveaux de développement	- 944	- 425	23	- 4	- 4	- 42	- 15	138
B. Contributions aux organismes multilatéraux	27 461	3 401	327	407	620	1 153	772	1 722
Dons et souscriptions versées au capital, total	28 040	3 401	327	407	620	1 153	772	1 722
dont: CE	9 931	2 148	-	236	393	-	218	852
IDA	6 787	591	181	98	102	281	71	228
Banques régionales de développement	2 466	304	72	36	39	163	49	139
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-9 774	-5 728	308	- 448	- 434	356	- 77	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-9 598	-5 728	190	- 448	- 434	356	- 77	-
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-3 781	- 466	-	- 64	0	831	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-5 817	-5 262	190	- 384	- 434	- 474	- 77	-
D. Organismes multilatéraux	- 177	-	118	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	14 648	1 348	615	119	251	1 100	73	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	194 779	21 149	6 074	2 045	3 514	9 093	454	7 333
1. Investissements directs	129 291	12 401	4 968	1 613	3 533	7 717	454	7 608
2. Crédits privés à l'exportation	2 183	19	129	433	- 19	950	-	- 275
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	2 798	1 057	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	60 507	7 672	978	-	-	427	-	0
<b>V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)</b>	<b>304 074</b>	<b>27 203</b>	<b>9 120</b>	<b>3 215</b>	<b>5 309</b>	<b>14 234</b>	<b>2 686</b>	<b>11 146</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>0.89</b>	<b>0.93</b>	<b>1.27</b>	<b>1.01</b>	<b>1.34</b>	<b>1.14</b>	<b>0.96</b>	<b>0.92</b>
<i>Pour référence:</i>								
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>								
Aide publique au développement (b)	117 112	12 049	2 123	1 510	2 047	3 730	2 315	4 160
Prêts nouveaux de développement	7 454	674	23	-	34	-	-	415
Aide alimentaire, total bilatéral	2 876	103	44	2	21	118	11	35
Autres apports du secteur public	16 933	115	308	149	30	2 210	47	-
dont: Crédits publics à l'exportation	2 975	91	-	76	0	2 198	-	-
Crédits privés à l'exportation	38 563	4 705	-	1 078	531	2 572	-	-
<b>ENGAGEMENTS</b>								
Aide publique au développement, total (b)	131 264	13 230	2 123	1 519	2 413	3 831	2 110	4 160
Dons bilatéraux, total	89 683	7 853	1 773	1 083	1 499	2 678	1 369	2 012
Annulations de dettes	18 261	3 015	277	718	401	245	256	538
Prêts bilatéraux, total	10 307	1 624	23	-	46	-	-	427
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	20 195	3 015	277	761	401	260	146	573
dont : Remises de dettes	18 600	3 015	277	761	401	245	146	538
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	18 874	2 722	277	757	396	260	113	503
Réfugiés dans les pays donneur	1 823	18	0	41	73	158	42	28

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177611352563>**Tableau 13****Comparaison des apports par catégorie en 2006**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
23 532	834	10 601	424	1 022	3 641	11 187	291	2 954	259	5 452	396	12 459	3 955	1 646
<b>0.18</b>	<b>0.40</b>	<b>0.47</b>	<b>0.17</b>	<b>0.54</b>	<b>0.20</b>	<b>0.25</b>	<b>0.89</b>	<b>0.89</b>	<b>0.27</b>	<b>0.81</b>	<b>0.21</b>	<b>0.51</b>	<b>1.02</b>	<b>0.39</b>
21 162	455	7 919	189	632	2 001	7 313	205	2 198	203	4 282	211	8 718	2 852	1 254
22 005	442	8 422	189	632	2 147	7 660	205	2 119	203	4 415	198	8 809	2 838	1 241
9 278	81	2 805	89	20	171	1 858	6	366	49	464	117	860	132	161
743	-	34	0	10	6	84	8	7	1	1	-	-	-	-
3 022	70	48	19	87	74	183	37	309	21	397	7	835	295	175
-	9	42	-	100	10	102	3	-	15	977	7	365	152	49
1 084	33	342	19	34	56	668	13	164	16	255	13	477	193	52
- 843	13	- 503	-	-	- 146	- 347	-	79	-	- 133	14	- 92	14	13
-	-	- 321	-	-	- 155	- 7	-	-	-	- 133	14	- 15	14	- 11
2 370	380	2 681	235	389	1 640	3 874	86	756	56	1 169	185	3 741	1 103	392
2 380	380	3 193	235	389	1 640	3 874	86	756	56	1 169	185	3 798	1 103	392
-	153	1 938	164	122	1 316	-	24	-	-	432	124	1 565	246	-
827	46	456	42	122	30	2 385	12	119	8	16	14	946	47	163
240	20	207	-	19	16	454	11	87	6	55	30	354	109	57
-4 017	-	- 1 388	8	-	- 957	2 438	-	5	7	343	- 20	- 187	- 2	17
-4 017	-	- 1 388	8	-	- 957	2 732	-	5	7	343	- 20	- 187	- 2	17
-2 817	-	-	-	-	38	- 1 305	-	-	-	-	-	2	-	-
-1 200	-	- 1 388	8	-	- 995	4 038	-	5	7	343	- 20	- 189	- 2	17
-	-	-	-	-	-	- 294	-	-	-	-	-	-	-	-
9 037	25	-	10	339	123	315	8	-	48	277	4	543	12	402
62 345	553	13 116	2 454	3 877	2 705	12 290	-	1 345	24	22 544	286	14 127	210	9 241
36 624	402	10 589	2 454	-	1 151	14 144	-	1 351	24	6 351	44	7 530	333	10 001
-1 097	14	- 1 456	-	-	2 602	275	-	- 6	-	5 713	243	- 4 696	- 123	- 521
3 156	-	-	-	-	-	- 928	-	-	-	- 248	-	-	-	- 239
23 662	137	3 983	-	3 877	- 1 049	- 1 201	-	-	-	10 728	-	11 292	- 0	0
<b>90 897</b>	<b>1 413</b>	<b>22 329</b>	<b>2 896</b>	<b>5 237</b>	<b>5 512</b>	<b>26 230</b>	<b>299</b>	<b>4 304</b>	<b>338</b>	<b>28 616</b>	<b>666</b>	<b>26 941</b>	<b>4 175</b>	<b>11 306</b>
<b>0.69</b>	<b>0.67</b>	<b>0.99</b>	<b>1.18</b>	<b>2.77</b>	<b>0.30</b>	<b>0.58</b>	<b>0.91</b>	<b>1.29</b>	<b>0.35</b>	<b>4.23</b>	<b>0.36</b>	<b>1.11</b>	<b>1.08</b>	<b>2.69</b>
24 532	838	12 764	424	1 022	4 003	17 115	291	2 954	259	5 889	402	13 075	3 955	1 657
-	-	744	-	-	207	5 324	-	-	-	-	20	1	14	-
2 064	-	39	0	14	14	84	18	76	3	48	-	140	4	36
531	-	311	8	-	174	12 585	-	5	7	343	-	11	81	17
118	-	-	-	-	53	436	-	-	-	-	-	2	-	-
-	14	- 503	-	-	1 572	20 667	-	5	-	6 327	273	-	1 147	175
26 678	964	15 026	424	1 022	4 138	17 344	291	3 404	356	12 626	402	13 075	4 249	1 880
24 151	588	8 595	189	632	2 159	7 861	205	2 595	297	10 831	198	8 809	3 089	1 215
1 583	-	3 683	-	-	1 379	3 212	-	-	-	8	-	2 557	292	98
142	19	1 349	-	-	349	5 751	-	53	-	-	20	465	14	28
1 704	-	3 683	-	-	1 596	3 544	-	23	0	312	0	3 511	292	98
1 703	-	3 683	-	-	1 379	3 212	-	-	-	294	-	2 557	292	98
1 585	-	3 433	-	-	1 596	3 003	-	23	0	312	0	3 503	292	98
488	11	471	5	1	0	-	-	67	10	112	0	-	164	132

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

En millions de USD

	1995-96	2003	Allemagne 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	7 562	6 784	7 534	10 082	10 435
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.31</b>	<b>0.28</b>	<b>0.28</b>	<b>0.36</b>	<b>0.36</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	4 675	4 060	3 823	7 447	7 034
1. Dons et contributions assimilables	4 449	4 737	4 513	8 248	7 576
dont: Coopération technique	2 438	2 299	2 486	2 865	3 116
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	85	26	24	23	25
Aide humanitaire (a)	89	157	191	317	357
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	281	237	247	206	227
2. Prêts de développement et capital	226	- 678	- 690	- 801	- 542
dont: Prêts nouveaux de développement	258	- 585	- 334	- 447	- 425
B. Contributions aux organismes multilatéraux	2 887	2 724	3 712	2 635	3 401
Dons et souscriptions versées au capital, total	2 902	2 734	3 720	2 635	3 401
dont: CE	1 466	1 604	1 881	2 205	2 148
IDA	949	491	1 148	-	591
Banques régionales de développement	43	146	170	54	304
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	537	-3 564	-1 051	7 055	-5 728
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	843	-3 564	-1 051	7 055	-5 728
1. Crédits publics à l'exportation (b)	453	- 444	- 236	- 192	- 466
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	390	-3 120	- 815	7 247	-5 262
D. Organismes multilatéraux	- 306	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	1 178	1 008	1 148	1 523	1 348
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	11 829	995	7 619	12 023	21 149
1. Investissements directs	3 895	1 908	6 761	14 069	12 401
2. Crédits privés à l'exportation	2 463	249	949	- 131	19
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	241	- 25	24	- 411	1 057
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	5 230	-1 137	- 115	-1 505	7 672
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	<b>21 106</b>	<b>5 224</b>	<b>15 251</b>	<b>30 683</b>	<b>27 203</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>0.88</b>	<b>0.22</b>	<b>0.56</b>	<b>1.10</b>	<b>0.93</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	9 008	8 029	8 957	11 595	12 049
Prêts nouveaux de développement	1 591	474	674	551	674
Aide alimentaire, total bilatéral	173	69	79	106	103
Autres apports du secteur public	2 689	-1 092	922	10 910	115
dont: Crédits publics à l'exportation	1 119	126	372	68	91
Crédits privés à l'exportation	6 189	4 964	-	4 349	4 705
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	11 112	8 567	9 335	12 521	13 230
Dons bilatéraux, total	5 039	5 031	4 833	7 493	7 853
Annulations de dettes	582	1 337	814	3 905	3 015
Prêts bilatéraux, total	2 266	616	1 282	1 743	1 624
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	582	1 337	814	3 905	3 015
dont : Remises de dettes	582	1 337	814	3 905	3 015
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	1 220	552	3 441	2 722
Réfugiés dans les pays donneur	277	25	15	17	18

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

1995-96	Australie				1995-96	Autriche			
	2003	2004	2005	2006		2003	2004	2005	2006
1 134	1 219	1 460	1 680	2 123	573	505	678	1 573	1 498
<b>0.31</b>	<b>0.25</b>	<b>0.25</b>	<b>0.25</b>	<b>0.30</b>	<b>0.25</b>	<b>0.20</b>	<b>0.23</b>	<b>0.52</b>	<b>0.47</b>
889	975	1 191	1 449	1 796	397	228	353	1 232	1 092
889	975	1 191	1 449	1 773	386	266	380	1 244	1 101
388	559	692	740	860	155	114	133	150	162
22	19	40	55	3	3	2	2	1	1
34	108	113	194	191	6	2	7	26	17
7	1	-	4	1	3	0	0	0	0
43	55	65	76	78	16	26	30	31	32
-	-	-	-	23	11	-37	-28	-12	-9
-	-	-	-	23	11	-35	-4	-5	-4
245	244	270	231	327	176	276	325	341	407
245	244	270	231	327	176	276	325	341	407
-	-	-	-	-	89	169	200	221	236
88	90	85	105	181	29	42	46	46	98
62	69	74	28	72	2	27	30	36	36
110	80	35	74	308	353	44	-229	310	-448
110	-6	-79	-91	190	256	44	-229	310	-448
110	-118	-166	-175	-	244	48	-175	-120	-64
-	110	87	84	190	12	-4	-55	430	-384
-	86	114	165	118	96	-	-	-	-
68	336	489	825	615	50	71	89	139	119
-405	1 374	482	2 786	6 074	472	824	815	2 814	2 045
-639	239	506	1 588	4 968	166	765	924	2 712	1 613
783	-	-	132	129	306	59	-109	102	433
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-549	1 135	-24	1 066	978	-	-	-	-	-
<b>908</b>	<b>3 010</b>	<b>2 466</b>	<b>5 366</b>	<b>9 120</b>	<b>1 448</b>	<b>1 445</b>	<b>1 352</b>	<b>4 837</b>	<b>3 215</b>
<b>0.24</b>	<b>0.61</b>	<b>0.41</b>	<b>0.79</b>	<b>1.27</b>	<b>0.63</b>	<b>0.58</b>	<b>0.46</b>	<b>1.60</b>	<b>1.01</b>
1 134	1 219	1 460	1 680	2 123	581	545	708	1 587	1 510
-	-	-	-	23	16	1	-	-	-
30	37	52	66	44	3	2	2	4	2
110	199	210	269	308	376	162	138	563	149
110	2	4	1	-	268	162	138	75	76
783	-	-	132	-	391	217	294	648	1 078
1 393	1 242	1 327	2 058	2 123	763	570	727	1 621	1 519
1 093	1 140	1 239	1 431	1 773	447	277	385	1 260	1 083
-	3	7	4	277	34	8	83	874	718
-	-	-	-	23	93	-	-	-	-
6	7	12	20	277	41	41	117	911	761
6	6	10	19	277	19	41	117	911	761
-	7	12	20	277	-	39	93	904	757
0	31	55	75	0	97	34	52	62	41

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1995-96	2003	Belgique 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	974	1 853	1 463	1 963	1 978
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.36</b>	<b>0.60</b>	<b>0.41</b>	<b>0.53</b>	<b>0.50</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	522	1 468	902	1 308	1 357
1. Dons et contributions assimilables	530	1 496	953	1 328	1 365
dont: Coopération technique	290	324	414	500	580
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	17	11	3	0	-
Aide humanitaire (a)	20	31	58	66	86
En faveur des ONG	3	7	23	20	21
Frais administratifs	49	57	41	47	54
2. Prêts de développement et capital	- 9	- 27	- 50	- 20	- 7
dont: Prêts nouveaux de développement	- 4	- 23	- 46	- 15	- 4
B. Contributions aux organismes multilatéraux	452	385	561	655	620
Dons et souscriptions versées au capital, total	454	385	561	655	620
dont: CE	199	282	335	368	393
IDA	156	-	92	184	102
Banques régionales de développement	8	24	26	23	39
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	159	955	- 93	391	- 434
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	159	955	- 93	391	- 434
1. Crédits publics à l'exportation (b)	29	0	0	0	0
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	130	955	- 93	391	- 434
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	61	165	181	249	251
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	1 497	- 1 752	- 735	539	3 514
1. Investissements directs	295	-	- 169	1 422	3 533
2. Crédits privés à l'exportation	- 227	- 1 752	- 566	- 884	- 19
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	1 429	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	<b>2 690</b>	<b>1 221</b>	<b>816</b>	<b>3 142</b>	<b>5 309</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>1.00</b>	<b>0.40</b>	<b>0.23</b>	<b>0.84</b>	<b>1.34</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	1 014	1 887	1 555	2 015	2 047
Prêts nouveaux de développement	29	6	28	25	34
Aide alimentaire, total bilatéral	19	17	19	22	21
Autres apports du secteur public	254	1 000	24	462	30
dont: Crédits publics à l'exportation	29	0	0	0	0
Crédits privés à l'exportation	140	-	258	158	531
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	1 014	1 761	2 199	2 104	2 413
Dons bilatéraux, total	530	1 564	1 280	1 554	1 499
Annulations de dettes	62	753	211	501	401
Prêts bilatéraux, total	29	4	28	24	46
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	62	757	211	477	401
dont : Remises de dettes	62	757	211	477	401
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	753	206	472	396
Réfugiés dans les pays donneur	-	79	42	58	73

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

1995-96	Canada				1995-96	Danemark			
	2003	2004	2005	2006		2003	2004	2005	2006
1 931	2 031	2 599	3 756	3 684	1 698	1 748	2 037	2 109	2 236
<b>0.35</b>	<b>0.24</b>	<b>0.27</b>	<b>0.34</b>	<b>0.29</b>	<b>1.00</b>	<b>0.84</b>	<b>0.85</b>	<b>0.81</b>	<b>0.80</b>
1 371	1 348	1 991	2 833	2 531	976	1 032	1 202	1 357	1 464
1 410	1 681	2 022	2 853	2 573	1 075	1 144	1 192	1 414	1 525
363	345	414	335	530	102	111	112	115	110
83	116	28	3	3	-	1	0	0	1
54	101	119	166	231	-	11	10	155	151
164	1	1	31	27	8	77	11	56	122
117	202	209	250	228	83	97	102	116	111
- 39	- 333	- 31	- 20	- 42	- 99	- 113	11	- 57	- 61
- 21	- 333	- 31	- 20	- 42	- 31	- 103	- 16	-	- 15
560	683	608	923	1 153	721	717	835	751	772
560	683	608	924	1 153	721	717	835	751	772
-	-	-	-	-	95	146	179	196	218
101	164	177	190	281	75	61	67	77	71
56	102	102	213	163	19	57	50	51	49
397	- 358	- 794	- 534	356	51	41	21	- 8	- 77
397	- 358	- 794	- 534	356	48	41	21	- 8	- 77
494	- 277	- 664	46	831	46	-	-	-	-
- 97	- 81	- 130	- 580	- 474	2	41	21	- 8	- 77
-	-	-	-	-	3	-	-	-	-
294	566	639	973	1 100	34	-	58	81	73
3 581	2 711	3 542	9 178	9 093	91	106	518	33	454
3 889	2 626	3 613	6 647	7 717	106	106	518	33	454
- 50	3	0	787	950	- 15	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 257	82	- 71	1 744	427	-	-	-	-	-
<b>6 203</b>	<b>4 949</b>	<b>5 986</b>	<b>13 373</b>	<b>14 234</b>	<b>1 874</b>	<b>1 896</b>	<b>2 634</b>	<b>2 215</b>	<b>2 686</b>
<b>1.11</b>	<b>0.58</b>	<b>0.62</b>	<b>1.20</b>	<b>1.14</b>	<b>1.11</b>	<b>0.91</b>	<b>1.10</b>	<b>0.85</b>	<b>0.96</b>
1 989	2 368	2 631	3 777	3 730	1 828	1 890	2 100	2 174	2 315
19	4	1	0	-	2	-	-	-	-
83	116	89	125	118	-	1	0	9	11
1 667	721	653	1 309	2 210	257	51	47	26	47
1 667	655	650	1 254	2 198	182	-	-	-	-
152	272	1 210	1 954	2 572	66	-	-	-	-
2 224	2 558	3 013	3 740	3 831	1 875	1 558	2 497	2 352	2 110
1 523	1 865	2 404	2 816	2 678	1 037	823	1 523	1 574	1 369
126	96	74	455	245	-	-	-	66	256
61	11	-	-	-	65	23	119	32	-
126	96	74	455	260	101	-	-	50	146
126	96	74	455	245	101	-	-	50	146
-	96	74	455	260	-	-	-	30	113
116	145	177	175	158	63	106	85	70	42

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1995-96	2003	Espagne 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 300	1 961	2 437	3 018	3 814
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.24</b>	<b>0.27</b>	<b>0.32</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	852	1 151	1 400	1 863	2 092
1. Dons et contributions assimilables	548	938	1 227	2 020	2 012
dont: Coopération technique	128	313	340	483	438
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	9	6	12	10	29
Aide humanitaire (a)	16	68	77	114	137
En faveur des ONG	-	7	7	7	6
Frais administratifs	37	77	83	103	101
2. Prêts de développement et capital	304	213	173	- 157	80
dont: Prêts nouveaux de développement	304	251	233	121	138
B. Contributions aux organismes multilatéraux	448	810	1 037	1 155	1 722
Dons et souscriptions versées au capital, total	448	810	1 037	1 155	1 722
dont: CE	300	525	628	784	852
IDA	62	63	180	123	228
Banques régionales de développement	15	85	131	134	139
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 190	73	25	67	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 190	73	25	67	-
1. Crédits publics à l'exportation (b)	- 190	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	73	25	67	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	119	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	1 914	4 633	10 300	3 716	7 333
1. Investissements directs	1 914	4 737	10 503	4 158	7 608
2. Crédits privés à l'exportation	-	- 104	- 203	- 442	- 275
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	<b>3 142</b>	<b>6 667</b>	<b>12 762</b>	<b>6 801</b>	<b>11 146</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>0.56</b>	<b>0.79</b>	<b>1.25</b>	<b>0.61</b>	<b>0.92</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	1 386	2 217	2 684	3 518	4 160
Prêts nouveaux de développement	390	454	413	331	415
Aide alimentaire, total bilatéral	10	13	19	33	35
Autres apports du secteur public	2	80	25	67	-
dont: Crédits publics à l'exportation	2	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	1 390	2 217	2 684	3 518	4 160
Dons bilatéraux, total	548	938	1 227	2 020	2 012
Annulations de dettes	91	116	198	763	538
Prêts bilatéraux, total	394	469	420	342	427
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	91	144	277	903	573
dont : Remises de dettes	91	116	198	763	538
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	91	210	613	503
Réfugiés dans les pays donneur	-	21	20	20	28

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

Tableau 14

## Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

1995-96	Etats-Unis				1995-96	Finlande			
	2003	2004	2005	2006		2003	2004	2005	2006
8 372	16 320	19 705	27 935	23 532	398	558	680	902	834
<b>0.11</b>	<b>0.15</b>	<b>0.17</b>	<b>0.23</b>	<b>0.18</b>	<b>0.32</b>	<b>0.35</b>	<b>0.37</b>	<b>0.46</b>	<b>0.40</b>
6 266	14 659	16 250	25 582	21 162	217	309	402	597	455
7 030	16 359	17 027	26 344	22 005	230	300	397	591	442
2 701	7 701	7 347	8 803	9 278	49	129	178	98	81
596	834	921	662	743	2	0	0	-	-
687	2 478	2 483	3 392	3 022	21	34	34	74	70
-	-	-	-	-	3	6	7	7	9
698	779	1 004	1 084	1 084	20	25	31	34	33
- 764	-1 701	- 777	- 762	- 843	- 13	8	5	6	13
- 865	-	-	-	-	- 3	2	- 5	-	-
2 107	1 661	3 455	2 353	2 370	181	250	278	305	380
2 121	1 671	3 466	2 363	2 380	181	250	278	305	380
-	-	-	-	-	45	108	129	140	153
629	-	1 752	843	827	34	35	32	38	46
218	48	490	219	240	21	15	16	20	20
1 296	1 068	- 679	-1 048	-4 017	222	7	- 3	-	-
1 296	1 068	- 679	-1 048	-4 017	222	7	- 3	-	-
- 239	- 459	-1 287	-1 212	-2 817	227	-	-	-	-
1 535	1 527	607	164	-1 200	- 4	7	- 3	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 506	6 326	6 792	8 629	9 037	3	13	14	16	25
39 184	14 147	6 465	78 010	62 345	251	- 622	647	723	553
23 268	14 298	20 355	19 770	36 624	160	78	600	149	402
82	- 6	- 293	- 100	-1 097	29	- 297	96	- 161	14
- 604	78	-1 255	1 566	3 156	-	-	-	-	-
16 438	- 224	-12 343	56 774	23 662	62	- 403	- 49	736	137
<b>51 358</b>	<b>37 860</b>	<b>32 283</b>	<b>113 526</b>	<b>90 897</b>	<b>875</b>	<b>- 44</b>	<b>1 338</b>	<b>1 642</b>	<b>1 413</b>
<b>0.69</b>	<b>0.34</b>	<b>0.28</b>	<b>0.92</b>	<b>0.69</b>	<b>0.70</b>	<b>-0.03</b>	<b>0.72</b>	<b>0.84</b>	<b>0.67</b>
9 340	18 257	20 604	28 750	24 532	419	560	689	907	838
10	-	-	-	-	6	3	1	-	-
726	2 498	2 164	2 277	2 064	4	9	9	16	-
3 256	3 068	927	745	531	458	21	15	-	-
767	805	194	142	118	458	-	-	-	-
5 538	-	-	-	-	57	-	7	3	14
9 932	22 521	26 991	30 109	26 678	433	659	824	1 140	964
7 658	20 715	23 394	27 719	24 151	218	381	491	683	588
64	2 400	141	4 076	1 583	13	-	25	-	-
158	221	127	33	142	9	8	12	11	19
64	2 406	143	4 196	1 704	13	-	25	150	-
64	2 400	141	4 194	1 703	13	-	25	150	-
-	1 314	114	4 078	1 585	-	-	25	150	-
-	344	512	525	488	9	11	26	17	11

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1995-96	2003	France 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	7 947	7 253	8 473	10 026	10 601
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.51</b>	<b>0.40</b>	<b>0.41</b>	<b>0.47</b>	<b>0.47</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	6 091	5 213	5 567	7 239	7 919
1. Dons et contributions assimilables	5 762	5 725	6 067	7 707	8 422
dont: Coopération technique	2 514	1 934	2 340	2 364	2 805
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	66	40	50	39	34
Aide humanitaire (a)	117	31	19	28	48
En faveur des ONG	23	28	35	40	42
Frais administratifs	310	256	366	334	342
2. Prêts de développement et capital	329	- 511	- 500	- 468	- 503
dont: Prêts nouveaux de développement	835	- 798	- 293	- 333	- 321
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 856	2 040	2 906	2 787	2 681
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 856	2 048	2 885	2 747	3 193
dont: CE	914	1 311	1 863	1 811	1 938
IDA	477	291	395	296	456
Banques régionales de développement	151	156	164	206	207
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 120	2 806	- 216	- 1 390	- 1 388
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 120	2 806	- 216	- 1 390	- 1 388
1. Crédits publics à l'exportation (b)	146	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 266	2 806	- 216	- 1 390	- 1 388
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	140	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	7 014	- 3 123	4 342	7 107	13 116
1. Investissements directs	2 578	681	1 534	6 856	10 589
2. Crédits privés à l'exportation	975	- 2 345	- 23	- 911	- 1 456
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 201	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	3 662	- 1 460	2 831	1 163	3 983
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	<b>14 981</b>	<b>6 936</b>	<b>12 599</b>	<b>15 744</b>	<b>22 329</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>0.97</b>	<b>0.39</b>	<b>0.61</b>	<b>0.74</b>	<b>0.99</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	8 998	9 156	9 800	11 530	12 764
Prêts nouveaux de développement	1 247	447	508	554	744
Aide alimentaire, total bilatéral	66	71	50	39	39
Autres apports du secteur public	751	4 236	410	1 891	311
dont: Crédits publics à l'exportation	320	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	224	-	- 503
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	8 119	10 151	9 864	12 131	15 026
Dons bilatéraux, total	4 666	5 805	6 128	7 634	8 595
Annulations de dettes	541	569	1 960	3 498	3 683
Prêts bilatéraux, total	1 459	1 399	870	1 228	1 349
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	1 527	2 432	1 961	3 498	3 683
dont : Remises de dettes	1 527	2 329	1 960	3 498	3 683
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	2 127	1 701	3 212	3 433
Réfugiés dans les pays donneur	-	445	544	585	471

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

		Grèce				Irlande				
1995-96	2003	2004	2005	2006	1995-96	2003	2004	2005	2006	
184	362	321	384	424	166	504	607	719	1 022	
<b>0.15</b>	<b>0.21</b>	<b>0.16</b>	<b>0.17</b>	<b>0.17</b>	<b>0.30</b>	<b>0.39</b>	<b>0.39</b>	<b>0.42</b>	<b>0.54</b>	
27	228	161	206	189	101	352	410	482	632	
27	228	161	207	189	101	352	410	482	632	
18	117	53	77	89	60	11	12	13	20	
8	-	0	1	0	0	1	1	19	10	
1	7	10	17	19	9	25	36	64	87	
-	-	0	-	-	0	74	95	130	100	
-	16	17	30	19	10	25	28	31	34	
-	-	-	-0	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-0	-	-	-	-	-	-	
156	134	160	178	235	65	152	198	237	389	
156	134	160	178	235	65	152	198	237	389	
128	116	144	158	164	42	73	93	112	122	
6	4	4	5	42	7	7	20	23	122	
-	-	-	0	-	-	-	-	-	19	
-	-	4	-	8	-	-	-	-	-	
-	-	4	-	8	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	4	-	8	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	8	17	1	10	57	283	234	308	339	
-	33	-14	325	2 454	86	1 547	3 010	4 271	3 877	
-	33	-14	325	2 454	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	24	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	62	1 547	3 010	4 271	3 877	
<b>184</b>	<b>403</b>	<b>328</b>	<b>709</b>	<b>2 896</b>	<b>309</b>	<b>2 334</b>	<b>3 851</b>	<b>5 298</b>	<b>5 237</b>	
<b>0.15</b>	<b>0.23</b>	<b>0.16</b>	<b>0.32</b>	<b>1.18</b>	<b>0.55</b>	<b>1.83</b>	<b>2.47</b>	<b>3.09</b>	<b>2.77</b>	
184	362	321	384	424	166	504	607	719	1 022	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8	0	4	3	0	1	4	5	26	14	
-	-	4	-	8	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	24	-	-	-	-	
184	362	321	384	424	166	504	607	719	1 022	
27	228	161	207	189	101	352	410	482	632	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	0	0	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	0	0	-	
-	3	3	9	5	3	1	2	2	1	

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1995-96	2003	Italie 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	2 019	2 433	2 462	5 091	3 641
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.18</b>	<b>0.17</b>	<b>0.15</b>	<b>0.29</b>	<b>0.20</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	808	1 061	704	2 270	2 001
1. Dons et contributions assimilables	569	1 126	855	2 213	2 147
dont: Coopération technique	70	148	140	121	171
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	55	51	33	12	6
Aide humanitaire (a)	91	45	75	67	74
En faveur des ONG	20	34	45	53	10
Frais administratifs	43	48	63	40	56
2. Prêts de développement et capital	239	- 65	- 151	57	- 146
dont: Prêts nouveaux de développement	131	- 105	- 153	45	- 155
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 211	1 372	1 757	2 821	1 640
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 211	1 372	1 757	2 821	1 640
dont: CE	593	942	1 186	1 261	1 316
IDA	211	2	-	679	30
Banques régionales de développement	170	33	169	168	16
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 505	- 285	507	- 1 125	- 957
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1 508	- 285	507	- 1 125	- 957
1. Crédits publics à l'exportation (b)	88	-	- 33	5	38
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	1 419	- 285	540	- 1 130	- 995
D. Organismes multilatéraux	- 3	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	28	27	49	94	123
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	204	2 044	221	44	2 705
1. Investissements directs	395	505	808	951	1 151
2. Crédits privés à l'exportation	- 1 379	1 644	1 682	1 451	2 602
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	1 189	- 106	- 2 269	- 2 358	- 1 049
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	<b>3 756</b>	<b>4 218</b>	<b>3 239</b>	<b>4 103</b>	<b>5 512</b>
Total en pourcentage du RNB	<b>0.33</b>	<b>0.29</b>	<b>0.19</b>	<b>0.23</b>	<b>0.30</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	2 251	2 670	2 749	5 264	4 003
Prêts nouveaux de développement	243	132	135	218	207
Aide alimentaire, total bilatéral	58	56	35	12	14
Autres apports du secteur public	2 541	411	2 055	142	174
dont: Crédits publics à l'exportation	680	-	-	55	53
Crédits privés à l'exportation	1 392	1 951	2 029	-	1 572
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	2 669	3 614	3 040	5 636	4 138
Dons bilatéraux, total	663	1 140	817	2 233	2 159
Annulations de dettes	84	558	115	1 670	1 379
Prêts bilatéraux, total	348	375	125	452	349
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	84	558	115	1 670	1 596
dont : Remises de dettes	84	558	115	1 670	1 379
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	558	115	1 670	1 596
Réfugiés dans les pays donneur	1	44	-	0	0

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Japon					Luxembourg				
1995-96	2003	2004	2005	2006	1995-96	2003	2004	2005	2006
11 964	8 880	8 922	13 147	11 187	74	194	236	256	291
<b>0.24</b>	<b>0.20</b>	<b>0.19</b>	<b>0.28</b>	<b>0.25</b>	<b>0.40</b>	<b>0.81</b>	<b>0.83</b>	<b>0.86</b>	<b>0.89</b>
9 313	6 334	5 917	10 406	7 313	50	150	171	187	205
5 868	4 443	7 131	9 195	7 660	50	150	171	187	205
2 291	1 880	1 914	1 873	1 858	2	3	4	4	6
63	65	48	58	84	1	2	4	1	8
66	30	657	516	183	8	14	22	16	37
251	188	248	129	102	9	26	28	33	3
729	679	671	702	668	1	3	4	11	13
3 445	1 891	-1 213	1 212	- 347	-	-	-	-	-
-	1 262	990	1 533	- 7	-	-	-	-	-
2 651	2 545	3 005	2 740	3 874	24	44	64	69	86
2 651	2 545	3 005	2 740	3 874	24	44	64	69	86
-	-	-	-	-	13	19	20	25	24
947	713	764	750	2 385	5	4	8	6	12
526	480	450	487	454	-	2	11	10	11
3 245	-2 149	-2 372	-2 421	2 438	-	-	-	-	-
2 906	-2 533	-2 006	-1 423	2 732	-	-	-	-	-
349	- 130	- 130	-1 202	-1 305	-	-	-	-	-
2 557	-2 404	-1 876	- 222	4 038	-	-	-	-	-
339	384	- 366	- 997	- 294	-	-	-	-	-
224	335	425	255	315	7	7	6	8	8
24 758	- 731	4 392	12 278	12 290	-	-	-	-	-
8 985	7 016	9 171	14 472	14 144	-	-	-	-	-
757	3 643	1 667	-3 433	275	-	-	-	-	-
- 275	371	-3 020	81	- 928	-	-	-	-	-
15 289	-11 760	-3 426	1 158	-1 201	-	-	-	-	-
<b>40 191</b>	<b>6 335</b>	<b>11 368</b>	<b>23 259</b>	<b>26 230</b>	<b>81</b>	<b>201</b>	<b>242</b>	<b>265</b>	<b>299</b>
<b>0.80</b>	<b>0.14</b>	<b>0.24</b>	<b>0.50</b>	<b>0.58</b>	<b>0.44</b>	<b>0.84</b>	<b>0.86</b>	<b>0.89</b>	<b>0.91</b>
15 194	12 971	16 176	18 640	17 115	74	194	236	256	291
-	5 304	5 931	5 763	5 324	-	-	-	-	-
63	65	48	58	84	2	2	6	9	18
10 058	10 152	7 303	8 508	12 585	-	-	-	-	-
2 095	1 266	1 840	753	436	-	-	-	-	-
-	7 688	6 717	4 487	20 667	-	-	-	-	-
19 863	17 568	15 531	19 363	17 344	78	194	236	256	291
5 966	4 085	7 651	9 353	7 861	50	150	171	187	205
-	158	2 448	4 776	3 212	-	-	-	-	-
11 305	11 120	5 340	7 912	5 751	-	-	-	-	-
469	162	2 413	4 776	3 544	-	-	-	-	-
469	162	2 413	4 776	3 212	-	-	-	-	-
-	162	158	3 553	3 003	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	7	-

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1995-96	2003	Norvège 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 278	2 042	2 199	2 786	2 954
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.85</b>	<b>0.92</b>	<b>0.87</b>	<b>0.94</b>	<b>0.89</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	926	1 462	1 536	2 033	2 198
1. Dons et contributions assimilables	918	1 455	1 496	1 968	2 119
dont: Coopération technique	172	236	287	319	366
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	8	4	-	0	7
Aide humanitaire (a)	182	173	149	344	309
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	53	99	118	137	164
2. Prêts de développement et capital	8	7	41	64	79
dont: Prêts nouveaux de développement	8	-7	-6	-	-
B. Contributions aux organismes multilatéraux	352	580	662	754	756
Dons et souscriptions versées au capital, total	352	580	662	754	756
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	82	100	119	113	119
Banques régionales de développement	22	72	74	88	87
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-0	0	0	5	5
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-0	0	0	5	5
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-0	0	0	5	5
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	86	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	306	1 264	586	1 839	1 345
1. Investissements directs	283	1 199	635	1 847	1 351
2. Crédits privés à l'exportation	23	65	-49	-8	-6
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	0	-	-	-
<b>V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)</b>	<b>1 669</b>	<b>3 306</b>	<b>2 785</b>	<b>4 630</b>	<b>4 304</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>1.11</b>	<b>1.49</b>	<b>1.11</b>	<b>1.56</b>	<b>1.29</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	1 281	2 049	2 204	2 786	2 954
Prêts nouveaux de développement	11	-	-	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	24	19	14	74	76
Autres apports du secteur public	-	0	0	5	5
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	136	156	3	14	5
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	1 259	2 018	2 104	2 831	3 404
Dons bilatéraux, total	877	1 398	1 415	2 058	2 595
Annulations de dettes	29	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	10	39	26	19	53
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	43	22	12	2	23
dont : Remises de dettes	43	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	22	12	2	23
Réfugiés dans les pays donneur	9	176	111	68	67

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Nouvelle-Zélande					Pays-Bas				
1995-96	2003	2004	2005	2006	1995-96	2003	2004	2005	2006
122	165	212	274	259	3 236	3 972	4 204	5 115	5 452
<b>0.22</b>	<b>0.23</b>	<b>0.23</b>	<b>0.27</b>	<b>0.27</b>	<b>0.81</b>	<b>0.80</b>	<b>0.73</b>	<b>0.82</b>	<b>0.81</b>
100	129	159	224	203	2 260	2 829	2 670	3 683	4 282
100	129	159	224	203	2 527	2 963	3 217	3 696	4 415
44	40	46	41	49	950	684	663	609	464
0	0	1	2	1	25	18	2	-	1
3	9	17	53	21	310	133	220	408	397
3	11	12	14	15	299	602	658	674	977
8	10	13	15	16	142	226	247	245	255
-	-	-	-	-	- 267	- 133	- 547	- 13	- 133
-	-	-	-	-	- 267	- 135	- 532	- 28	- 133
23	36	53	50	56	976	1 143	1 534	1 432	1 169
23	36	53	50	56	976	1 143	1 534	1 432	1 169
-	-	-	-	-	286	362	383	432	432
4	7	8	9	8	257	162	358	245	16
-	6	7	6	6	46	59	73	163	55
-	3	5	7	7	74	899	151	152	343
-	3	5	7	7	74	899	151	152	343
-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
-	3	5	7	7	74	899	151	152	343
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	18	29	94	48	354	379	412	422	277
17	21	25	26	24	4 491	9 946	9 339	17 091	22 544
17	21	25	26	24	4 025	3 448	1 986	2 348	6 351
-	-	-	-	-	- 206	2 451	3 708	10 614	5 713
-	-	-	-	-	444	659	559	- 474	- 248
-	-	-	-	-	228	3 388	3 086	4 604	10 728
<b>157</b>	<b>208</b>	<b>271</b>	<b>401</b>	<b>338</b>	<b>8 155</b>	<b>15 196</b>	<b>14 106</b>	<b>22 781</b>	<b>28 616</b>
<b>0.28</b>	<b>0.28</b>	<b>0.30</b>	<b>0.40</b>	<b>0.35</b>	<b>2.05</b>	<b>3.04</b>	<b>2.46</b>	<b>3.65</b>	<b>4.23</b>
122	165	212	274	259	3 506	4 223	4 898	5 201	5 889
-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
0	2	2	9	3	43	51	42	76	48
-	3	5	7	7	74	1 368	151	152	343
-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
-	-	-	-	-	535	2 549	-	10 912	6 327
122	185	241	370	356	3 085	2 401	3 427	4 435	12 626
100	144	184	314	297	2 151	2 088	2 805	3 443	10 831
-	-	-	-	-	175	237	29	-	8
-	-	-	-	-	5	20	0	87	-
-	-	-	0	0	197	255	231	330	312
-	-	-	-	-	197	255	231	330	294
-	-	-	0	0	-	249	216	324	312
-	8	11	11	10	35	174	118	94	112

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1995-96	2003	Portugal 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	238	320	1 031	377	396
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.23</b>	<b>0.22</b>	<b>0.63</b>	<b>0.21</b>	<b>0.21</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	161	182	873	218	211
1. Dons et contributions assimilables	112	183	179	201	198
dont: Coopération technique	62	142	114	114	117
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	0	-	-	-	-
Aide humanitaire (a)	5	1	18	13	7
En faveur des ONG	2	1	4	6	7
Frais administratifs	4	10	10	16	13
2. Prêts de développement et capital	49	-1	694	17	14
dont: Prêts nouveaux de développement	-2	-1	-4	17	14
B. Contributions aux organismes multilatéraux	76	137	158	159	185
Dons et souscriptions versées au capital, total	76	137	158	159	185
dont: CE	57	88	112	128	124
IDA	3	11	12	12	14
Banques régionales de développement	1	24	17	4	30
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	73	-2	-692	-3	-20
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	73	-2	-692	-3	-20
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-24	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	98	-2	-692	-3	-20
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	-0	4	3	6	4
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	359	823	335	728	286
1. Investissements directs	308	680	187	556	44
2. Crédits privés à l'exportation	81	143	148	172	243
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-29	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	<b>670</b>	<b>1 145</b>	<b>676</b>	<b>1 109</b>	<b>666</b>
Total en pourcentage du RNB	<b>0.64</b>	<b>0.79</b>	<b>0.41</b>	<b>0.62</b>	<b>0.36</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	242	321	1 036	383	402
Prêts nouveaux de développement	1	1	0	23	20
Aide alimentaire, total bilatéral	0	-	-	1	-
Autres apports du secteur public	120	-	-	-	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	163	165	160	186	273
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	151	321	1 036	383	402
Dons bilatéraux, total	44	183	179	201	198
Annulations de dettes	38	5	5	3	-
Prêts bilatéraux, total	53	1	698	23	20
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	34	6	6	3	0
dont : Remises de dettes	31	5	5	3	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	6	6	3	0
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	1	0	0

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Royaume-Uni					Suède				
1995-96	2003	2004	2005	2006	1995-96	2003	2004	2005	2006
3 200	6 262	7 905	10 772	12 459	1 851	2 400	2 722	3 362	3 955
<b>0.28</b>	<b>0.34</b>	<b>0.36</b>	<b>0.47</b>	<b>0.51</b>	<b>0.80</b>	<b>0.79</b>	<b>0.78</b>	<b>0.94</b>	<b>1.02</b>
1 753	3 841	5 361	8 169	8 718	1 292	1 779	2 076	2 256	2 852
1 764	3 556	5 262	8 250	8 809	1 292	1 753	2 066	2 247	2 838
816	993	751	845	860	248	92	112	140	132
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-
188	565	523	628	835	155	196	206	261	295
65	268	429	394	365	110	105	137	134	152
118	464	508	427	477	89	125	147	126	193
- 11	285	98	- 82	- 92	-	26	10	9	14
- 89	129	64	12	- 15	-	26	10	9	14
1 448	2 421	2 544	2 603	3 741	559	621	646	1 106	1 103
1 449	2 456	2 540	2 649	3 798	559	621	646	1 106	1 103
782	1 078	1 529	1 221	1 565	102	123	225	198	246
324	737	250	665	946	126	-	25	274	47
33	129	130	28	354	35	133	48	104	109
147	50	- 155	- 99	- 187	2	- 15	- 64	- 4	- 2
147	50	- 155	- 99	- 187	2	- 15	- 64	- 4	- 2
18	94	21	36	2	-	-	-	-	-
129	- 44	- 176	- 135	- 189	2	- 15	- 64	- 4	- 2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
433	389	390	726	543	30	23	31	29	12
14 145	11 840	23 562	19 870	14 127	231	-1 153	266	159	210
6 338	9 745	18 092	14 812	7 530	299	- 337	594	430	333
197	- 679	- 356	- 625	- 4 696	- 67	- 816	- 328	- 271	- 123
-	-	-	-	-	- 1	-	-	-	-
7 610	2 774	5 826	5 683	11 292	0	0	- 0	- 0	- 0
<b>17 926</b>	<b>18 541</b>	<b>31 702</b>	<b>31 269</b>	<b>26 941</b>	<b>2 114</b>	<b>1 255</b>	<b>2 954</b>	<b>3 545</b>	<b>4 175</b>
<b>1.57</b>	<b>1.01</b>	<b>1.45</b>	<b>1.37</b>	<b>1.11</b>	<b>0.92</b>	<b>0.42</b>	<b>0.84</b>	<b>0.99</b>	<b>1.08</b>
3 320	6 471	8 229	11 168	13 075	1 851	2 400	2 722	3 362	3 955
6	167	80	17	1	-	26	10	9	14
70	94	64	66	140	-	20	14	10	4
309	243	68	52	11	3	68	32	41	81
18	94	21	36	2	-	-	-	-	-
957	-	-	-	-	921	758	1 037	1 347	1 147
3 252	6 491	8 206	11 162	13 075	1 965	2 388	2 723	3 732	4 249
1 696	3 576	5 239	8 244	8 809	1 413	1 953	2 072	2 517	3 089
83	81	759	3 515	2 557	92	165	26	53	292
105	454	381	265	465	-	28	6	9	14
106	110	819	3 540	3 511	38	165	26	53	292
106	60	785	3 521	2 557	11	165	26	53	292
-	106	812	3 530	3 503	-	165	26	53	292
-	-	-	-	-	114	191	178	143	164

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>

## Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1995-96	2003	Suisse 2004	2005	2006
<b>VERSEMENTS NETS</b>					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 055	1 299	1 545	1 772	1 646
<b>APD en pourcentage du RNB</b>	<b>0.34</b>	<b>0.39</b>	<b>0.41</b>	<b>0.44</b>	<b>0.39</b>
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	751	945	1 187	1 405	1 254
1. Dons et contributions assimilables	755	929	1 173	1 385	1 241
dont: Coopération technique	368	177	117	144	161
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	17	-	-	-	-
Aide humanitaire (a)	89	136	151	190	175
En faveur des ONG	61	47	50	47	49
Frais administratifs	24	28	29	52	52
2. Prêts de développement et capital	- 4	16	14	20	13
dont: Prêts nouveaux de développement	- 2	- 5	- 6	- 6	- 11
B. Contributions aux organismes multilatéraux	304	355	359	367	392
Dons et souscriptions versées au capital, total	304	355	359	367	392
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	131	135	146	142	163
Banques régionales de développement	12	66	42	54	57
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	0	-	-	17
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	0	-	-	17
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	0	-	-	17
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	184	280	316	332	402
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	-1 415	1 645	- 455	5 999	9 241
1. Investissements directs	- 600	1 592	273	7 451	10 001
2. Crédits privés à l'exportation	- 341	54	238	- 729	- 521
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 474	- 1	- 966	- 722	- 239
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	0
<b>V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)</b>	<b>- 176</b>	<b>3 225</b>	<b>1 406</b>	<b>8 103</b>	<b>11 306</b>
<b>Total en pourcentage du RNB</b>	<b>-0.06</b>	<b>0.96</b>	<b>0.37</b>	<b>2.02</b>	<b>2.69</b>
<i>Pour référence:</i>					
<b>VERSEMENTS BRUTS</b>					
Aide publique au développement (c)	1 059	1 305	1 556	1 778	1 657
Prêts nouveaux de développement	-	-	4	1	-
Aide alimentaire, total bilatéral	17	24	25	28	36
Autres apports du secteur public	-	0	-	-	17
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	986	455	723	211	175
<b>ENGAGEMENTS</b>					
Aide publique au développement, total (c)	1 036	1 393	1 744	1 754	1 880
Dons bilatéraux, total	738	869	1 252	1 344	1 215
Annulations de dettes	98	30	8	224	98
Prêts bilatéraux, total	-	33	14	30	28
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	45	37	8	224	98
dont : Remises de dettes	29	30	8	224	98
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	37	8	224	98
Réfugiés dans les pays donneur	-	22	194	129	132

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177647553533>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Total des pays du CAD					CE				
1995-96	2003	2004	2005	2006	1995-96	2003	2004	2005	2006
57 277	69 065	79 432	107 099	104 421	5 426	7 173	8 704	9 390	10 245
<b>0.26</b>	<b>0.25</b>	<b>0.26</b>	<b>0.33</b>	<b>0.31</b>	-	-	-	-	-
39 798	49 735	54 304	82 445	76 960	4 992	6 445	8 068	8 687	9 489
36 394	50 888	57 246	83 453	79 450	4 703	6 197	7 794	8 539	9 367
14 229	18 352	18 672	20 753	22 252	222	403	479	446	444
1 087	1 196	1 169	887	956	285	317	263	398	276
2 153	4 360	5 193	7 110	6 751	678	691	960	1 166	1 156
1 032	1 483	1 792	1 779	2 008	185	-	1	1	1
2 873	3 545	4 032	4 115	4 250	117	459	660	652	723
3 404	-1 153	-2 942	-1 008	-2 490	289	248	274	147	122
261	-461	-133	883	-944	289	248	274	147	122
17 479	19 330	25 127	24 653	27 461	434	728	636	703	756
17 511	19 393	25 122	24 670	28 040	434	728	636	703	756
5 112	6 946	8 906	9 258	9 931	-	-	-	-	-
4 702	3 120	5 690	4 827	6 787	-	236	-	-	100
1 440	1 734	2 274	2 096	2 466	-	-	-	18	-
7 861	-348	-5 601	1 430	-9 774	227	1 146	1 856	1 595	1 855
7 731	-818	-5 349	2 262	-9 598	227	1 146	1 856	1 595	1 855
1 752	-1 285	-2 668	-2 812	-3 781	-	-	-	-	-
5 979	465	-2 681	5 074	-5 817	227	1 146	1 856	1 595	1 855
130	470	-252	-832	-177	-	-	-	-	-
5 871	10 239	11 320	14 712	14 648	-	-	-	-	-
108 610	46 573	75 262	179 559	194 779	-	-	-	-	-
55 681	49 340	76 901	100 622	129 291	-	-	-	-	-
3 433	2 313	6 561	5 563	2 183	-	-	-	-	-
-869	1 083	-4 657	40	2 798	-	-	-	-	-
50 364	-6 164	-3 544	73 335	60 507	-	-	-	-	-
<b>179 619</b>	<b>125 529</b>	<b>160 412</b>	<b>302 800</b>	<b>304 074</b>	<b>5 653</b>	<b>8 319</b>	<b>10 559</b>	<b>10 985</b>	<b>12 101</b>
<b>0.80</b>	<b>0.45</b>	<b>0.52</b>	<b>0.93</b>	<b>0.89</b>	-	-	-	-	-
64 947	79 761	92 133	117 749	117 112	5 654	7 393	8 971	9 726	10 678
3 573	7 017	7 786	7 492	7 454	517	468	541	483	555
1 401	3 170	2 743	3 069	2 876	285	514	391	596	461
22 925	20 692	12 989	25 148	16 933	449	1 547	2 391	2 618	3 286
7 716	3 109	3 220	2 386	2 975	-	-	-	-	-
18 428	19 175	12 661	24 400	38 563	-	-	-	-	-
72 084	89 243	98 675	122 321	131 264	7 692	9 651	9 649	12 023	13 070
36 584	54 705	65 260	84 769	89 683	6 106	8 270	8 815	10 875	11 585
2 113	6 515	6 904	24 382	18 261	-	-	-	-	-
16 360	14 821	9 448	12 209	10 307	1 005	320	284	480	726
3 628	8 534	7 266	25 164	20 195	-	-	-	-	-
3 561	8 317	7 134	24 999	18 600	-	-	-	-	-
-	6 951	4 342	22 733	18 874	-	-	-	-	-
725	1 860	2 146	2 069	1 823	-	-	-	-	-

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 15

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177730376138>

### Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2006

Versements nets

En millions de USD

	Total	Groupe de la Banque mondiale	dont :	Banques régionales de dévelop- pement	dont :		
			IDA		Banque Africaine de dév.	Banque Asiatique de dév.	Banque Inter- Américaine de dév.
Allemagne	3 401	591	591	304	234	49	1
Australie	327	182	181	72	-	72	-
Autriche	407	98	98	36	28	7	0
Belgique	620	103	102	39	27	11	0
Canada	1 153	282	281	162	83	51	15
Danemark	772	90	71	49	27	10	1
Espagne	1 722	229	228	139	73	21	15
États-Unis	2 370	828	827	230	138	99	2
Finlande	380	46	46	20	13	6	1
France	2 681	456	456	207	167	38	2
Grèce	235	42	42	-	-	-	-
Irlande	389	125	122	19	-	19	-
Italie	1 640	97	30	16	10	-	2
Japon	3 874	2 576	2 385	454	121	321	12
Luxembourg	86	19	12	11	-	11	-
Norvège	756	136	119	87	70	9	1
Nouvelle-Zélande	56	8	8	6	-	6	-
Pays-Bas	1 169	88	16	55	54	-	-
Portugal	185	14	14	30	20	10	-
Royaume-Uni	3 741	977	943	354	226	105	1
Suède	1 103	47	47	109	70	12	-
Suisse	392	163	163	57	46	11	1
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>27 461</b>	<b>7 200</b>	<b>6 784</b>	<b>2 456</b>	<b>1 405</b>	<b>868</b>	<b>53</b>
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	18 532	3 025	2 820	1 387	948	301	22

a) FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177730376138>**Tableau 15****Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD  
aux organismes multilatéraux en 2006 (suite)**

Versements nets

En millions de USD

Organismes des Nations Unies	dont :					CE	dont :		Autres agences multilatérales	dont :		
	FIDA	PNUD	PAM	UNICEF	HCR		FED	FMI <sup>a</sup>				
222	15	34	-	6	6	2 148	783	136	15		Allemagne	
38	2	4	-	-	6	-	-	36	2		Australie	
27	-	7	1	2	1	236	89	10	5		Autriche	
51	4	18	-	4	1	393	124	34	-		Belgique	
318	-	62	28	24	13	-	-	390	40		Canada	
311	4	89	34	38	23	218	72	104	0		Danemark	
286	5	58	15	26	18	852	196	215	10		Espagne	
637	15	104	-	126	-	-	-	675	-		États-Unis	
131	2	21	8	18	9	153	50	30	0		Finlande	
205	10	30	5	18	18	1 938	832	- 124	- 511		France	
14	-	2	-	0	1	164	42	15	-		Grèce	
111	1	21	6	15	12	122	23	12	1		Irlande	
115	25	1	13	3	1	1 316	423	97	6		Italie	
588	16	78	13	85	4	-	-	257	37		Japon	
26	0	2	-	2	1	24	9	5	1		Luxembourg	
470	10	95	32	131	27	-	-	63	-		Norvège	
23	-	5	2	3	2	-	-	18	-		Nouvelle-Zélande	
444	8	116	34	36	51	432	175	150	-		Pays-Bas	
10	0	2	0	0	0	124	31	6	-		Portugal	
575	12	127	5	49	37	1 512	429	325	44		Royaume-Uni	
517	34	107	56	60	68	246	92	184	-		Suède	
121	6	41	2	14	9	-	-	52	5		Suisse	
<b>5 239</b>	<b>171</b>	<b>1 024</b>	<b>254</b>	<b>660</b>	<b>308</b>	<b>9 877</b>	<b>3 369</b>	<b>2 690</b>	<b>- 345</b>		<b>TOTAL DU CAD</b>	
3 044	122	634	177	277	248	9 877	3 369	1 199	- 429		dont: Pays CAD-UE	





StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177731755855>**Tableau 16****Souscriptions au capital des organismes multilatéraux<sup>a</sup>  
sur la base des dépôts et sur celle des encaissements**

Versements nets

En millions de USD

	Dépôts					Encaissements				
	1996	2003	2004	2005	2006	1996	2003	2004	2005	2006
Allemagne	1 378	792	1 446	109	904	917	634	739	742	778
Australie	-	-	-	134	264	148	161	161	134	264
Autriche	3	80	91	86	133	71	67	78	91	116
Belgique	-	-	24	212	133	143	112	71	192	85
Canada	190	103	315	347	448	431	504	420	451	512
Danemark	66	107	107	116	99	64	304	198	164	119
Espagne	21	128	199	14	17	-	-	-	-	-
États-Unis	1 300	177	2 365	1 160	1 144	1 700	1 435	2 034	1 345	1 778
Finlande	64	47	49	60	69	66	20	34	53	47
France	627	495	813	193	7	-	857	469	535	-
Grèce	-	9	7	13	33	-	-	-	-	24
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	760	18	206	951	97	308	265	-	499	242
Japon	452	847	886	883	2 510	-	1 916	1 218	1 057	2 694
Luxembourg	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	108	195	195	273	223	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	14	16	17	16	13	16	19	17	17
Pays-Bas	327	329	631	476	1	48	-	-	-	-
Portugal	1	3	4	3	1	10	23	41	27	34
Royaume-Uni	468	901	459	822	1 462	-	692	703	690	1 134
Suède	-	219	23	354	237	189	188	272	133	326
Suisse	145	197	190	202	226	149	154	181	182	181
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>5 909</b>	<b>4 661</b>	<b>8 029</b>	<b>6 423</b>	<b>8 024</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
<i>dont:</i>										
Pays CAD-UE	3 714	3 128	4 062	3 408	3 192	..	..	..	..	..

a) Banque mondiale, FMI-FRPC, BID, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque de développement des Caraïbes.

**Note :** Toutes les contributions à ces agences ne se font pas sous la forme de souscriptions au capital.

Tableau 17

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177753085188>**Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux<sup>a</sup>**

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts						
	Moyenne 1990-1991	Moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
<b>APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES</b>							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév. <sup>b</sup>	638	623	741	586	1 057	988	6 041
Fonds asiatique de dév.	1 130	1 259	1 168	1 138	1 084	1 293	1 488
Banque de dév. des Caraïbes	36	22	113	37	60	45	47
Conseil de l'Europe	2	-	-	-	-	-	-
BERD	-	17	44	53	53	50	11
IDA <sup>b</sup>	4 393	5 893	7 270	7 348	9 188	8 673	40 219
BID	404	618	425	593	560	535	514
FMI <sup>c</sup>	864	1 600	1 741	1 187	1 204	596	744
Fonds nordique de dév.	-	60	35	55	74	68	73
<b>Total des IFI</b>	<b>7 468</b>	<b>10 092</b>	<b>11 536</b>	<b>10 997</b>	<b>13 280</b>	<b>12 247</b>	<b>49 137</b>
<i>Nations Unies <sup>d</sup></i>							
FIDA	248	217	250	264	281	317	348
PNUD	923	530	275	296	374	399	437
FNUAP	175	223	310	271	312	386	388
HCR	626	580	633	534	347	322	289
UNICEF	586	737	567	629	650	711	740
UNRWA	300	293	392	430	449	508	600
ATNU	257	401	466	504	434	580	371
PAM	1 134	732	351	319	253	555	473
<b>Total Nations Unies</b>	<b>4 248</b>	<b>3 712</b>	<b>3 244</b>	<b>3 247</b>	<b>3 098</b>	<b>3 777</b>	<b>3 647</b>
CE	3 079	5 220	5 494	6 665	8 335	9 022	9 922
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	109	107	138	181	190
GFATM	-	-	1	216	586	995	1 252
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	60	66	59	83	81
Fonds arabes	353	103	298	202	536	491	680
<b>Total des apports assortis de conditions libérales</b>	<b>15 149</b>	<b>19 127</b>	<b>20 743</b>	<b>21 501</b>	<b>26 032</b>	<b>26 796</b>	<b>64 908</b>
<b>APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES</b>							
Banque africaine de dév.	1 361	1 033	679	969	979	851	825
Banque asiatique de dév.	1 878	2 502	3 067	2 688	2 508	3 498	4 420
Banque de dév. des Caraïbes	23	29	108	37	60	35	33
Conseil de l'Europe	450	82	-	-	-	-	-
BERD	-	333	627	854	1 698	1 547	1 349
CE	423	449	1 435	1 547	2 391	2 618	3 286
BIRD	12 290	11 009	8 381	10 628	9 214	8 462	11 533
SFI	1 406	1 598	1 409	2 126	2 301	2 478	3 768
BID	2 467	3 975	5 508	8 409	3 764	4 894	6 080
FIDA	-	11	20	23	31	27	39
<b>Total des apports assortis de conditions non libérales</b>	<b>20 297</b>	<b>21 021</b>	<b>21 234</b>	<b>27 283</b>	<b>22 945</b>	<b>24 410</b>	<b>31 333</b>

a) Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

b) En 2006, les données incluent les remises de dette sous l'initiative d'allègement de la dette multilatérale.

c) Fonds fiduciaire du FMI et FRPC.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177753085188>

Tableau 17

Appports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux<sup>a</sup>

(suite)

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements nets						
	Moyenne 1990-1991	Moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
<b>APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES</b>							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév. <sup>b</sup>	615	580	616	483	919	852	1 541
Fonds asiatique de dév.	1 080	1 130	906	826	694	859	1 020
Banque de dév. des Caraïbes	32	- 12	63	19	40	28	32
Conseil de l'Europe	- 0	-	-	-	-	-	-
BERD	-	17	44	53	53	50	11
IDA <sup>b</sup>	4 118	5 325	5 753	5 701	7 283	6 611	5 996
BID	121	320	166	292	261	231	216
FMI <sup>c</sup>	647	967	567	9	- 179	- 714	- 12
Fonds nordique de dév.	-	60	33	52	70	63	68
<b>Total des IFI</b>	<b>6 611</b>	<b>8 388</b>	<b>8 147</b>	<b>7 435</b>	<b>9 142</b>	<b>7 979</b>	<b>8 871</b>
<i>Nations Unies <sup>d</sup></i>							
FIDA	181	119	148	155	165	199	226
PNUD	923	530	275	296	374	399	437
FNUAP	175	223	310	271	312	386	388
HCR	626	580	633	534	347	322	289
UNICEF	586	737	567	629	650	711	740
UNRWA	300	293	392	430	449	508	600
ATNU	257	401	466	504	434	580	371
PAM	1 134	732	351	319	253	555	473
<b>Total Nations Unies</b>	<b>4 182</b>	<b>3 614</b>	<b>3 143</b>	<b>3 138</b>	<b>2 982</b>	<b>3 659</b>	<b>3 525</b>
CE	3 021	4 992	5 150	6 445	8 068	8 687	9 489
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	109	107	138	181	190
GFATM	-	-	1	216	586	995	1 252
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	60	66	59	83	81
Fonds arabes	114	- 29	139	44	282	253	440
<b>Total des appports assortis de conditions libérales</b>	<b>13 928</b>	<b>16 965</b>	<b>16 749</b>	<b>17 452</b>	<b>21 257</b>	<b>21 838</b>	<b>23 847</b>
<b>APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES</b>							
Banque africaine de dév.	1 100	381	- 675	- 530	- 589	- 167	- 238
Banque asiatique de dév.	1 347	682	- 251	- 2 407	- 1 416	1 723	2 685
Banque de dév. des Caraïbes	18	22	58	19	40	18	17
Conseil de l'Europe	310	- 88	-	-	-	-	-
BERD	-	323	92	218	855	36	463
CE	209	227	883	1 146	1 856	1 595	1 855
BIRD	3 385	- 390	- 6 528	- 5 000	- 3 541	- 2 147	- 4 853
SFI	939	779	32	1 253	534	364	1 544
BID	1 212	1 398	1 413	1 266	- 1 431	- 326	- 2 529
FIDA	-	- 0	- 5	- 8	- 10	1	11
<b>Total des appports assortis de conditions non libérales</b>	<b>8 520</b>	<b>3 334</b>	<b>- 4 980</b>	<b>- 4 042</b>	<b>- 3 700</b>	<b>1 097</b>	<b>- 1 044</b>

d) Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large.

**Tableau 18**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/17772776318>**Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

## Pourcentage des engagements bilatéraux

	Infrastructure sociale et administrative		Infrastructure économique		Agriculture		Industries et autres secteurs productifs	
	1985-1986	2005-2006	1985-1986	2005-2006	1985-1986	2005-2006	1985-1986	2005-2006
Allemagne	35.9	26.5	25.5	13.3	10.2	3.1	6.1	1.1
Australie	30.0	49.5	3.7	3.6	10.0	4.7	2.5	0.8
Autriche	37.0	17.2	41.9	1.0	4.1	0.9	4.8	0.9
Belgique	46.6	35.7	14.4	5.9	11.7	4.1	6.8	1.0
Canada	15.5	41.0	14.4	3.5	18.8	4.8	7.8	1.2
Danemark	24.4	36.1	25.9	11.7	15.2	10.1	15.8	3.8
Espagne	..	29.8	..	11.3	..	3.0	..	1.8
États-Unis	17.8	43.1	3.9	11.0	11.2	2.7	2.4	3.0
Finlande	36.3	37.6	18.1	7.4	15.1	5.2	12.5	2.6
France	39.8	27.5	18.4	7.9	9.9	1.6	6.6	0.5
Grèce	..	57.0	..	8.8	..	0.8	..	0.6
Irlande	40.1	55.4	0.9	1.3	18.2	3.9	4.6	0.5
Italie	19.9	11.3	25.3	10.7	14.4	1.0	11.8	0.6
Japon	20.2	20.9	36.9	24.3	14.3	5.2	11.1	2.8
Luxembourg	..	49.1	..	3.1	..	3.2	..	1.6
Norvège	36.9	44.5	19.5	8.1	14.3	4.0	12.6	1.4
Nouvelle-Zélande	16.6	39.7	22.8	2.9	19.7	2.6	2.0	2.4
Pays-Bas	30.3	35.8	15.7	6.8	19.1	1.9	4.2	0.6
Portugal	..	60.3	..	12.6	..	1.0	..	1.1
Royaume-Uni	26.8	26.7	14.9	2.4	10.2	1.6	10.4	1.2
Suède	15.7	34.5	18.8	5.3	6.0	3.3	10.2	2.0
Suisse	19.6	20.7	10.0	6.4	24.5	4.5	9.9	3.6
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>25.3</b>	<b>32.4</b>	<b>17.1</b>	<b>11.0</b>	<b>12.3</b>	<b>3.1</b>	<b>6.6</b>	<b>1.9</b>

a) Sur la base de versements nets.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/17772776318>**Tableau 18****Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

(suite)

Pourcentage des engagements bilatéraux

Aide-programme et aide sous forme de produits		Aide humanitaire		Autres		Pour mémoire : Part de l'APD totale aux ONG et transitant par les ONG <sup>a</sup> 2005-2006		
1985-1986	2005-2006	1985-1986	2005-2006	1985-1986	2005-2006			
3.2	1.0	0.7	3.8	18.3	51.2	7.4		Allemagne
45.0	1.9	1.5	11.9	7.2	27.6	4.5		Australie
3.7	0.1	3.1	2.2	5.5	77.7	4.1		Autriche
7.2	0.6	0.6	5.5	12.6	47.2	9.4		Belgique
19.2	1.7	3.5	9.4	20.9	38.6	11.0		Canada
-	5.5	-	4.9	18.8	28.0	6.5		Danemark
..	1.2	..	5.2	..	47.6	15.9		Espagne
54.6	4.7	2.3	12.9	7.9	22.7	-		États-Unis
2.3	5.6	2.5	15.0	13.3	26.6	3.8		Finlande
6.5	3.0	0.1	0.9	18.7	58.7	0.4		France
..	1.2	..	9.5	..	22.1	3.1		Grèce
-	7.0	2.5	18.3	33.7	13.7	15.7		Irlande
9.0	1.2	8.0	2.8	11.8	72.5	0.7		Italie
4.9	1.5	0.1	3.0	12.7	42.3	0.9		Japon
..	2.0	..	13.4	..	27.7	6.6		Luxembourg
5.8	4.2	2.7	15.4	8.1	22.4	9.9		Norvège
27.1	9.7	2.0	17.4	9.9	25.3	13.7		Nouvelle-Zélande
6.4	4.5	2.4	5.9	21.9	44.5	19.5		Pays-Bas
..	1.9	..	4.4	..	18.6	2.4		Portugal
3.9	1.1	3.9	8.2	30.0	58.7	7.5		Royaume-Uni
0.5	4.2	8.7	10.9	40.2	39.9	11.9		Suède
14.2	2.5	11.8	13.7	10.1	48.6	17.2		Suisse
<b>22.3</b>	<b>2.9</b>	<b>2.1</b>	<b>7.5</b>	<b>14.3</b>	<b>41.2</b>	<b>5.2</b>		<b>TOTAL DU CAD</b>

Tableau 19

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/17773221137>

## L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2006

## Engagements

En pourcentage de l'APD bilatérale totale

	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	États- Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande
Infrastructure sociale et administrative	34.5	53.2	19.8	39.0	44.6	32.4	33.2	44.1	39.5	29.5	59.1	56.2
Éducation <sup>a</sup>	14.5	8.6	9.8	11.0	11.9	1.2	9.6	2.0	5.7	18.0	12.5	10.1
dont: Éducation de base	1.1	1.9	0.3	1.8	8.1	0.9	2.0	1.1	0.8	1.1	0.0	5.8
Santé	2.6	11.5	1.7	6.7	8.0	7.8	4.6	5.6	8.3	2.7	12.7	12.1
dont: Santé de base	1.6	8.4	1.5	4.2	6.1	3.1	3.2	4.9	2.3	1.8	11.7	6.8
Population <sup>b</sup>	2.4	2.5	0.4	1.7	1.9	2.2	1.8	11.7	1.4	0.0	4.2	12.6
Distribution d'eau et assainissement	5.3	0.4	1.9	4.0	0.7	10.8	3.0	3.4	7.6	2.4	0.5	2.7
Gouvernement et société civile	7.2	24.8	5.3	10.4	18.3	9.0	8.1	11.1	14.8	1.4	24.7	13.2
Autres infrastructures sociales et services	2.6	5.3	0.7	5.1	3.6	1.4	6.3	10.4	1.8	5.0	4.5	5.5
Infrastructure économique	14.6	3.4	1.4	5.9	2.8	10.0	14.9	13.4	5.6	6.5	8.6	1.1
Transport et communications	3.2	1.8	0.2	2.1	1.0	4.5	8.4	3.8	1.6	4.3	7.6	0.6
Énergie	5.3	0.4	0.8	0.2	0.7	2.6	2.1	5.7	2.9	1.0	0.2	0.0
Autres	6.1	1.1	0.5	3.5	1.1	2.9	4.3	3.9	1.1	1.1	0.9	0.5
Production	5.3	4.6	1.6	5.5	6.8	7.6	5.4	5.2	8.5	1.9	1.5	4.8
Agriculture	3.8	4.1	0.9	4.5	5.5	5.3	3.2	2.6	4.1	1.7	1.2	4.3
Industries manufac- turières, extractives et construction	1.3	0.2	0.4	0.9	0.7	2.2	1.8	1.3	3.6	(0.5)	0.1	0.3
Commerce et tourisme	0.2	0.3	0.4	0.2	0.7	0.0	0.4	1.3	0.8	0.7	0.3	0.2
Destination pluri-sectorielle	5.7	7.5	2.0	3.1	7.3	5.2	7.6	6.7	14.0	9.5	5.7	5.0
Aide-programme	1.3	0.2	0.1	0.6	0.9	10.4	1.7	5.4	10.5	4.0	1.8	4.9
Actions se rapportant à la dette <sup>c</sup>	32.1	15.5	67.0	28.9	9.7	19.0	25.3	6.9	0.4	39.3	-	-
Aide humanitaire	3.7	10.7	1.2	6.2	11.7	9.4	5.9	11.4	10.6	0.6	10.7	22.2
Frais administratifs	2.4	4.3	2.9	3.9	9.1	0.3	4.4	4.7	6.9	3.4	10.2	5.5
Non spécifié	0.4	0.6	4.0	6.8	7.1	5.7	1.6	2.1	3.8	5.3	2.4	0.2
<b>TOTAL</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide alimentaire, total	0.2	0.2	0.1	-	0.0	0.0	1.3	3.0	-	0.3	0.0	1.6

a) Y compris les étudiants et les stagiaires.

b) Politique en matière de population/santé et fertilité.

c) Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.

d) Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la BID.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177773221137>**Tableau 19****L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2006**

(suite)

Engagements

Italie	Japon	Luxem- bourg	Norvège	Nouvelle- Zélande	Pays- Bas	Portugal	Royaume- Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	CE	En % du total Financement multilatéral (FPD) Banques Banque régionales mondiale de dév. <sup>d</sup>	
												Banque mondiale	de dév. <sup>d</sup>
12.1	22.6	50.2	45.6	45.1	35.7	65.1	30.5	35.2	22.1	34.9	42.8	30.6	39.6
1.7	6.8	16.0	9.2	20.5	17.5	30.3	4.9	4.6	3.8	8.7	5.4	5.0	3.7
0.1	0.8	2.8	4.2	8.5	13.4	2.9	2.6	1.5	0.6	2.9	1.8	2.2	1.4
3.8	2.3	15.9	8.6	5.5	5.3	4.8	4.6	5.8	3.3	4.7	4.3	6.8	0.6
1.1	1.2	9.5	2.8	2.6	2.4	1.0	1.7	3.4	1.5	2.9	3.1	5.1	0.2
0.2	0.1	6.3	2.5	3.3	1.8	0.0	3.3	3.5	0.2	4.1	1.0	1.9	0.3
2.2	9.4	5.4	1.3	1.4	4.3	0.3	0.6	2.4	2.5	4.0	6.7	6.2	10.4
1.6	2.8	3.1	20.1	12.8	6.0	20.6	15.8	15.5	11.4	8.9	22.0	7.9	13.1
2.7	1.2	3.4	4.0	1.6	0.9	9.2	1.3	3.4	0.9	4.5	3.3	2.8	11.4
10.5	26.0	3.4	8.3	4.8	6.2	12.2	2.4	5.3	6.7	11.4	15.3	28.4	39.5
5.9	16.4	1.2	1.2	2.8	0.2	11.8	0.8	1.6	1.0	4.7	10.3	17.0	19.9
2.6	9.3	0.2	4.8	0.7	1.0	-	0.9	2.0	2.0	3.9	4.9	9.6	15.0
1.9	0.3	2.0	2.4	1.3	5.0	0.4	0.7	1.7	3.7	2.8	0.1	1.8	4.6
1.8	8.5	4.6	5.4	6.0	1.9	1.5	2.9	5.9	8.8	4.8	14.4	6.6	10.5
1.2	4.5	2.9	4.0	3.0	1.2	0.7	1.6	3.8	4.7	2.9	3.5	6.0	3.3
0.5	1.1	1.1	0.8	0.8	0.0	0.7	0.7	1.3	1.2	0.8	6.8	0.6	6.1
0.1	2.9	0.7	0.6	2.1	0.6	0.1	0.6	0.8	2.9	1.1	4.1	-	1.2
4.7	4.0	9.2	10.3	3.7	3.3	6.7	1.7	7.8	14.7	5.8	12.3	5.5	8.6
1.1	1.4	4.1	4.5	6.6	2.9	1.6	1.4	4.4	2.8	3.1	7.9	28.8	1.8
64.0	28.5	-	1.0	0.0	13.9	0.2	41.3	11.0	7.8	22.6	-	0.1	-
3.0	2.4	19.1	14.3	10.6	3.5	3.2	9.8	11.1	14.0	6.9	13.0	0.1	-
2.6	5.0	6.9	7.6	8.1	0.1	5.9	5.6	7.2	4.1	4.1	7.3	-	-
0.4	1.5	2.5	3.1	15.1	32.5	3.6	4.3	12.2	19.0	6.4	0.0	-	-
<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
0.3	0.6	4.1	0.3	0.6	0.0	-	-	-	-	1.0	3.7	-	-

**Tableau 20**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177780331774>**Conditions financières des engagements d'APD<sup>a</sup>  
Moyenne 2005-2006**

	Élément de libéralité de l'APD totale		Part des dons dans :		Élément de libéralité des prêts de l'APD	Élément de libéralité de l'APD aux PMA <sup>c</sup>	Élément de libéralité de l'APD bilatérale aux PMA
	Norme : 86% <sup>b</sup>		l'APD bilatérale	l'APD totale			
	1995-1996	2005-2006					
Allemagne	92.1	97.4	71.8	82.4	63.6	100.0	100.0
Australie	100.0	100.0	99.2	99.4	-	100.0	100.0
Autriche	92.8	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Belgique	99.5	99.5	97.0	98.1	74.2	99.9	99.9
Canada	99.6	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Danemark	100.0	100.0	98.8	99.2	-	100.0	100.0
Espagne	91.1	95.0	77.4	87.9	68.5	98.8	98.0
États-Unis	99.3	100.0	99.9	99.9	69.5	100.0	100.0
Finlande	100.0	100.0	97.7	98.6	-	100.0	100.0
France	91.8	94.8	81.2	86.9	55.1	99.2	98.6
Grèce	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Irlande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Italie	98.6	97.1	59.0	87.9	60.3	94.5	84.4
Japon	79.7	88.4	41.5	54.1	74.8	98.9	98.0
Luxembourg	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Norvège	99.5	100.0	98.4	86.3	-	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Pays-Bas	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Portugal	99.7	97.3	90.2	94.5	66.8	95.1	95.1
Royaume-Uni	100.0	100.0	93.2	95.7	-	100.0	100.0
Suède	100.0	100.0	99.6	99.7	-	100.0	100.0
Suisse	100.0	100.0	97.5	98.2	-	100.0	100.0
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>91.8</b>	<b>97.5</b>	<b>86.2</b>	<b>89.4</b>	<b>70.8</b>	<b>99.5</b>	<b>99.3</b>

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport de l'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal en 2006.

c) Y compris l'élément de libéralité de l'APD multilatérale imputée. Voir tableau 31, note a).



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177812157247>

Tableau 21

**Respect par les membres du CAD, en 2005 et 2006, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide**

	Engagements d'APD <sup>a</sup> En millions de USD		Élément de libéralité des engagements d'APD <sup>a</sup> Norme : 86% <sup>b</sup>		Critère de volume : engagements d'APD <sup>a</sup> en % du RNB Norme : 2005 2006 0.22% 0.24%		Élément de libéralité des engagements d'APD <sup>a</sup> en faveur des PMA (deux normes alternatives) Annuel pour Moyenne sur 3 ans l'ensemble des PMA pour chaque PMA Norme : 90% Norme : 86%		
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2004-2006 <sup>d</sup>
	Allemagne	8 575	10 196	99.7	95.7	0.31	0.35	100.0	100.0
Australie	2 051	1 846	100.0	100.0	0.30	0.26	100.0	100.0	c
Autriche	746	801	100.0	100.0	0.25	0.25	100.0	100.0	c
Belgique	1 602	2 010	99.7	99.4	0.43	0.51	99.9	100.0	c
Canada	3 270	3 586	100.0	100.0	0.29	0.29	100.0	100.0	c
Danemark	2 285	1 854	100.0	100.0	0.88	0.66	100.0	100.0	c
Espagne <sup>c</sup>	2 604	3 576	95.7	94.5	0.23	0.30	98.5	97.1	c
États-Unis	26 009	24 992	100.0	100.0	0.21	0.19	100.0	100.0	c
Finlande	1 139	961	100.0	100.0	0.58	0.46	100.0	100.0	c
France	8 369	11 129	95.0	94.7	0.40	0.49	98.9	98.3	c
Grèce <sup>c</sup>	384	424	100.0	100.0	0.17	0.17	100.0	100.0	c
Irlande <sup>c</sup>	719	1 022	100.0	100.0	0.42	0.54	100.0	100.0	c
Italie	3 956	2 533	95.5	100.0	0.23	0.14	77.7	100.0	c
Japon	13 675	13 563	87.3	89.6	0.29	0.30	98.2	97.9	c
Luxembourg <sup>c</sup>	256	291	100.0	100.0	0.86	0.89	100.0	100.0	c
Norvège	2 829	3 178	100.0	100.0	0.95	0.96	100.0	100.0	c
Nouvelle-Zélande	370	356	100.0	100.0	0.37	0.37	100.0	100.0	c
Pays-Bas <sup>c</sup>	4 349	11 149	100.0	100.0	0.70	1.65	100.0	100.0	c
Portugal <sup>c</sup>	380	402	94.9	100.0	0.21	0.21	91.4	100.0	c
Royaume-Uni <sup>c</sup>	7 628	9 564	100.0	100.0	0.33	0.39	100.0	100.0	c
Suède	3 679	3 956	100.0	100.0	1.03	1.03	100.0	100.0	c
Suisse	1 531	1 782	100.0	100.0	0.38	0.42	100.0	100.0	c
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>96 406</b>	<b>109 171</b>	<b>97.3</b>	<b>97.6</b>	<b>0.30</b>	<b>0.32</b>	<b>99.1</b>	<b>99.6</b>	<b>c</b>

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport des engagements d'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal en 2006.

c) Versements bruts.

d) c = conformité, n = non-conformité.

**Tableau 22** StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177823054431>**Autres paramètres<sup>a</sup>, 2006****Engagements**

	Pourcentage des prêts dans l'APD totale	Conditions des prêts bilatéraux				Conditions du prêt bilatéral avec l'élément don le moins élevé			
		Echéance moyenne (années)	Délai de franchise moyenne (années)	Taux d'intérêt moyen (%)	Elément don (%)	Echéance (années)	Délai de franchise (années)	Taux d'intérêt (%)	Elément don (%)
Allemagne	12.1	31.2	6.1	2.1	60.7	12.0	6.0	5.3	26.3
Australie	1.1	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	1.8	29.3	10.3	1.2	72.9	29.1	10.1	2.0	66.3
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	10.0	23.2	9.4	0.5	70.9	15.0	4.1	1.0	51.3
États-Unis	0.1	30.0	5.0	1.0	68.9	30.0	5.0	1.0	68.7
Finlande	2.0	-	-	-	-	-	-	-	-
France	7.6	21.5	7.1	2.4	53.1	10.0	5.1	5.0	25.2
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	8.2	..	..	..	..	..	..	..	..
Japon	31.8	33.1	9.6	1.0	74.5	9.1	6.1	4.0	30.5
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	1.5	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	3.6	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1.5	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>7.4</b>	<b>30.4</b>	<b>8.7</b>	<b>1.3</b>	<b>69.2</b>	<b>20.7</b>	<b>6.2</b>	<b>2.5</b>	<b>51.2</b>

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177858152343>

Tableau 23

## Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2006

Engagements (à l'exclusion de la coopération technique  
et des dépenses administratives)

Pourcentages

	APD bilatérale				Pour mémoire : Taux de notification <sup>b</sup>
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	93.3	-	6.7	100.0	100.0
Australie	..	..	..	..	Non notifié
Autriche	89.5	-	10.5	100.0	100.0
Belgique	90.7	-	9.3	100.0	100.0
Canada	62.9	0.2	36.9	100.0	100.0
Danemark	95.3	-	4.7	100.0	100.0
Espagne (a)	82.8	-	17.2	100.0	100.0
États-Unis	..	..	..	..	Non notifié
Finlande	86.5	-	13.5	100.0	99.5
France	95.6	-0.7	5.1	100.0	100.0
Grèce (a)	39.1	-	60.9	100.0	100.0
Irlande (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Italie	77.0	2.5	20.5	100.0	100.0
Japon	95.6	-	4.4	100.0	100.0
Luxembourg (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Norvège	99.8	-	0.2	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	90.2	0.0	9.8	100.0	100.0
Pays-Bas	100.0	-	0.0	100.0	100.0
Portugal (a)	61.3	20.5	18.3	100.0	100.0
Royaume-Uni (a)	100.0	-	-	100.0	79.5
Suède	100.0	-	-	100.0	100.0
Suisse	96.3	-	3.7	100.0	100.0
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>(94.5)</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(5.4)</b>	<b>100.0</b>	<b>(79.5)</b>

a) Versements bruts.

b) Le taux de notification est le pourcentage d'APD bilatérale couverte par la notification du degré de liaison (à l'exclusion de la coopération technique et des dépenses administratives).



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177881200018>**Tableau 24****Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2006**Engagements (à l'exclusion de la coopération technique  
et des dépenses administratives)

En millions de USD

	APD bilatérale				Pour mémoire : Coopération technique
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	5 701	-	408	6 109	3 140
Australie	..	..	..	..	860
Autriche	800	-	94	894	158
Belgique	783	-	80	863	629
Canada	1 111	4	651	1 766	683
Danemark	1 232	-	61	1 292	73
Espagne (a)	1 572	-	327	1 899	438
États-Unis	..	..	..	..	10 958
Finlande	361	-	56	417	147
France	6 494	- 46	348	6 797	2 806
Grèce (a)	32	-	49	81	89
Irlande (a)	578	-	-	578	20
Italie	1 734	56	462	2 251	192
Japon	10 592	-	487	11 079	1 865
Luxembourg (a)	186	-	-	186	6
Norvège	2 042	-	4	2 045	438
Nouvelle-Zélande	181	0	20	201	80
Pays-Bas	10 206	-	2	10 208	610
Portugal (a)	54	18	16	87	117
Royaume-Uni (a)	6 311	-	-	6 311	860
Suède	2 826	-	-	2 826	94
Suisse	1 041	-	40	1 081	124
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>(53 838)</b>	<b>( 32)</b>	<b>(3 104)</b>	<b>(56 974)</b>	<b>24 386</b>

a) Versements bruts.

Tableau 25

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177885245837>Recettes d'APD<sup>a</sup> et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2006 en USD	Population 2006 en millions	RNB aux prix courants 2006 en millions de USD	APD/RNB 2006 (%)
	2002	2003	2004	2005	2006				
<i>AFRIQUE</i>									
<i>NORD DU SAHARA</i>									
Algérie	328	234	314	371	209	3 030	33.35	107 324	0.19
Egypte	1 237	987	1 456	995	873	1 350	75.40	108 015	0.81
Libye (d)	-	-	-	24	37	7 380	5.97	50 365	0.07
Maroc	486	539	707	694	1 046	1 900	30.50	56 974	1.84
Tunisie	265	298	328	365	432	2 970	10.13	28 660	1.51
Nord du Sahara, régional	29	112	181	141	144	..	..	..	..
<b>Nord du Sahara, Total</b>	<b>2 346</b>	<b>2 170</b>	<b>2 986</b>	<b>2 591</b>	<b>2 740</b>	..	<b>155.35</b>	<b>351 338</b>	<b>0.78</b>
<i>SUD DU SAHARA</i>									
Afrique du Sud	505	641	628	680	718	5 390	47.39	249 711	0.29
Angola	414	493	1 145	437	171	1 980	16.39	38 765	0.44
Bénin	216	295	386	346	375	540	8.69	4 709	7.96
Botswana	37	28	47	48	65	5 900	1.76	9 665	0.67
Burkina Faso	471	507	624	681	871	460	13.59	6 227	13.98
Burundi	172	227	362	365	415	100	7.83	785	52.83
Cameroun	656	895	773	417	1 684	1 080	16.68	18 050	9.33
Cap Vert	92	143	143	162	138	2 130	0.52	1 099	12.58
Centrafricaine, Rép.	60	51	110	96	134	360	4.10	1 485	9.02
Comores	32	24	25	25	30	660	0.61	401	7.59
Congo, Rép.	57	69	115	1 444	254	..	4.11	..	..
Congo, Rép. dém.	1 175	5 416	1 824	1 827	2 056	130	59.34	8 143	25.24
Côte d'Ivoire	1 068	254	161	110	251	870	18.47	15 974	1.57
Djibouti	78	79	64	76	117	1 060	0.81	838	13.99
Erythrée	230	316	264	355	129	200	4.54	1 079	11.96
Ethiopie	1 297	1 594	1 806	1 910	1 947	180	72.71	13 277	14.66
Gabon	72	- 11	40	52	31	5 000	1.41	7 511	0.41
Gambie	60	63	55	61	74	310	1.55	499	14.83
Ghana	648	950	1 375	1 125	1 176	520	22.53	12 813	9.17
Guinée	249	240	272	199	164	410	9.20	3 274	4.99
Guinée équatoriale	20	21	30	38	27	8 250	0.51	5 253	0.51
Guinée-Bissau	59	145	77	79	82	190	1.63	295	27.91
Kenya	391	521	654	767	943	580	35.14	20 936	4.51
Lesotho	76	79	96	69	72	1 030	1.79	1 783	4.02
Liberia	52	107	213	233	269	140	3.38	494	54.38
Madagascar	369	539	1 248	914	754	280	19.09	5 419	13.92
Malawi	376	513	501	578	669	170	13.16	2 194	30.47
Mali	466	543	568	699	825	440	13.91	6 142	13.44
Maurice	24	- 15	32	34	19	5 450	1.25	6 477	0.29
Mauritanie	344	238	181	196	188	740	3.15	2 769	6.77
Mayotte	125	166	208	201	338	..	0.19	..	..
Mozambique	2 201	1 037	1 235	1 277	1 611	340	20.14	6 930	23.25
Namibie	134	146	173	115	145	3 230	2.05	6 344	2.29
Niger	297	457	541	511	401	260	14.42	3 647	11.00
Nigeria	294	308	578	6 416	11 434	640	144.75	103 277	11.07
Ouganda	710	976	1 194	1 177	1 551	300	29.87	9 162	16.92
Rwanda	354	335	486	571	585	250	9.24	2 475	23.63
Sao Tomé et Príncipe	26	38	33	32	22	780	0.16	120	17.95
Sénégal	445	447	1 037	672	825	750	11.93	8 868	9.30
Seychelles	8	9	10	15	14	8 650	0.09	711	1.96
Sierra Leone	353	304	354	344	364	240	5.64	1 414	25.73
Somalie	191	174	200	237	392	..	8.49	..	..
Soudan	343	613	992	1 832	2 058	810	37.00	34 212	6.02
Ste-Hélène	14	18	26	23	28	..	0.01	..	..
Swaziland	22	34	22	46	35	2 430	1.13	2 664	1.30
Tanzanie	1 236	1 704	1 751	1 481	1 825	350	39.48	12 624	14.46
Tchad	228	247	329	382	284	480	9.99	5 184	5.47
Togo	51	50	64	83	79	350	6.30	2 181	3.61
Zambie	639	589	1 125	935	1 425	630	11.86	9 961	14.30
Zimbabwe	199	186	186	376	280	..	13.09	..	..
Sud du Sahara, régional	969	1 362	1 424	1 116	1 581	..	..	..	..
<b>Sud du Sahara, Total</b>	<b>18 605</b>	<b>24 166</b>	<b>25 790</b>	<b>31 867</b>	<b>39 922</b>	..	<b>771.07</b>	<b>(655 838)</b>	<b>(6.09)</b>
Afrique, régional	416	449	564	698	740	..	..	..	..
<b>AFRIQUE, TOTAL</b>	<b>21 367</b>	<b>26 784</b>	<b>29 341</b>	<b>35 156</b>	<b>43 402</b>	..	<b>926.42</b>	<b>(1 007 176)</b>	<b>(3.49)</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177885245837>

Tableau 25

### Recettes d'APD<sup>a</sup> et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

(suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2006 en USD	Population 2006 en millions	RNB aux prix courants 2006 en millions de USD	APD/RNB 2006 (%)
	2002	2003	2004	2005	2006				
<b>AMÉRIQUE</b>									
<b>AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE</b>									
Anguilla	1	4	3	4	4	..	0.01	..	..
Antigua et Barbuda	14	5	2	8	3	11 210	0.08	911	0.36
Barbades	3	20	29	- 2	- 1	..	0.27	..	..
Belize	22	12	8	12	8	3 650	0.30	1 082	0.70
Costa Rica	5	28	15	30	24	4 980	4.39	21 367	0.11
Cuba	61	75	97	89	78	..	11.29	..	..
Dominicaine, Rép.	145	69	85	77	53	2 850	9.61	28 775	0.18
Dominique	30	11	29	21	19	3 960	0.07	278	6.96
El Salvador	233	192	217	200	157	2 540	6.99	17 686	0.89
Grenade	10	10	15	53	27	4 420	0.11	475	5.64
Guatemala	248	247	220	254	487	2 640	12.90	35 290	1.38
Haiti	156	212	260	502	581	480	8.65	4 331	13.42
Honduras	471	391	650	679	587	1 200	7.35	8 922	6.58
Jamaïque	24	5	83	39	37	3 480	2.66	9 389	0.39
Mexique	133	99	116	189	247	7 870	104.22	830 657	0.03
Montserrat	44	36	44	28	32	..	0.01	..	..
Nicaragua	517	833	1 235	740	733	1 000	5.25	5 259	13.93
Panama	22	29	24	20	30	4 890	3.28	15 686	0.19
Ste Lucie	34	15	- 22	10	18	5 110	0.17	842	2.19
St-Kitts et Nevis	28	- 0	- 0	3	5	8 840	0.05	426	1.21
St-Vincent et Grenadines	5	6	10	4	5	3 930	0.12	466	1.02
Trinité et Tobago	- 9	- 3	- 2	- 2	13	13 340	1.31	19 028	0.07
Turks et Caïques, Iles	4	2	3	5	- 0	..	0.02	..	..
Antilles, régional	43	47	44	16	56	..	..	..	..
Amérique N. et C., régional	126	191	232	233	223	..	..	..	..
<b>Amérique du Nord et centrale, Total</b>	<b>2 369</b>	<b>2 536</b>	<b>3 397</b>	<b>3 211</b>	<b>3 429</b>	<b>..</b>	<b>179.11</b>	<b>(1 000 871)</b>	<b>(0.34)</b>
<b>AMÉRIQUE DU SUD</b>									
Argentine	82	106	93	97	114	5 150	39.12	208 618	0.05
Bolivie	680	929	770	632	581	1 100	9.34	10 799	5.38
Bésil	202	194	157	196	82	4 730	188.69	1 038 443	0.01
Chili	- 8	79	57	152	83	6 980	16.45	129 845	0.06
Colombie	440	801	519	626	988	2 740	45.56	129 978	0.76
Equateur	216	175	158	228	189	2 840	13.41	38 946	0.48
Guyana	65	87	134	138	173	1 130	0.75	862	20.06
Paraguay	57	51	22	51	56	1 400	6.02	9 131	0.61
Pérou	489	497	473	477	468	2 920	28.37	85 559	0.55
Suriname	12	11	24	44	64	3 200	0.45	1 550	4.11
Uruguay	13	17	22	15	21	5 310	3.31	18 801	0.11
Venezuela	57	81	45	49	58	6 070	27.02	180 390	0.03
Amérique du Sud, régional	44	85	461	104	99	..	..	..	..
<b>Amérique du Sud, Total</b>	<b>2 347</b>	<b>3 112</b>	<b>2 934</b>	<b>2 806</b>	<b>2 976</b>	<b>..</b>	<b>378.49</b>	<b>1 852 923</b>	<b>0.16</b>
Amérique, régional	311	385	428	533	505	..	..	..	..
<b>AMÉRIQUE, TOTAL</b>	<b>5 027</b>	<b>6 032</b>	<b>6 759</b>	<b>6 550</b>	<b>6 910</b>	<b>..</b>	<b>557.60</b>	<b>(2 853 794)</b>	<b>(0.23)</b>

Tableau 25

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177885245837>

### Recettes d'APD<sup>a</sup> et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2006 en USD	Population 2006 en millions	RNB aux prix courants 2006 en millions de USD	APD/RNB 2006 (%)
	2002	2003	2004	2005	2006				
<i>ASIE</i>									
<i>MOYEN-ORIENT</i>									
Arabie Saoudite	17	12	20	26	25	..	23.68	..	..
Bahreïn (c)	70	77	57	-	-	..	0.74	..	-
Irak	106	2 250	4 650	22 052	8 661	..	..	..	..
Iran	115	130	186	104	121	3 000	69.15	220 773	0.05
Jordanie	537	1 248	601	668	580	2 660	5.59	14 695	3.94
Liban	452	225	264	244	707	5 490	4.06	22 006	3.21
Oman	40	38	54	- 5	35	..	2.62	..	..
Syrie	76	117	106	79	27	1 570	19.50	33 865	0.08
Yémen	583	234	253	336	284	760	21.63	17 611	1.61
Zones sous admin. palestinienne	1 616	972	1 116	1 116	1 449	..	3.74	4 190	34.58
Moyen-Orient, régional	59	175	201	326	2 056	..	..	..	..
<b>Moyen-Orient, Total</b>	<b>3 672</b>	<b>5 477</b>	<b>7 509</b>	<b>24 944</b>	<b>13 945</b>	<b>..</b>	<b>( 150.71)</b>	<b>(313 140)</b>	<b>(4.45)</b>
<i>ASIE DU SUD ET CENTRALE</i>									
Afghanistan	1 300	1 591	2 171	2 752	3 000	..	..	8 405	35.69
Arménie	293	249	254	193	213	1 930	3.01	6 505	3.28
Azerbaïdjan	349	301	176	225	206	1 850	8.47	17 405	1.18
Bangladesh	909	1 394	1 412	1 336	1 223	480	144.35	65 440	1.87
Bhoutan	73	77	78	90	94	1 410	0.65	925	10.17
Géorgie	313	226	314	309	361	1 560	4.44	7 293	4.94
Inde	1 441	900	694	1 728	1 379	820	1 109.81	900 950	0.15
Kazakhstan	188	270	268	225	172	3 790	15.31	67 918	0.25
Kyrghize, Rép.	186	200	261	268	311	490	5.20	2 644	11.77
Maldives	27	21	27	77	39	2 680	0.34	878	4.39
Myanmar	119	125	124	145	147	..	50.96	..	..
Népal	361	463	428	425	514	290	27.66	8 227	6.25
Ouzbékistan	189	195	246	169	149	610	26.54	17 164	0.87
Pakistan	2 128	1 062	1 424	1 626	2 147	770	159.00	126 155	1.70
Sri Lanka	344	677	520	1 192	796	1 300	19.77	26 574	2.99
Tadjikistan	168	148	243	251	240	390	6.65	2 718	8.82
Turkménistan	41	27	37	29	26	..	4.90	9 870	0.26
Asie du Sud et centrale, régional	121	320	417	374	391	..	..	..	..
<b>Asie du Sud et centrale, Total</b>	<b>8 551</b>	<b>8 243</b>	<b>9 093</b>	<b>11 414</b>	<b>11 405</b>	<b>..</b>	<b>(1 587.06)</b>	<b>(1 269 069)</b>	<b>(0.90)</b>
<i>EXTREME-ORIENT</i>									
Cambodge	484	514	483	541	529	480	14.35	6 906	7.66
Chine	1 471	1 333	1 685	1 802	1 245	2 010	1 311.80	2 694 845	0.05
Corée, Rép. dém.	265	131	161	87	55	..	22.57	..	..
Indonésie	1 301	1 773	130	2 522	1 405	1 420	223.04	348 715	0.40
Laos	278	301	270	296	364	500	5.77	2 999	12.14
Malaisie	86	107	297	28	240	5 490	25.77	144 198	0.17
Mongolie	208	250	255	221	203	880	2.58	2 603	7.79
Philippines	550	710	447	564	562	1 420	84.59	127 832	0.44
Thaïlande	294	- 944	46	- 165	- 216	2 990	64.72	202 098	-0.11
Timor-Leste	219	175	161	185	210	840	1.03	848	24.73
Viet Nam	1 274	1 765	1 840	1 907	1 846	690	84.11	59 362	3.11
Extrême-Orient, régional	48	104	177	339	171	..	..	..	..
<b>Extrême-Orient, Total</b>	<b>6 480</b>	<b>6 219</b>	<b>5 953</b>	<b>8 325</b>	<b>6 614</b>	<b>..</b>	<b>1 840.33</b>	<b>(3 590 406)</b>	<b>(0.18)</b>
Asie, régional	302	249	269	917	921	..	..	..	..
<b>ASIE, TOTAL</b>	<b>19 004</b>	<b>20 187</b>	<b>22 824</b>	<b>45 600</b>	<b>32 885</b>	<b>..</b>	<b>(3 578.10)</b>	<b>(5 172 615)</b>	<b>(0.88)</b>

- a) Les recettes d'APD correspondent au total des apports nets d'APD des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et des pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).
- b) Ces pays ont été retirés de la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.
- c) Ce pays a été retiré de la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- d) Ces pays ont rejoint la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- e) Base Atlas de la Banque mondiale.



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/177885245837>

Tableau 25

### Recettes d'APD<sup>a</sup> et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2006 en USD	Population 2006 en millions	RNB aux prix courants 2006 en millions de USD	APD/RNB 2006 (%)
	2002	2003	2004	2005	2006				
<b>EUROPE</b>									
Albanie	308	349	299	319	321	2 960	3.14	9 312	3.45
Bélarus (d)	-	-	-	54	73	3 380	9.72	36 025	0.20
Bosnie-Herzégovine	563	540	684	553	494	2 980	3.91	11 758	4.20
Croatie	131	122	121	127	200	9 330	4.44	41 463	0.48
Macédoine (ERYM)	275	266	250	229	200	3 060	2.04	6 214	3.21
Malte (b)	11	-	-	-	-	..	0.40	..	-
Moldova	142	118	120	191	228	1 100	3.84	3 782	6.03
Monténégro	-	-	-	-	96	3 860	0.61	2 314	4.15
Serbie	1 930	1 318	1 170	1 136	1 586	3 910	7.44	31 413	5.05
Slovénie (b)	53	-	-	-	-	18 890	2.00	36 989	-
Turquie	410	165	286	459	570	5 400	72.94	402 334	0.14
Ukraine (d)	-	-	-	396	484	1 950	46.57	104 389	0.46
États ex-Yougoslavie, non spécifié	837	117	99	57	146				
Europe, régional	357	493	572	520	635				
<b>EUROPE, TOTAL</b>	<b>5 017</b>	<b>3 487</b>	<b>3 600</b>	<b>4 040</b>	<b>5 032</b>	<b>..</b>	<b>157.05</b>	<b>( 685 992)</b>	<b>(0.78)</b>
<b>OCÉANIE</b>									
Cook, Iles	4	6	9	8	32	..	0.02	..	..
Fidji	34	51	64	64	56	3 300	0.85	2 735	2.04
Kiribati	21	18	17	28	-45	1 230	0.10	120	-37.60
Marshall, Iles	62	56	51	57	55	3 000	0.07	193	28.50
Micronésie, Etats Fédérés	112	115	86	106	109	2 380	0.11	262	41.35
Nauru	12	16	14	9	17	..	0.01	..	..
Niue	4	9	14	21	9	..	..	..	..
Palau	31	26	20	23	37	7 990	0.02	159	23.52
Papouasie-Nouvelle-Guinée	203	220	268	266	279	770	6.00	5 070	5.50
Salomon, Iles	26	60	121	198	205	680	0.49	338	60.55
Samoa	37	33	31	44	47	2 270	0.19	417	11.28
Tokelau	5	6	8	16	11	..	..	..	..
Tonga	22	27	19	32	21	2 170	0.10	223	9.62
Tuvalu	12	6	8	9	15	..	0.01	..	..
Vanuatu	27	32	38	39	49	1 710	0.22	358	13.64
Wallis & Futuna	53	56	73	72	102	..	0.02	..	..
Océanie, régional	43	76	96	152	127				
<b>OCÉANIE, TOTAL</b>	<b>708</b>	<b>815</b>	<b>936</b>	<b>1 144</b>	<b>1 127</b>	<b>..</b>	<b>( 8.21)</b>	<b>( 9 874)</b>	<b>(11.42)</b>
PED, non spécifiés	9 112	13 035	15 332	14 802	15 936				
<b>TOTAL DES PED</b>	<b>60 235</b>	<b>70 340</b>	<b>78 793</b>	<b>107 292</b>	<b>105 292</b>	<b>..</b>	<b>(5 227.38)</b>	<b>(9 729 452)</b>	<b>(1.09)</b>
<b>Par groupe de revenu (f)</b>									
PMA	18 015	23 860	25 216	25 882	28 181	..	737.42	( 319 509)	(8.82)
Autres PFR	10 035	9 005	10 589	18 111	23 592	..	1 686.32	(1 296 755)	(1.82)
PRITI	17 615	18 209	19 963	40 340	26 109	..	2 408.56	(5 712 728)	(0.46)
PRITS	2 455	2 108	2 567	2 689	3 825	..	391.94	(2 363 471)	(0.16)
Partie I non alloués	11 981	17 082	20 400	20 270	23 586				
PDPA	134	77	57	-	-	..	..	..	-

#### Définition de catégories de pays :

f) Les pays les moins avancés (PMA) sont les 50 pays figurant sur la liste établie par les Nations Unies. Pour les détails concernant les autres groupes de revenu, voir la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Les pays en développement plus avancés (PDPA) comprennent les pays qui ont été retirés de la Liste des bénéficiaires d'APD en 2003 et en 2005, comme indiqué par la note b) ci-dessus.

**Source :** Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178045245414>**Tableau 26****Répartition de l'APD par groupe de revenus<sup>a</sup>**

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS	
	1995-1996	2005-2006	1995-1996	2005-2006	1995-1996	2005-2006	1995-1996	2005-2006
Allemagne	31.2	26.8	23.3	28.8	40.6	40.1	4.9	4.3
Australie	23.2	29.8	39.6	27.0	33.8	41.3	3.5	1.9
Autriche	26.6	18.0	13.0	23.1	53.3	54.9	7.2	4.0
Belgique	43.9	43.7	16.4	24.7	35.5	26.3	4.2	5.3
Canada	38.0	46.1	19.7	21.6	37.7	28.9	4.6	3.4
Danemark	51.9	52.8	23.7	23.8	19.4	19.4	5.0	4.0
Espagne	21.1	29.8	16.8	16.2	50.9	47.9	11.1	6.2
États-Unis	35.7	28.9	10.8	9.3	48.2	59.6	5.2	2.2
Finlande	43.8	43.6	21.9	17.7	33.1	33.0	1.2	5.7
France	34.5	26.9	24.6	34.6	31.6	29.6	9.2	8.9
Grèce	31.2	30.1	11.4	10.2	52.6	49.3	4.7	10.4
Irlande	66.9	67.2	11.9	14.1	15.8	13.4	5.4	5.3
Italie	39.2	29.4	17.9	28.9	38.8	36.3	4.1	5.4
Japon	22.0	27.4	21.7	25.9	53.4	44.3	3.0	2.3
Luxembourg	45.9	51.8	15.5	19.6	29.4	25.3	9.2	3.3
Norvège	51.3	57.0	14.6	14.8	29.8	24.6	4.3	3.6
Nouvelle-Zélande	32.0	41.2	15.0	16.4	42.3	37.2	10.7	5.2
Pays-Bas	43.6	47.1	20.3	23.3	31.2	25.4	4.8	4.2
Portugal	90.9	69.4	2.0	7.0	6.0	19.0	1.1	4.6
Royaume-Uni	42.3	34.1	26.6	44.9	25.4	18.2	5.8	2.8
Suède	42.8	47.8	22.5	17.8	28.7	30.6	6.0	3.7
Suisse	44.9	38.2	20.1	23.8	30.7	35.3	4.3	2.6
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>33.5</b>	<b>32.7</b>	<b>20.8</b>	<b>24.2</b>	<b>40.5</b>	<b>39.2</b>	<b>5.1</b>	<b>3.9</b>
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	37.3	33.7	22.3	30.5	34.1	30.6	6.3	5.2

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

**Tableau 27**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178047620084>**Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux<sup>a</sup>**

## Pourcentage des versements bruts

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006
Allemagne	24.1	23.8	39.7	11.9	13.1	9.3	21.4	20.4	12.8
Australie	7.6	4.5	3.9	7.0	7.9	8.5	83.8	85.3	74.4
Autriche	23.6	39.1	30.5	3.3	6.6	3.3	10.6	7.1	1.7
Belgique	49.8	61.0	64.8	1.9	3.1	2.7	13.3	13.9	5.3
Canada	33.6	31.4	39.9	14.9	17.1	16.8	15.1	16.1	9.9
Danemark	55.7	52.2	56.4	15.0	15.1	14.9	10.7	12.6	12.3
Espagne	19.8	12.0	25.2	2.3	1.6	2.0	13.0	12.2	6.3
États-Unis	16.6	20.5	24.1	9.8	18.4	13.5	8.6	8.7	4.2
Finlande	42.6	41.2	38.3	9.6	11.6	13.7	21.4	18.5	11.6
France	51.4	52.1	59.2	2.1	3.4	2.2	21.2	10.6	7.4
Grèce	22.9	2.1	7.6	15.2	6.1	17.1	0.2	0.1	1.1
Irlande	80.8	79.0	80.8	3.7	4.2	5.9	3.5	2.9	6.0
Italie	48.3	46.7	44.7	1.9	5.2	2.2	3.4	4.1	3.7
Japon	11.4	10.0	19.2	19.3	20.5	12.7	51.0	50.4	39.2
Luxembourg	56.8	44.3	54.5	6.0	7.2	5.8	7.0	12.5	13.4
Norvège	52.0	41.5	48.5	14.6	14.5	19.4	7.2	7.1	7.2
Nouvelle-Zélande	3.9	6.4	7.8	2.6	4.7	8.7	91.8	86.0	78.8
Pays-Bas	37.1	42.9	54.8	16.8	13.5	12.6	5.1	13.7	12.5
Portugal	97.7	74.8	64.8	0.0	0.2	3.8	0.0	22.6	20.7
Royaume-Uni	45.3	55.9	63.0	26.1	19.9	16.5	10.3	7.6	4.3
Suède	44.4	42.5	47.1	13.3	12.1	11.7	12.0	12.2	9.1
Suisse	40.0	33.0	32.8	17.4	19.2	17.5	8.2	7.8	6.7
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>28.4</b>	<b>27.2</b>	<b>36.8</b>	<b>12.4</b>	<b>15.3</b>	<b>11.1</b>	<b>26.4</b>	<b>25.0</b>	<b>13.8</b>
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	40.4	42.3	51.2	9.1	10.4	8.4	16.2	12.9	8.1
CE	44.6	33.6	42.2	9.8	7.4	10.4	6.3	5.9	5.3
IFIs <sup>b</sup>	43.2	40.0	71.7	27.9	32.3	13.5	15.6	13.8	4.0
Fonds mondiaux <sup>c</sup>	-	13.5	56.9	-	20.0	8.0	-	46.3	16.6
Organismes des Nations Unies <sup>d</sup>	43.1	38.9	41.0	14.8	16.8	15.4	11.0	10.6	10.2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33.1</b>	<b>30.6</b>	<b>46.5</b>	<b>15.1</b>	<b>17.7</b>	<b>11.7</b>	<b>22.0</b>	<b>20.5</b>	<b>10.6</b>

a) Non compris les montants non spécifiés par régions.

b) Institutions financières internationales. Comprend l'IDA, les guichets concessionnels des banques régionales et le FMI (FRPC).

c) Comprend le FEM, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le Protocole de Montréal.

d) Comprend le PNUD, l'UNICEF, l'UNRWA, le PAM, le HCR, le FNUAP, l'ATNU et le FIDA.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178047620084>**Tableau 27****Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD et des organismes multilatéraux<sup>a</sup>**

(suite)

Pourcentage des versements bruts

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006	
16.5	15.7	23.3	9.9	12.3	7.3	16.2	14.5	7.7	Allemagne
1.1	1.7	13.0	0.4	0.5	0.0	0.0	0.1	0.1	Australie
13.5	11.4	50.5	40.4	21.1	11.9	8.6	14.7	2.1	Autriche
8.6	6.3	16.5	1.6	3.7	2.7	24.8	12.0	8.0	Belgique
15.1	5.9	15.1	2.8	8.7	4.2	18.5	20.8	14.1	Canada
8.1	5.8	6.5	0.4	4.4	2.0	10.2	9.8	7.9	Danemark
11.5	12.4	22.3	1.4	6.9	4.8	52.0	54.8	39.4	Espagne
45.3	19.2	45.4	4.2	8.8	3.4	15.5	24.5	9.4	États-Unis
6.0	6.8	23.7	6.4	12.4	4.2	14.1	9.4	8.4	Finlande
18.7	25.8	23.1	0.8	2.1	3.7	5.9	6.1	4.3	France
8.2	6.3	15.6	53.4	84.9	57.6	0.1	0.5	1.1	Grèce
3.0	1.5	2.3	5.9	8.2	1.2	3.1	4.3	3.9	Irlande
18.2	13.9	37.9	13.2	17.7	6.1	15.0	12.3	5.5	Italie
6.1	6.6	19.5	1.1	2.0	2.1	11.1	10.4	7.3	Japon
4.6	7.7	4.5	5.0	10.4	6.8	20.5	17.9	15.0	Luxembourg
8.3	9.0	9.6	9.2	17.6	9.0	8.7	10.3	6.3	Norvège
0.1	0.2	2.1	0.2	0.1	-	1.4	2.6	2.6	Nouvelle-Zélande
8.2	5.1	6.6	6.4	10.9	4.4	26.6	13.9	9.1	Pays-Bas
1.2	0.5	1.8	0.4	1.4	7.9	0.6	0.5	1.0	Portugal
3.2	2.3	11.5	4.7	5.3	2.3	10.4	9.0	2.3	Royaume-Uni
8.6	5.6	12.7	7.7	9.9	9.4	14.0	17.6	10.0	Suède
5.8	5.2	14.5	10.5	21.2	16.6	18.2	13.5	11.9	Suisse
<b>15.3</b>	<b>11.3</b>	<b>26.1</b>	<b>4.2</b>	<b>6.8</b>	<b>4.2</b>	<b>13.3</b>	<b>14.6</b>	<b>8.0</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
14.0	12.1	19.7	5.9	8.5	5.1	14.4	13.9	7.5	<i>dont:</i> Pays CAD-UE
16.0	15.9	18.1	9.0	26.9	15.1	14.2	10.3	9.0	CE
1.7	2.1	0.7	1.5	2.1	0.8	10.1	9.7	9.4	IFIs <sup>b</sup>
-	3.1	1.5	-	1.4	3.0	-	15.7	14.0	Fonds mondiaux <sup>c</sup>
15.6	20.1	23.4	6.9	6.2	3.7	8.7	7.5	6.2	Organismes des Nations Unies <sup>d</sup>
<b>13.0</b>	<b>10.5</b>	<b>18.7</b>	<b>4.3</b>	<b>7.8</b>	<b>4.1</b>	<b>12.5</b>	<b>12.9</b>	<b>8.4</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>

Tableau 28

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178055046325>Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD<sup>a</sup>

## Pourcentage des versements nets

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006
Allemagne	34.0	34.6	45.8	13.3	13.2	8.6	18.9	12.8	8.8
Australie	13.2	9.7	10.9	9.6	15.1	11.4	73.1	69.6	64.9
Autriche	29.5	38.8	35.1	6.3	9.2	5.3	10.4	7.7	2.6
Belgique	49.5	54.0	60.4	8.7	7.8	6.4	12.9	11.2	5.0
Canada	37.2	34.9	45.2	15.7	17.1	16.8	15.3	15.8	9.4
Danemark	53.4	50.3	55.2	17.1	15.7	14.8	11.7	11.0	10.9
Espagne	24.4	17.9	35.0	5.9	5.5	6.9	13.6	10.7	5.4
États-Unis	25.5	29.9	26.6	10.5	19.7	13.2	8.2	9.8	4.2
Finlande	46.6	41.3	43.0	14.3	15.0	14.0	18.7	13.8	9.7
France	47.6	46.9	57.3	4.5	6.6	5.2	22.0	9.5	6.5
Grèce	33.4	14.9	28.6	14.5	8.7	13.5	5.1	3.1	3.3
Irlande	72.5	65.7	70.9	6.8	7.4	9.3	5.3	4.4	6.3
Italie	44.8	46.1	48.2	8.4	12.0	8.1	7.4	4.0	2.6
Japon	19.3	18.2	33.5	20.0	22.0	13.1	39.5	41.1	24.4
Luxembourg	53.8	42.2	51.1	8.5	8.8	10.2	8.0	11.6	12.7
Norvège	50.0	43.1	51.6	16.1	16.6	19.1	9.1	8.1	7.6
Nouvelle-Zélande	7.6	10.7	12.4	4.5	7.3	11.4	84.2	76.8	70.3
Pays-Bas	40.6	42.6	54.0	16.9	13.8	14.1	5.0	13.2	10.5
Portugal	91.5	58.0	56.5	1.5	3.3	7.9	1.0	25.1	15.0
Royaume-Uni	44.3	48.4	61.7	25.2	19.6	15.5	11.5	7.9	4.3
Suède	44.1	42.5	48.8	15.4	14.7	13.5	12.3	11.5	8.9
Suisse	40.5	38.6	40.2	19.4	20.7	17.7	10.6	8.5	6.5
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>33.9</b>	<b>33.4</b>	<b>42.8</b>	<b>13.7</b>	<b>16.5</b>	<b>11.7</b>	<b>21.2</b>	<b>19.0</b>	<b>9.5</b>
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	42.3	42.4	52.5	11.6	12.6	10.0	15.4	10.5	6.6

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178055046325>**Tableau 28****Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD<sup>a</sup>***(suite)*

Pourcentage des versements nets

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006	1995-1996	2000-2001	2005-2006	
11.7	13.2	22.5	6.8	12.9	7.3	15.3	13.3	7.0	Allemagne
1.9	2.5	11.4	1.1	1.6	0.3	1.1	1.6	1.1	Australie
13.1	11.2	42.0	31.2	19.9	11.5	9.5	13.2	3.6	Autriche
7.6	7.9	15.1	1.7	8.2	4.9	19.6	10.9	8.2	Belgique
13.3	6.2	11.3	3.3	7.4	3.5	15.2	18.6	13.7	Canada
6.4	7.2	7.4	2.2	5.9	3.6	9.2	9.9	8.0	Danemark
11.3	9.0	19.1	2.4	11.1	7.7	42.4	45.8	25.9	Espagne
39.9	15.3	44.1	4.0	7.7	3.3	11.9	17.7	8.6	États-Unis
6.9	8.4	19.2	5.6	12.1	6.0	8.0	9.5	8.0	Finlande
18.1	23.4	19.9	1.4	7.1	5.9	6.4	6.6	5.3	France
12.3	9.5	15.4	27.1	58.1	33.6	7.5	5.7	5.6	Grèce
4.8	5.2	4.7	6.1	10.9	3.5	4.6	6.4	5.4	Irlande
15.8	10.3	26.6	12.0	20.5	7.9	11.6	7.2	6.5	Italie
7.3	6.0	21.5	1.2	1.9	1.5	12.6	10.7	6.0	Japon
5.7	9.4	6.3	5.2	11.1	6.8	18.8	16.9	12.9	Luxembourg
8.6	9.1	8.5	7.8	13.4	7.1	8.5	9.8	6.2	Norvège
0.9	0.9	2.3	0.6	0.6	0.3	2.2	3.7	3.2	Nouvelle-Zélande
8.3	6.8	7.6	6.4	10.9	5.3	22.8	12.6	8.5	Pays-Bas
2.4	3.7	7.0	1.4	6.6	9.6	2.1	3.2	4.0	Portugal
4.9	6.0	11.6	4.7	8.7	3.9	9.4	9.4	3.0	Royaume-Uni
9.2	7.3	11.6	6.8	9.4	8.2	12.2	14.5	9.0	Suède
6.3	5.8	12.1	8.0	15.3	12.7	15.2	11.2	10.8	Suisse
<b>14.4</b>	<b>10.3</b>	<b>23.7</b>	<b>4.1</b>	<b>8.0</b>	<b>4.9</b>	<b>12.6</b>	<b>12.8</b>	<b>7.4</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
12.0	11.2	17.5	5.3	10.9	6.3	13.2	12.4	7.1	<i>dont:</i> Pays CAD-UE

Tableau 29

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178058754805>

## Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

	En millions de USD, aux prix et taux de change de 2005						
	moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
<b>CAD BILATERAL</b>							
Allemagne	1 747	1 232	1 224	2 115	1 212	2 400	3 130
Australie	80	78	40	46	54	54	47
Autriche	83	89	166	78	127	125	515
Belgique	349	216	499	1 179	528	570	788
Canada	540	373	508	569	628	665	767
Danemark	420	478	551	494	515	561	690
Espagne	166	190	242	188	188	561	264
États-Unis	1 340	1 024	2 567	4 919	3 610	4 065	5 444
Finlande	264	85	98	114	126	136	163
France	4 039	2 832	2 919	3 390	3 019	3 906	4 158
Grèce	..	4	2	4	8	10	12
Irlande	25	100	272	286	300	308	374
Italie	1 078	448	1 147	800	316	874	1 022
Japon	1 051	1 009	635	543	626	1 136	2 717
Luxembourg	14	32	70	65	82	86	92
Norvège	602	579	580	652	614	650	655
Nouvelle-Zélande	2	5	10	15	15	18	11
Pays-Bas	755	806	1 254	1 100	1 175	1 331	1 256
Portugal	217	194	138	131	825	123	121
Royaume-Uni	977	903	1 271	1 669	2 313	3 770	5 213
Suède	675	448	492	679	613	737	805
Suisse	295	209	224	266	244	299	293
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>14 719</b>	<b>11 334</b>	<b>14 907</b>	<b>19 301</b>	<b>17 137</b>	<b>22 384</b>	<b>28 536</b>
<b>ORGANISMES</b>							
<b>MULTILATERAUX <sup>a</sup></b>							
FAFD	782	618	746	524	917	851	1 499
CE	2 140	2 131	2 514	2 862	2 967	3 201	3 286
GFATM	-	-	1	135	358	668	758
IDA	2 501	2 605	3 671	3 297	3 905	3 576	3 149
Fonds nordique de dév.	-	22	23	35	41	41	34
FIDA	91	78	82	87	110	113	115
PNUD	430	223	169	173	191	197	224
HCR	318	318	356	273	174	170	146
UNICEF	282	328	215	216	205	246	287
ATNU	79	100	135	129	105	128	74
PAM	782	453	275	227	155	344	213
Autres ONU	57	74	119	99	102	105	119
Agences arabes	17	- 8	113	45	197	155	229
Autres organismes multilatéraux	604	919	512	- 383	- 274	- 472	33
<b>TOTAL ORGANISMES</b>							
<b>MULTILATERAUX</b>	<b>8 082</b>	<b>7 860</b>	<b>8 930</b>	<b>7 718</b>	<b>9 153</b>	<b>9 322</b>	<b>10 168</b>
Autres pays <sup>b</sup>	406	64	443	86	101	160	301
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23 207</b>	<b>19 258</b>	<b>24 280</b>	<b>27 104</b>	<b>26 392</b>	<b>31 867</b>	<b>39 005</b>

a) Les agences des Nations Unies ont révisé leurs données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996 tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large.

b) Voir le tableau 33 pour la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles.



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178058754805>**Tableau 29**

### Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

(suite)

	En pourcentage de l'APD pour chaque donneur						
	moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	2002	2003	2004	2005	2006
<b>CAD BILATERAL</b>							
Allemagne	30.1	26.6	27.2	46.7	31.5	32.2	45.3
Australie	8.1	6.8	3.3	3.7	4.2	3.7	2.7
Autriche	49.4	21.5	32.9	29.9	35.4	10.2	48.2
Belgique	48.8	38.1	50.0	69.8	57.3	43.6	59.8
Canada	24.9	19.9	23.8	34.4	28.5	23.5	33.0
Danemark	43.9	42.0	37.6	41.5	41.7	41.3	48.5
Espagne	17.4	17.1	16.3	13.7	12.9	30.1	13.2
États-Unis	11.1	13.5	22.4	31.7	21.6	15.9	26.5
Finlande	46.6	36.5	29.4	33.2	31.1	22.8	36.5
France	53.4	42.1	58.0	57.1	53.2	54.0	54.0
Grèce	..	10.9	1.3	1.3	5.0	4.7	6.7
Irlande	56.8	68.0	71.3	70.1	70.7	63.8	61.5
Italie	39.2	42.3	79.8	65.3	44.0	38.5	52.7
Japon	11.5	13.1	8.7	8.4	10.9	10.9	34.8
Luxembourg	46.2	55.3	40.8	37.2	46.0	46.2	48.8
Norvège	50.3	41.8	34.8	35.4	35.2	32.0	32.2
Nouvelle-Zélande	1.4	3.7	6.8	9.3	8.7	8.1	4.9
Pays-Bas	28.9	30.5	37.1	34.5	43.2	36.1	30.0
Portugal	98.5	94.5	51.8	61.9	92.1	56.2	58.8
Royaume-Uni	39.1	35.1	27.6	37.2	42.6	46.2	61.9
Suède	44.8	33.0	28.5	34.4	29.7	32.7	29.0
Suisse	35.3	27.4	23.1	25.9	20.7	21.3	23.4
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>27.8</b>	<b>26.1</b>	<b>29.1</b>	<b>35.0</b>	<b>30.8</b>	<b>27.2</b>	<b>37.9</b>
<b>ORGANISMES</b>							
<b>MULTILATÉRAUX <sup>a</sup></b>							
FAFD	97.6	96.5	95.4	97.3	97.6	99.9	99.7
CE	51.7	37.5	35.0	38.9	36.1	36.9	35.6
GFATM	-	-	100.0	56.0	59.8	67.2	62.1
IDA	46.6	44.3	50.2	51.9	52.5	54.1	53.8
Fonds nordique de dév.	-	32.8	55.5	59.4	57.2	64.6	52.0
FIDA	38.4	59.4	43.4	50.4	65.4	56.8	52.3
PNUD	35.7	38.1	48.3	52.3	50.0	49.4	52.6
HCR	39.1	50.3	44.3	45.9	49.2	52.8	51.7
UNICEF	36.9	40.4	29.8	30.7	30.9	34.6	39.7
ATNU	23.6	22.8	22.7	22.9	23.7	22.0	20.5
PAM	53.1	56.8	61.7	63.9	59.9	62.1	46.1
Autres ONU	9.2	13.0	13.3	12.7	13.1	11.8	12.3
Agences arabes	11.5	24.6	63.8	91.9	68.4	61.1	53.4
Autres organismes multilatéraux	24.7	34.8	21.5	- 26.0	- 26.5	- 70.7	2.2
<b>TOTAL ORGANISMES</b>							
<b>MULTILATÉRAUX</b>	<b>44.1</b>	<b>41.7</b>	<b>40.9</b>	<b>39.4</b>	<b>42.3</b>	<b>42.8</b>	<b>43.8</b>
Autres pays <sup>b</sup>	7.5	7.2	12.7	2.4	3.1	5.3	6.9
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>30.3</b>	<b>30.5</b>	<b>31.7</b>	<b>34.6</b>	<b>32.8</b>	<b>29.7</b>	<b>37.9</b>

**Tableau 30**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178063144376>**Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne**

En millions de USD, aux prix et taux de change de 2005

	moyenne 1990-1991	moyenne 1995-1996	2003	2004	2005	2006
Afrique du Sud	0	444	726	642	680	699
Angola	357	517	549	1 175	437	165
Bénin	352	307	332	394	346	366
Botswana	186	93	31	48	48	63
Burkina Faso	494	503	572	637	681	849
Burundi	343	221	255	370	365	405
Cameroun	638	473	1 009	788	417	1 633
Cap Vert	141	130	162	147	162	134
Centrafricaine, Rép.	278	175	58	112	96	130
Comores	71	44	28	26	25	30
Congo, Rép.	231	321	78	118	1 444	247
Congo, Rép. dém.	896	198	6 053	1 861	1 827	1 998
Côte d'Ivoire	869	1 196	285	165	110	245
Djibouti	197	106	88	65	76	114
Erythrée	0	180	352	272	355	126
Ethiopie	1 377	967	1 763	1 852	1 910	1 895
Gabon	181	153	- 13	41	52	30
Gambie	132	46	69	56	61	73
Ghana	932	707	1 068	1 400	1 125	1 146
Guinée	438	390	266	277	199	160
Guinée équatoriale	82	38	24	31	38	26
Guinée-Bissau	159	169	166	79	79	80
Kenya	1 362	710	584	667	767	925
Lesotho	175	125	90	98	69	70
Liberia	179	164	120	219	233	263
Madagascar	555	357	605	1 274	914	738
Malawi	696	529	580	515	578	649
Mali	617	567	610	583	699	804
Maurice	101	25	- 17	33	34	18
Mauritanie	280	270	266	184	196	184
Mayotte	88	131	189	212	201	328
Mozambique	1 369	1 124	1 171	1 268	1 277	1 573
Namibie	200	209	164	178	115	141
Niger	497	290	514	552	511	391
Nigeria	343	223	343	592	6 416	11 271
Ouganda	874	866	1 098	1 224	1 177	1 508
Rwanda	426	668	378	497	571	570
Sao Tomé et Principe	74	77	43	34	32	21
Sénégal	943	674	503	1 057	672	805
Seychelles	39	17	10	10	15	14
Sierra Leone	106	222	341	362	344	359
Somalie	440	161	199	208	237	379
Soudan	1 115	258	688	1 023	1 832	1 995
Ste-Hélène	31	20	21	27	23	27
Swaziland	71	49	38	22	46	35
Tanzanie	1 463	977	1 928	1 791	1 481	1 775
Tchad	379	293	277	336	382	277
Togo	300	189	56	66	83	77
Zambie	879	1 465	668	1 152	935	1 388
Zimbabwe	475	485	212	191	376	272
Sud du Sahara, non ventilé	774	736	1 505	1 461	1 116	1 534
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23 207</b>	<b>19 258</b>	<b>27 104</b>	<b>26 392</b>	<b>31 867</b>	<b>39 005</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178115758562>**Tableau 31****APD des pays du CAD aux pays les moins avancés<sup>a</sup>**

## Versements nets

	1995-1996			2005			2006		
	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur
Allemagne	1 680	22	0.07	1 884	19	0.07	2 642	25	0.09
Australie	205	18	0.06	419	25	0.06	451	21	0.06
Autriche	125	22	0.05	245	16	0.08	252	17	0.08
Belgique	253	26	0.09	609	31	0.16	729	37	0.18
Canada	380	20	0.07	1 048	28	0.09	1 244	34	0.10
Danemark	550	32	0.33	814	39	0.31	878	39	0.31
Espagne	181	14	0.03	817	27	0.07	767	20	0.06
États-Unis	1 597	19	0.02	4 661	17	0.04	6 416	27	0.05
Finlande	115	29	0.09	245	27	0.13	296	35	0.14
France	1 679	21	0.11	2 392	24	0.11	2 624	25	0.12
Grèce	9	5	0.01	79	21	0.04	103	24	0.04
Irlande	71	43	0.13	365	51	0.21	524	51	0.28
Italie	443	22	0.04	1 407	28	0.08	789	22	0.04
Japon	2 086	17	0.04	2 326	18	0.05	3 340	30	0.07
Luxembourg	25	34	0.14	106	41	0.35	123	42	0.38
Norvège	523	41	0.35	1 029	37	0.35	1 129	38	0.34
Nouvelle-Zélande	26	22	0.05	70	25	0.07	74	29	0.08
Pays-Bas	933	29	0.23	1 658	32	0.27	1 395	26	0.21
Portugal	156	66	0.15	210	56	0.12	240	61	0.13
Royaume-Uni	823	26	0.07	2 709	25	0.12	3 827	31	0.16
Suède	548	30	0.24	1 101	33	0.31	1 152	29	0.30
Suisse	333	32	0.11	405	23	0.10	453	27	0.11
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>12 741</b>	<b>22</b>	<b>0.06</b>	<b>24 597</b>	<b>23</b>	<b>0.08</b>	<b>29 448</b>	<b>28</b>	<b>0.09</b>
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	7 591	24	0.09	14 639	26	0.11	16 342	28	0.12

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

## Versements bruts

## Pourcentage du total de l'APD

	Allemagne			Australie			
	1985-86	1995-96	2005-06	1985-86	1995-96	1995-96	
Inde	4.6	Chine	6.9	Nigeria	12.9	Papouasie-Nlle-Guinée	21.3
Indonésie	3.8	Egypte	3.6	Irak	10.2	Indonésie	8.5
Egypte	3.1	Nicaragua	3.2	Chine	3.7	Philippines	4.9
Turquie	2.9	Inde	3.1	Cameroun	1.9	Thaïlande	3.8
Chine	2.6	Turquie	2.6	Indonésie	1.8	Chine	3.4
Pakistan	2.5	Bosnie-Herzégovine	2.1	Zambie	1.7	Philippines	2.4
Israël	2.0	Indonésie	2.0	Ghana	1.6	Fidji	2.0
Maroc	1.8	Israël	1.5	Inde	1.6	Hong-Kong, Chine	1.4
Sri Lanka	1.7	Pakistan	1.3	Egypte	1.3	Ethiopie	1.3
Soudan	1.6	Bolivie	1.1	Serbie	1.2	Myanmar	1.3
Togo	1.6	Philippines	1.1	Maroc	1.1	Salomon, Îles	1.2
Brésil	1.5	Brésil	1.0	Afghanistan	0.9	Bangladesh	1.1
Bangladesh	1.5	Viet Nam	1.0	Viet Nam	0.9	Singapour	1.0
Myanmar	1.3	Maroc	0.9	Turquie	0.9	Vanuatu	0.8
Pérou	1.3	Ethiopie	0.9	Sénégal	0.9	Tonga	0.8
<b>Total ci-dessus</b>	<b>33.9</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>32.1</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>42.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>55.2</b>
APD Multilatérale	27.1	APD Multilatérale	32.2	APD Multilatérale	25.5	APD Multilatérale	21.6
Non ventilée	10.2	Non ventilée	8.4	Non ventilée	11.2	Non ventilée	13.0
<b>Total APD millions USD</b>	<b>3 999</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>9 008</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>11 822</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 134</b>
PMA	26.2	PMA	18.5	PMA	13.7	PMA	15.9
Autres PFR	15.7	Autres PFR	18.4	Autres PFR	28.6	Autres PFR	35.0
PRITI	31.7	PRITI	39.2	PRITI	39.2	PRITI	29.2
PRITS	8.1	PRITS	8.0	PRITS	3.4	PRITS	3.1
PDPA	4.3	PDPA	3.6	PDPA	-	PDPA	0.2
Non ventilée	14.0	Non ventilée	12.4	Non ventilée	15.1	Non ventilée	16.6
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	27.5	Afrique subsaharienne	21.2	Afrique subsaharienne	35.3	Afrique subsaharienne	6.8
Asie du Sud et centrale	16.5	Asie du Sud et centrale	10.5	Asie du Sud et centrale	8.2	Asie du Sud et centrale	6.3
Autres pays d'Asie et Océanie	13.1	Autres pays d'Asie et Océanie	19.3	Autres pays d'Asie et Océanie	12.5	Autres pays d'Asie et Océanie	75.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	14.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	20.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.0
Amérique latine et Caraïbes	11.6	Amérique latine et Caraïbes	14.7	Amérique latine et Caraïbes	7.4	Amérique latine et Caraïbes	0.0
Europe	6.9	Europe	8.7	Europe	6.5	Europe	0.4
Non spécifiée	11.1	Non spécifiée	11.0	Non spécifiée	9.4	Non spécifiée	9.7
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06		1985-86		Autriche 1995-96		2005-06	
Indonésie	13.0	Algérie	34.0	Bosnie-Herzégovine	17.7	Irak	33.7
Papouasie-Nlle-Guinée	12.5	Egypte	8.2	Egypte	4.5	Cameroun	14.6
Irak	7.9	Turquie	2.9	Ouganda	2.8	Serbie	2.9
Salomon, Îles	7.6	Iran	2.4	Turquie	2.4	Madagascar	1.8
Viet Nam	2.6	Philippines	2.3	Indonésie	2.4	Bosnie-Herzégovine	1.8
Philippines	2.5	Inde	1.6	Ghana	2.2	Turquie	1.4
Timor-Leste	2.2	Nicaragua	1.2	Iran	1.8	Egypte	1.3
Chine	1.8	Etats ex-Yougoslavie	0.8	Nicaragua	1.7	Ethiopie	0.8
Sri Lanka	1.7	Mozambique	0.8	Slovénie	1.5	Ouganda	0.7
Cambodge	1.6	Tunisie	0.8	Tanzanie	1.5	Chine	0.7
Pakistan	1.2	Cap-Vert	0.7	Chine	1.5	Nicaragua	0.6
Fidji	1.1	Ethiopie	0.6	Croatie	1.2	Sri Lanka	0.5
Vanuatu	1.1	Kenya	0.6	Guatemala	1.0	Rwanda	0.4
Afghanistan	1.0	Guatemala	0.6	Corée	1.0	Guatemala	0.4
Samoa	0.7	Angola	0.5	Serbie	0.9	Ukraine	0.4
<b>Total ci-dessus</b>	<b>58.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>58.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>44.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>62.0</b>
APD Multilatérale	14.7	APD Multilatérale	28.8	APD Multilatérale	30.4	APD Multilatérale	24.2
Non ventilée	20.9	Non ventilée	5.9	Non ventilée	7.6	Non ventilée	5.7
<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 902</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>235</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>579</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 546</b>
PMA	18.8	PMA	7.0	PMA	17.4	PMA	8.9
Autres PFR	20.1	Autres PFR	6.0	Autres PFR	9.3	Autres PFR	22.6
PRITI	34.9	PRITI	71.5	PRITI	51.0	PRITI	58.4
PRITS	1.6	PRITS	5.3	PRITS	6.5	PRITS	2.6
PDPA	-	PDPA	1.9	PDPA	4.9	PDPA	-
Non ventilée	24.5	Non ventilée	8.3	Non ventilée	10.9	Non ventilée	7.5
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	3.1	Afrique subsaharienne	8.5	Afrique subsaharienne	21.2	Afrique subsaharienne	28.6
Asie du Sud et centrale	6.9	Asie du Sud et centrale	2.6	Asie du Sud et centrale	2.9	Asie du Sud et centrale	3.1
Autres pays d'Asie et Océanie	61.2	Autres pays d'Asie et Océanie	6.3	Autres pays d'Asie et Océanie	9.6	Autres pays d'Asie et Océanie	1.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	65.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	12.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	47.3
Amérique latine et Caraïbes	0.1	Amérique latine et Caraïbes	4.1	Amérique latine et Caraïbes	7.7	Amérique latine et Caraïbes	2.0
Europe	0.0	Europe	7.1	Europe	36.2	Europe	11.2
Non spécifiée	18.0	Non spécifiée	6.2	Non spécifiée	10.3	Non spécifiée	6.2
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Belgique			Canada					
	1985-86	1995-96	2005-06	1985-86	1995-96				
Congo, Rép. dém.	22.3	Bolivie	5.3	Congo, Rép. dém.	9.6	Bangladesh	4.4	Egypte	4.5
Rwanda	4.5	Congo, Rép. dém.	2.6	Nigeria	8.4	Pakistan	3.3	Chine	2.3
Burundi	3.8	Rwanda	2.2	Irak	6.2	Inde	3.2	Bangladesh	2.3
Indonésie	1.8	Viet Nam	1.3	Cameroun	2.1	Indonésie	2.7	Inde	2.0
Niger	1.5	Tanzanie	1.2	Rwanda	1.6	Tanzanie	1.7	Pérou	1.5
Ethiopie	1.4	Chine	1.1	Burundi	1.4	Ethiopie	1.6	Ghana	1.1
Bangladesh	1.2	Indonésie	1.0	Afrique du Sud	1.1	Kenya	1.5	Haïti	1.1
Cameroun	1.1	Equateur	0.9	Sénégal	1.0	Sri Lanka	1.3	Côte d'Ivoire	1.1
Turquie	1.0	Sénégal	0.9	Equateur	1.0	Jamaïque	1.2	Indonésie	1.0
Sénégal	1.0	Algérie	0.9	Viet Nam	0.9	Soudan	1.1	Rwanda	0.9
Maroc	1.0	Tunisie	0.9	Pérou	0.9	Niger	1.1	Philippines	0.9
Tunisie	0.9	Burundi	0.9	Niger	0.9	Ghana	1.1	Pakistan	0.9
Thaïlande	0.9	Togo	0.8	Zones/ad. Palestinienne	0.8	Chine	1.0	Tanzanie	0.9
Chine	0.9	Côte d'Ivoire	0.8	Algérie	0.8	Sénégal	0.9	Mali	0.8
Tanzanie	0.7	Niger	0.8	Burkina Faso	0.7	Thaïlande	0.9	Cameroun	0.8
<b>Total ci-dessus</b>	<b>43.9</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>21.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>37.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>27.0</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>22.0</b>
APD Multilatérale	35.2	APD Multilatérale	44.7	APD Multilatérale	31.7	APD Multilatérale	37.6	APD Multilatérale	28.2
Non ventilée	8.7	Non ventilée	17.2	Non ventilée	16.3	Non ventilée	18.5	Non ventilée	33.6
<b>Total APD millions USD</b>	<b>501</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 013</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>2 014</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 695</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 989</b>
PMA	64.0	PMA	29.4	PMA	31.2	PMA	28.3	PMA	17.0
Autres PFR	5.2	Autres PFR	7.4	Autres PFR	20.7	Autres PFR	18.9	Autres PFR	10.9
PRITI	13.5	PRITI	27.7	PRITI	20.9	PRITI	18.2	PRITI	22.3
PRITS	3.8	PRITS	4.3	PRITS	3.3	PRITS	4.8	PRITS	2.9
PDPA	0.2	PDPA	0.1	PDPA	-	PDPA	0.1	PDPA	0.1
Non ventilée	13.4	Non ventilée	31.1	Non ventilée	23.9	Non ventilée	29.6	Non ventilée	46.7
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	67.6	Afrique subsaharienne	36.4	Afrique subsaharienne	51.1	Afrique subsaharienne	30.0	Afrique subsaharienne	19.1
Asie du Sud et centrale	3.4	Asie du Sud et centrale	1.4	Asie du Sud et centrale	2.1	Asie du Sud et centrale	20.5	Asie du Sud et centrale	8.5
Autres pays d'Asie et Océanie	6.9	Autres pays d'Asie et Océanie	10.4	Autres pays d'Asie et Océanie	4.3	Autres pays d'Asie et Océanie	9.2	Autres pays d'Asie et Océanie	9.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	8.6
Amérique latine et Caraïbes	5.4	Amérique latine et Caraïbes	18.4	Amérique latine et Caraïbes	6.4	Amérique latine et Caraïbes	13.3	Amérique latine et Caraïbes	10.7
Europe	1.6	Europe	1.1	Europe	2.2	Europe	0.1	Europe	1.6
Non spécifiée	11.4	Non spécifiée	25.9	Non spécifiée	21.0	Non spécifiée	25.0	Non spécifiée	41.9
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06		1985-86		Danemark		2005-06	
				1995-96			
Irak	5.4	Tanzanie	13.8	Tanzanie	4.1	Tanzanie	4.0
Cameroun	3.2	Bangladesh	7.6	Ouganda	3.5	Ouganda	3.2
Afghanistan	3.1	Inde	5.0	Egypte	3.4	Viet Nam	3.2
Haïti	2.4	Kenya	4.0	Zimbabwe	2.7	Mozambique	3.0
Indonésie	1.9	Chine	2.1	Mozambique	2.5	Ghana	2.7
Ethiopie	1.7	Mozambique	1.5	Ghana	2.1	Zambie	2.2
Bangladesh	1.4	Cameroun	1.4	Nicaragua	2.1	Bangladesh	2.1
Ghana	1.4	Zambie	1.3	Inde	2.1	Nigeria	1.9
Mozambique	1.4	Maroc	1.2	Bangladesh	1.9	Burkina Faso	1.9
Soudan	1.3	Zimbabwe	1.2	Afrique du Sud	1.4	Nicaragua	1.8
Pakistan	1.3	Thaïlande	1.1	Zambie	1.4	Kenya	1.7
Tanzanie	1.0	Sénégal	1.1	Kenya	1.3	Bénin	1.5
Chine	0.9	Burkina Faso	0.9	Viet Nam	1.3	Sri Lanka	1.4
Sri Lanka	0.9	Niger	0.9	Népal	1.3	Népal	1.3
Mali	0.8	Bolivie	0.9	Thaïlande	1.1	Soudan	1.3
<b>Total ci-dessus</b>	<b>28.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>44.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>32.4</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>33.4</b>
APD Multilatérale	27.7	APD Multilatérale	42.2	APD Multilatérale	39.5	APD Multilatérale	33.9
Non ventilée	25.0	Non ventilée	3.7	Non ventilée	16.2	Non ventilée	15.4
<b>Total APD millions USD</b>	<b>3 751</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>644</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 828</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>2 244</b>
PMA	27.0	PMA	58.7	PMA	34.7	PMA	39.7
Autres PFR	13.6	Autres PFR	20.9	Autres PFR	20.7	Autres PFR	20.6
PRITI	22.5	PRITI	11.8	PRITI	14.5	PRITI	13.9
PRITS	2.3	PRITS	2.0	PRITS	3.4	PRITS	2.4
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	-
Non ventilée	34.6	Non ventilée	6.5	Non ventilée	26.7	Non ventilée	23.4
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	27.6	Afrique subsaharienne	57.1	Afrique subsaharienne	41.9	Afrique subsaharienne	45.1
Asie du Sud et centrale	11.7	Asie du Sud et centrale	25.0	Asie du Sud et centrale	11.3	Asie du Sud et centrale	11.9
Autres pays d'Asie et Océanie	14.1	Autres pays d'Asie et Océanie	6.4	Autres pays d'Asie et Océanie	9.3	Autres pays d'Asie et Océanie	10.3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.2
Amérique latine et Caraïbes	13.7	Amérique latine et Caraïbes	2.0	Amérique latine et Caraïbes	7.6	Amérique latine et Caraïbes	6.3
Europe	2.9	Europe	-	Europe	0.3	Europe	1.6
Non spécifiée	19.5	Non spécifiée	5.0	Non spécifiée	23.6	Non spécifiée	19.5
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

1985-86	Espagne		2005-06	1985-86	Etats-Unis			
	1995-96	2005-06			1995-96	1995-96		
	Argentine	5.1	Irak	5.0	Israël	19.1	Israël	14.3
	Congo, Rép.	3.9	Honduras	3.5	Egypte	12.8	Egypte	7.6
	Chine	3.4	Guatemala	3.4	El Salvador	2.8	Haïti	2.4
	Equateur	3.4	Madagascar	2.3	Philippines	2.6	Inde	1.5
	Indonésie	3.2	Pérou	2.2	Soudan	2.4	Irak	1.3
	Nicaragua	2.4	Maroc	1.9	Pakistan	2.3	Philippines	1.2
	Colombie	2.2	Congo, Rép.	1.8	Marianes du Nord	1.8	Bosnie-Herzégovine	1.1
	Angola	2.1	Nigeria	1.8	Honduras	1.7	Jordanie	1.1
	Maroc	2.0	Equateur	1.8	Bangladesh	1.6	El Salvador	1.0
	Bolivie	2.0	Nicaragua	1.7	Costa Rica	1.6	Palau	1.0
	Pérou	1.8	Bolivie	1.6	Inde	1.5	Bolivie	1.0
	Zones/ad. Palestinienne	1.6	Colombie	1.6	Pérou	1.4	Afrique du Sud	1.0
	Haïti	1.6	Algérie	1.6	Ethiopie	1.2	Pérou	1.0
	Honduras	1.5	Sénégal	1.5	Jamaïque	1.1	Turquie	0.9
	Mozambique	1.3	Chine	1.5	Indonésie	1.0	Micronésie, Etats féd.	0.8
<b>Total ci-dessus</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>37.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>33.0</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>55.0</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>37.2</b>
APD Multilatérale	APD Multilatérale	32.3	APD Multilatérale	37.5	APD Multilatérale	15.7	APD Multilatérale	22.8
Non ventilée	Non ventilée	11.6	Non ventilée	10.7	Non ventilée	11.6	Non ventilée	22.3
<b>Total APD millions USD</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 386</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>3 839</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>10 148</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>9 291</b>
PMA	PMA	12.9	PMA	14.7	PMA	15.0	PMA	13.4
Autres PFR	Autres PFR	12.0	Autres PFR	11.7	Autres PFR	6.1	Autres PFR	5.0
PRITI	PRITI	43.7	PRITI	51.4	PRITI	34.6	PRITI	29.2
PRITS	PRITS	14.2	PRITS	5.1	PRITS	5.4	PRITS	4.9
PDPA	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	25.1	PDPA	18.6
Non ventilée	Non ventilée	17.1	Non ventilée	17.1	Non ventilée	13.8	Non ventilée	28.9
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	Afrique subsaharienne	17.0	Afrique subsaharienne	21.6	Afrique subsaharienne	13.3	Afrique subsaharienne	11.9
Asie du Sud et centrale	Asie du Sud et centrale	2.0	Asie du Sud et centrale	1.7	Asie du Sud et centrale	7.8	Asie du Sud et centrale	7.0
Autres pays d'Asie et Océanie	Autres pays d'Asie et Océanie	11.1	Autres pays d'Asie et Océanie	5.4	Autres pays d'Asie et Océanie	7.4	Autres pays d'Asie et Océanie	8.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen-Orient et Afrique du Nord	9.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	19.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	40.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	32.3
Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	47.1	Amérique latine et Caraïbes	36.7	Amérique latine et Caraïbes	18.0	Amérique latine et Caraïbes	22.9
Europe	Europe	1.2	Europe	4.1	Europe	2.5	Europe	3.0
Non spécifiée	Non spécifiée	11.7	Non spécifiée	11.3	Non spécifiée	10.7	Non spécifiée	14.5
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06		1985-86		Finlande 1995-96		2005-06	
Irak	30.0	Tanzanie	8.7	Chine	3.8	Irak	8.9
Afghanistan	5.1	Zambie	5.4	Pérou	3.2	Mozambique	3.0
Soudan	2.8	Kenya	4.3	Zambie	2.8	Tanzanie	2.7
Colombie	2.2	Ethiopie	3.7	Mozambique	2.7	Viet Nam	2.2
Egypte	1.9	Sri Lanka	3.1	Viet Nam	2.5	Afghanistan	1.7
Ethiopie	1.9	Viet Nam	3.0	Tanzanie	2.2	Afrique du Sud	1.6
Congo, Rép. dém.	1.8	Egypte	2.4	Zimbabwe	2.2	Nicaragua	1.5
Nigeria	1.7	Somalie	2.4	Bosnie-Herzégovine	2.0	Soudan	1.4
Pakistan	1.5	Soudan	2.1	Thaïlande	2.0	Ethiopie	1.4
Jordanie	1.3	Nicaragua	2.0	Namibie	1.9	Pakistan	1.3
Zambie	1.0	Népal	1.7	Ethiopie	1.8	Kenya	1.1
Ouganda	0.9	Zimbabwe	1.7	Népal	1.4	Serbie	1.0
Indonésie	0.8	Mozambique	1.6	Nicaragua	1.4	Zambie	1.0
Kenya	0.8	Bangladesh	1.2	Kenya	1.2	Népal	1.0
Pérou	0.7	Myanmar	1.0	Egypte	1.1	Indonésie	0.8
<b>Total ci-dessus</b>	<b>54.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>44.4</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>32.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>30.7</b>
APD Multilatérale	8.9	APD Multilatérale	39.7	APD Multilatérale	43.2	APD Multilatérale	39.3
Non ventilée	19.0	Non ventilée	9.6	Non ventilée	13.4	Non ventilée	17.9
<b>Total APD millions USD</b>	<b>26 641</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>262</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>419</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>873</b>
PMA	21.1	PMA	49.4	PMA	27.7	PMA	28.3
Autres PFR	7.1	Autres PFR	18.7	Autres PFR	15.4	Autres PFR	12.0
PRITI	48.9	PRITI	14.9	PRITI	31.3	PRITI	26.4
PRITS	2.0	PRITS	1.1	PRITS	2.1	PRITS	3.7
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	20.9	Non ventilée	15.9	Non ventilée	23.5	Non ventilée	29.5
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	20.4	Afrique subsaharienne	54.5	Afrique subsaharienne	34.5	Afrique subsaharienne	28.5
Asie du Sud et centrale	11.4	Asie du Sud et centrale	12.7	Asie du Sud et centrale	7.7	Asie du Sud et centrale	10.2
Autres pays d'Asie et Océanie	3.6	Autres pays d'Asie et Océanie	7.4	Autres pays d'Asie et Océanie	18.9	Autres pays d'Asie et Océanie	12.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	38.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	17.6
Amérique latine et Caraïbes	8.3	Amérique latine et Caraïbes	6.1	Amérique latine et Caraïbes	11.4	Amérique latine et Caraïbes	6.2
Europe	2.9	Europe	-	Europe	5.1	Europe	3.1
Non spécifiée	15.3	Non spécifiée	14.5	Non spécifiée	17.5	Non spécifiée	22.3
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

1985-86		France 1995-96		2005-06		1985-86		Grèce 1995-96	
Polynésie française	5.7	Côte d'Ivoire	6.3	Nigeria	14.3			Bosnie-Herzégovine	3.9
Nouvelle-Calédonie	4.9	Polynésie française	5.1	Irak	5.9			Albanie	2.6
Maroc	4.3	Nouvelle-Calédonie	4.8	Congo, Rép.	5.6			Arménie	1.8
Sénégal	3.2	Egypte	4.5	Maroc	2.9			Ethiopie	1.5
Mali	2.5	Cameroun	3.4	Cameroun	2.4			Erythrée	1.5
Côte d'Ivoire	2.4	Maroc	3.4	Mayotte	2.2			Zones/ad. Palestinienne	0.8
Inde	2.0	Sénégal	2.9	Algérie	2.1			Chypre	0.5
Madagascar	2.0	Algérie	2.4	Sénégal	2.1			Géorgie	0.4
Egypte	1.8	Congo, Rép.	2.1	Tunisie	1.8			Liban	0.2
Cameroun	1.8	Gabon	1.9	Chine	1.5			Jordanie	0.1
Congo, Rép.	1.7	Madagascar	1.6	Viet Nam	1.2			Macédoine (ex-Rép.Youg.)	0.1
Mexique	1.6	Burkina Faso	1.3	Egypte	1.1			Irak	0.1
Tunisie	1.6	Mayotte	1.3	Côte d'Ivoire	1.0			Cameroun	0.1
Centrafricaine, Rép.	1.6	Tunisie	1.2	Burkina Faso	1.0			Afrique du Sud	0.1
Niger	1.4	Guinée	1.1	Afrique du Sud	0.9			Syrie	0.0
<b>Total ci-dessus</b>	<b>38.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>43.3</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>46.1</b>	<b>Total ci-dessus</b>	-	<b>Total ci-dessus</b>	<b>13.6</b>
APD Multilatérale	22.5	APD Multilatérale	20.6	APD Multilatérale	26.3	APD Multilatérale	-	APD Multilatérale	85.1
Non ventilée	15.4	Non ventilée	13.7	Non ventilée	7.7	Non ventilée	-	Non ventilée	1.1
<b>Total APD millions USD</b>	<b>3 726</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>8 998</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>12 147</b>	<b>Total APD millions USD</b>	-	<b>Total APD millions USD</b>	<b>92</b>
PMA	29.9	PMA	22.9	PMA	17.6	PMA	-	PMA	20.8
Autres PFR	12.5	Autres PFR	18.6	Autres PFR	35.5	Autres PFR	-	Autres PFR	0.7
PRITI	16.1	PRITI	20.9	PRITI	28.1	PRITI	-	PRITI	65.6
PRITS	7.5	PRITS	7.4	PRITS	8.3	PRITS	-	PRITS	1.9
PDPA	14.2	PDPA	13.0	PDPA	-	PDPA	-	PDPA	3.7
Non ventilée	19.9	Non ventilée	17.2	Non ventilée	10.4	Non ventilée	-	Non ventilée	7.3
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	-	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	47.3	Afrique subsaharienne	45.5	Afrique subsaharienne	54.2	Afrique subsaharienne	-	Afrique subsaharienne	21.8
Asie du Sud et centrale	4.2	Asie du Sud et centrale	1.8	Asie du Sud et centrale	2.1	Asie du Sud et centrale	-	Asie du Sud et centrale	14.4
Autres pays d'Asie et Océanie	16.8	Autres pays d'Asie et Océanie	18.8	Autres pays d'Asie et Océanie	7.6	Autres pays d'Asie et Océanie	-	Autres pays d'Asie et Océanie	3.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	14.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	21.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	-	Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.8
Amérique latine et Caraïbes	6.0	Amérique latine et Caraïbes	5.2	Amérique latine et Caraïbes	4.1	Amérique latine et Caraïbes	-	Amérique latine et Caraïbes	0.1
Europe	0.8	Europe	0.7	Europe	3.4	Europe	-	Europe	50.8
Non spécifiée	10.6	Non spécifiée	11.3	Non spécifiée	7.5	Non spécifiée	-	Non spécifiée	1.5
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	-	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06		1985-86		Irlande		2005-06	
				1995-96			
Serbie	10.4	Lesotho	6.5	Ethiopie	6.6	Ouganda	6.1
Albanie	5.3	Tanzanie	5.5	Tanzanie	5.3	Mozambique	5.9
Afghanistan	3.5	Zambie	5.1	Zambie	5.3	Ethiopie	5.4
Liban	1.7	Soudan	3.1	Lesotho	4.7	Tanzanie	4.3
Bosnie-Herzégovine	1.5	Zimbabwe	1.0	Rwanda	3.5	Zambie	3.4
Turquie	1.0	Rwanda	0.9	Ouganda	3.0	Afrique du Sud	2.1
Zones/ad. Palestinienne	0.9	Kenya	0.5	Afrique du Sud	2.2	Soudan	1.9
Sri Lanka	0.9	Burundi	0.5	Bosnie-Herzégovine	1.8	Lesotho	1.6
Egypte	0.9	Ethiopie	0.3	Mozambique	1.4	Kenya	1.3
Irak	0.8	Djibouti	0.2	Zimbabwe	1.3	Sierra Leone	1.1
Syrie	0.7	Sierra Leone	0.2	Kenya	1.3	Congo, Rép. dém.	1.1
Macédoine (ex-Rép.Youg.)	0.7	Gambie	0.2	Soudan	1.2	Zimbabwe	0.9
Pakistan	0.5	Bangladesh	0.2	Cambodge	1.2	Malawi	0.9
Géorgie	0.5	Chine	0.2	Etats ex-Yougoslavie	1.2	Timor-Leste	0.9
Ukraine	0.5	Inde	0.1	Zones/ad. Palestinienne	1.1	Pakistan	0.9
<b>Total ci-dessus</b>	<b>29.9</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>24.3</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>41.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>37.5</b>
APD Multilatérale	51.0	APD Multilatérale	58.2	APD Multilatérale	39.2	APD Multilatérale	36.0
Non ventilée	13.8	Non ventilée	16.4	Non ventilée	10.1	Non ventilée	14.6
<b>Total APD millions USD</b>	<b>404</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>51</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>166</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>870</b>
PMA	10.4	PMA	54.5	PMA	60.9	PMA	58.4
Autres PFR	3.5	Autres PFR	4.6	Autres PFR	7.9	Autres PFR	8.4
PRITI	51.0	PRITI	1.4	PRITI	9.8	PRITI	6.8
PRITS	6.9	PRITS	0.4	PRITS	4.6	PRITS	3.7
PDPA	-	PDPA	-	PDPA	0.1	PDPA	-
Non ventilée	28.2	Non ventilée	39.2	Non ventilée	16.6	Non ventilée	22.8
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	5.6	Afrique subsaharienne	58.5	Afrique subsaharienne	68.0	Afrique subsaharienne	62.5
Asie du Sud et centrale	12.7	Asie du Sud et centrale	1.0	Asie du Sud et centrale	3.1	Asie du Sud et centrale	4.5
Autres pays d'Asie et Océanie	1.4	Autres pays d'Asie et Océanie	0.8	Autres pays d'Asie et Océanie	3.0	Autres pays d'Asie et Océanie	4.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	11.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.7
Amérique latine et Caraïbes	0.9	Amérique latine et Caraïbes	0.5	Amérique latine et Caraïbes	2.6	Amérique latine et Caraïbes	3.0
Europe	42.8	Europe	-	Europe	4.9	Europe	0.9
Non spécifiée	24.9	Non spécifiée	39.2	Non spécifiée	15.9	Non spécifiée	22.7
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Italie					Japon		
1985-86		1995-96		2005-06		1985-86		1995-96	
Ethiopie	6.7	Mozambique	5.0	Irak	15.5	Chine	8.2	Indonésie	9.5
Somalie	6.2	Ethiopie	4.4	Nigeria	13.9	Philippines	7.5	Chine	8.9
Soudan	4.5	Bosnie-Herzégovine	2.5	Ethiopie	2.1	Indonésie	5.8	Thaïlande	5.8
Mozambique	2.4	Maroc	2.3	Serbie	1.6	Thaïlande	5.7	Philippines	5.3
Pakistan	2.0	Malte	1.7	Chine	1.1	Myanmar	4.0	Inde	5.0
Tanzanie	1.8	Jordanie	1.6	Congo, Rép.	1.1	Bangladesh	3.6	Pakistan	2.7
Tunisie	1.8	Argentine	1.4	Nicaragua	0.9	Inde	3.4	Bangladesh	2.4
Tchad	1.4	Congo, Rép.	1.1	Tunisie	0.8	Pakistan	2.7	Corée	2.0
Turquie	1.4	Egypte	1.1	Cameroun	0.7	Egypte	2.3	Sri Lanka	1.8
Angola	1.4	Algérie	1.0	Afghanistan	0.6	Malaisie	2.2	Mexique	1.8
Sénégal	1.3	Erythrée	1.0	Maroc	0.6	Sri Lanka	2.1	Malaisie	1.8
Chine	1.3	Guinée-Bissau	1.0	Argentine	0.6	Corée	1.9	Egypte	1.5
Inde	1.3	Albanie	0.9	Zambie	0.6	Népal	1.1	Kenya	1.1
Cap-Vert	1.3	Brésil	0.8	Mozambique	0.6	Turquie	1.0	Viet Nam	1.0
Ouganda	1.2	Tunisie	0.8	Madagascar	0.6	Brésil	0.9	Jordanie	1.0
<b>Total ci-dessus</b>	<b>35.8</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>26.7</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>41.4</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>52.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>51.5</b>
APD Multilatérale	34.8	APD Multilatérale	53.8	APD Multilatérale	48.1	APD Multilatérale	28.2	APD Multilatérale	17.5
Non ventilée	8.0	Non ventilée	4.1	Non ventilée	3.2	Non ventilée	3.6	Non ventilée	9.0
<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 772</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>2 251</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>4 633</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>5 386</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>15 194</b>
PMA	58.0	PMA	35.9	PMA	12.3	PMA	20.5	PMA	13.9
Autres PFR	9.7	Autres PFR	10.6	Autres PFR	33.1	Autres PFR	11.6	Autres PFR	16.3
PRITI	14.6	PRITI	34.0	PRITI	45.2	PRITI	52.3	PRITI	49.6
PRITS	5.0	PRITS	7.0	PRITS	3.1	PRITS	7.2	PRITS	6.7
PDPA	0.4	PDPA	3.7	PDPA	-	PDPA	3.5	PDPA	2.6
Non ventilée	12.2	Non ventilée	8.8	Non ventilée	6.3	Non ventilée	5.0	Non ventilée	11.0
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	61.1	Afrique subsaharienne	44.1	Afrique subsaharienne	42.5	Afrique subsaharienne	9.9	Afrique subsaharienne	10.3
Asie du Sud et centrale	5.5	Asie du Sud et centrale	1.8	Asie du Sud et centrale	2.1	Asie du Sud et centrale	23.8	Asie du Sud et centrale	17.3
Autres pays d'Asie et Océanie	3.6	Autres pays d'Asie et Océanie	3.1	Autres pays d'Asie et Océanie	3.6	Autres pays d'Asie et Océanie	45.9	Autres pays d'Asie et Océanie	46.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	36.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.5
Amérique latine et Caraïbes	9.0	Amérique latine et Caraïbes	13.7	Amérique latine et Caraïbes	5.2	Amérique latine et Caraïbes	7.9	Amérique latine et Caraïbes	10.0
Europe	3.2	Europe	12.1	Europe	5.8	Europe	1.6	Europe	0.9
Non spécifiée	10.4	Non spécifiée	8.6	Non spécifiée	4.9	Non spécifiée	4.4	Non spécifiée	10.0
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06	Luxembourg				
	1985-86	1995-96	2005-06		
Irak	12.1	Cap-Vert	7.0	Cap-Vert	5.6
Chine	8.6	Namibie	3.9	Sénégal	4.6
Indonésie	6.6	Niger	3.8	Viet Nam	4.4
Nigeria	6.2	Sénégal	3.3	Burkina Faso	3.9
Philippines	4.2	Nicaragua	3.1	Mali	3.8
Viet Nam	3.7	Maurice	2.5	Nicaragua	3.4
Inde	3.3	Viet Nam	2.1	Niger	3.3
Thaïlande	2.7	Rwanda	2.0	El Salvador	3.1
Zambie	2.2	Chili	1.9	Laos	2.8
Sri Lanka	1.9	Inde	1.8	Serbie	2.4
Honduras	1.6	Etats ex-Yougoslavie	1.8	Namibie	2.3
Malaisie	1.4	Tunisie	1.8	Bénin	1.2
Congo, Rép. dém.	1.1	Burundi	1.6	Zones/ad. Palestinienne	1.2
Bangladesh	1.1	Congo, Rép. dém.	1.5	Soudan	1.1
Pakistan	1.0	Burkina Faso	1.3	Pakistan	1.0
<b>Total ci-dessus</b>	<b>57.7</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>39.2</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>44.1</b>
APD Multilatérale	18.5	APD Multilatérale	32.6	APD Multilatérale	28.4
Non ventilée	7.1	Non ventilée	7.4	Non ventilée	12.4
<b>Total APD millions USD</b>	<b>17 878</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>75</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>274</b>
PMA	12.9	PMA	42.2	PMA	44.6
Autres PFR	20.2	Autres PFR	12.1	Autres PFR	15.1
PRITI	54.1	PRITI	25.8	PRITI	21.0
PRITS	4.1	PRITS	9.0	PRITS	2.0
PDPA	-	PDPA	-	PDPA	-
Non ventilée	8.7	Non ventilée	11.0	Non ventilée	17.3
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	17.6	Afrique subsaharienne	55.3	Afrique subsaharienne	47.5
Asie du Sud et centrale	11.6	Asie du Sud et centrale	5.9	Asie du Sud et centrale	5.0
Autres pays d'Asie et Océanie	36.1	Autres pays d'Asie et Océanie	6.8	Autres pays d'Asie et Océanie	11.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	17.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.9
Amérique latine et Caraïbes	6.7	Amérique latine et Caraïbes	20.0	Amérique latine et Caraïbes	13.1
Europe	1.9	Europe	4.8	Europe	5.9
Non spécifiée	8.2	Non spécifiée	2.7	Non spécifiée	12.8
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Norvège			Nouvelle-Zélande			
			1995-96	2005-06		1985-86	1995-96		
1985-86									
Tanzanie	8.5	Tanzanie	4.2	Soudan	3.6	Cook, Îles	22.8	Cook, Îles	5.6
Bangladesh	4.8	Mozambique	4.1	Zones/ad. Palestinienne	2.8	Samoa	5.5	Fidji	5.4
Mozambique	3.9	Zones/ad. Palestinienne	3.5	Tanzanie	2.4	Niue	5.5	Niue	5.4
Kenya	3.8	Bangladesh	3.2	Mozambique	2.3	Fidji	4.4	Samoa	5.3
Inde	3.5	Bosnie-Herzégovine	3.1	Afghanistan	2.3	Tonga	3.7	Papouasie-Nlle-Guinée	4.5
Zambie	3.3	Zambie	2.6	Zambie	2.0	Papouasie-Nlle-Guinée	3.5	Tonga	4.4
Pakistan	1.8	Angola	2.1	Sri Lanka	1.8	Indonésie	3.0	Salomon, Îles	3.3
Zimbabwe	1.8	Nicaragua	2.0	Pakistan	1.8	Tokelau	2.6	Tokelau	3.3
Botswana	1.7	Sri Lanka	1.8	Malawi	1.7	Vanuatu	1.6	Vanuatu	2.9
Sri Lanka	1.6	Ethiopie	1.8	Ouganda	1.7	Salomon, Îles	1.5	Indonésie	2.8
Ethiopie	1.6	Etats ex-Yougoslavie	1.6	Ethiopie	1.4	Kiribati	1.4	Philippines	1.8
Soudan	1.2	Ouganda	1.6	Serbie	1.2	Philippines	1.3	Viet Nam	1.7
Nicaragua	1.2	Rwanda	1.6	Somalie	1.1	Thaïlande	1.3	Kiribati	1.5
Madagascar	0.6	Zimbabwe	1.5	Indonésie	1.0	Tuvalu	1.2	Chine	1.1
Chine	0.6	Indonésie	1.4	Bangladesh	0.9	Malaisie	0.3	Tuvalu	1.1
<b>Total ci-dessus</b>	<b>39.9</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>36.0</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>27.9</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>59.5</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>49.9</b>
APD Multilatérale	41.1	APD Multilatérale	27.5	APD Multilatérale	26.3	APD Multilatérale	19.9	APD Multilatérale	18.5
Non ventilée	10.8	Non ventilée	15.6	Non ventilée	27.3	Non ventilée	19.1	Non ventilée	21.9
<b>Total APD millions USD</b>	<b>688</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 281</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>2 870</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>65</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>122</b>
PMA	48.8	PMA	41.1	PMA	35.5	PMA	14.7	PMA	22.0
Autres PFR	21.0	Autres PFR	9.2	Autres PFR	7.1	Autres PFR	4.7	Autres PFR	10.0
PRITI	7.9	PRITI	24.4	PRITI	17.7	PRITI	27.5	PRITI	32.1
PRITS	3.9	PRITS	3.8	PRITS	2.6	PRITS	29.1	PRITS	8.5
PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	0.2	PDPA	0.5
Non ventilée	18.3	Non ventilée	21.5	Non ventilée	37.1	Non ventilée	23.9	Non ventilée	26.9
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	55.3	Afrique subsaharienne	41.7	Afrique subsaharienne	32.1	Afrique subsaharienne	1.0	Afrique subsaharienne	3.7
Asie du Sud et centrale	22.2	Asie du Sud et centrale	11.7	Asie du Sud et centrale	12.8	Asie du Sud et centrale	0.7	Asie du Sud et centrale	2.4
Autres pays d'Asie et Océanie	4.0	Autres pays d'Asie et Océanie	7.0	Autres pays d'Asie et Océanie	7.3	Autres pays d'Asie et Océanie	90.0	Autres pays d'Asie et Océanie	86.9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.1
Amérique latine et Caraïbes	4.7	Amérique latine et Caraïbes	7.2	Amérique latine et Caraïbes	4.4	Amérique latine et Caraïbes	0.5	Amérique latine et Caraïbes	1.4
Europe	0.3	Europe	7.4	Europe	6.0	Europe	-	Europe	0.1
Non spécifiée	12.9	Non spécifiée	18.4	Non spécifiée	31.1	Non spécifiée	7.8	Non spécifiée	5.4
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06		1985-86		Pays-Bas 1995-96		2005-06	
Salomon, Îles	5.3	Inde	6.5	Inde	3.6	Nigeria	4.3
Niue	4.9	Indonésie	6.0	Antilles néerlandaises	3.2	Indonésie	3.0
Papouasie-Nlle-Guinée	4.4	Antilles néerlandaises	4.4	Bosnie-Herzégovine	2.4	Soudan	2.3
Tokelau	4.2	Tanzanie	3.3	Suriname	2.3	Tanzanie	1.9
Indonésie	4.1	Bangladesh	2.7	Tanzanie	2.2	Ghana	1.6
Afghanistan	2.4	Soudan	2.7	Bangladesh	1.8	Afghanistan	1.6
Vanuatu	2.3	Kenya	2.3	Bolivie	1.6	Ouganda	1.5
Samoa	2.2	Zambie	2.1	Zimbabwe	1.5	Mali	1.2
Tonga	2.1	Mozambique	2.0	Mozambique	1.4	Bangladesh	1.2
Cook, Îles	1.8	Aruba	1.7	Ethiopie	1.4	Mozambique	1.2
Fidji	1.8	Pakistan	1.5	Nicaragua	1.4	Irak	1.2
Philippines	1.6	Zimbabwe	1.4	Kenya	1.3	Viet Nam	1.1
Timor-Leste	1.5	Egypte	1.3	Rwanda	1.3	Zambie	1.0
Cambodge	1.3	Yémen	1.2	Zones/ad. Palestinienne	1.2	Burkina Faso	1.0
Viet Nam	1.1	Mali	1.2	Afrique du Sud	1.2	Afrique du Sud	1.0
<b>Total ci-dessus</b>	<b>40.8</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>40.3</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>27.7</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>25.1</b>
APD Multilatérale	19.8	APD Multilatérale	31.0	APD Multilatérale	27.8	APD Multilatérale	24.2
Non ventilée	25.1	Non ventilée	10.0	Non ventilée	16.4	Non ventilée	33.0
<b>Total APD millions USD</b>	<b>266</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 508</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>3 506</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>5 367</b>
PMA	27.2	PMA	33.1	PMA	27.3	PMA	24.9
Autres PFR	9.8	Autres PFR	20.1	Autres PFR	15.9	Autres PFR	14.1
PRITI	27.9	PRITI	20.6	PRITI	24.4	PRITI	15.7
PRITS	3.8	PRITS	2.6	PRITS	3.9	PRITS	1.8
PDPA	-	PDPA	9.2	PDPA	5.7	PDPA	-
Non ventilée	31.3	Non ventilée	14.4	Non ventilée	22.8	Non ventilée	43.6
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	6.6	Afrique subsaharienne	34.6	Afrique subsaharienne	29.2	Afrique subsaharienne	32.7
Asie du Sud et centrale	7.3	Asie du Sud et centrale	17.7	Asie du Sud et centrale	13.2	Asie du Sud et centrale	7.5
Autres pays d'Asie et Océanie	72.1	Autres pays d'Asie et Océanie	11.4	Autres pays d'Asie et Océanie	4.4	Autres pays d'Asie et Océanie	8.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.9
Amérique latine et Caraïbes	2.3	Amérique latine et Caraïbes	19.1	Amérique latine et Caraïbes	21.1	Amérique latine et Caraïbes	5.7
Europe	-	Europe	0.5	Europe	5.0	Europe	2.6
Non spécifiée	10.0	Non spécifiée	11.8	Non spécifiée	20.8	Non spécifiée	39.5
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Portugal				Royaume-Uni			
	1985-86	1995-96	2005-06		1985-86	1995-96		
	Mozambique	24.3	Cap-Vert	13.3	Inde	9.9	Inde	5.2
	Sao Tomé et Príncipe	12.2	Timor-Leste	9.3	Bangladesh	3.1	Zambie	2.3
	Angola	11.9	Mozambique	5.6	Soudan	2.6	Bangladesh	2.3
	Guinée-Bissau	9.1	Angola	5.2	Kenya	2.5	Ouganda	2.1
	Cap-Vert	5.8	Guinée-Bissau	3.6	Malaisie	2.4	Malawi	2.1
	Namibie	0.7	Sao Tomé et Príncipe	2.9	Zambie	2.0	Pakistan	1.8
	Egypte	0.6	Bosnie-Herzégovine	1.9	Indonésie	1.5	Etats ex-Yougoslavie	1.6
	Turquie	0.2	Serbie	1.9	Pakistan	1.5	Indonésie	1.6
	Brésil	0.2	Afghanistan	1.5	Ethiopie	1.4	Chine	1.6
	Algérie	0.1	Indonésie	0.6	Gibraltar	1.4	Tanzanie	1.5
	Sénégal	0.1	Irak	0.5	Egypte	1.4	Kenya	1.2
	Maroc	0.1	Brésil	0.3	Ghana	1.2	Zimbabwe	1.1
	Etats ex-Yougoslavie	0.1	Congo, Rép. dém.	0.3	Zimbabwe	1.2	Mozambique	1.1
	Zimbabwe	0.1	Soudan	0.2	Tanzanie	1.2	Ghana	0.9
	Haïti	0.1	Sri Lanka	0.2	Malawi	1.0	Ethiopie	0.9
<b>Total ci-dessus</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>65.5</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>47.5</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>34.3</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>27.4</b>
APD Multilatérale	APD Multilatérale	31.6	APD Multilatérale	43.8	APD Multilatérale	39.8	APD Multilatérale	43.7
Non ventilée	Non ventilée	2.6	Non ventilée	7.1	Non ventilée	11.0	Non ventilée	13.7
<b>Total APD millions USD</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>242</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>393</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 758</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>3 319</b>
PMA	PMA	92.9	PMA	75.7	PMA	28.2	PMA	31.0
Autres PFR	Autres PFR	0.2	Autres PFR	0.3	Autres PFR	28.3	Autres PFR	20.5
PRITI	PRITI	2.7	PRITI	10.7	PRITI	10.1	PRITI	18.1
PRITS	PRITS	0.4	PRITS	0.6	PRITS	10.3	PRITS	5.9
PDPA	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	4.0	PDPA	0.2
Non ventilée	Non ventilée	3.8	Non ventilée	12.7	Non ventilée	19.0	Non ventilée	24.3
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	Afrique subsaharienne	94.6	Afrique subsaharienne	58.6	Afrique subsaharienne	32.5	Afrique subsaharienne	35.0
Asie du Sud et centrale	Asie du Sud et centrale	0.0	Asie du Sud et centrale	3.4	Asie du Sud et centrale	27.4	Asie du Sud et centrale	20.2
Autres pays d'Asie et Océanie	Autres pays d'Asie et Océanie	0.0	Autres pays d'Asie et Océanie	19.0	Autres pays d'Asie et Océanie	9.2	Autres pays d'Asie et Océanie	8.2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.5
Amérique latine et Caraïbes	Amérique latine et Caraïbes	0.6	Amérique latine et Caraïbes	1.1	Amérique latine et Caraïbes	6.1	Amérique latine et Caraïbes	8.1
Europe	Europe	0.4	Europe	7.2	Europe	3.4	Europe	3.6
Non spécifiée	Non spécifiée	3.2	Non spécifiée	9.1	Non spécifiée	17.7	Non spécifiée	22.4
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06		1985-86		Suède 1995-96		2005-06	
Nigeria	22.2	Tanzanie	8.0	Mozambique	3.1	Irak	4.0
Irak	6.3	Inde	6.3	Tanzanie	3.0	Tanzanie	2.8
Inde	4.2	Mozambique	5.3	Inde	2.8	Mozambique	2.3
Afghanistan	1.9	Viet Nam	5.2	Nicaragua	2.2	Ouganda	1.5
Tanzanie	1.8	Zambie	3.5	Viet Nam	2.2	Ethiopie	1.5
Soudan	1.7	Ethiopie	3.1	Ethiopie	2.1	Kenya	1.3
Bangladesh	1.6	Sri Lanka	3.0	Bosnie-Herzégovine	1.8	Soudan	1.3
Pakistan	1.3	Zimbabwe	2.3	Zimbabwe	1.8	Afghanistan	1.2
Ghana	1.2	Bangladesh	2.0	Zambie	1.7	Zones/ad. Palestinienne	1.2
Malawi	1.1	Kenya	1.8	Irak	1.7	Bosnie-Herzégovine	1.2
Serbie	1.1	Angola	1.7	Angola	1.7	Viet Nam	1.2
Ouganda	1.1	Nicaragua	1.6	Ouganda	1.6	Zambie	1.1
Zambie	1.0	Botswana	1.2	Bangladesh	1.5	Nicaragua	1.1
Ethiopie	1.0	Guinée-Bissau	1.0	Afrique du Sud	1.4	Serbie	1.1
Congo, Rép. dém.	0.9	Chine	0.9	Zones/ad. Palestinienne	1.2	Sri Lanka	1.0
<b>Total ci-dessus</b>	<b>48.6</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>47.0</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>29.7</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>23.7</b>
APD Multilatérale	26.6	APD Multilatérale	29.6	APD Multilatérale	30.2	APD Multilatérale	30.2
Non ventilée	12.7	Non ventilée	18.2	Non ventilée	20.1	Non ventilée	29.4
<b>Total APD millions USD</b>	<b>12 121</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>967</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 851</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>3 658</b>
PMA	22.2	PMA	39.3	PMA	29.6	PMA	26.8
Autres PFR	43.7	Autres PFR	24.6	Autres PFR	15.9	Autres PFR	9.3
PRITI	14.7	PRITI	8.1	PRITI	20.5	PRITI	20.2
PRITS	2.2	PRITS	2.2	PRITS	5.1	PRITS	1.6
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.1	PDPA	-
Non ventilée	17.3	Non ventilée	25.8	Non ventilée	28.8	Non ventilée	42.1
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	52.5	Afrique subsaharienne	47.5	Afrique subsaharienne	33.0	Afrique subsaharienne	30.6
Asie du Sud et centrale	13.8	Asie du Sud et centrale	16.5	Asie du Sud et centrale	9.8	Asie du Sud et centrale	7.6
Autres pays d'Asie et Océanie	4.7	Autres pays d'Asie et Océanie	10.2	Autres pays d'Asie et Océanie	9.2	Autres pays d'Asie et Océanie	6.8
Moyen-Orient et Afrique du Nord	9.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	8.2
Amérique latine et Caraïbes	2.1	Amérique latine et Caraïbes	5.9	Amérique latine et Caraïbes	10.9	Amérique latine et Caraïbes	7.0
Europe	1.9	Europe	0.0	Europe	5.7	Europe	6.1
Non spécifiée	15.4	Non spécifiée	18.1	Non spécifiée	25.0	Non spécifiée	33.7
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>

## Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Suisse			Total des pays du CAD			
			1995-96	2005-06		1985-86	1995-96		
1985-86									
Tanzanie	3.5	Mozambique	2.6	Irak	4.8	Israël	5.8	Chine	3.7
Inde	3.3	Inde	2.2	Serbie	4.3	Egypte	5.0	Indonésie	3.2
Rwanda	2.6	Bolivie	1.8	Nigeria	2.9	Inde	3.1	Egypte	3.0
Népal	2.3	Rwanda	1.7	Tanzanie	1.5	Indonésie	2.4	Inde	2.6
Madagascar	2.3	Bosnie-Herzégovine	1.7	Mozambique	1.4	Philippines	2.1	Israël	2.3
Indonésie	2.2	Tanzanie	1.6	Inde	1.3	Bangladesh	2.1	Philippines	1.8
Sénégal	2.1	Népal	1.4	Burkina Faso	1.2	Pakistan	1.9	Thaïlande	1.6
Bolivie	1.9	Nicaragua	1.4	Pakistan	1.1	Chine	1.9	Bangladesh	1.3
Burundi	1.9	Madagascar	1.4	Viet Nam	1.1	Soudan	1.6	Côte d'Ivoire	1.2
Mali	1.9	Burkina Faso	1.3	Afghanistan	1.0	Tanzanie	1.4	Pakistan	1.2
Cameroun	1.8	Pakistan	1.3	Bosnie-Herzégovine	1.0	Thaïlande	1.3	Mozambique	1.1
Ghana	1.8	Bénin	1.3	Zones/ad. Palestinienne	1.0	Ethiopie	1.2	Bosnie-Herzégovine	1.0
Honduras	1.5	Albanie	1.1	Népal	1.0	Sri Lanka	1.1	Nicaragua	1.0
Kenya	1.4	Bangladesh	1.1	Bolivie	0.9	Kenya	1.1	Tanzanie	0.9
Ethiopie	1.3	Indonésie	1.1	Pérou	0.9	Maroc	1.0	Bolivie	0.9
<b>Total ci-dessus</b>	<b>31.7</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>23.1</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>25.4</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>33.0</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>26.8</b>
APD Multilatérale	23.7	APD Multilatérale	28.7	APD Multilatérale	22.1	APD Multilatérale	26.2	APD Multilatérale	26.9
Non ventilée	20.5	Non ventilée	23.7	Non ventilée	30.2	Non ventilée	10.8	Non ventilée	13.9
<b>Total APD millions USD</b>	<b>365</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 059</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 718</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>34 706</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>64 805</b>
PMA	40.8	PMA	30.2	PMA	18.4	PMA	25.3	PMA	20.2
Autres PFR	15.1	Autres PFR	11.4	Autres PFR	14.4	Autres PFR	12.8	Autres PFR	14.9
PRITI	15.0	PRITI	21.0	PRITI	26.6	PRITI	29.5	PRITI	33.4
PRITS	2.0	PRITS	3.8	PRITS	1.7	PRITS	6.1	PRITS	6.2
PDPA	0.2	PDPA	0.4	PDPA	-	PDPA	11.6	PDPA	6.3
Non ventilée	26.9	Non ventilée	33.2	Non ventilée	38.8	Non ventilée	14.6	Non ventilée	19.0
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	45.9	Afrique subsaharienne	27.3	Afrique subsaharienne	22.1	Afrique subsaharienne	26.0	Afrique subsaharienne	23.5
Asie du Sud et centrale	13.0	Asie du Sud et centrale	11.8	Asie du Sud et centrale	11.8	Asie du Sud et centrale	13.0	Asie du Sud et centrale	10.3
Autres pays d'Asie et Océanie	6.0	Autres pays d'Asie et Océanie	6.7	Autres pays d'Asie et Océanie	4.8	Autres pays d'Asie et Océanie	16.7	Autres pays d'Asie et Océanie	22.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	9.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	19.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	12.7
Amérique latine et Caraïbes	13.8	Amérique latine et Caraïbes	13.0	Amérique latine et Caraïbes	8.2	Amérique latine et Caraïbes	11.8	Amérique latine et Caraïbes	13.0
Europe	0.6	Europe	7.1	Europe	11.2	Europe	2.3	Europe	3.5
Non spécifiée	18.6	Non spécifiée	30.2	Non spécifiée	32.1	Non spécifiée	11.2	Non spécifiée	14.4
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178156718473>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

## Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2005-06		1985-86		CE 1995-96		2005-06	
Irak	13.0	Ethiopie	6.7	Maroc	2.9	Turquie	3.9
Nigeria	7.5	Soudan	5.3	Etats ex-Yougoslavie	2.0	Maroc	3.1
Chine	2.2	Inde	4.6	Bangladesh	2.0	Soudan	2.5
Indonésie	2.0	Turquie	3.6	Egypte	2.0	Egypte	2.5
Afghanistan	2.0	Sénégal	2.5	Bosnie-Herzégovine	1.9	Serbie	2.4
Inde	1.4	Tanzanie	2.4	Zones/ad. Palestinienne	1.8	Afghanistan	2.3
Soudan	1.3	Mozambique	2.1	Jordanie	1.6	Zones/ad. Palestinienne	2.3
Viet Nam	1.2	Egypte	2.0	Côte d'Ivoire	1.6	Congo, Rép. dém.	2.1
Zambie	1.2	Niger	1.9	Ouganda	1.5	Inde	1.9
Congo, Rép. dém.	1.1	Côte d'Ivoire	1.9	Tunisie	1.5	Ethiopie	1.8
Cameroun	1.0	Ghana	1.8	Inde	1.5	Tanzanie	1.7
Ethiopie	1.0	Mali	1.6	Angola	1.5	Mozambique	1.7
Philippines	0.9	Zambie	1.6	Mauritanie	1.4	Afrique du Sud	1.5
Pakistan	0.9	Congo, Rép. dém.	1.6	Haïti	1.4	Madagascar	1.5
Egypte	0.9	Thaïlande	1.5	Mali	1.3	Nigeria	1.4
<b>Total ci-dessus</b>	<b>37.4</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>41.1</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>25.8</b>	<b>Total ci-dessus</b>	<b>32.8</b>
APD Multilatérale	22.7	APD Multilatérale	0.0	APD Multilatérale	7.7	APD Multilatérale	7.2
Non ventilée	14.9	Non ventilée	22.2	Non ventilée	20.0	Non ventilée	17.9
<b>Total APD millions USD</b>	<b>117 232</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>1 418</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>5 654</b>	<b>Total APD millions USD</b>	<b>10 202</b>
PMA	19.9	PMA	44.4	PMA	29.8	PMA	32.7
Autres PFR	20.1	Autres PFR	13.6	Autres PFR	11.9	Autres PFR	10.8
PRITI	37.5	PRITI	12.9	PRITI	28.7	PRITI	26.9
PRITS	3.3	PRITS	6.3	PRITS	6.3	PRITS	10.3
PDPA	-	PDPA	0.6	PDPA	1.7	PDPA	-
Non ventilée	19.2	Non ventilée	22.2	Non ventilée	21.7	Non ventilée	19.3
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>
Afrique subsaharienne	30.9	Afrique subsaharienne	53.9	Afrique subsaharienne	38.1	Afrique subsaharienne	36.6
Asie du Sud et centrale	9.3	Asie du Sud et centrale	7.7	Asie du Sud et centrale	8.3	Asie du Sud et centrale	9.0
Autres pays d'Asie et Océanie	12.3	Autres pays d'Asie et Océanie	4.9	Autres pays d'Asie et Océanie	7.1	Autres pays d'Asie et Océanie	6.2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	21.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	15.6
Amérique latine et Caraïbes	7.1	Amérique latine et Caraïbes	6.1	Amérique latine et Caraïbes	13.0	Amérique latine et Caraïbes	8.9
Europe	3.5	Europe	4.6	Europe	7.7	Europe	13.1
Non spécifiée	14.9	Non spécifiée	17.0	Non spécifiée	12.1	Non spécifiée	10.7
<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>	<b>Total APD bilatérale</b>	<b>100.0</b>



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178253167248>

Tableau 33

## APD des donateurs non membres du CAD

Versements nets

En millions de USD

	2002	2003	2004	2005	2006	Pour mémoire: 2006 APD/RNB (%)
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	279	366	423	752	455	0.05
Hongrie	..	21	70	100	149	0.13
Islande	13	18	21	27	41	0.27
Pologne	14	27	118	205	297	0.09
République slovaque	7	15	28	56	55	0.10
République tchèque	45	91	108	135	161	0.12
Turquie	73	67	339	601	714	0.18
Pays arabes						
Arabie saoudite	2 478	2 391	1 734	1 005	2 095	..
Emirats Arabes Unis	156	188	181	141	249	..
Koweït	20	138	161	218	158	..
Autres donateurs						
Israël <sup>a</sup>	131	112	84	95	90	0.06
Taïpei chinois	..	..	421	483	513	0.14
Thaïlande	..	..	..	..	74	0.04
Autres donateurs	3	4	22	86	121	0.10
<b>TOTAL</b>	<b>3 218</b>	<b>3 436</b>	<b>3 712</b>	<b>3 905</b>	<b>5 172</b>	<b>..</b>
<i>dont</i> : bilatéral						
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	207	245	331	463	376	
Hongrie	..	14	35	40	84	
Islande	5	14	16	20	28	
Pologne	9	19	25	48	119	
République slovaque	4	9	11	31	25	
République tchèque	31	80	63	64	78	
Turquie	27	26	292	532	643	
Pays arabes						
Arabie saoudite	2 146	2 340	1 691	883	2 050	
Emirats Arabes Unis	156	188	181	141	249	
Koweït	20	114	99	218	157	
Autres donateurs						
Israël <sup>a</sup>	125	104	75	80	75	
Taïpei chinois	..	..	410	465	494	
Thaïlande	..	..	..	..	65	
Autres donateurs	0	1	2	23	43	
<b>TOTAL</b>	<b>2 728</b>	<b>3 154</b>	<b>3 232</b>	<b>3 008</b>	<b>4 484</b>	

a) Ces données incluent 87.8 millions de USD en 2002, 68.8 millions de USD en 2003, 47.9 millions de USD en 2004, 49.2 millions de USD en 2005 et 45.5 millions de USD en 2006, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

**Note** : Ce tableau ne prend pas en compte l'aide en provenance de plusieurs pays donateurs non membres de l'OCDE car des informations sur leur aide n'ont pas été communiquées.

**Tableau 34** StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178281315056>**Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2006**

	APD nette (millions de USD)	APD nette issue d'allègements de dette <sup>(a)</sup> (millions de USD)	dont : <i>bilatérale</i> (millions de USD)	Allègements de dette en pourcentage de l'APD nette	APD nette issue d'allègements de dette des PPTE <sup>(b)</sup> (millions de USD)	Allègements de dette PPTE en pourcentage de l'APD nette
Allemagne	10 435	2 755	2 742	26.4	425	4.1
Australie	2 123	277	277	13.1	1	0.1
Autriche	1 498	761	757	50.8	477	31.8
Belgique	1 978	398	398	20.1	179	9.1
Canada	3 684	260	260	7.1	219	5.9
Danemark	2 236	113	113	5.1	12	0.5
Espagne	3 814	515	515	13.5	0	0.0
États-Unis	23 532	1 787	1 686	7.6	1 008	4.3
Finlande	834	7	-	0.8	7	0.8
France	10 601	3 647	3 647	34.4	606	5.7
Grèce	424	-	-	-	-	-
Irlande	1 022	1	-	0.1	1	0.1
Italie	3 641	1 604	1 604	44.1	166	4.6
Japon	11 187	3 260	3 260	29.1	372	3.3
Luxembourg	291	-	-	-	-	-
Norvège	2 954	23	23	0.8	14	0.5
Nouvelle-Zélande	259	0	0	0.0	-	-
Pays-Bas	5 452	327	312	6.0	31	0.6
Portugal	396	0	0	0.1	-	-
Royaume-Uni	12 459	3 533	3 503	28.4	303	2.4
Suède	3 955	307	292	7.8	43	1.1
Suisse	1 646	102	98	6.2	4	0.3
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>104 421</b>	<b>19 679</b>	<b>19 488</b>	<b>18.8</b>	<b>3 869</b>	<b>3.7</b>

a) Comprend : 1) *Bilatéral* : les dons pour les remises de dette d'APD, d'autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; et l'APD nouvelle issue de rééchelonnements concessionnels ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD ; et 2) *Multilatéral* : les contributions au Fonds fiduciaire des PPTE (source : Banque mondiale).

b) Les allègements de dette bilatérale des PPTE [comprenant toutes les rubriques mentionnées dans la note a)], plus les contributions multilatérales à l'Initiative en faveur des PPTE.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178284486513>**Tableau 35****Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2006**

	<b>RNB par habitant</b> en dollars	<b>Croissance réelle du PIB</b> en %	<b>Inflation<sup>a</sup></b> en %	<b>Taux de chômage</b> en %	<b>Solde budgétaire excédent (+) ou déficit (-)</b> en % du PIB	<b>Solde extérieur courant</b> en % du PIB	<b>Recettes publiques totales</b> en % du PIB
Allemagne	35 600	3.1	0.6	8.1	-1.6	4.9	43.8
Australie	35 100	2.5	4.9	4.8	1.2	-5.4	35.3
Autriche	38 600	3.1	1.9	5.4	-1.5	3.2	47.8
Belgique	37 600	2.9	2.0	8.2	0.2	2.7	48.6
Canada	38 300	2.8	2.4	6.3	1.0	1.6	40.3
Danemark	51 400	3.5	2.2	3.9	4.7	2.4	55.9
Espagne	27 100	3.9	4.0	8.5	1.8	-8.6	40.4
États-Unis	44 300	2.9	3.2	4.6	-2.6	-6.2	34.0
Finlande	40 100	4.9	1.5	7.7	3.7	5.1	52.4
France	35 800	2.2	2.3	8.8	-2.6	-1.3	50.8
Grèce	22 100	4.3	3.3	9.3	-2.8	-11.1	39.5
Irlande	44 500	5.7	2.5	4.4	2.9	-4.2	37.0
Italie	31 400	1.9	1.8	6.8	-4.5	-2.6	45.6
Japon	35 100	2.2	-0.9	4.1	-2.9	3.9	33.7
Luxembourg	71 200	6.0	6.3	4.4	0.7	10.3	39.7
Norvège	71 100	2.8	7.7	3.4	18.0	16.4	58.8
Nouvelle-Zélande	23 200	1.8	2.3	3.8	3.8	-8.7	45.2
Pays-Bas	41 300	3.0	1.9	4.1	0.5	8.6	46.7
Portugal	18 100	1.3	2.9	7.7	-3.9	-9.4	42.5
Royaume-Uni	40 300	2.8	2.6	5.5	-2.8	-3.1	41.9
Suède	42 400	4.5	1.5	5.3	2.3	7.1	57.9
Suisse	56 100	3.2	1.6	3.8	1.1	15.1	35.4
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>38 500</b>	<b>3.1</b>	<b>2.3</b>	<b>5.9</b>	<b>-1.8</b>	<b>-1.8</b>	<b>38.8</b>

a) Déflateurs du PIB.

**Source :** Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2007 et données communiquées par les pays.

**Tableau 36**StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178345264100>**Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD<sup>a</sup> (2005 = 100)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Allemagne	79.73	78.57	87.58	85.83	89.52	103.28	98.86	86.03
Australie	73.43	74.96	71.61	67.08	72.83	74.97	81.01	77.91
Autriche	74.86	75.82	83.35	81.00	84.51	97.50	93.71	81.18
Belgique	72.60	73.08	80.32	77.72	81.92	94.07	90.05	78.82
Canada	77.86	81.63	78.41	74.53	71.21	72.47	74.11	73.85
Danemark	72.41	71.94	77.44	72.62	75.15	86.37	85.14	76.24
Espagne	71.52	75.02	81.25	68.35	67.44	76.04	77.42	68.59
États-Unis	72.37	74.90	76.63	78.40	80.06	81.70	83.25	84.63
Finlande	97.74	94.34	85.81	68.52	76.16	95.38	90.41	81.92
France	75.85	74.78	81.21	77.23	80.33	90.88	90.17	79.93
Grèce	59.79	62.25	68.31	64.99	68.33	78.47	81.09	76.36
Irlande	60.89	60.30	65.57	59.32	61.55	68.00	69.41	68.13
Italie	77.75	80.77	84.91	69.16	69.80	72.53	80.56	74.85
Japon	80.99	89.75	96.83	110.91	119.93	129.60	111.35	100.64
Luxembourg	66.16	65.91	72.65	71.64	76.59	88.90	86.83	73.80
Norvège	62.70	61.86	64.15	57.48	57.74	66.13	67.54	63.45
Nouvelle-Zélande	64.33	62.78	59.14	61.11	67.78	76.74	82.45	79.61
Pays-Bas	68.68	68.80	74.86	72.22	75.40	87.19	83.99	74.05
Portugal	56.50	61.32	73.18	65.93	68.44	78.38	78.18	71.46
Royaume-Uni	63.82	67.58	69.95	61.43	63.62	67.36	68.91	74.42
Suède	91.71	97.86	102.60	78.92	81.85	91.54	98.29	87.71
Suisse	75.52	77.30	80.55	78.46	86.10	100.42	95.98	81.71
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>75.47</b>	<b>78.01</b>	<b>82.38</b>	<b>80.19</b>	<b>83.80</b>	<b>92.84</b>	<b>88.63</b>	<b>82.36</b>
CE	72.64	73.30	80.03	74.93	78.25	88.27	87.42	79.11

a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178345264100>**Tableau 36****Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD<sup>a</sup> (2005 = 100)**  
(suite)

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
85.26	82.00	70.45	69.29	73.95	89.58	99.34	100.00	101.73	Allemagne
66.08	68.32	63.89	59.11	63.92	78.63	92.32	100.00	103.15	Australie
80.01	76.89	68.16	67.60	72.32	88.03	98.47	100.00	102.31	Autriche
79.27	76.25	67.22	66.61	71.39	86.95	97.93	100.00	102.98	Belgique
68.65	69.76	72.66	70.47	70.25	81.42	90.23	100.00	108.85	Canada
76.08	74.22	65.97	65.73	70.96	86.73	97.37	100.00	102.90	Danemark
68.89	67.63	60.52	61.28	67.26	83.98	96.02	100.00	104.68	Espagne
85.57	86.81	88.70	90.83	92.42	94.38	97.06	100.00	102.93	États-Unis
82.21	79.39	70.36	70.47	75.14	89.69	99.15	100.00	101.71	Finlande
80.03	76.69	67.35	66.74	71.89	87.76	98.16	100.00	102.79	France
74.28	73.91	63.91	62.51	68.29	84.72	96.37	100.00	104.18	Grèce
68.55	67.80	61.96	63.53	70.16	86.26	96.60	100.00	103.78	Irlande
75.31	72.91	64.33	64.38	70.04	86.53	97.93	100.00	103.06	Italie
92.98	105.44	109.50	95.96	91.66	97.47	103.29	100.00	93.65	Japon
72.41	73.11	64.52	62.74	67.83	85.33	95.44	100.00	108.21	Luxembourg
59.03	60.92	62.56	61.88	68.61	79.43	88.14	100.00	108.13	Norvège
65.03	64.44	56.68	54.65	60.74	77.35	91.82	100.00	94.05	Nouvelle-Zélande
74.04	72.14	64.86	66.32	72.46	88.76	98.32	100.00	102.30	Pays-Bas
72.08	71.26	63.51	63.98	69.98	86.15	97.38	100.00	103.06	Portugal
77.29	77.16	73.12	71.09	76.33	85.67	98.65	100.00	103.53	Royaume-Uni
84.86	82.55	75.41	68.13	73.63	90.25	100.54	100.00	102.61	Suède
81.51	79.15	71.02	71.51	78.72	92.17	100.33	100.00	100.32	Suisse
<b>80.95</b>	<b>82.34</b>	<b>79.09</b>	<b>75.60</b>	<b>78.70</b>	<b>89.67</b>	<b>97.87</b>	<b>100.00</b>	<b>102.50</b>	<b>TOTAL DU CAD</b>
79.32	76.25	66.88	66.53	71.76	87.71	98.23	100.00	102.77	CE

**Tableau 37** StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178368373465>**Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD**

1 USD =		2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Australie	Dollars	1.8413	1.5415	1.3592	1.3128	1.3279
Autriche	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Belgique	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Canada	Dollars	1.5700	1.4001	1.3011	1.2117	1.1343
Danemark	Couronnes	7.8843	6.5766	5.9876	5.9961	5.9430
Espagne	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Finlande	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
France	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Grèce	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Irlande	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Italie	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Japon	Yen	125.2	115.9	108.1	110.1	116.4
Luxembourg	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Norvège	Couronnes	7.9856	7.0791	6.7393	6.4414	6.4148
Nouvelle-Zélande	Dollars	2.1633	1.7240	1.5090	1.4208	1.5416
Pays-Bas	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Portugal	Euro	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.6665	0.6124	0.5457	0.5501	0.5434
Suède	Couronnes	9.7210	8.0781	7.3460	7.4724	7.3733
Suisse	Francs	1.5568	1.3450	1.2427	1.2459	1.2532
CE - 12	EURO	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/178408771851>**Tableau 38****Revenu national brut et population des pays membres du CAD**

	Revenu national brut (en milliards de USD)				Population (en milliers)			
	moyenne 1995-1996	2004	2005	2006	moyenne 1995-1996	2004	2005	2006
Allemagne	2 409	2 729	2 798	2 931	81 780	82 490	82 490	82 440
Australie	371	596	679	720	18 190	20 110	20 330	20 510
Autriche	231	291	302	320	8 055	8 140	8 230	8 280
Belgique	268	357	373	396	10 165	10 400	10 430	10 540
Canada	557	971	1 113	1 254	29 510	32 040	32 380	32 730
Danemark	169	240	260	280	5 245	5 410	5 430	5 450
Espagne	564	1 018	1 110	1 210	39 240	43 200	43 210	44 710
Etats-Unis	7 438	11 656	12 359	13 260	263 980	293 910	296 410	299 400
Finlande	124	185	196	211	5 120	5 240	5 260	5 260
France	1 546	2 059	2 117	2 267	58 260	62 000	60 740	63 400
Grèce	123	204	224	245	10 470	11 040	11 090	11 110
Irlande	56	156	171	189	3 615	4 000	4 000	4 240
Italie	1 147	1 669	1 756	1 847	56 790	57 550	58 530	58 750
Japon	5 038	4 759	4 675	4 486	125 715	127 720	127 610	127 740
Luxembourg	18	28	30	33	415	450	450	460
Norvège	151	252	297	333	4 370	4 610	4 640	4 680
Nouvelle Zélande	56	91	101	97	3 685	4 060	4 090	4 170
Pays-Bas	398	573	625	676	15 490	16 290	16 340	16 360
Portugal	105	164	179	187	9 925	10 340	10 340	10 340
Royaume-Uni	1 143	2 180	2 279	2 424	58 705	60 000	60 000	60 200
Suède	231	350	357	386	8 835	9 010	9 050	9 110
Suisse	310	377	402	421	7 055	7 360	7 450	7 500
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>22 454</b>	<b>30 906</b>	<b>32 401</b>	<b>34 170</b>	<b>824 615</b>	<b>875 370</b>	<b>878 500</b>	<b>887 380</b>
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	8 533	12 205	12 775	13 601	372 110	385 560	385 590	390 650



## Notes techniques

## Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

**AIDE** : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

**AIDE LIÉE** : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux *Rapports sur la coopération pour le développement* 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

**AIDE NON LIÉE** : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

**AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE** : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

**AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT** : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD et aux organisations multilatérales, par le secteur public, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %) dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

**AMORTISSEMENT** : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

**APPORT ASSIMILABLE À UN DON** : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

**APPORTS NETS :** Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

**APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ :** Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales** et d'autres organismes privés, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

**APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES :** Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant

des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

**APPORTS MULTILATÉRAUX IMPUTÉS** : Distribution géographique des contributions des pays donateurs aux organismes multilatéraux, calculée sur la base de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

**AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP)** : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

**BILATÉRAL** : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

**CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT)** : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

**CENTRES FINANCIERS OFFSHORE** : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

**COOPÉRATION TECHNIQUE** : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

**CRÉANCE** : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt soi-même ou son encours.

**CRÉDITS À L'EXPORTATION** : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

**COURT TERME** : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

**DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT** : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

**DONS** : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

**ÉCHÉANCE** : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

**ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ** : Cette notion rend compte des *conditions financières* d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux



d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

**ENGAGEMENT** : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

**FINANCEMENT MIXTE** : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

**FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)** : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

**LISTE DU CAD** : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

**LONG TERME** : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

**NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ** : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

**NON DÉCAISSÉS** : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

**ORGANISMES MULTILATÉRAUX** : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales, ayant pour membres des États qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et

certaines groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

**PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES** : La liste des bénéficiaires d'APD, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 825 dollars en 2004 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 826 et 3 255 dollars en 2004. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 256 et 10 065 dollars en 2004.

**PRÊTS** : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

**RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE** : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement, soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

**TRANSFERTS NETS** : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

**VERSEMENT :** Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

**VOLUME (termes réels) :** Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence, et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

## Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

### **Modification du concept d'APD et de la portée du RNB**

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays (184 millions de dollars), chiffre qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part les apports d'aide, notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant\*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

### **Pays bénéficiaires pris en compte**

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991

\* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

– maintenant dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan (1992) ; Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994) ; Moldova (1997) ; Belarus, Libye et Ukraine (2005).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, îles Caïman, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et îles Vierges (RU) (2000) ; Malte et la Slovaquie (2003) ; Bahreïn (2005).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

### **Pays donateurs**

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

### **Traitement des remises de dettes**

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

**L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD** ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

**Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD<sup>1</sup>**

En millions de dollars

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
<b>Total du CAD</b>	<b>1 534.0</b>	<b>1 882.9</b>	<b>1 870.2</b>

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir Note sur les définitions et questions de mesure.

**Année utilisée pour le calcul des données**

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

## Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – 1<sup>er</sup> janvier 2006

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < \$825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant \$826-\$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256-\$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	• Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite <sup>1</sup>
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrgyzie, Rép.	Brésil	Botswana
Cap-Vert	Moldova	Chine	Chili
Centrafricaine, Rép.	Mongolie	Colombie	• Cook, îles
Comores	Nicaragua	Cuba	Costa Rica
Congo, Rép. dém.	Nigeria	Dominicaine, Rép.	Croatie
Djibouti	Ouzbékistan	Égypte	Dominique
Érythrée	Pakistan	El Salvador	Gabon
Éthiopie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Équateur	Grenade
Gambie	Tadjikistan	Fidji	Liban
Guinée	Viet Nam	Géorgie	Libye
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guatemala	Malaisie
Guinée-Bissau		Guyana	Maurice
Haïti		Honduras	Mayotte
Kiribati		Indonésie	Mexique
Laos		Irak	• Montserrat
Lesotho		Iran	• Nauru
Liberia		Jamaïque	Oman
Madagascar		Jordanie	Palau
Malawi		Kazakhstan	Panama
Maldives		Macédoine, ex-République yougoslave de	Seychelles
Mali		Maroc	Ste Lucie
Mauritanie		Marshall, îles	• Ste-Hélène
Mozambique		Micronésie, États fédérés	St-Kitts et Nevis
Myanmar		Monténégro	St-Vincent et Grenadines
Népal		Namibie	Trinité et Tobago
Niger		Niue	• Turks et Caïques, îles
Ouganda		Paraguay	Turquie
Rwanda		Pérou	Uruguay
Salomon, îles		Philippines	Venezuela
Samoa		Serbie	
Sao Tomé et Príncipe		Sri Lanka	
Sénégal		Suriname	
Sierra Leone		Swaziland	
Somalie		Syrie	
Soudan		Thaïlande	
Tanzanie		• Tokelau	
Tchad		Tonga	
Timor-Leste		Tunisie	
Togo		Turkménistan	
Tuvalu		Ukraine	
Vanuatu		• Wallis et Futuna	
Yémen		Zones sous admin. palestinienne	
Zambie			

• Territoire.

1. L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste en 2008 si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006. En octobre 2007, les pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont : Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kyrgyzie (Rép.), Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.





LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16  
IMPRIMÉ EN FRANCE  
(43 2008 01 2 P) ISBN 978-92-64-04149-3 – n° 55998 2008

Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 9, n° 1

# Coopération pour le développement

## Rapport 2007

Le *Rapport sur la coopération pour le développement* établi par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est le document de référence où trouver chaque année des statistiques et des analyses concernant les évolutions les plus récentes intervenues sur la scène internationale de l'aide.

Il y a cinq ans, dans le premier Rapport à la rédaction duquel il a participé en qualité de Président du CAD, Richard Manning avait proposé une douzaine d'indicateurs à l'aune desquels mesurer les efforts déployés par la communauté du développement pour faire reculer la pauvreté. Cette année, alors que vient à échéance son mandat de Président du CAD, il s'attache à prendre quelque recul pour dresser un bilan de ce qui a effectivement été réalisé depuis lors. « Des signes manifestes de progrès vigoureux, encore qu'inégaux, sont décelables dans nombre de pays », et « il apparaît que le nombre de nouveaux-nés et d'enfants qui meurent chaque année est enfin tombé en deçà de 10 millions ». À quoi doit-on ce résultat ? M. Manning examine les raisons de cet encourageant constat, soulignant les enseignements à en tirer pour l'orientation stratégique, la gestion organisationnelle et les modes d'acheminement de l'aide. Le Rapport rend aussi compte des efforts en cours de mise en pratique de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en particulier dans le domaine de la santé.

Le CAD se targue d'être la source incontestée de statistiques sur les apports d'aide bilatéraux à l'échelle mondiale, qu'ils émanent de ses membres ou d'autres donateurs. Le Rapport fournit une vue d'ensemble de l'éventail des travaux menés par le CAD, dont l'étendue explique pourquoi le Comité est « le lieu où les gouvernements s'appliquent ensemble à faire en sorte que l'aide produise des résultats ».

Cet ouvrage est également publié en ligne par souci d'amélioration de l'accessibilité des produits du CAD. De cette façon, nous pouvons répondre aux besoins des pays donateurs en leur fournissant un accès prompt et facile aux meilleures analyses et statistiques disponibles.

Cet ouvrage est disponible sur SourceOCDE : [www.SourceOCDE.org/rapportdeveloppement](http://www.SourceOCDE.org/rapportdeveloppement).

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou [SourceOECD@oecd.org](mailto:SourceOECD@oecd.org).

Volume 9, n° 1

éditions **OCDE**  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)

ISBN 978-92-64-04149-3  
43 2008 01 2 P

